



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

The image shows the front cover of an antique book. The cover is decorated with a traditional marbled paper pattern, specifically a 'stone' or 'shell' pattern, featuring large, irregular, dark grey or black spots separated by thin, branching veins of red and yellow. A vertical strip of dark brown, textured material, likely leather or cloth, runs along the left edge of the cover. In the center, there is a rectangular gold-colored label with a thin border, containing the word 'ATHENÆUM.' in a serif, all-caps font.

ATHENÆUM.

35.

VIII. N.

180c.

~~MS. 6 dd. 29~~

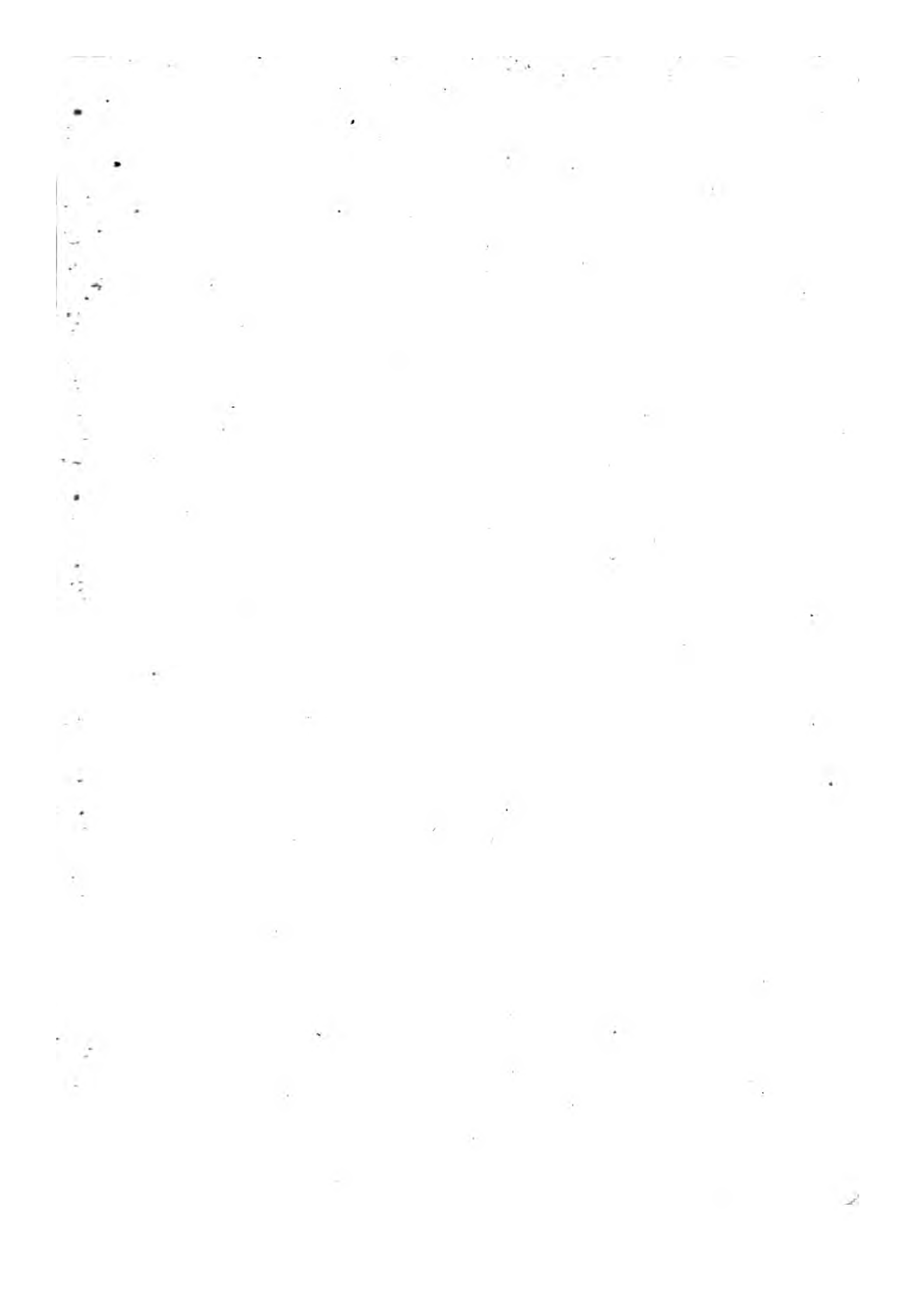


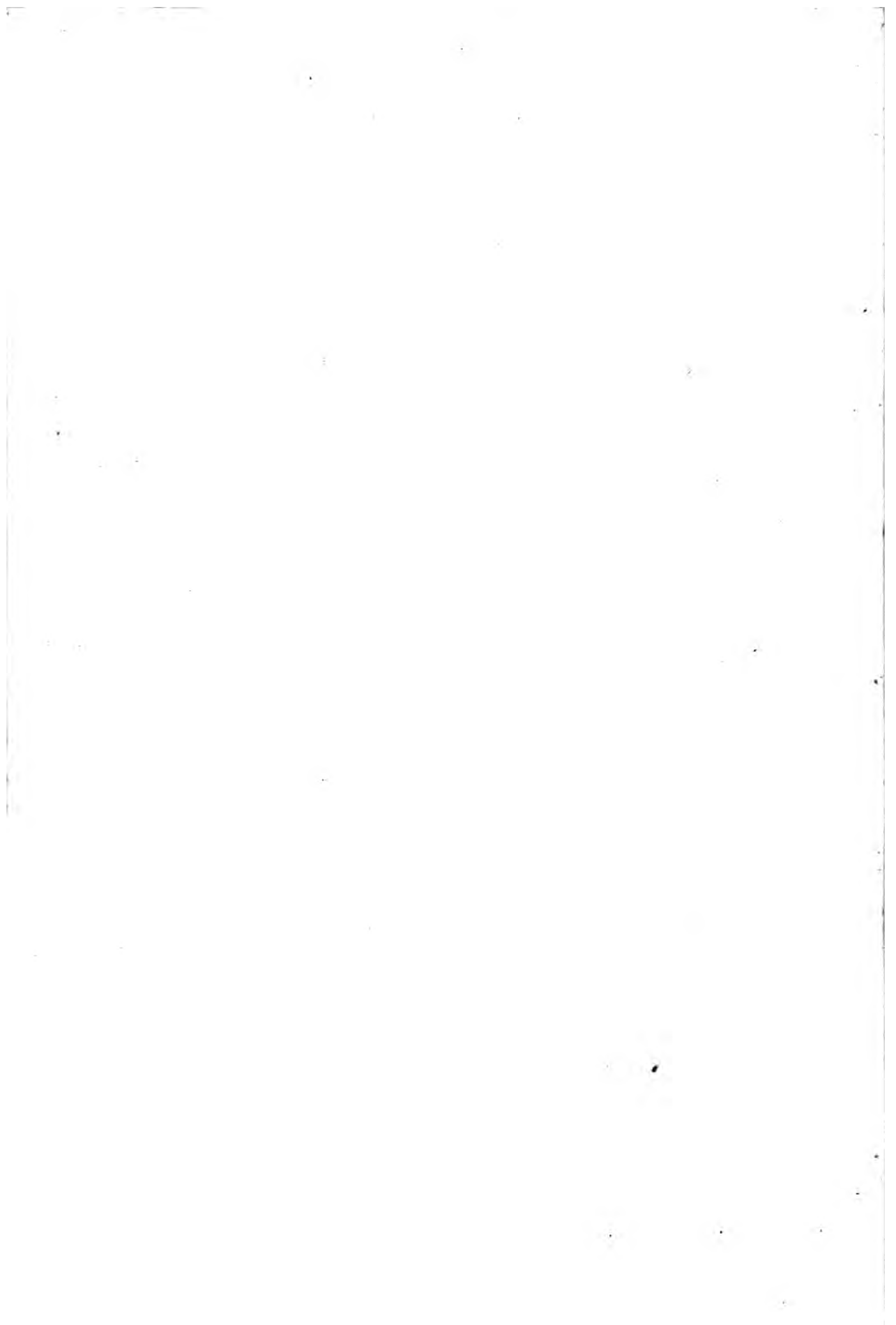
Vet. Fr. III B. 1691











HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

1789

LES CONSTITUANTS.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

1789

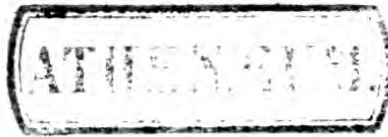
LES CONSTITUANTS

PAR

M. A. de Lamartine.

Édition autorisée par les ayants droit de l'auteur.

TOME TROISIÈME.



BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

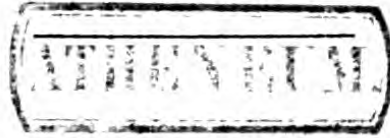
LIVOURNE.
MÊME MAISON.

LEIPZIG.
J. P. MELINE.

1854



HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.



1789

LES CONSTITUANTS.

LIVRE DIXIÈME.

I

Il semble que la Providence, qui a imposé la dure loi du travail aux peuples et aux individus, comme pour exercer leur force et accroître le prix de leurs conquêtes, se plaise à accumuler devant les pas des législateurs et des novateurs tous les obstacles et tous les périls, pour leur rendre impossible, si elle n'était pas divine, l'œuvre de vérité et de justice qu'elle les presse pourtant d'accomplir. On peut affirmer, en lisant comme nous le faisons dans le cœur des principaux acteurs de la rénovation de 1789, qu'à l'exception des hommes dont la foi allait jusqu'au fanatisme et

jusqu'à l'extrémité des hasards, tels que Pétion, Danton, Robespierre, les chefs de la faction orléaniste, les Jacobins, tous les autres, depuis le roi jusqu'à Necker et à Mirabeau, regardaient déjà avec regret derrière eux, avec terreur devant eux, et que s'il leur eût été donné de revenir en arrière ou d'arrêter le mouvement qu'ils avaient imprimé et qui les emportait eux-mêmes, ils n'auraient pas hésité à regagner le bord et à renoncer à la régénération par l'effroi et par l'excès du bouleversement. Les factieux, en cinq mois, avaient pris la place des philosophes : on ne cherchait plus à se convaincre, mais à se détruire.

Le roi, devenu le captif et le jouet du peuple de Paris, ne servait plus qu'à décorer, sous les vains noms de monarchie et de gouvernement, les caprices et les violences du régime insurrectionnel, et à porter la responsabilité du malheur public. Ses ministres, trainés à sa suite à Paris, n'avaient pas autant d'autorité que la dernière des sections du dernier des districts de la capitale. La popularité de M. Necker s'était évanouie depuis qu'il avait donné au peuple tout ce qu'il avait à lui donner, c'est-à-dire une révolution. Ce ministre n'avait su ni la prévoir ni la contenir. Après avoir livré le gouvernement aux notables, la couronne aux états généraux, la monarchie à l'Assemblée nationale, enfin le roi lui-même à l'insurrection et à M. de la Fayette le 6 octobre, il ne lui restait plus qu'à assister à sa propre impuissance et à recueillir cette reconnaissance des factions qui se change si vite en dérision après leur victoire. Son nom, dans le conseil, ne rappelait au roi que les dates successives de sa déchéance, les degrés dans sa chute, tous marqués par la présence, par l'ascendant et par la déception de ce ministre, fatal à la monarchie. Ce nom de Necker ne rappelait plus au peuple lui-même que le simulacre de l'autorité royale ; il n'était plus propre qu'à entretenir sa

colère quand il n'excitait pas son dédain ; il n'était plus que le caissier de l'Assemblée nationale, responsable de la détresse du trésor, de la disette et de la banqueroute. Il cherchait en vain à se déguiser à lui-même son impuissance, et à rejeter sur ses collègues la défaveur publique. « Je ne conçois pas, » disait-il à M. de Montmorin, « comment M. de Saint-Priest ne se retire pas du ministère, « au point d'impopularité où il est descendu. — Mais il me « semble, » lui répondit amèrement M. de Montmorin, « que vous en avez bien vous-même votre bonne part. » Sans rôle politique désormais, imposé au roi, odieux aux royalistes, dédaigné des révolutionnaires, oublié du peuple, importun seulement aux ambitieux de l'assemblée qui désiraient sa place, le ministère tout entier était anéanti en lui.

II

L'Assemblée n'était pas moins impuissante. Applaudie quand elle avait voulu tout usurper, populaire et soutenue par une sédition unanime quand elle avait paru menacée, violée à Versailles par la populace, ramenée en triomphe comme une dépouille aussi de la monarchie à Paris, à la suite du roi, elle était désormais captive de ses libérateurs. Au lieu de délibérer dans le voisinage de quelques régiments rassemblés par des ministres, elle allait délibérer au milieu d'une séduction permanente ou d'une armée populaire, qui lui dicteraient leurs volontés. La représentation de la France ne serait plus que la représentation de la faction dominante à Paris.

Paris lui-même ne se gouvernait plus. En attendant qu'une constitution nouvelle eût défini le pouvoir municipal, le maire Bailly, les représentants des districts, les orateurs des sections, le commandant général et les bataillons de la garde civique n'étaient que des autorités insurrectionnelles, précaires, mobiles, anarchiques, nées du mouvement national du 14 juillet, et qui ne parlaient de la loi qu'au nom de l'insurrection. Une insurrection plus profonde, qui avait soulevé la garde nationale avec la Fayette jusqu'à Versailles, le 5 octobre, pouvait à chaque instant demander leur titre à ces municipaux, et le déchirer dans leur main. Le seul titre était l'épée de la Fayette, et on vient de voir comment elle avait arrêté le peuple sur la place de Grève, et couvert le roi et l'Assemblée à Versailles ! A cette anarchie s'ajoutait la disette des subsistances, qui est à elle seule une éternelle sédition qui ferme l'oreille du peuple à toute sagesse, et qui donne à toute heure tous les citoyens pour complices à toutes les factions.

Ainsi, plus de roi, si ce n'est pour servir de provocation aux ennemis de la royauté ; plus de ministres, si ce n'est pour servir de jouet à une assemblée ; plus d'assemblée, si ce n'est pour servir d'instrument à la turbulence d'une capitale affamée ; plus d'armée, si ce n'est pour exciter l'embauchage militaire et les conflits perpétuels entre les soldats du roi et les soldats citoyens du peuple ; plus de pouvoir municipal, si ce n'est pour sanctionner les soulèvements mobiles et souvent sanguinaires des villes ; plus de constitution entre celle qui venait de s'écrouler et celle qui n'était pas née encore, et par conséquent plus de loi, et ce qui est plus sinistre encore, plus de fortune publique, plus de travail, plus de pain. Tel était l'état de Paris et de la France, le terrible interrègne de toute chose, excepté de

l'agitation publique, le lendemain de l'entrée du roi dans Paris. La Fayette seul était tout; mais de grands crimes impunis sous ses yeux, à Paris, depuis le 14 juillet, et une grande violence accomplie malgré lui et sous son épée à Versailles, venaient d'apprendre au roi, à l'Assemblée et au peuple la fragilité d'un tel appui.



III

Cette violence accomplie contre le roi, cette servitude de l'Assemblée, ces crimes impunis de la sédition, cette anarchie tour à tour obéie et commandée par un seul homme, ce débordement d'égalité et de liberté, cette confusion des ordres de l'État, cet écroulement par acclamation de tout un ancien régime dans la nuit du 4 août, cette spoliation des propriétaires, de la noblesse et de l'Église sans indemnité, ces dévastations et ces incendies des châteaux, ce soulèvement des paysans, ces assassinats à l'hôtel de ville, ces coups de feu à Versailles sur le palais du roi, ces invasions nocturnes des appartements de la reine, ces gardes massacrés sur le seuil de la demeure royale, ces têtes coupées livrées par la garde nationale aux assassins, et précédant comme des drapeaux de meurtre le cortège civique du roi dans Paris; le découragement, le désespoir, l'horreur, la terreur, avaient saisi à la fois les esprits modérés et les âmes pusillanimes parmi les représentants constitutionnels monarchiques de l'Assemblée, et parmi les membres de la noblesse et du clergé après le 6 octobre. Ces représentants avaient donné le signal d'une immense

émigration, protestant ainsi par l'absence, par l'exil, et quelques-uns par la conspiration de la guerre civile et de la guerre étrangère, contre les violences du peuple, contre l'oppression du roi et contre la future constitution.

IV

Mounier, qui avait présidé l'Assemblée, Bergasse, qui avait participé au premier mouvement du Dauphiné et qui rêvait, avec le comte de Virieu, une révolution mystique où l'aristocratie et la théocratie se consacraient du nom de liberté, Maury, évêque de Langres, la Luzerne, un grand nombre de nobles et d'ecclésiastiques, saisis du pressentiment des dangers futurs, se retirèrent de la mêlée au premier sang versé, ou donnèrent leur démission. D'autres s'absentèrent seulement pour attendre dans l'obscurité ou sur le sol étranger de meilleurs jours. Lally-Tollendal, ami de Necker, de Mounier et de Virieu, orateur d'apparat et de larmes, qui avait déclamé l'hymne de la Révolution le 16 juillet devant le roi à l'hôtel de ville, ne sentit pas en lui le courage de regarder de près les sanglantes convulsions de la liberté. Homme à l'accent viril, mais au cœur versatile, il se réfugia d'effroi en Angleterre, où il alla confondre de loin sa voix aux malédictions de Burke. La lettre qu'il fit imprimer et répandre de là en Europe est l'aveu le plus naïf et le plus éloquent de pusillanimité qu'un orateur ait jamais osé faire au monde. Cette lettre peint, avec l'énergie de la peur, le frisson d'horreur et d'effroi qui avait saisi les premiers moteurs de la Révolu-

tion, à cette époque, devant leur ouvrage, et qui les faisait désertier leur cause au premier pas qui dépassait leurs pensées, au premier crime qui consternait leur conscience.

« Parlons, » dit-il, « du parti que j'ai pris (la démission et la fuite). Ce parti est bien justifié dans ma conscience. Ni cette ville ni cette Assemblée, plus coupable encore, ne méritent que je me justifie ; mais j'ai à cœur que vous et les personnes qui pensent comme vous ne me condamnent pas. Ma santé, je vous le jure, me rendrait mes fonctions impossibles ; mais même en les mettant de côté, il a été au-dessus de mes forces de supporter plus longtemps l'horreur que me causaient ces sang, ces têtes coupées, cette reine presque égorgée, ce roi amené esclave, entrant à Paris au milieu de ses assassins et précédé des têtes de ses malheureux gardes, ces perfides janissaires, ces assassins, ces femmes cannibales, ce cri de : Tous les évêques à la lanterne ! dans le moment où le roi entre dans sa capitale avec deux évêques de son conseil dans sa voiture, un coup de fusil que j'ai vu tirer dans un des carrosses de la reine. M. Bailly appelant cela un beau jour ! l'Assemblée ayant déclaré froidement le matin qu'il n'était pas de sa dignité d'aller tout entière environner le roi, M. de Mirabeau disant impunément dans cette assemblée que le vaisseau de l'État, bien loin d'être arrêté dans sa course, s'élancerait avec plus de rapidité que jamais vers sa régénération, M. Barnave riant avec lui quand les flots de sang coulaient autour de nous, le vertueux Mounier échappant comme par miracle à vingt assassins qui avaient voulu faire de sa tête un trophée de plus : voilà ce qui me fit jurer de ne plus mettre le pied dans cette caverne d'anthropophages (l'Assemblée nationale), où je n'avais plus la force d'élever la voix, où depuis six

« semaines je l'avais élevée en vain, moi, Mounier et tous
« les honnêtes gens.

« Le dernier effort pour le bien était d'en sortir. Aucune
« idée de crainte ne s'est approchée de moi; je rougirais
« de m'en défendre. J'avais encore reçu sur la route, de
« la part de ce peuple moins coupable que ceux qui l'ont
« enivré de fureur, des acclamations et des applaudisse-
« ments dont d'autres auraient été flattés, et qui m'ont fait
« frémir. C'est à l'indignation, c'est à l'horreur, c'est aux
« convulsions physiques que le seul aspect du sang me fait
« éprouver, que j'ai cédé. On brave une seule mort, on la
« brave plusieurs fois, quand elle peut être utile; mais
« aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion pu-
« blique ou privée, n'ont le droit de me condamner à souf-
« frir inutilement mille supplices par minute et à périr
« de désespoir, de rage, au milieu des triomphes du crime
« que je n'ai pu arrêter. Ils me proscrirent, ils confisque-
« ront mes biens; je labourerai la terre, et je ne les verrai
« plus... Voilà ma justification; vous pourrez la lire, la
« montrer, la laisser copier; tant pis pour ceux qui ne la
« comprendront pas! ce sera alors moi qui aurai eu le
« tort de la leur donner. »

On croit entendre Cicéron s'excusant de ne pouvoir vivre avec Brutus ni mourir avec Caton, et se bornant à maudire de loin les proscriptions et les crimes qu'il n'ose ni regarder ni combattre.

Clermont-Tonnerre, le seul orateur monarchique qui pût rivaliser avec Maury et Cazalès, se retira aussi de l'Assemblée par scrupule pour l'intégrité de la couronne, et non par lâcheté. Il y rentra peu de jours après. Il resta courageusement à Paris pour combattre et mourir à son poste.

V

L'abbé Maury, qui venait de signaler son talent naissant dans l'Assemblée, et à qui l'avenir réservait à son insu tant de gloire dans l'éloquence, sentit lui-même un de ces évanouissements physiques de caractère auxquels succombent les hommes médiocrement trempés et que domptent par la volonté les hommes généreux. Dans le premier effroi des massacres de Versailles et des menaces du peuple aux évêques et aux aristocrates, Maury se sauva jusqu'à Bruxelles, incapable, croyait-il, d'affronter les piques de la populace ou le poignard des assassins. Mais le sentiment de son génie oratoire, la grandeur du rôle de défenseur des victimes et de contradicteur de la révolution qu'il avait adopté, prévalurent, après quelques jours de lutte intérieure, contre la faiblesse humaine. Il résolut de payer cette gloire même au prix de ses jours et de mériter ainsi la fortune de son ordre dans cette vie, ou l'apothéose de sa mémoire dans l'autre. Il fit le sacrifice de son sang à son éloquence, et il retrouva dans ce sacrifice réfléchi l'intrépidité dont il étonna la tribune. Il rentra à son poste quelques jours après le 6 octobre, sans que personne alors eût remarqué l'hésitation momentanée d'un cœur viril.

Le roi, bien qu'il affectât politiquement au dehors d'attendre le retour de l'ordre, le calme du peuple, l'achèvement régulier de la constitution par l'Assemblée, l'apaisement de l'anarchie dans les provinces, l'accord entre la Fayette, les députés, la commune, les ministres, n'attendit, en réalité, plus rien que de l'excès du désordre. Sans recourir à l'étranger et au comte d'Artois, dont il redoutait

la domination si ce prince parvenait à s'arroger le rôle de libérateur, il espéra que l'anéantissement de tout gouvernement, les usurpations de l'Assemblée, les outrages du peuple, les calamités des provinces, la ruine des fortunes, l'émigration des nobles, les spoliations de l'Église, les alarmes des prêtres, les craintes des riches, la faim des pauvres, les convulsions de la lutte sans modérateur entre toutes les classes, tous les intérêts, toutes les idées, produiraient un retour inévitable à la monarchie et lui feraient restituer tôt ou tard le pouvoir dont il était dépouillé, pouvoir qui manquait à tous plus qu'à lui-même. Dans cette pensée, il abandonna les choses à leur courant, laissant librement délibérer ses ministres, respectant l'Assemblée, ménageant la commune, ne reprochant rien au peuple, écoutant la Fayette et paraissant se livrer avec confiance à la fidélité protectrice de ce dictateur de la garde nationale. La Fayette se montrait sujet respectueux dans le château, maître tout-puissant dehors.



VI

Le 19 octobre, l'Assemblée siégea pour la première fois à Paris dans une salle de l'archevêché. Le peuple, fier d'avoir conquis ses représentants, se porta en masse autour de la salle. Le maire de Paris, Bailly, suivi d'une députation du conseil de la commune, adressa les hommages de la capitale à la représentation nationale. Le président lui répondit.

Mirabeau demanda la parole. Son rôle, depuis le 6 octobre, était complexe et embarrassé. Accusé par les uns

d'avoir prémédité et fomenté ces mouvements du peuple avec le duc d'Orléans, soupçonné par les autres de s'entendre déjà avec la cour pour tromper ou pour faire rétrograder du moins la Révolution, il avait besoin de démentir les uns et les autres par un de ces discours qui donnaient le ton aux événements. Il se replaça lui-même au point de vue où il voulait être contemplé de loin et en perspective par l'opinion publique. Il s'alarmait de la captivité du roi dans Paris, il s'indignait de la dictature de la Fayette. Le lendemain du jour où ce général avait ramené le prince aux Parisiens, Mirabeau, réveillé avant le jour par ses inquiétudes et par sa rivalité, était venu s'entretenir de son effroi avec son ami le comte de la Marck.

« Si vous avez quelque moyen de communiquer avec les
« Tuileries, » lui avait-il dit en entrant, « hâtez-vous de
« convaincre le roi et la reine que la France et eux sont
« perdus si la famille royale ne sort pas de Paris. Je
« m'occupe d'un plan pour les en faire sortir. Êtes-vous
« en situation d'aller leur donner l'assurance qu'ils peu-
« vent compter entièrement sur moi? » La Marck avait
encouragé les sollicitudes de Mirabeau et s'était engagé à remettre son plan à la reine.

VII

Mais pour que les plans médités par Mirabeau pussent aboutir au salut du roi et à sa propre grandeur, il fallait que l'orateur se signalât lui-même à la nation et à la capitale par une attitude qui correspondit aux opinions, aux

sentiments et même aux illusions du moment; il fallait fouler aux pieds ses jalousies secrètes et ses alarmes profondes pour exalter les deux puissances du jour : la capitale dans Bailly et la garde nationale dans la Fayette. En associant leurs noms dans la reconnaissance de l'Assemblée, Mirabeau paraissait ainsi lui-même s'associer à leur popularité et aux espérances publiques qu'il était loin de partager. Il le fit avec un art de flatterie qui simulait l'explosion de l'enthousiasme et l'épanchement de la sensibilité.

« Messieurs, » dit-il, « la première de nos séances dans la capitale n'est-elle point la plus convenable que nous puissions choisir pour remplir une obligation de justice, et je puis ajouter un devoir de sentiment ? »

« Deux de nos collègues, vous le savez, ont été appelés par la voix publique à occuper les deux premiers emplois de Paris : l'un dans le civil, l'autre dans le militaire. Je hais le ton des éloges, et j'espère que nous approchons du temps où l'on ne louera plus que par le simple exposé des faits. Ici les faits vous sont connus : vous savez dans quelle situation, au milieu de quelles difficultés, vraiment impossibles à décrire, se sont trouvés ces vertueux citoyens. La prudence ne me permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les menaces, toutes les peines de leur position dans une ville de sept cent mille habitants, tenue en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

« Quelle administration, quelle époque, où il faut tout

« craindre et tout braver ; où le tumulte renaît du tumulte ;
« où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend
« pour la prévenir ; où il faut sans cesse de la mesure, et
« où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime ; où
« il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît
« tyrannie ; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il
« faut prendre conseil de soi-même ; où l'on est obligé de
« redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont
« pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération,
« rendent presque aussi redoutables que des conspira-
« teurs ; où l'on est réduit même, dans les occasions diffi-
« ciles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour
« le retenir ; où il faut encore au milieu des alarmes dé-
« ployer un front serein et toujours calme, n'offenser per-
« sonne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse et
« chercher à plaire comme si l'on ne servait pas !

« Ne craignons pas de voter notre reconnaissance à nos
« deux collègues, et donnons cet exemple à un certain
« nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement
« républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment
« où ils la confient et lorsque au terme fixé ils peuvent la
« reprendre ; qui ne se rassurent jamais ni par les pré-
« cautions des lois ni par les vertus des individus ; qui
« s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination ;
« qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant
« les chefs qu'on a choisis ; qui ne se doutent pas assez
« que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la
« jalousie des places et des personnes ; qui accueillent trop
« aisément tous les faux bruits, tous les reproches, toutes
« les calomnies. Et voilà cependant comment l'autorité la
« plus légitime est énervée, dégradée, avilie ; comment
« l'exécution des lois rencontre mille obstacles ; comment
« la défiance répond par tous ses poisons ; comment, au

« lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent
 « ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus
 « qu'à des esclaves mutinés qui viennent de rompre leurs
 « fers et qui s'en servent pour se battre et se déchirer
 « mutuellement.

« Je crois donc que le sentiment d'équité qui nous porte
 « à voter des remerciements à nos deux collègues est encore
 « une indication indirecte mais efficace, une recommanda-
 « tion puissante à tous les bons citoyens de s'unir à nous
 « pour faire respecter l'autorité légitime, pour la main-
 « tenir contre les clameurs de l'ignorance, de l'ingratitude
 « ou de la sédition, pour faciliter les travaux des chefs,
 « leur inspection nécessaire, l'obéissance aux lois, la règle,
 « la discipline, la modération, toutes ces vertus de la
 « liberté. Je pense enfin que cet acte de remerciements
 « prouvera aux habitants de la capitale que nous savons,
 « dans les magistrats qu'ils ont élus, honorer leur ouvrage,
 « respecter leur choix... »

On sentait dans le discours que Mirabeau avait fait préparer par Dumont (de Genève), l'un des rédacteurs de ses pensées, combien il lui en coûtait d'exalter en public le rival qu'il ravalait en secret et le dictateur dont il redoutait la puissance.

On y sentait aussi l'adulation politique à un favori de la capitale avec lequel il s'allierait au besoin pour la dictature; on y sentait enfin cette exagération d'estime et d'espérance affectée envers M. Necker, afin d'écraser la nullité de l'homme sous l'excès même des expressions.

Les documents les plus secrets du temps attestent qu'à cette époque Mirabeau caressait indirectement la Fayette pour l'attirer dans une alliance avec lui. La Fayette n'aimait pas à partager l'empire, et il ne cachait pas assez son éloignement pour un homme qui avait à ses yeux le double

tort d'être plus grand et moins intègre que lui. Il dédaigna les premières avances de Mirabeau. Maître du ministère et de la cour par la protection qu'il leur accordait contre la capitale, maître de la capitale par la garde nationale et surtout par la garde soldée, maître de l'Assemblée par la pression de Paris, qu'il exercerait ou détendrait à son gré autour d'elle, maître de la France par l'ascendant du trône, du gouvernement et de la capitale par les provinces, la Fayette croyait pouvoir négliger la grande voix de la tribune, désormais subordonnée aux armes de la Révolution réunies dans ses mains.

VIII

Un autre souci le préoccupait; un autre rival lui portait ombrage; une autre dictature s'élevait en perspective devant la sienne : c'était le duc d'Orléans. Le véritable rival de popularité de la Fayette était ce prince, et ce rival était en même temps celui du roi. Trop révolutionnaire pour un premier prince du sang, trop prince du sang pour un révolutionnaire, trop grand dans l'État pour un citoyen, le duc d'Orléans menaçait à la fois, le lendemain du 6 octobre, le roi d'un compétiteur, la révolution d'un maître, la capitale d'un factieux, la Fayette d'un antagoniste. A tous ces titres, mais surtout comme rival d'ascendant sur Paris, c'était un homme à éloigner. L'ambition donna ce jour-là à la Fayette une audace qui ressemble à l'héroïsme et une politique qui ressemble au génie. L'instinct, quand il est soutenu par le courage, élève les hommes au niveau de leurs destinées.

La Fayette eut un jour la divination et l'intrépidité d'un Cromwell : ce fut ce jour-là.

IX

Une naissance qui ne laissait au-dessus de lui que le trône; une fortune personnelle de quatre cents millions accumulée dans sa maison par les dons de Louis XIV à son frère, à ses bâtards, par le régent son aïeul, par son mariage avec l'héritière du duc de Penthièvre, et par des spéculations lucratives; une jeunesse dépravée, rachetée aux yeux du peuple par des opinions astucieusement plébéiennes; une prodigalité souterraine qui s'infiltrait dans les bas-fonds de la capitale; une clientèle immense et bruyante dans la classe des philosophes, des hommes de lettres, des journalistes, des pamphlétaires distributeurs des renommées, des liaisons affichées avec des femmes d'intrigues qui mêlaient l'ambition à la volupté, des liaisons occultes avec les machinateurs les plus machiavéliques et les plus ténébreux des troubles; un extérieur à la fois royal et familial; un esprit hardi dans la conception, facile aux conseils, nul dans l'action, tel qu'il le faut aux hommes destinés à être menés plus loin que leur caractère, et à servir d'instrument à des perversités subalternes; une ambition vague et indécise, qui n'allait jamais au delà de la velléité, qui attendait tout du hasard des événements, de la complicité de ses amis, ambition plus capable d'accepter que de commettre le crime; enfin, la réputation d'un conspirateur consommé dont on soupçonnait la main,

l'or et le poignard partout, et à qui on attribuait surtout, justement ou injustement, le soulèvement populaire du 14 juillet, le mystère des brigands incendiaires des châteaux et le triomphe sanglant des 5 et 6 octobre, toute cette grandeur de naissance, toute cette élévation de rang, toute cette fortune, toutes ces qualités, tous ces vices, toutes ces apparences, toutes ces haines avouées contre la reine, toutes ces présomptions, tous ces préjugés peut-être de complots et d'ambitions faisaient du duc d'Orléans l'horreur de la cour, l'idole de la populace, l'antagoniste du trône, l'effroi de la bourgeoisie. On voyait en lui un élément sinon un fomentateur de troubles. On croyait y sentir l'agitateur incarné de la Révolution, et le dictateur inévitablement indiqué pour succéder à la Fayette et pour convertir la dictature en usurpation.

X

L'indignation publique contre l'invasion du peuple à Versailles et contre les assassinats qui avaient souillé la demeure royale et menacé la tête même de la reine retombait en ce moment à tort ou à droit sur le duc d'Orléans, la terreur des honnêtes gens. Les scènes hideuses du retour à Paris, les têtes coupées promenées au Palais-Royal, l'image de la reine et de ses enfants échappant demi-nus à la pique des égorgeurs, les larmes et le sang de ce palais souillaient peut-être à tort le nom de ce prince. On savait sa haine contre Marie-Antoinette, on parlait de sa soif de vengeance pour quelques humiliations de cour

subies, pour quelques amours repoussés pendant la jeunesse de cette reine; on attribuait ces assauts au trône à celui qui pouvait seul recueillir des mains des assassins les débris du trône.

Tout indique l'exagération ou la calomnie dans ces rumeurs publiques du moment sur la participation personnelle du duc d'Orléans à ces attentats. Ses ressentiments hostiles contre la reine, son mépris du roi, les trames ténébreuses de ses partisans ourdies jusqu'au crime, et peut-être à son insu, dans son propre palais; son or prodigué aux agitateurs pour des mouvements convulsifs et vagues; enfin la joie maligne qu'il put savourer des retours de fortune contre la cour, des humiliations et des terreurs de la reine, paraissent avoir été ses seules complicités.

Mais l'opinion, indignée, lui en supposait d'autres. C'était assez pour la Fayette.

Soit qu'il partageât la conviction de la complicité du duc d'Orléans dans les attentats des dernières journées (et ses Mémoires posthumes attestent qu'il ne le croyait pas innocent), soit qu'il feignît de les partager pour s'autoriser à les retourner contre son rival de popularité, il n'hésita pas à s'en servir. La hardiesse avec laquelle il s'en servit atteste du moins le profond dédain qu'il portait au caractère et au courage de ce prince. Il ne fut jamais donné entre deux rivaux d'ambition, à l'un de tant oser, à l'autre de tant subir.

XI

Si la Fayette n'avait pas le droit de supposer des crimes, il avait personnellement le droit de supposer des ambitions de trône au duc d'Orléans. « Je suis persuadé, » dit-il dans une de ses lettres avant le 14 juillet, « que M. le duc « d'Orléans, ou du moins ses conseillers, ont le projet de « brouiller; il m'a été dit des mots, il m'a été fait des « avances. Hier on me disait que ma tête et celle du duc « d'Orléans étaient proscrites; qu'on avait des projets « sinistres contre moi, comme étant le seul de l'Assemblée « capable de commander une armée; qu'il faudrait que M. le « duc d'Orléans et moi nous unissions toutes nos démarches, « qu'il serait mon capitaine des gardes comme je serais le « sien... Mais en attendant je veille sur le duc d'Orléans, « et peut-être serai-je dans le cas de dénoncer à la fois « M. le comte d'Artois comme factieux aristocrate, et M. le « duc d'Orléans comme factieux populaire... »

« Le duc d'Orléans, » poursuit-il ailleurs dans une note postérieure au 6 octobre, « était revenu sur ce sujet du « changement de la dynastie dans les entretiens, dans les « visites qu'il m'avait faites, mais d'une manière fort « réservée. Je feignis de ne pas l'entendre, quoique je le « compris parfaitement. Le prince ne s'y méprit pas et « dut voir qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté. »

La Fayette, convaincu qu'il servait le roi et l'ordre dans Paris en se délivrant lui-même du plus dangereux des conspirateurs, écrivait le 7 octobre, dans l'enivrement de sa victoire, un billet confidentiel mais impératif au duc d'Orléans, pour lui assigner une entrevue chez la marquise

de Coigny, femme dont ils fréquentaient l'un et l'autre la maison et chez laquelle ils pouvaient se rencontrer sans que la rencontre eût rien d'humiliant pour le prince, de suspect pour le général.

Le roi, prévenu, connaissait d'avance la résolution de la Fayette et l'objet de l'entretien. Le duc d'Orléans s'y rendit. La Fayette l'aborda avec une sérieuse audace qui cachait mal la proscription sous le respect. Il lui dit, en termes polis mais significatifs, que son nom, son rang, sa fortune, ses liaisons, sa popularité même, étaient sinon des torts, au moins des dangers pour la patrie, pour le trône, pour la Révolution elle-même; que les agitateurs, en se vantant à tort sans doute de son appui, donnaient à son innocence le même inconvénient qu'à ses complots; que son palais était une conjuration en permanence aux yeux de la multitude, qu'on croyait en voir sortir à chaque instant ou un tribun ou un roi, ou l'un et l'autre dans un même homme; que la cour hésiterait dans toutes ses concessions à l'Assemblée, dans la crainte de concéder la couronne avec la constitution à un prince ainsi désigné au trône par la faveur des factions; que la bourgeoisie et la garde nationale, aux moindres agitations de la capitale, verraient en lui le moteur intéressé et secret des cris spontanés dont le peuple des faubourgs et des séditions acclamait sa présence; qu'on lui attribuerait odieusement, comme on le faisait déjà depuis deux jours, tous les attentats commis par ses ennemis et par ses amis; que la France, lasse d'émotions, voulait à tout prix s'occuper en paix et en sécurité de ses institutions; que tout obstacle à l'ordre public était un obstacle à la liberté; que l'ambition vraie ou supposée d'un compétiteur à la couronne n'était pas le but de la France; qu'elle ne voulait pas changer de trône, mais d'institutions; que le plus grand acte de patrio-

tisme que pût faire un premier citoyen dans une telle circonstance était de s'éloigner momentanément de la scène et d'enlever l'ombre de sa concurrence à la royauté et l'ombre de sa dictature à la liberté.

La Fayette termina en conjurant le duc d'Orléans de comprendre cette nécessité de sa situation ; il lui offrait les moyens de colorer cet éloignement de Paris et cette proscription volontaire par une mission diplomatique en Angleterre, où ses relations d'amitié connues avec le prince de Galles donneraient à cet éloignement de nécessité l'apparence d'un séjour de choix.

XII

Le prince écouta la Fayette d'abord avec étonnement, puis avec murmure, bientôt avec résignation. Soit qu'il eût véritablement remué la révolution dans ses profondeurs par les mains des démagogues du 6 octobre, et laissé couler son or dans la boue pour se faire une clientèle dans la populace, soit qu'il eût joui seulement des calamités de la cour, attendant dans une complicité passive que son nom éclatât de lui-même dans la tempête par la voix des grandes séditions.

Ce nom trop décrédité n'avait pas éclaté : à peine quelques groupes infimes des assaillants du château, en l'apercevant dans les escaliers et dans les cours parmi les députés populaires, l'avaient-ils salué de rares acclamations. Ni l'armée, ni la garde nationale, ni les tribunes de l'Assemblée n'avaient fait écho à ces cris de l'émeute. Le

duc ne s'était point mis en perspective pendant ces trois jours. Confondu dans les rangs des députés le 5, absent de Versailles la nuit du 5 au 6, reparti de Paris pour Versailles dans la matinée du 6, rencontré et acclamé sur la route par les troupes qui rapportaient les têtes des gardes du roi, un moment présent au château, où il avait offert son bras à la reine pour descendre l'escalier du palais, revenu par un chemin détourné dans une maison de campagne où sa favorite, madame de Genlis, élevait ses enfants, ayant assisté de là sur la terrasse de cette maison au spectacle du passage de la cour, de l'armée et du peuple, toute la conduite du prince pendant la dernière insurrection semblait avoir été calculée pour attester son absence ou son indifférence aux mouvements de Paris. Paris lui-même s'était montré inattentif à son absence, à sa présence, à son nom. Le torrent roulait plus fort et plus loin.

Cependant, si la faveur publique avait oublié le prince pendant les tragédies de Versailles, la rumeur publique ne l'oubliait pas depuis. Elle s'élevait sourde, mais irritée et unanime, contre lui. Elle l'accusait de tous les attentats prémédités, disait-on, dans son intérêt, par les machinations de ses amis et par l'or de ses corruptions. Le peuple, qui ne l'avait pas vu à sa tête, l'accusait de pusillanimité dans l'action. Il n'était point allé le chercher dans l'ombre pour le proclamer roi, dictateur, ou lieutenant général du royaume. Les royalistes lui imputaient tous les forfaits, la cour tous les périls; la bourgeoisie, désormais ralliée à la Fayette, et épouvantée des excès du peuple, ne voyait plus dans le duc d'Orléans qu'un artisan de trouble, qui tiendrait Paris dans une perpétuelle agitation. A l'exception des démagogues que l'on supposait à sa solde, une impopularité menaçante succédait pour lui, depuis deux jours, à une popularité factieuse. M. de la Fayette, rallié

à la cour, nécessaire à l'Assemblée, chef de la garde nationale, lui signifiait impérieusement cette impopularité. Il pouvait la tourner en accusation à la moindre résistance; ses conseils ressemblaient trop à des ordres pour n'être pas entendus.

XIII

Le duc d'Orléans, déjà découragé et peut-être épouvanté lui-même du sang qui coulait, des ruines qui s'amoncelaient autour du trône, et sous lesquelles il pouvait être englouti, avait le sentiment de ses dangers. S'il ne s'agissait pour lui que de se venger d'une femme, il était déjà trop vengé; s'il s'agissait de la couronne, elle était déjà trop avilie, et il n'avait ni la force ni la volonté de tendre la main pour la ramasser dans le sang. L'absence lui convenait sous tous les rapports. Elle laisserait se dérouler les événements. Ces événements lui apporteraient d'eux-mêmes ou le pardon de la royauté ou le couronnement du peuple après les orages. La proposition de la Fayette, tout en humiliant le prince, ne le contristait donc pas.

De plus, son cœur l'inclinait plus fortement que la politique vers la retraite et vers l'oubli des ambitions.

Bien que ce prince, encore jeune, eût négligé la charmante épouse, fille du duc de Penthièvre, qui lui avait donné quatre enfants; bien qu'il eût énervé ses sens dans des débauches banales qui avaient rendu ses jardins de Mousseaux presque aussi célèbres que le parc aux Cerfs de Versailles, l'amour vrai et fort, survivant même au liber-

tinage, l'attachait à une femme adorée, qui n'avait été corrompue elle-même que par sa passion pour lui.

Cette femme, d'une admirable beauté et d'une âme supérieure à son rôle, était Agnès de Buffon, belle-fille du grand naturaliste et du grand écrivain, Pline de la France. Madame de Buffon avait arraché, par la toute-puissance de l'attrait qu'elle lui avait inspiré, le duc d'Orléans à l'influence hypocrite et intrigante de madame de Genlis, moins favorite que pédagogue de ce prince. Elle l'avait fait rougir de ces orgies de plaisir dans lesquelles il avait cherché jusque-là plus le scandale que le bonheur. Elle lui avait sacrifié sa renommée sans lui sacrifier aucune autre de ses vertus naturelles. Perdue volontairement pour lui seul de réputation dans le monde, elle avait obstinément refusé d'accepter du prince, même sous la forme des plus innocents hommages, la moindre miette de son opulence. Elle avait donné non vendu son cœur. Elle vivait à côté de ces trésors du duc d'Orléans dans une médiocrité presque voisine du besoin. Subjuguée par une passion que réprouvait la vertu, mais que ne souillait du moins aucune vénalité d'âme, bonne, douce, sensible, étrangère aux intrigues et aux opinions du jour, elle souffrait de voir le prince hors de la ligne de conduite que lui traçaient le nom et la nature; elle s'efforçait de l'arracher aux intrigues et aux complots qui s'ourdissaient autour de lui et en son nom.

XIV

Le prince, de son côté, avait tout épuisé, excepté le véritable amour. Il adorait dans Agnès de Buffon non un

caprice, mais une félicité, trouvant en elle seule assez de bonheur et de repos pour oublier tout, même un trône. Il l'entretenait sans cesse depuis quelque temps du désir de passer avec elle en Amérique, d'y porter une partie de sa fortune, qu'il cherchait à mobiliser par un emprunt en Hollande, d'y oublier les agitations et le bruit de l'Europe, et d'y vivre, au milieu d'un peuple paisible et libre, l'un pour l'autre dans une union que l'obscurité couvrirait et que la mort seule pourrait finir.

Agnès de Buffon souriait et versait des larmes à ces images qui attestaient la force de l'attachement du prince; mais elle s'y refusait, quoique coupable, dans la crainte d'arracher pour jamais le duc d'Orléans à sa femme et le père à ses enfants. Elle n'avait point la paix tranquille des femmes corrompues; elle luttait contre elle-même. L'honneur et les devoirs du prince lui restaient présents à l'esprit jusque dans ses fautes. Cette passion mutuelle du duc d'Orléans et d'Agnès de Buffon rendait en ce moment l'esprit du prince secrètement accessible à l'idée d'éloignement que lui suggérait la Fayette. Au fond des mystères de la politique, l'amour, le mystère des mystères, souvent inaperçu à l'histoire, noue et dénoue bien des situations. Derrière le rideau des plus grandes scènes de la vie des peuples, il y a une femme qu'on ne voit pas, mais qui agit entre les acteurs.

XV

On attribua à la lâcheté la résignation facile et même empressée du duc d'Orléans à l'ouverture de la Fayette :

ce fut l'amour qui le résigna. Le prince rentra dans son palais, heureux de son exil.

Mais à peine eut-il confié à ses conseillers et à ses amis, Latouche, Laclos, le duc de Lauzun, la proposition de la Fayette et le consentement qu'il y avait donné, que ses amis, prêts à perdre en lui leur levier politique et leurs espérances, le firent rougir d'une condescendance trop semblable à une pusillanimité. Ils le conjurèrent, dans l'intérêt de sa fortune, de sa gloire, de son caractère, de revenir sur un consentement qui le déshonorait et qui déclarait en lui, par cette retraite, ou un coupable qui fuit sa peine ou un lâche qui obéit à son ennemi.

Madame de Buffon sentit de même. L'honneur du prince lui parut préférable à son bonheur. Le duc d'Orléans, facilement retourné, se hâta d'écrire à la Fayette un billet dans lequel il revenait sur son consentement verbal et demandait du temps pour de plus mûres réflexions.

XVI

La Fayette avait vu le roi et le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, en sortant de chez madame de Coigny. Il leur avait demandé la mission apparente de Londres. Il répliqua sévèrement au duc d'Orléans en homme qui tient une parole et qui ne consent pas à la rendre. Il assigna pour le surlendemain une seconde entrevue au prince dans la même maison.

Le duc d'Orléans hésitait à s'y rendre. Désirant consulter un oracle décisif sur l'impression que produirait dans l'opi-

nion publique son départ, il envoya son plus intime et son plus honorable confident, le duc de Lauzun, chez Mirabeau.

Le duc de Lauzun accourut chez Mirabeau, qui était alors malade à l'hôtel de Malte. Il s'ouvrit à l'orateur sur les perplexités d'esprit du prince, et lui demanda son opinion. Cette opinion fut celle d'Agnès de Buffon. Mirabeau, quoique déjà détaché du parti du Palais-Royal par le mépris, bondit d'indignation à l'idée du premier prince du sang subissant la proscription de la Fayette. « Il s'avoue
« ainsi coupable de l'invasion de Versailles et des attentats
« que l'imprévoyance du général avait seule laissé com-
« mettre! » s'écria Mirabeau. « Qu'il montre à ce *maire du*
« *palais* qu'il n'est pas le maître des lois, de l'Assemblée,
« de la liberté des citoyens, de l'honneur des princes; qu'il
« vienne après-demain à la séance; qu'il y révèle la pro-
« position dont on l'insulte. Je me charge de parler pour
« lui et de confondre l'insolence et la dictature de la
« Fayette! »

Le duc de Lauzun vint rapporter au prince l'indignation et l'appui du grand orateur. Mirabeau ne douta pas de la résistance du duc d'Orléans. A peine Lauzun était-il sorti de son appartement qu'il écrivit à son confident le billet suivant, où l'on saisit son impression toute vive encore :

« M. de Lauzun sort de chez moi; il ne part point; il a
« refusé parce qu'il a de l'honneur. Je ne sais pas encore
« s'il est bien sûr que les autres partiront (le duc et son
« entourage). Le pauvre prince est séduit ou veut le pa-
« raitre par l'espoir de conclure la quadruple alliance. Il
« est chargé d'une lettre du roi pour le roi d'Angleterre;
« il n'y a pas une preuve contre lui, et *quand il y en*
« *aurait, il n'y en aurait pas!*... Ceci devient par trop
« impudent. Je vous l'ai déjà dit, cher comte, je ne cour-

« Je serai jamais la tête que sous le despotisme du génie ! »
 « A demain donc, dans l'Assemblée nationale ! »

XVII

Mirabeau méditait sa dénonciation victorieuse contre la tyrannie du maire du palais proscrivant arbitrairement de l'Assemblée nationale et des marches du trône le premier prince du sang et le plus grand citoyen du royaume. Il était heureux de surprendre ainsi en flagrant délit d'arbitraire et d'insolence le rival qu'il exaltait en public, mais qu'il abhorrait en secret.

Le duc d'Orléans cependant se rendit chez la comtesse de Coigny.

A sa seconde entrevue avec la Fayette, le prince essaya en vain de retirer la parole qu'il avait donnée la veille. La Fayette fut aussi inflexible que son adversaire fut suppliant. Après une conversation dont Mirabeau connut les détails par Lauzun, et qu'il qualifia plus tard à la tribune de *très-impérieuse d'une part et de très-résignée de l'autre*, le départ fut de nouveau consenti. La Fayette n'accorda que vingt-quatre heures aux préparatifs, afin de prémunir le duc contre de nouvelles tergiversations. Il conduisit immédiatement le prince chez le roi, afin d'y confirmer sa promesse. Le roi fut étonné de l'excès de déférence de son cousin.

« Je ne négligerai rien, » dit le duc au roi, « pour découvrir à Londres les auteurs des troubles de la capitale et du royaume. — Vous y êtes plus intéressé que personne, » lui dit sévèrement la Fayette, « car personne n'y

« est plus compromis que vous. » Le roi le congédia avec une confiance apparente dans ses services qui masquait le mépris sous la pitié. M. de Montmorin lui donna ses instructions.

XVIII

Dans la nuit qui précéda le départ, une troisième hésitation suspendit encore la résolution du prince. Instruit de la promesse de Mirabeau, ébranlé par les reproches de ses confidents, il résolut de braver la Fayette dans l'Assemblée et de faire face aux accusations de la cour.

Il écrivit à la Fayette qu'il ne partait pas.

La Fayette le somma dans sa réponse avec de telles menaces, que le prince, intimidé, se rencontra encore avec lui chez le ministre des affaires étrangères. « Mes ennemis prétendent, » lui dit le duc d'Orléans devant le ministre, « que vous avez contre moi des preuves de ma complicité dans les événements du 6 octobre. — Ce sont plutôt les miens qui le disent, » répliqua avec son habituelle ironie le général ; « si j'en avais à produire, je vous aurais déjà fait arrêter, et je vous déclare que j'en cherche partout. »

Il fit comprendre en termes suffisamment intelligibles aux confidents du prince qu'il faisait de cette affaire politique une affaire personnelle de vie et de mort entre le duc d'Orléans et lui ; que si le prince s'obstinait à rester et à troubler par sa présence la sécurité de la capitale, il l'appellerait en duel et remettrait au sort des armes ce qu'il aimait mieux obtenir de son patriotisme. Le duc céda, et

partit dans la journée pour Londres avec Agnès de Buffon et quelques affidés de sa cour intime, après avoir écrit au président de l'Assemblée nationale une lettre qui fermait la bouche à Mirabeau.

Mais sa faction ne disparut pas avec lui. Ce départ, attribué par les uns à la crainte des révélations que l'enquête sur les crimes de Versailles pouvait faire éclater, par les autres à la lâcheté devant la Fayette, délivra quelque temps la reine de la présence d'un ennemi, la Fayette d'un compétiteur populaire, et rabaissa au-dessous de toute dignité le caractère de ce candidat à la royauté.

XIX

Mirabeau était déjà à la séance de l'Assemblée, retenant ses foudres sur ses lèvres, quand un billet du duc de Lauzun lui annonça la défaillance de son client et son départ pour Londres. Il montra le billet à ses amis avec un geste de dégoût. « On prétend, » leur dit-il, « que je suis du parti « de ce prince : il est indigne d'avoir un parti ! »

Telle fut la première et la plus heureuse audace de la Fayette. Il écarta habilement dans le même homme un agitateur du peuple, un rival du roi et son propre rival dans la domination de Paris. Il fit retomber en même temps sur un autre la responsabilité des attentats du 6 octobre. Le duc d'Orléans semblait ainsi s'avouer le grand coupable et emporter dans sa fuite tout le crime et tout le sang de ces journées.

XX

La pusillanimité et l'évanouissement du seul homme qui pût contre-balancer dans le peuple de Paris la dictature populaire, militaire et parlementaire de la Fayette, rejeta Mirabeau tantôt dans les plans d'alliance avec ce dictateur, tantôt dans des ébauches de coalition avec le comte de Provence, frère du roi. Ce prince, qui se sentait plus apte au gouvernement que son frère, rêvait le rôle de Gaston, duc d'Orléans, pendant la Fronde. Il aspirait à chasser un ministre déconsidéré et inhabile, à présider le conseil du roi comme prince, et à former sous lui, avec les grands meneurs de l'Assemblée constituante, un gouvernement des supériorités de tribune et d'affaires, capable d'accomplir ce qu'il accomplit depuis comme roi, une heureuse transaction entre la Révolution et la monarchie. Mirabeau, tourmenté par son génie et par ses nécessités domestiques autant que par le sentiment de l'écroulement de toutes choses, avait fait faire des ouvertures à ce prince dans le sens de ses secrètes ambitions. Il se proposait d'entrer comme premier ou comme principal ministre dans le conseil du comte de Provence, et d'y prendre, par son caractère et par son talent, la domination politique de l'Assemblée, du peuple et du roi.

XXI

Dans cette pensée il écrivit pour le comte de Provence, sous la première impression des journées d'octobre, le Mémoire secret sur les périls de la monarchie et sur les moyens de sauver le roi, Mémoire dont il avait entretenu ses amis.

Ce Mémoire, que nous avons sous les yeux, et dans lequel on surprend le véritable et le dernier mot sur les circonstances et sur les hommes, révèle dans le tribun l'homme d'État digne du grand rôle que la fortune lui refusa.

« Le roi, » dit-il, « n'est plus libre à Paris; l'Assemblée
 « elle-même n'a pas été libre de ne pas l'y suivre. De
 « défaut de liberté du roi et de l'Assemblée nuit évidem-
 « ment au succès de la Révolution. Les actes du monarque
 « et des députés seront désobéis parce qu'ils seront enta-
 « chés de contrainte. La sûreté personnelle du roi et de sa
 « famille n'est pas encore à l'abri des catastrophes. Si
 « Paris a de grandes forces, il renferme aussi de grandes
 « causes d'effervescence. La populace remuée est irrésis-
 « tible; l'hiver approche, les subsistances peuvent man-
 « quer, la banqueroute peut éclater. Que sera Paris dans
 « trois mois? Certainement un hôpital, peut-être un théâ-
 « tre d'horreur! Est-ce là que le chef de la nation peut
 « mettre en dépôt son existence et tout notre espoir?

« Les ministres sont sans moyens. Un seul, M. Necker,
 « qui eut toujours des enthousiastes plutôt qu'un parti, a
 « encore de la popularité. Mais ses ressources sont con-
 « nues, il vient de se montrer tout entier; sa tête, vérita-
 « blement vide, n'a osé entreprendre que d'étayer un

« l'édifice qui s'écroule de toutes parts; il veut prolonger l'agonie jusqu'au moment qu'il a marqué pour sa retraite politique. Le financier destructeur ne laisse un souffle à Paris qu'en ruinant le royaume. Que deviendra la nation après l'inévitable banqueroute? Nous ne sommes aujourd'hui que las et découragés. C'est le moment du désespoir qu'il faut craindre! L'Assemblée elle-même se discrédite, l'opinion publique s'en détache, une plus profonde agitation couve, le corps politique tout entier tombe en dissolution. Il faut une crise pour le régénérer. Il lui faut une transfusion de sang nouveau.

« Le seul moyen de sauver l'État et de le constituer est de replacer le roi dans une situation qui lui permette de se coaliser avec la masse de son peuple. Paris est le siège de la fiscalité; Paris a créé la dette; Paris a perdu le crédit public. Faut-il que l'Assemblée nationale ne voie que cette ville et perde pour elle tout le royaume?

« Ne dominera-t-il pas l'Assemblée? L'assemblée terminera-t-elle ses travaux sans être troublée par les commotions que mille événements préparent? L'État recouvrera-t-il la paix? l'armée sa force? le roi son action et ses véritables droits, ceux dont l'existence est nécessaire à la liberté publique? ou la monarchie sera-t-elle ébranlée dans ses fondements, très-probablement démembrée, c'est-à-dire dissoute? Il est facile à prévoir par ce qui vient de s'accomplir ce qui s'accomplira!...

« Plusieurs moyens se présentent; mais il y en a qui déchainent les maux les plus effroyables, et que je ne cite que pour en détourner le roi comme de sa perte infallible.

« Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière, ce serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône! et qui peut calculer jusqu'où l'exaltation de la

« nation française pourrait se porter si elle voyait son
 « roi l'abandonner pour se joindre à des proscrits et de-
 « venir proscrit lui-même? Moi-même, après un tel événe-
 « ment, je dénoncerais le monarque. Se retirer dans
 « l'intérieur du royaume et convoquer toute sa noblesse
 « autour de lui serait un parti non moins dangereux.
 « Justement ou non, toute la nation, qui confond la no-
 « blesse avec le *patriciat*, regarda longtemps les nobles
 « en masse comme ses plus implacables ennemis. L'aboli-
 « tion du système féodal est l'expiation de dix siècles de
 « délire. On aurait pu diminuer la commotion; mais il
 « n'est plus temps, l'arrêt est irrévocable. Se réunir à la
 « noblesse serait pire que de se jeter dans une armée
 « étrangère et ennemie. Où serait dans un tel parti la
 « sûreté du roi? Un corps de noblesse n'est pas une armée
 « qui puisse combattre; ce n'est point une province qu'on
 « puisse retrancher. Même avant la réunion, cette noblesse
 « éparsée serait égorgée.

« Se retirer de Paris pour recouvrer simplement sa
 « liberté, pour dénoncer l'Assemblée au peuple et rompre
 « tout lien avec elle serait une mesure moins violente que
 « les deux premières, mais non moins périlleuse : elle
 « exposerait la sûreté du roi; elle ouvrirait également la
 « guerre civile, parce qu'une grande partie des provinces
 « vont soutenir les décrets de l'Assemblée. Il est certain
 « d'ailleurs qu'il faut une grande révolution pour sauver
 « le royaume; que la nation a des droits; qu'il faut les
 « rétablir, les consolider; qu'une Convention nationale
 « peut seule régénérer la France, et qu'il n'y a de sûreté
 « pour le monarque que dans une étroite coalition entre le
 « prince et le peuple.

« Tous ces moyens écartés, voici ce que je pense du
 « dernier, que l'on envisage et qui n'est certainement pas

« sans danger; mais il ne faut pas s'imaginer pouvoir
« sortir d'un grand péril sans péril, et toutes les forces
« des hommes d'État doivent tendre en ce moment à pré-
« parer, diriger, tempérer, limiter la crise, et non à empê-
« cher qu'il n'y ait crise. »

Il concluait en conseillant précisément le dernier parti, dont il avait énuméré les dangers, celui de l'éloignement du roi de Paris.

« Mais après avoir constaté le défaut de liberté, préparé
« l'opinion, rallié l'Assemblée à cette nécessité, organisé
« en échelons un corps de dix mille hommes entre Paris
« et Rouen, ces précautions prises, le roi partirait en plein
« jour du château et se replierait sur la capitale de la
« Normandie. Le roi en partant publierait un appel à ses
« peuples contre les violences de Versailles et de Paris; il
« renouvellerait sa sanction libre aux principaux actes de
« l'Assemblée; il la refuserait aux autres; il appellerait
« les députés de la nation autour de lui pour achever
« l'œuvre. Si l'Assemblée désobéissait, ses actes seraient
« frappés de déchéance, et il en convoquerait une autre.
« Si elle se réunissait à lui, ils feraient ensemble la révo-
« lution et la constitution. Le moment opportun pour cette
« démarche serait indiqué par la première violence de
« Paris, qui soulevait l'indignation des provinces. »

XXII

Telles étaient en abrégé les idées que Mirabeau présentait au roi dans le premier Mémoire, idées tardives qui ne fai-

saient au fond que déplacer les questions et les périls, et qui démontrent mieux que toute autre démonstration historique que l'heure du salut était désormais passée pour le prince, puisque le plus fort génie politique du temps ne découvrait pour sauver la cour que des conjectures, des hypothèses, des hasards, des chimères. On a beaucoup présumé du génie restaurateur de la monarchie de Mirabeau, depuis la découverte de ses papiers secrets à soixante ans de sa tombe; mais quelque grand que fût ce génie, et nul ne l'a reconnu aussi infailible que nous, il ne pouvait pas lutter avec l'impossible.

Une fois les états généraux convoqués, la molle tentative du coup d'État déjouée par l'ineptie militaire et le roi conquis par la Fayette à Versailles, Louis XVI était dans l'impossible. Sa condescendance révolutionnaire sans bornes l'avilissait, la fuite le détrônait, la lutte sourde et perfide contre la Révolution l'incriminait, la lutte ouverte avec la nation le tuait. Il n'y avait plus pour lui qu'à abdiquer, à se déshonorer ou à mourir. Mirabeau eût été plus clairvoyant de le voir et plus franc de le dire; mais il ne pouvait se persuader à lui-même que sa forte main ne suffirait pas encore pour relever ce qui s'écroulait devant lui; peut-être aussi ne disait-il pas dans ce Mémoire le fond de sa pensée, que l'on entrevoit ailleurs dans ses entretiens. Un accès de guerre civile ne lui paraissait pas, il l'avoue franchement, le pire des remèdes à la situation, et quand on lui objectait que le roi n'avait ni trésor ni armée : « Les guerres civiles, » disait-il, « se font toujours sans argent. »

XXIII

Le comte de la Marck se chargea de remettre ce Mémoire à la reine par le comte de Provence. Inconnu à ce prince, il en obtint une entrevue secrète au Luxembourg. Ce palais était aussi surveillé que les Tuileries par la Fayette et par le peuple. Il fallait emprunter la nuit et les déguisements pour ne pas éveiller les soupçons et les conjectures. Le duc de la Châtre, premier gentilhomme et confident du prince, introduisit le comte de la Marck à deux heures du matin chez son maître.

La Marck fit aisément sentir au frère du roi, admirateur du génie et partisan des opinions constitutionnelles, combien le plus grand des orateurs et le plus puissant des tribuns pouvait être funeste à la monarchie et à la cour si on négligeait de s'assurer le concours qu'il offrait de lui-même au salut du roi et au raffermissement des choses. « J'ajoute, raconte la Marck, en insistant sur le prix d'un « auxiliaire, que j'avais connu Mirabeau bien avant la « Révolution; que je l'avais suivi de près depuis l'ouver- « ture des états généraux, dans le but de le rendre utile « aux intérêts du roi; qu'il était faux qu'il eût jamais « appartenu au parti d'Orléans ou qu'il eût trempé dans « le complot des 5 et 6 octobre; que loin d'approuver la « violence qui avait conduit le roi à Paris, il regardait au « contraire le roi et la France comme perdus sans res- « source si l'on ne parvenait pas à faire sortir Sa Majesté « de cette dangereuse ville, et que pour preuve de ce que « j'avançais, j'étais porteur d'un Mémoire rédigé par Mira- « beau lui-même, entièrement écrit de sa main, et dans

« lequel il présentait les moyens qui, dans son opinion,
« devaient être employés pour sauver le roi et la monar-
« chie.

« Monsieur m'avait attentivement écouté ; il approuva
« ma conduite, prit ensuite l'écrit que j'avais en main, et
« le lut devant moi en me faisant parfois des observations,
« soit sur des passages qui manquaient de clarté, soit sur
« les mesures proposées, et qui lui paraissaient être d'une
« exécution difficile. Il n'hésita cependant pas à me dire
« qu'il approuvait en général le plan proposé, mais qu'il
« était d'avance convaincu que le roi ne consentirait point
« à l'adopter.

« J'engageai alors Monsieur à en parler à la reine, qui,
« une fois persuadée, obtiendrait peut-être l'assentiment
« du roi. — « Vous vous trompez, me dit-il, en croyant
« qu'il soit au pouvoir de la reine de déterminer le roi
« dans une question aussi grave. » Je répliquai qu'il fal-
« lait donc reconnaître que tout était perdu, si l'on ne
« pouvait compter ni sur la résolution du roi ni sur l'in-
« fluence de la reine. Le prince insista sur le peu d'in-
« fluence réelle de la reine, qu'il flattait, mais qu'il
« n'aimait pas, et sur la faiblesse incurable du roi, dont
« l'inconsistance de caractère trompait tous les plans en
« sa faveur. Il compara les idées mobiles de son frère à
« des boules d'ivoire huilées qu'on s'efforcera vainement
« de cimenter ensemble. »

Soit que le comte de Provence, qui aspirait pour lui-même, et non sans raison, au titre d'homme d'État et à la domination absolue des affaires, vit avec peine l'influence que pouvait prendre un homme tel que Mirabeau sur le conseil ; soit qu'il partageât les défiances générales contre ce dangereux auxiliaire, il découragea entièrement le comte de la Marck et se borna à entretenir avec Mirabeau

et lui quelques sourdes intelligences par l'intermédiaire du duc de Lévis, homme de cour, lettré et politique, employé par ce prince à la négociation.

XXIV

Mirabeau, découragé du comte de Provence, fut rejeté dans une tentative de coalition entre lui, Necker, la Fayette, le garde des sceaux Cicé; les deux intermédiaires de cette négociation étaient Talon et Sémonville, dont on retrouve la main double et remuante dans toutes les phases de la Révolution, personnages de comédie nouant et dénouant derrière le rideau mille intrigues entre les causes, les partis, les hommes, pour se rendre nécessaires et pour se grandir de la grandeur des événements.

Talon, homme de nom illustre dans la haute magistrature, d'une fortune opulente, d'un esprit sans repos, d'une ambition élevée, d'un caractère dangereux, aspirait, de loin encore, au ministère de la justice, et voulait conquérir, par des services indifféremment offerts à toutes les causes, la confiance du roi, la reconnaissance de la reine, la faveur de la Fayette, la familiarité de Mirabeau. Il était alors procureur du roi au Châtelet de Paris. Sémonville, jeune conseiller au parlement, était le fil caché de toutes les trames où il pouvait faufler son génie d'intrigue. Il avait l'œil, la main et l'oreille partout. Il flairait avec un odorat instinctif les ambitions, les vanités, les vices et les vertus des hommes supérieurs ou des hommes puissants, pour se faire le client de leurs désirs, pour leur révéler à

eux-mêmes les aspirations qu'ils ne s'avouaient pas encore, et pour leur offrir, avec une audace et une prestesse toujours adroites, le négociateur, l'occasion, le service que ces hommes n'osaient pas demander. Un tel caractère exclut les opinions personnelles. Sémonville n'avait jamais que celles qui convenaient aux hommes et au moment. Il a surnagé sur toutes, comme les choses légères ou flottantes, jusqu'à la caducité, toujours subalterne et toujours important.

La même nature avait associé ces deux hommes. Ils sentaient que la fortune se balançait entre le roi, Necker, la Fayette et Mirabeau. Ils résolurent de bien mériter des plus heureux. Ils étaient déjà conquis en secret à Necker, au roi, au comte de Provence.

Talon, qui connaissait la Marck, se fit présenter par lui à Mirabeau. Sémonville s'était attaché à la Fayette. Un député marquant de Nancy à l'Assemblée constituante, nommé Duquesnoy, homme droit d'esprit et serviable de caractère, machinait avec eux dans l'intérêt de cette coalition. Ils connaissaient tous deux les anneaux auxquels ils pouvaient rattacher leurs intrigues : l'ambition de la Fayette et les nécessités domestiques de Mirabeau. Ils savaient qu'en coalisant ces deux hommes dans l'intérêt du rétablissement de l'ordre, ils servaient le roi et ils se préparaient à eux-mêmes les hautes situations qui résulteraient de cette alliance pour ceux qui l'auraient cimentée. Les papiers récemment découverts attestent l'ardeur de ces deux hommes pour accomplir cette alliance et les progrès de leur négociation pendant le mois d'octobre et les premiers jours de novembre.

XXV

Talon, après avoir été introduit chez Mirabeau, se prosternait d'admiration devant son génie. « On attend votre ami (puis-je dire le nôtre?), » écrit-il à la Marck. « On causera avec une franchise absolue et un abandon qui doit être la base de toute réunion; on est enchanté de n'avoir à traiter qu'avec vous et lui. Il faudra convenir d'un jour et d'une heure où nous pourrons nous voir. Le maître (c'est-à-dire le roi) est instruit de tout. Secret, fidélité, franchise : avec ces trois engagements je crois que la chose publique y gagnera beaucoup. »

Le lendemain de cette première conférence, 17 octobre, Mirabeau écrit à son ami : « L'affaire est chaude; la Fayette, décidé autant qu'il peut l'être à lui tout seul. Il m'a mené ce matin chez M. Montmorin; Necker n'a voulu d'abord me voir que tête à tête. Il dit que s'il n'y prend garde on se résignera à son départ. Il faut décider la Fayette, effrayé de Paris et inquiet des provinces. Voyons-nous pour les détails, qui sont piquants. »

Le soir du même jour, Mirabeau reprend :

« J'ai vu longtemps aujourd'hui le petit grand homme (Necker) et le sous grand homme (la Fayette). Celui-ci m'a chargé de vous prier de passer chez lui au plus tôt. Quant à moi, j'ai à vous parler à fond. Vous pouvez en ce moment beaucoup pour celui qui croit qu'on ne vaut, dans la partie exécutive de la vie humaine, que par le caractère, et qui par ces mots vous dit ce qu'il pense et ce qu'il est prêt à faire pour vous (s'allier au roi par

« la Fayette, en acceptant une grande ambassade et un
« traitement secret du roi). »

« Oh ! quel homme ! » lui répond le même soir le comte
de la Marck en parlant de la Fayette avec amertume. « Pour-
« quoi lui avez-vous dit que lundi vous parleriez de l'em-
« barras *de vos affaires* ? Cela m'a gêné dans mon entretien
« sur vous avec lui. Je n'ai pu être assez fier, et je veux
« toujours l'être pour vous et de vous. Il ira au-devant de
« vous la première fois que vous le verrez. Il commencera
« par vous offrir cinquante mille francs. Cela reçu, vous
« n'aurez rien reçu, car il est bien entendu que c'est un
« traitement de cinquante mille francs par mois. On en
« est convenu. Il a proposé, répété, qu'il aurait du roi un
« engagement par écrit pour une grande ambassade, Hol-
« lande, Angleterre. Quant à Constantinople, c'était bon il
« y a huit mois. J'ai tout rejeté. Le pressant, c'est d'être
« dégagé de vos dettes. Alors je ne sais pas sur quel sujet
« vous ne serez pas le plus fort ! Votre force sur ce point
« vous rend fort sur tout le reste, surtout quand cela vient
« d'une source pure... Je passerai chez vous à neuf heures
« pour vous dire *ses petites vues* sur son ministère. »

XXVI

« Nous avons vu la Fayette, » écrit le lendemain Talon
à la Marck. « On est révolté de la sagesse de Mirabeau. Il
« faut absolument qu'il prenne son parti. La Fayette ne
« varie pas dans son amitié pour lui. Les arrangements

« sont convenus. Il vous attend après-demain avec Sémon-
« ville. Sa confiance en vous est entière. »

Le 19, Mirabeau, déjà livré, écrit à la Fayette pour lui offrir ses révélations sur les machinateurs de troubles :
« Je ne perds aucun trait de mes ébauches en fait de dé-
« couvertes, » lui dit-il. « Quoi qu'il arrive, je serai *væ victis*
« jusqu'à la fin, parce que vos grandes qualités m'ont for-
« tement attiré et qu'il m'est impossible de cesser de
« prendre un intérêt très-vif à une destinée si belle et si
« étroitement liée à la Révolution qui conduit la nation à
« la liberté.

« Mais, » ajoute-t-il en dévoilant son mépris et son anti-
pathie contre Necker, « si vous avez réfléchi sur l'orgueil
« brutal ou plutôt véritablement délirant du méprisable
« charlatan qui a mis le nom de la France à deux doigts
« de sa perte, et qui s'obstine à la consommer plutôt que
« de s'avouer à lui-même son incapacité, vous ne penserez
« plus que je puisse le moins du monde être son auxi-
« liaire. Ils ne pourront me désarmer qu'en opérant le
« bien public, et le mauvais génie de l'espèce humaine
« n'en est pas plus loin qu'eux ! N'exigez donc de moi
« aucun ménagement pour eux. » Il annonce qu'il les
attaquera sans pitié le lendemain.

XXVII

La Fayette, dans un billet du même jour, le convie à sa table et le rassure sur son caractère. « Ne croyez pas, » lui dit-il, « que j'évite aucune responsabilité, et comme le

« déshonneur n'existe pas dans mes calculs, je ne considère d'alternative que la révolution ou ma tête ! »

Le soir, Mirabeau rend compte à la Marck de l'entretien chez la Fayette. « J'ai rallié le dictateur, » dit-il à son ami, « sur les réticences du ministre avec lui ; l'autre côté vous parlera ce soir (Talon au nom du roi). J'ai dit nettement qu'on vous trouvera instruit de tout, parce que je vous dirai tout. »

Le jour qui suit cette conférence entre Talon et la Marck sur l'enrôlement de Mirabeau, Talon écrit à la Marck.

« Je m'estime heureux, monsieur, » lui dit-il, « d'avoir une occasion de vous prouver ma confiance entière et mon abandon pour la réunion que nous avons opérée chez vous. C'est une vraie jouissance pour moi et la crois aussi sincère de la part du comte de Mirabeau que de la mienne. En vous quittant, j'ai été amené dans un grand mystère. « On songe à un autre ministre, m'a-t-on dit, aucun de vos amis n'y entrera par M. Mirabeau. Le garde des sceaux sera chassé. Nous le remplacerons. Voulez-vous accepter ? » J'ai refusé. J'ai objecté mon âge, mon admission toute récente dans une place importante. Vous pouvez être persuadé de tout ce que je pense sur ces articles. Malgré cela, je signe ma lettre, gardez-la ; je crois le devoir à la franchise qui cimente notre coalition. Un doute me reste : dois-je avoir l'air de me prêter à la proposition pour savoir le résultat de leur projet ? Il paraît qu'on a des projets contre la Fayette. Ainsi, il faut que le général se réunisse avec des hommes en état de le soutenir. »

Ce billet de Talon paraît se rapporter à la contre-intrigue du comte de Provence, méditant, en dehors de la Fayette et de Mirabeau, un ministère du frère du roi.

XXVIII

Mirabeau écrit, le 21, à la Marck :

« L'explication d'hier entre la Fayette et moi, dans son
« carrosse, au ministère des finances, a été très-forte du
« ministre, très-vive de ma part, parce qu'il avait ajourné
« mon rendez-vous avec lui. Il a refusé de reprendre ses
« paroles. Il a attesté que dans sa conversation avec vous,
« il n'y avait pas un mot désobligeant pour moi. Il a im-
« puté tout le reste à son *misérable* caractère ! En résumé,
« il me semble avoir vu que, certainement, nous enlève-
« rons un gage, une promesse écrite d'*ambassade* ou un
« *ministère*. Et cela tout de suite, car on m'a beaucoup
« pressé de l'accepter. J'ai rejeté avec toute la fierté re-
« quise tout ce qui concerne l'argent ; j'avoue cependant, de
« vous à moi, que voilà le point critique de mon affaire.
« Le moment est cruel ; je suis étouffé d'embarras subal-
« ternes, qui, dans leur marche, font un assez grand
« obstacle, et, le plus indépendant des mortels une fois
« mes affaires épurées, je ne voudrais être que l'homme
« de la nature, résolution qu'à toutes les minutes je pren-
« drais avec joie. Je suis très-gêné dans mes rapports
« sociaux, et parce que je ne puis regarder à mes affaires,
« et parce que tant que j'ai des projets d'ambition, je ne
« puis faire dissoudre mon atelier de travail (Pellenc et
« compagnie, Dumont et Durovenay, les secrétaires et les
« collaborateurs intimes de ses discours et de ses écrits).
« Un grand secours, je ne puis l'accepter sans une place
« qui le légitime ; un petit me compromettrait gratuite-

« ment. Là est le nœud; là j'ai d'autant plus besoin de
 « votre sagesse qu'elle est plus de ce monde que la
 « mienne! »

XXIX

Réponse de la Marck, quelques heures après :

« J'ai vu Sémonville qui quittait la Fayette. Je sens
 « l'embarras de votre position; mais entre l'inconvénient
 « de recevoir et celui de ne pas prendre ce qu'on offre, il
 « doit y avoir des moyens. Il s'agit seulement d'y penser.
 « En attendant, pour le courant disposez de moi. J'ai
 « toujours trois cents louis à votre service pour maintenir
 « votre indépendance. Au reste, j'ai à vous proposer un
 « arrangement qui, en établissant votre indépendance,
 « vous rendra aussi fort que vous devez l'être.

« La Fayette se ressentait ce matin de votre conversation
 « d'hier, mais bientôt il retomba. Sémonville est tout pour
 « vous, et vous savez pourquoi; il attend tout de la Fayette,
 « et le patron ne pourra rien si vous n'êtes derrière pour
 « assurer cette inconcevable existence!... »

« Hier, » réplique Mirabeau à son ami, « je vis tard
 « la Fayette. Il fut net; il parla du traitement et de la
 « place (l'ambassade à Constantinople). Je refusai; j'aime
 « mieux la promesse écrite de la première grande ambas-
 « sade : une portion du traitement me serait remise de-
 « main. La Fayette est inquiet du duc d'Orléans, qui veut
 « ou ne veut pas revenir, mais qu'il croit vouloir revenir :
 « il m'importe d'être en mesure de lui donner des nou-
 « velles. Il donne aux anecdotes plus de prix qu'à un bon

« conseil. La Fayette me prend la moitié de mes traits ; il
« faut que je travaille. Tout le monde viole mon loisir. Ma
« correspondance est immense. La chose publique est
« entièrement perdue si on ne se décide pas au bien.

« Si mille louis vous paraissent indiscrets, ne les de-
« mandez pas ; mais telle serait mon urgente nécessité. Il
« ne me convient ni d'être avide ni d'être dupe. Je garde
« autour de moi trois hommes de premier ordre, dont
« deux, Dumont et Durovenay, seraient, si je ne les gar-
« dais pour mes travaux, déjà retournés en Angleterre. »

Pendant cet échange de lettres, Talon et Sémonville organisaient ou feignaient d'organiser on ne sait quelle surveillance de police dont les anecdotes sont transmises à la Marck pour Mirabeau, afin que Mirabeau en repaisse la curiosité de la Fayette. Les lenteurs de la négociation impatientent Mirabeau. « Il n'a parlé de moi que ce matin à la
« reine, » écrit-il le 20 octobre ; « il m'a paru, à vrai
« dire, moins décidé que jamais et succombant sous la
« fatalité de ses indécisions... Pour moi, je rentre dans la
« lice (la tribune), bien décidé à n'y pas perdre un pouce
« de terrain (ce qui importe au roi et à la reine eux-
« mêmes, s'il est vrai qu'ils me croient nécessaire), et bien
« convaincu, du reste, que tout croulera d'ici à deux mois,
« ou très-peu plus tard. »

« Je fais des vœux pour que Mirabeau soit de bonne
« foi ; ce sera peut-être la première fois de sa vie, » dit
Talon à la Marck la veille du dénouement de cette négocia-
tion, où la Marck seul est désintéressé et franc dans son
dévouement à la reine, dans son attachement à Mira-
beau. Le 28, tout est consommé. On lit, dans un billet de
la Marck à Mirabeau, sous cette date, en sortant d'une
entrevue avec la Fayette : « La Fayette vous remettra cin-
« quante mille francs, et vous montrera un projet de lettre

« du roi à vous. Acceptez tout cela. C'est un dédommage-
 « ment de ce qu'en ce moment vous ne pouvez pas entrer
 « au ministère. Vos ennemis en comploteront davantage
 « avec vous. Vos affaires ne vous laissent plus d'embarras
 « subalternes ; vous serez tout entier ce que vous valez ,
 « c'est-à-dire supérieur à tous ! »

Le surlendemain, Mirabeau a vu la Fayette ; il l'a trouvé,
 dit-il, « soucieux, mécontent, découragé ; à peine m'a-t-il
 « effleuré, moi. Je lui ai parlé de la lettre du roi. Il m'a
 « fait ce matin un envoi d'argent ridicule et sans motif,
 « qui ne me fournit pas de quoi me dégager envers vous...
 « A quoi cela sert-il ? Pas même au déplacement de loge-
 « ment, qui est d'étroite nécessité et de rigoureuse conve-
 « nance. Quel homme !... quelle destinée ! Je crains, du
 « reste, qu'il ne file bien vite une mauvaise cabale. Il me
 « semble que nous avons à causer médiation sur des faits
 « récents que je sais des Tuileries !... — J'espère, » lui
 répond la Marck, « que vous aurez renvoyé les vingt-trois
 « mille francs !... »

On ignore s'ils furent renvoyés, en effet. Une note de la
 main de Mirabeau révèle à cette même date le plan et le
 personnel du gouvernement qu'il poursuivait de concert
 avec la Fayette.

« Necker, premier ministre, dit-il dans cette liste
 « annotée, parce qu'il faut le rendre aussi important qu'il
 « est incapable, et cependant conserver son reste de popu-
 « larité au roi.

« L'archevêque de Bordeaux (Cicé), chancelier entouré
 « d'habiles rédacteurs.

« Le duc de la Rochefoucauld, ministre de la maison du
 « roi, avec Thouret pour second.

« Le comte de la Marck, à la marine, parce qu'il a fidé-
 « lité, caractère et exécution.

« L'évêque d'Autun, Talleyrand, déjà son ami, ministre
« des finances, parce que sa motion sur les biens du clergé
« lui a conquis cette place; Laborde, le banquier, avec lui.

« Le comte de Mirabeau au conseil du roi, ministre sans
« département. Les petits scrupules de respect humain, »
ajouta-t-il, répondant d'avance au cri de réprobation que
ce nom soulevait à la cour, « ne sont plus de saison : le
« gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers
« auxiliaires sont désormais les principes constitutionnels,
« le cœur et le talent.

« Target, maire de Paris, que le barreau conduira tou-
« jours; Montmorin, gouverneur du Dauphin, fait duc et
« pair, ses dettes payées.

« Enfin, la Fayette, ministre sans département au con-
« seil du roi, maréchal de France, généralissime à *terme*
« pour refaire l'armée!... »

XXX

Tel était le partage d'empire dans le conseil que Mira-
beau proposait entre la Fayette et lui, partage dans lequel
il ne contestait plus la part dominante à son rival. Le
génie, la popularité et l'épée de la révolution se trouvaient
ainsi réunis en faisceau sous la main du roi pour sauver à
la fois la monarchie et la liberté. Mirabeau aurait dominé
l'Assemblée et le conseil par cette ligue; la Fayette, le
peuple et les démagogues par l'armée soldée et par l'armée
civique. La constitution pouvait sortir libre, pure et réflé-

chie de son berceau sans étouffer en naissant la royauté représentative.

La Marck souriait à ces espérances ; la Fayette ne s'y livrait qu'en apparence. Il craignait évidemment deux choses dans Mirabeau : la supériorité et l'immoralité. Il ne voulait que le corrompre et l'acheter : il ne voulait à aucun prix le grandir. Sa négociation, pleine d'habileté, était, comme beaucoup des actes de sa vie, entachée d'une certaine duplicité. « Au fond, » dit-il lui-même dans ses Mémoires, recueillis depuis sa mort, « rien ne pouvait sur-
« monter sa répugnance d'honnête homme à laisser entrer
« Mirabeau au ministère. »

Il constata, le 29, dans un billet astucieux écrit à Mirabeau lui-même, cette résistance à l'ambition du grand orateur, en l'attribuant à M. Necker. « Que diriez-vous, » écrit-il à Mirabeau, « si M. Necker menaçait de s'en aller, « dans le cas où Mirabeau arriverait ? Pensez-y. J'irai « chez vous en sortant de l'Assemblée. Confiance réci-
« proque et amitié, voilà ce que je donne et espère. » Vaines formules que démentaient sa ruse et sa mésestime envers Mirabeau. Il ne songeait qu'à l'éloigner en lui faisant accepter un poste diplomatique dans lequel le talent de l'orateur suprême eût été sans danger et sans service pour la constitution.

XXXI

La Fayette à cette époque ébauchait déjà le double rôle d'allié des chefs jacobins et de protecteur confidentiel de

la cour. Il rappelle lui-même qu'un rapprochement fut tenté sous ses auspices entre ses amis du moment, les Lameth, les Duport, les Laborde, les Barnave, les Pétion, les Robespierre, et Mirabeau. L'entrevue eut lieu la nuit, dans le quartier solitaire de Passy, chez la marquise d'Aragon, nièce de Mirabeau et sa confidente. « Ce fut là, » raconte la Fayette, « que je déclarai qu'il fallait renoncer
« au projet de poursuivre la reine comme instigatrice des
« complots à la cour de Versailles, si l'on voulait avoir des
« rapports avec moi. Mirabeau répondit : « Eh bien,
« général, puisque vous le voulez, qu'elle vive ! Mais,
« reine humiliée, peut-être captive. Mais une reine égorgée
« n'est bonne qu'à faire composer une mauvaise tragédie ! »
« J'eus des torts avec Mirabeau, dont l'immoralité me cho-
« quait, » poursuit la Fayette. « Malgré le charme que je
« trouvais à sa conversation, et mon admiration pour ses
« talents sublimes, je ne pouvais m'empêcher de lui
« témoigner une mésestime qui le blessait. »

L'entrevue fut sans résultat. Les Lameth, les Duport, les Barnave, les Pétion, les Robespierre haïssaient d'instinct Mirabeau, dont les proportions démesurées dépassaient et écrasaient leur stature. Ils se pliaient avec moins d'efforts aux avances de la Fayette, qui n'était à leurs yeux qu'un jeu de la fortune au lieu d'être un prodige de la nature. Ils pourraient un jour dominer l'un ; ils ne pourraient jamais égaler l'autre. On voit les traces de cette alliance de la Fayette avec les jacobins dans une lettre de Mirabeau à ce général, un an plus tard.

« Les motifs d'éloignement entre vous et moi n'existent plus, » écrit Mirabeau à la Fayette en 1790 ; « les Barnave,
« les Duport, les Lameth ne vous fatiguent plus de leur
« active inaction. On singe longtemps l'adresse, mais non
« la force ; on fait d'assez bons tours avec des machines :

« on imite même le bruit du tonnerre, mais on ne le rem-
« place pas ! »

XXXII

Le mot de la Fayette à Mirabeau, jeté comme par une parenthèse négligente dans le dernier billet que nous avons cité, inquiète Mirabeau, Talon, la Marck. « J'ai vu « nos hommes, » écrit Talon ; « je leur ai fait sentir qu'il « fallait enfin terminer et ouvrir la porte au seul homme « qui peut les rendre maîtres de leur sort. »

Mirabeau, de son côté, revoit la Fayette sans s'apercevoir encore qu'il est joué par la double politique de son allié futur. Il le plaint devant la Marck, au lieu de l'accuser.

« Vous avez vu l'homme tel qu'il est, » lui écrit-il le 5 novembre, en sortant de chez la Fayette, « également « incapable de manquer de foi et de tenir parole; d'ail-
« leurs impuissant, à moins d'une explosion où il pourrait « tout, et jusqu'à un certain point *voudrait tout*. D'abord « il parlait peu; puis, quand je lui ai montré que j'en « savais autant que lui, il s'est hâté de tout dire. Très-
« net, du reste, et même très-délicat sur mes besoins et « sur la nécessité de parer aux éclats de mes affaires; tout « est prêt à cet égard, tout est facile et sans bornes. »

La Fayette, ligué alors avec le roi, la reine et les ministres, dans l'intérêt de l'ordre dans Paris, puisait à son gré dans le trésor ses moyens de police, d'influence sur les partis, de solde dans la garde nationale : une lettre de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, et par les mains de qui passaient les subsides, l'atteste en 1792.

Le même jour Mirabeau, à la suite d'un discours sur les finances par lequel il ébranla Necker, poussa au renversement immédiat du ministre, pour entrer par la brèche au conseil.

« Dites au dictateur, » écrit-il en descendant de la tribune, « qu'il ne lui reste de ressource qu'un ministère de première force ! Que lundi le ministère n'aura plus un écu, que l'explosion commencera mercredi ; qu'il prenne garde, que le ministère pourrait bien arriver, mais sans lui !... Je vous dirai le reste de bouche. Si de la main à la main on pouvait avoir un secours un peu considérable qui sauvât le tout ! Surprise subalterne. Je croirai la partie sûre ; elle a marché aujourd'hui à pas de géants... »

XXXIII

Le secours vint, mais non la place au conseil. La Fayette, après avoir leurré et compromis Mirabeau, qui se prêtait avec tant de hâte à la corruption, eut le secret de sa vénalité dans les mains. Il se réconcilia avec le ministère de Necker et de Montmorin, asservis à son omnipotence. En honnête homme, il n'abusa pas de ce secret contre Mirabeau. Les négociations, bientôt interrompues par le décret de l'Assemblée qui interdisait le ministère à ses membres, se relâchèrent, se rompirent, se renouèrent entre ces deux hommes, l'un si incomparable en talent, l'autre si supérieur en tactique. Mirabeau, secrètement désarmé de la plus grande force morale d'un orateur, l'intégrité, s'était marchandé lui-même à son rival. Il resta immense à la

tribune. Diminué à ses propres yeux, à la merci de la Fayette, qui avait le droit de le mépriser, à la solde de la Marck, qui le soutenait de son amitié et qui s'efforçait de le donner tout entier à la reine. Nous verrons bientôt à quel prix et par quel ignominieux traité il se donna ou plutôt il se vendit à la cour.

Il ne se livra pas, a dit spirituellement M. de Talleyrand, et ont répété d'autres après lui. Flétrissure de plus et non excuse de son caractère, selon nous ! Vendre son génie et en recevoir le prix sans compenser au moins sa vénalité par ses services, c'est tromper deux fois, car c'est tout à la fois gagner et dérober le salaire de la corruption. Nous n'insultons pas ce grand homme, nous le plaignons. Nous savons qu'en recevant les subsides du roi pour sauver la monarchie, il ne vendait pas la révolution, il tentait seulement de la conduire. Mais la première condition pour bien conseiller une révolution ou une monarchie, c'est d'être indépendant de l'une et de l'autre. Un conseiller vendu n'est plus qu'un esclave, et l'homme qui n'a plus le droit de s'estimer ne peut donner ni poids ni autorité à ses conseils. La détresse domestique de ce puissant génie l'asservit à des ménagements, à des ambiguïtés et à des mystères qui lui enlevèrent la moitié de sa force pour la révolution comme pour la monarchie. La maturité de Mirabeau expia les immoralités de sa jeunesse. Qui peut dire ce que serait devenue la France de 1789 si Mirabeau incorruptible eût dompté par l'estime les factions qu'il subjuguait par le talent, et si le levier d'un tel génie avait eu pour point d'appui un cœur intègre ? Il faut pleurer sur les vices qui rendirent stérile la plus vaste intelligence du temps.

XXXIV

Pendant ces manœuvres sourdes et vaines pour recomposer au profit du roi une ligue de forces, d'opinions, capable de suppléer à l'anéantissement de toute force matérielle, le roi s'abandonnait entièrement à la Fayette, et la reine elle-même affectait de tout espérer de lui seul; mais en secret elle se défiait de sa franchise autant que de sa force, elle se composait un conseil plus intime du comte de Mercy d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche; de M. de Fersen, Suédois dévoué à sa personne; de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, et de quelques débris de la société de Polignac non encore emportés loin d'elle par l'émigration. Elle pleurait amèrement l'éloignement de son amie; elle en recevait des lettres, elle se soulageait en lui écrivant. « J'ai pleuré d'attendrissement en lisant vos lettres, » lui disait-elle après son installation forcée aux Tuileries. « Vous me parlez de mon courage, mon amie! Il en faut
« bien moins pour soutenir le moment affreux où je me
« suis trouvée, que pour supporter journallement notre
« position, ses peines à soi, celles de ses amis, celles de
« ceux qui nous entourent. C'est là un poids trop lourd à
« porter, et si mon cœur ne tenait pas par des liens si
« forts à mon mari, à mes enfants, à mes amis, je désirerais mourir. Je vois aussi ce sentiment à travers votre
« amitié. Je vous porte à tous malheur, et vos peines
« retombent toutes sur moi! »

Elle avait donné la place de madame de Polignac à madame de Tourzel, gouvernante de ses enfants, femme dont la fidélité et le courage justifièrent jusque sous les

verrous du Temple le choix de la reine. Sa première favorite, délaissée depuis la faveur de madame de Polignac, la belle princesse de Lamballe, s'était rapprochée d'elle depuis ses mauvais jours. Elle occupait aux Tuileries, comme surintendante de la maison de la reine, les appartements du pavillon Marsan, au bord de la Seine. Elle y tenait, les jours de réception, une sorte de cercle intime et modeste où la reine recevait encore les hommages d'une cour déjà décimée. Les autres jours, la reine ne sortait pas de ses appartements intérieurs, employant ses heures aux travaux d'aiguille, à la surveillance de ses enfants, à des conférences avec le roi, à des entretiens confidentiels avec les amis politiques qui venaient s'appuyer de son influence sur le roi. L'étiquette, un peu moins austère, avait repris néanmoins sa place dans les habitudes de sa vie. Elle dînait encore en public dans les occasions solennelles, et assistait aux cérémonies de la religion dans la chapelle du château. Les officiers de la garde nationale et les chefs de la bourgeoisie, qui avaient remplacé les courtisans de Versailles, lui témoignaient, à l'exemple de la Fayette, les déférences et les respects propres à racheter les outrages du peuple. Elle les recevait avec la grâce qui lui conquérait facilement les cœurs. Elle leur permettait, par une habile adulation, les plus affectueuses familiarités avec le Dauphin. Elle se popularisait, avec une secrète complaisance, dans la classe de ce peuple où elle se savait si calomniée. L'enfant jouait avec les armes et les insignes de la milice civique; il s'étonnait de ce que ce peuple, si respectueux à Paris, avait été si injurieux et si sanguinaire à Versailles. Un jour, raconte une femme de la reine présente à ces intimités de famille, l'enfant demanda compte de cette différence.

« Écoute et retiens bien, » lui dit le roi en prenant son

« fils sur ses genoux comme pour lui imprimer dans l'esprit
« une leçon vivante de sa triste histoire. « J'ai voulu rendre
« ce peuple moins malheureux qu'il n'était; j'ai eu besoin
« de trésors pour payer les dettes contractées par mes
« ancêtres; et pour rétablir un meilleur ordre dans les
« finances, j'ai demandé leur part d'impôt à ceux qui
« avaient le privilège de n'en pas payer. Ils s'y sont re-
« fusés, mon parlement les a soutenus contre mes minis-
« tres; alors j'ai appelé à Versailles les premiers de
« chaque ville, de chaque province, pour s'entendre avec
« moi sur les moyens de mieux administrer le royaume.
« Au lieu de s'entendre avec moi et entre eux, ils m'ont
« demandé des choses que je ne puis faire ni pour moi ni
« pour mes successeurs. Des factieux ont soufflé au peuple
« une grande colère contre moi; ils sont venus à Versailles
« pour tuer mes gardes, pour m'arracher à ma maison, afin
« d'être maîtres de ma personne et de ma famille. Il ne faut
« pas en vouloir au peuple, il est bon, juste et bien inten-
« tionné en masse; s'il connaissait mon cœur, il me sou-
« tiendrait au lieu de m'attaquer, mais il y a des hommes
« méchants entre lui et moi. »

Telle était la théorie de la révolution que le père expliquait à l'enfant. C'était là, en effet, tout ce qu'un père roi et tout ce qu'un enfant destiné à régner pouvaient comprendre. Mais le prince qui ne voyait dans ses malheurs que les embarras financiers et les passions des hommes, oubliait l'âme même de la révolution qui remuait ces masses et qui lui avait fait donner lui-même l'impulsion et le signal à ces grands mouvements intestins; il oubliait la raison générale, qui voulait prévaloir à tout prix sur les préjugés d'un autre âge, la justice sur les inégalités, la liberté sur les servitudes. La colère des hommes n'était ici que le choc des choses; la main capable de modérer ce

choc manquait également au trône et à la révolution. Necker n'avait pas même prévu cette révolution; Mirabeau, qui en avait la force, n'en avait pas la vertu. La Fayette tentait en vain de la modérer, trop complice déjà pour être arbitre. Au lieu de se jeter entre le peuple et le roi, le 5 octobre, il avait livré le roi au peuple, et l'Assemblée nationale aux émeutes de Paris. Il pouvait être encore le dictateur de l'ordre matériel dans la capitale, il ne pouvait plus être le dictateur de la constitution. On voit qu'il en était réduit à négocier avec toutes les factions au lieu de les contenir, d'intimider la cour par le peuple et de corrompre le peuple par l'or de la cour. La cour lui échappait par les trames, et le peuple par les séditions.



XXXV

Le calme qui avait suivi la rentrée du roi à Paris n'avait été dans le peuple que la lassitude d'un spasme. On avait cru quelques jours seulement à l'abondance. « *Consum-*
« *matum est !* » écrivait le 4 octobre Camille Desmoulins.
« La halle regorge de sacs de blé, la caisse nationale se
« remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la
« *calotte* » (c'est ainsi qu'il désignait par mépris le clergé
par une partie de son costume), « la *calotte* est à terre,
« l'aristocratie expire. Les projets des Mounier et des
« Bailly sont déjoués; les patriotes ont vaincu. Paris a
« échappé à la banqueroute, il a échappé à la famine, il a
« échappé à la dépopulation qui le menaçait. Paris va être
« la reine des cités, et la splendeur de la capitale répondra

« à la grandeur de la majesté du peuple français!.. » Après
« la défaite de Persée, au moment où Paul Émile descen-
« dait de son char triomphal et entrait dans le temple de
« Jupiter Capitolin, ajoutait le pamphlétaire classique, un
« député des villes rasées, haranguant le sénat à la porte,
« lui adressa le discours suivant : « Romains ! maintenant
« vous n'avez plus d'ennemis dans l'univers. Il ne vous
« reste plus qu'à gouverner le monde, et à en prendre
« soin comme les dieux mêmes!... » Nous pouvons dire
« de même à l'Assemblée nationale : « A présent, vous
« n'avez plus d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de
« *veto* à craindre. Il ne vous reste qu'à gouverner la France,
« à la rendre heureuse, et à lui donner des lois telles qu'à
« notre exemple tous les peuples s'empressent de les trans-
« planter et de les faire fleurir chez eux ! »

Ce cri de joie et de triomphe d'un esprit léger comme la rumeur publique était changé, le lendemain, en cri d'alarme par d'autres pamphlétares, et surtout par Marat. Celui-ci s'était donné le rôle de tribun de la misère et de la faim. Pendant que la bourgeoisie, rassurée, se répandait en habits de fête dans les lieux publics et dans les jardins des Tuileries, pour contempler avec orgueil le palais qui renfermait désormais à ses yeux le gage de la sécurité publique, des attroupements d'hommes en haillons se formaient et se reformaient sans cesse aux coins des rues populeuses et sur les places consacrées au trafic des subsistances. On y parlait de la fausse abondance que l'habileté des ministres faisait apparaître chez les boulangers, mais qui allait être remplacée par la disette complète, en vengeance du triomphe du peuple. On s'encourageait à compléter la victoire en allant délivrer les prisonniers entassés, disait-on, depuis deux mois, par Bailly, dans les caves de l'hôtel de ville. Les femmes, sûres de l'impunité,

dans les groupes, les animaient de leurs vociférations, les apitoyaient de leurs larmes. Les boulangers, tremblants de ne pas suffire aux demandes de pain, se portaient en députation immense au conseil de la commune, pour se plaindre de la parcimonie avec laquelle on leur délivrait leur approvisionnement de farines ; d'autres couraient aux halles et éventraient les sacs pour attester la mauvaise qualité de l'aliment qu'on les forçait de pétrir pour le peuple. Les femmes de la halle, plus hardies encore, se présentaient aux portes des Tuileries et sommaient le roi et la reine de nourrir leurs familles affamées. Une brochure intitulée *Aurons-nous du pain?* semée à profusion dans les groupes, accusait la municipalité et la commission de la distribution des blés de mêler de la poussière aux farines. La feuille incendiaire de Marat, intitulée *l'Ami du peuple*, poussait les indigents au pillage de la halle aux blés. La garde nationale arrivait trop tard pour prévenir le sac des subsistances ; les représentants au conseil de la commune demandaient la mise en accusation de l'agitateur et faisaient afficher sur les murs de Paris une proclamation indignée contre lui. Marat se cachait dans un souterrain avec sa presse, et répandait de là de nouveaux brandons pour activer l'incendie.

« Et qui sont donc mes accusateurs ? » disait-il dans *l'Ami du peuple*. « Les mêmes hommes que j'ai accusés de « faux il y a deux jours ; les hommes d'honneur qui ont « blanchi Beaumarchais ; les hommes que je traîne chaque « matin dans la boue de Paris et qui n'ont pas osé dire un « mot ! Mon dessein était aujourd'hui de me rendre à « l'hôtel de ville et de demander l'expulsion du bureau de « la majorité corrompue des représentants de la com- « mune. L'indignation publique allumée par ma feuille « m'a prévenu... Eh quoi ! c'est pour assurer la créance

« des rentiers, pour soudoyer les pensionnaires du prince,
 « des ambassades inutiles, des gouverneurs et des comman-
 « dants dangereux, des femmes galantes, des chevaliers
 « d'industrie, des académiciens ignorants et fainéants, des
 « sophistes, des saltimbanques, des histrions, des bala-
 « dins, des ex-ministres ineptes, des agents de police, des
 « espions, et cette tourbe dorée des créatures de la cour
 « qui forment la chaîne des instruments de la tyrannie, que
 « de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, de pauvres
 « manœuvres, qui ne gagneront jamais rien ni aux mar-
 « chés ministériels ni aux révolutions, achèveront de
 « donner leurs tristes dépouilles ! que vingt millions
 « d'hommes seront réduits à la mendicité ! Homme petit
 « et vain, » ajoutait-il en s'adressant à M. Necker, l'idole
 de la bourgeoisie commerçante, « vos lauriers sont flétris !
 « ils ne reverdiront plus ! Votre règne est fini !... C'est en
 « vain qu'on chercherait en vous l'homme d'État : on n'y
 « trouverait que le charlatan, et sans être prophète, on
 « peut vous prédire la fin de Law ! »

XXXVI

Ces accusations contre la complicité de la commune dans la disette de Paris, ces comparaisons entre la misère du peuple laborieux et l'opulence oisive des classes libérales, cette proscription en masse des professions inutiles, selon le pamphlétaire, et pesant de tout le poids du corps social sur la misère et la détresse des membres inférieurs ; cette profanation hardie du nom de M. Necker, jusque-là sacré ;

enfin cette évocation jalouse de tous les privilégiés de l'aisance et du loisir, présentés à l'indignation comme autant de sangsues de la véritable nation, faisaient, dès le premier jour, de Marat, un tribun plus mystérieux et plus redoutable que les autres. Il arrachait le cri suprême à la dernière fibre souffrante de la multitude; il allait chercher au fond de la société, sous l'agitation superficielle de la surface, l'élément nouveau, plus ténébreux, plus implacable de ressentiment, une révolution sous une révolution.

Le 21, ces éléments, remués par la feuille de Marat, fermentèrent dans les rassemblements plus tumultueux. On sema le bruit d'une famine presque imminente et systématique. On arrêtait, disait-on, les convois aux portes de Paris; on trouvait des masses de pain jetées dans la rivière, arrêtées dans les filets de Saint-Cloud, pour dénoncer le crime des accapareurs. On accusa les boulangers qui avaient, peu de jours avant, accusé eux-mêmes le comité de subsistances; des queues immenses se formèrent à leurs portes : la terreur fit acheter par les familles trois fois plus de pain qu'il n'en fallait ordinairement pour la provision du jour. Ces queues se renouvelaient plusieurs fois dans la matinée. Les boulangers chauffaient sans repos leurs fours, pour suffire à ce concours inusité d'acheteurs; ceux à qui le temps, le bois, les ouvriers, la farine manquaient, devenaient l'objet des injures et des menaces de la foule. Les sentinelles placées sur le seuil de leurs maisons les défendaient à peine contre l'invasion, le pillage, le massacre. Cependant le pain ne manqua nulle part, même à la panique. Mais les agitateurs du peuple voulaient un prétexte de sang.

XXXVII

A neuf heures du matin, des rassemblements acharnés se pressent à la porte d'un boulanger nommé François. Il habitait près de l'Archevêché, occupé alors par l'Assemblée nationale. Il cuisait le pain que les députés faisaient prendre pour le rafraîchissement de leur salle. Cet infatigable ouvrier, pour subvenir aux besoins de son quartier, avait chauffé sept fois son four et pétri sept fois ses fournées depuis la veille. Accablé de lassitude et son étalage encore pourvu de pain, il se reposait de ses sueurs auprès de sa jeune femme, dans sa boutique, quand une mendicante, à laquelle il avait déjà donné une livre de pain, dans l'intention d'intéresser les passants à sa feinte détresse, s'écrie que le boulanger refuse de délivrer du pain au peuple, et montre du geste la boutique de l'infortuné François.

Un cri et un geste accusateur suffisent, quand le peuple est agité, pour le convaincre de tous les crimes qu'on lui dénonce. La multitude ameutée se précipite sur le boulanger, l'arrache aux bras de sa femme, trouve dans l'arrière-boutique une fournée de petits pains commandés et réservés pour la salle de l'Assemblée nationale, montre ces pains accusateurs comme une preuve d'affamement du peuple, le traîne à l'hôtel de ville aux cris de *A la lanterne!* Le cortège, grossi par le bruit et par l'indignation du prétendu crime, arrive en émeute immense aux portes du palais. La garde nationale protège à peine l'accusé contre les bras levés et contre les pierres lancées sur sa tête. On

parvient enfin à le conduire vivant devant le comité public, qui feint de l'interroger pour satisfaire la multitude.

Ses amis, ses voisins accourent sur ses pas, attestent son innocence, son patriotisme, son zèle charitable pour le service quotidien de son quartier. Garan de Coulon et Blancheville, deux membres du comité de police, l'absolvent, le font cacher dans une chambre secrète de l'hôtel, descendent sur la place, haranguent l'attroupement, le conjurent de ne pas exiger le sang d'un innocent et d'un bon citoyen. Les cris *A la lanterne!* leur répondent avec plus de violence. La populace veut un cadavre à déchirer; elle enfonce ou elle écarte la garde nationale, dont les baïonnettes de parade fléchissent devant la poitrine des attroupements; elle se précipite sur les pas de Garan de Coulon et de Blancheville, dans l'intérieur de l'édifice, pour enlever François à ses protecteurs. Garan de Coulon, n'espérant plus de grâce, propose au rassemblement d'entendre le boulanger lui-même dans la salle Saint-Jean, où il va le faire amener et où le peuple sera réuni en plus grand nombre pour assister à son jugement. La masse y consent; on s'engouffre dans la salle, on va chercher l'accusé pour le conduire dans ce prétoire; mais à peine a-t-il descendu quelques marches de l'escalier, que la populace l'arrache à la garde nationale, le traîne sur la place et le pend au réverbère de Foulon.

Sa femme, accourue sur sa trace, ne rapporte que son cadavre à ses enfants. La Fayette n'arrive que pour détester et flétrir le crime, et arrêter un des assassins. La municipalité outragée, Paris consterné, l'Assemblée frémissante, réclament la *loi martiale*; des funérailles vengeresses sont faites avec un immense appareil à la victime, pour consacrer l'horreur et la douleur de l'attentat; une pension est accordée à la veuve; on relève pour un jour l'autorité des

lois sur le corps de cet homme du peuple égorgé par le peuple; la garde nationale rougit de sa tolérance; l'Assemblée et la municipalité retrempe un peu de leur énergie dans le sang; la loi martiale est présentée d'urgence et sépare les anarchistes et les constitutionnels en deux camps.



XXXVIII

Mais avant de raconter la discussion de cette loi de dictature municipale, qui remettait aux magistrats secondaires l'arme que la défiance enlevait au suprême magistrat, le roi, retraçons rapidement les principales délibérations de l'Assemblée, dans les séances antérieures et postérieures aux journées des 5 et 6 octobre, à Versailles.

Le 29 septembre, Thouret avait présenté, au nom du comité de constitution, le projet de loi relatif aux nouvelles circonscriptions de la France en quatre-vingts départements, chacun d'environ 524 lieues carrées, sans compter Paris, qui formait à lui seul un département. L'esprit fédératif et féodal de province, si favorable à la guerre civile, disparaissait ainsi pour jamais. Par ce démembrement des anciennes circonscriptions, chacune de ces divisions territoriales nouvelles, soumise à l'uniformité de la même administration, du même impôt, de la même représentation, acceptait irrésistiblement et concentrait en elle et dans l'ensemble du royaume l'unité, ce complément de la patrie. De ce jour il n'y avait plus qu'une France en quatre-vingt-une parties, dont aucune n'était rien sans le tout.

Des districts, grandes circonscriptions départementales,

des communes et des cantons subdivisaient ces unités pour la facilité de la hiérarchie administrative. La triple base de ces circonscriptions était l'étendue du territoire, la population, l'impôt. Une représentation spéciale était affectée à chacune des circonscriptions; le droit d'élire les représentants de ces divers centres délibératifs et administratifs était conféré aux assemblées primaires; les citoyens actifs composaient ces assemblées. Pour être réputé citoyen actif, il fallait être Français, majeur, domicilié dans le canton, payer un impôt direct égal au prix local de trois journées de travail, ne pas exercer une profession appelée servile, c'est-à-dire constituant dans un citoyen la dépendance d'un autre citoyen.

On voit que les législateurs de l'Assemblée constituante n'avaient pas osé aller jusqu'à la dernière conséquence spiritualiste de leur philosophie, qui plaçait avec raison le droit de l'homme avant le droit du citoyen; ils ne conféraient le droit de cité qu'aux propriétaires; ils mettaient l'or ou la terre pour condition à la part de souveraineté. Ce matérialisme de la législation, appelé par les uns prudence, par les autres aristocratie de l'argent, fut la première déviation de la logique de la révolution, et le premier texte de division entre les philosophes et les politiques.

Ces assemblées primaires nommaient les représentants à l'assemblée de département, ceux-ci nommaient les députés à l'Assemblée nationale, hiérarchie électorale qui ne blessait en rien l'égalité, mais qui, en faisant nommer les représentants de la nation par un second degré plus élevé d'électeurs, assurait plus de lumières, plus de garantie morale et plus de notoriété publique dans l'élu. Le premier degré constatait le droit et l'origine véritablement populaire dans le représentant, le second degré constatait

la capacité. L'élection, en partant de la base et en s'élevant au sommet de la population, ne changeait ni d'origine ni de nature : c'était toujours le peuple, mais le peuple plus trié, plus concentré, plus éclairé.

Une seule condition aristocratique, matérielle et fiscale était exigée des représentants pour droit d'éligibilité : ils devaient payer une contribution égale à la valeur d'un marc d'argent. Ici encore l'Assemblée constituante faussait son principe philosophique et moral en plaçant sa garantie dans la chose et non dans l'homme. L'homme, quelque vertueux et quelque éminent qu'il fût, n'était rien sans l'or et sans la terre : la propriété était déclarée supérieure à l'âme. Le publicain était éligible, le sage ne l'était pas. Ce fut le second texte de division entre les philosophes et les politiques. La presse entière, organe de la pensée, se rangea du côté des philosophes, et sapa par la base cet article de la constitution.

Il était interdit aux électeurs de nommer deux fois de suite le même représentant à l'Assemblée, afin d'éviter l'aristocratie de l'habitude et la clientèle de l'estime, disposition timide et absurde, qui condamnait le mérite constaté à l'ostracisme et qui décimait les capacités de la nation au détriment de sa propre force.

Des assemblées administratives également élues devenaient le pouvoir administratif et exécutif de chacune des subdivisions de l'empire, sous le nom de Directoires, disposition chimérique qui annulait le pouvoir central royal ou républicain en même temps qu'il annulait l'unité et la responsabilité, ces deux conditions essentielles à tout pouvoir actif.

XXXIX

M. de Beaumetz présenta, au nom du comité de jurisprudence criminelle, dans la même séance, la publicité de la procédure criminelle, garantie de justice; le secours d'un conseil à l'accusé, garantie d'humanité; enfin, l'intervention des jurés dans le jugement, garantie d'impartialité et d'indépendance.

Le 29, on enleva au pouvoir royal ou exécutif le droit de faire des lois, même provisoires, de nommer ou de destituer les officiers de l'armée. Mirabeau, préoccupé de l'évanouissement total de l'autorité, protesta en vain au nom de la vie nationale ainsi suspendue. On ne lui répondit le lendemain qu'en enlevant encore au pouvoir royal le droit de lever aucune contribution ou de contracter aucun emprunt. On formula en trois articles fondamentaux la division constitutionnelle du pouvoir.

Tous les pouvoirs émanent de la nation.

Le pouvoir législatif réside dans l'Assemblée nationale.

La sanction des actes législatifs est confiée au roi.

Le pouvoir exécutif réside dans les mains du roi.

L'évidence nette, courageuse et pratique de ces formules les fit voter et applaudir d'enthousiasme. C'était la conquête et la régularisation à la fois de la conquête.

Le 11 octobre, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, après avoir sondé le gouffre de la dette et les besoins de la nation, osa déclarer qu'une seule ressource restait à l'Assemblée nationale pour tout combler : les biens du clergé.

« Une grande mesure à l'égard de ces biens est inévitable, » dit-il; « elle s'allie avec le respect des pro-

« priétés. Le clergé n'est pas propriétaire à l'instar des
« autres propriétaires. La nation, jouissant d'un droit
« très-étendu sur tous les corps, en exerce de réels sur le
« clergé ; elle peut détruire les agrégations de cet ordre
« qui pourraient paraître inutiles à la société, et nécessai-
« rement leurs biens deviendraient le juste partage de la
« nation ; elle peut de même anéantir les bénéfices sans
« fonctions ; elle peut donc, en ce moment, prendre les
« biens de cette nature qui sont vacants et ceux qui vaque-
« ront par la suite. Nulle difficulté à cet égard. Mais peut-
« elle réduire le revenu des bénéficiaires vivants et s'en
« approprier une partie ? Je sais ce qu'on dit de plausible
« en répondant négativement à cette question ; je sais ce
« qu'ont écrit des auteurs dont j'estime les talents, et dont
« j'aime souvent à suivre les principes. Aussi, j'ai long-
« temps médité mon opinion, longtemps je m'en suis défié,
« mais je n'ai pu parvenir à douter de sa justice.

« Quelque sainte que puisse être la nature d'un bien
« possédé sous la loi, la loi ne peut maintenir que ce qui
« a été accordé par les fondateurs. Nous savons tous que
« la partie de ces biens nécessaire à la subsistance des
« bénéficiaires est la seule qui leur appartienne ; le reste est
« la propriété des temples et des pauvres.

« Si la nation assure cette subsistance, la propriété des
« bénéficiaires n'est point attaquée ; si elle prend le reste à
« sa charge, si elle ne puise dans cette source abondante
« que pour soulager l'État dans sa détresse, l'intention des
« fondateurs est remplie, la justice n'est point violée.

« La nation peut donc, premièrement, s'approprier les
« biens des communautés religieuses à supprimer, en
« assurant la subsistance des individus qui les composent ;
« secondement, s'emparer des bénéfices sans fonctions ;
« troisièmement, réduire dans une proportion quelconque

« les revenus actuels des titulaires, en se chargeant des obligations dont ces biens ont été frappés dans le principe.

« La nation deviendra propriétaire de la totalité des fonds du clergé et des dîmes dont cet ordre a fait le sacrifice; elle assurera au clergé les deux tiers des revenus de ces biens. Le produit des fonds monte à 70 millions au moins; celui des dîmes, à 80, ce qui fait 150 millions; et pour les deux tiers, 100 millions, qui, par les bonifications nécessaires, par les vacances, etc., peuvent se réduire par la suite à 85 ou 80 millions. Ces 100 millions seront assurés au clergé par privilège spécial; chaque titulaire sera payé par quartier et d'avance, au lieu de son domicile, et la nation se chargera de toutes les dettes de l'ordre.

« Il existe en France 80,000 ecclésiastiques dont il faut assurer la subsistance, et parmi eux on compte 40,000 pasteurs, qui ont trop mérité des hommes, qui sont trop utiles à la société, pour que la nation ne s'empresse pas d'assurer et d'améliorer leur sort; ils doivent avoir, en général, au moins 1,200 livres chacun, sans y comprendre le logement. D'autres doivent recevoir davantage.

Exécution du plan, avantages.

« Les dîmes appartiennent déjà à la nation. Elles ont été abolies, il est vrai; mais elles doivent être acquittées quelque temps encore. Elles le seront au profit de la nation, avec facilité de conversion en une prestation en argent. Elles montent à 80 millions; en y ajoutant 20 millions, somme qui décroîtrait par la mort des titu-

« laires, on aurait celle de 100 millions, nécessaires à
« l'entretien du clergé.

« Les biens-fonds produisent 70 millions de revenu et
« plus, ce qui forme un capital de 2 milliards cent mil-
« lions à employer, dont les créanciers de l'État pour-
« raient être acquéreurs. Le déficit des finances sera
« comblé...

« En résumé, » dit-il, « le clergé sera suffisamment doté :
« cent vingt millions de rentes à payer seront éteintes. La
« vénalité des charges sera supprimée, la dîme abolie ; les
« biens territoriaux, rendus à la circulation, retiendront
« dans les campagnes un grand nombre de nouveaux pro-
« priétaires ; les laboureurs ne craindront plus d'être
« expulsés de leurs fermes, comme ils l'étaient par la
« mutation des bénéfices ecclésiastiques ; l'agriculture sera
« encouragée par cette possession et cette sécurité. »

La haute naissance, le caractère épiscopal, la renommée précoce de profondeur et d'habileté de M. de Talleyrand, ses liaisons connues avec Mirabeau, le don de pressentir et l'audace de devancer la victoire des opinions, enfin le mot qui était sur toutes les lèvres, prononcé par la bouche d'un courtisan et d'un évêque, donnèrent à cette motion, pour les uns l'éclat d'un oracle, pour les autres le scandale d'une apostasie, pour tous l'autorité d'un acte accompli. La dépossession territoriale du clergé fut votée dans les esprits avant d'être convertie en décret.

Des applaudissements saluèrent l'émancipation du cinquième des terres de la France rendues aux familles, cette source unique de la population. C'était la troisième fois depuis Charlemagne que la nation, toujours expropriée de ses terres par l'Église usufruitière, était forcée de rentrer dans sa propriété. Nul, excepté le clergé, ne considérait l'Église comme propriétaire au même titre que les familles.

La propriété n'a pas été instituée pour les idées, mais pour les hommes.

La société subventionne viagèrement les idées. Mais elle n'investit que les familles du droit inaliénable d'hérédité et de propriété. La société intellectuelle, morale et religieuse ne s'attache pas à la glèbe des cultes. S'il en était ainsi, les cultes propriétaires ne pourraient être expropriés que par un crime, et le paganisme, légitime propriétaire avant Constantin, aurait le droit de réclamer ses temples, ses trésors et ses provinces transférés au culte chrétien quand la société devint chrétienne. Exproprier le clergé de la possession de la terre, indemniser ses ministres vivants, laisser rémunérer ses services libres par les communions qui les réclament, telle était la vérité des rapports de l'État avec l'Église dans l'opinion des législateurs. L'Assemblée le sentait sans oser encore le dire, mais elle frémissait d'impatience en approchant du but.

De nombreuses adresses d'ordres monastiques offrirent le lendemain leurs biens à la nation.

Des adresses de plusieurs provinces déclaraient parjures à leur serment et traîtres à leur patrie les députés qui désertaient leur poste en un tel moment.

Le 22, l'Assemblée écouta un rapport sur un mandement épiscopal de l'évêque de Tréguier (Lemintier), dont la publication semait l'agitation et la révolte en Bretagne contre les décrets de l'Assemblée nationale, et protestait d'avance contre la constitution.

« Lorsque le premier, le plus illustre trône de l'univers, » disait l'évêque de Tréguier, « est ébranlé jusque dans ses fondements; lorsque les mouvements convulsifs de la capitale se font sentir dans les provinces les plus reculées de l'empire français, serait-il permis à un évêque de garder le silence?... Qu'elle est différente

« d'elle-même, cette monarchie française, le plus beau
« domaine de l'Église catholique. Et quel est le ministre
« des autels dont les entrailles ne seraient pas déchirées à
« la vue des combats qu'on livre à l'Église? La capitale
« d'une nation polie, sensible, a été souillée par des
« proscriptions inouïes, par des assassinats dont les
« nations les plus barbares rougiraient.

« Conservons nos lois antiques; elles sont la sauvegarde
« de nos propriétés, de nos personnes et de notre gloire.

« Satisfait de son sort, le plébéien vivait content... Les
« tribunaux suprêmes sont méconnus, humiliés... La reli-
« gion, la raison, la nature, indignées, frémissent à la
« seule pensée d'une réforme dont la seule entreprise a
« déjà coûté tant de sang et de larmes... Si aujourd'hui
« on envahit les propriétés des deux premiers ordres de
« l'État, qui vous garantira les vôtres pour l'avenir? »

C'était le premier appel à l'insurrection morale et à l'insurrection armée dans ces provinces où le clergé avait son empire sur le peuple des campagnes. Dix mille paysans, confédérés à la voix de leur évêque, étaient accourus à Tréguier pour prêter leurs bras à la résistance du sacerdoce. Trente mille volontaires des villes voisines accoururent d'eux-mêmes à Tréguier pour étouffer l'insurrection dans son germe. Les paysans prirent la fuite.

Le rapport concluait à l'accusation après de plus amples renseignements.

XL

Le 21, Robespierre, député d'Arras, déjà signalé par l'obstination de son audace et par la roideur de ses doctrines plus que par son talent, qui balbutiait encore, combattit la loi martiale contre les troubles de Paris.

« On vous demande, » dit-il, « du pain d'un côté, des
« soldats de l'autre. Ceux qui ont suivi la révolution ont
« prévu le point où vous êtes : ils ont prévu que les sub-
« sistances manqueraient ; qu'on vous montrerait au peu-
« ple comme sa seule ressource. Ils ont prévu que des
« situations terribles engageraient à vous demander des
« mesures violentes, afin d'immoler à la fois et vous et la
« liberté. On demande du pain et des soldats ! c'est-à-dire
« le peuple attroupé veut du pain : donnez-nous des sol-
« dats pour immoler le peuple ! On vous dit que les soldats
« refusent de marcher... Eh ! peuvent-ils se jeter sur un
« peuple malheureux dont ils partagent le malheur ? Ce ne
« sont pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais
« des décrets sages pour découvrir la source de nos maux,
« pour déconcerter la conspiration qui peut-être, dans le
« moment où je vous parle, ne nous laisse plus d'autre
« ressource qu'un dévouement illustre. Il faut nommer un
« tribunal vraiment national.

« Nous sommes tombés dans une grande erreur, en
« croyant que les représentants de la nation ne peuvent
« juger les crimes commis envers la nation. Ces crimes,
« au contraire, ne peuvent être jugés que par la nation,
« ou par ses représentants, ou par des membres pris dans
« votre sein. Qu'on ne parle pas de constitution, quand

« tout se réunit pour l'écraser dans son berceau. Des mandements incendiaires sont publiés, les provinces s'agitent, les gouverneurs favorisent l'exportation sur les frontières... Il faut entendre le comité des rapports, il faut entendre le comité des recherches, découvrir la conspiration, étouffer la conspiration... Alors nous ferons une constitution digne de la nation qui l'attend. »

Cet orateur, client des Lameth, ami de Pétion, organe fiévreux, pénible, mais infatigable, des opinions populaires, n'avait rien d'un tribun et tout d'un sectaire. Son visage était concentré, ses traits aigus; son regard portait plus loin que son auditoire. Sa voix, aigrie par l'habitude du barreau de province, n'avait que des éclats métalliques pour accent; son style oratoire, solennel et guindé, rappelait la déclamation des pages de Jean-Jacques Rousseau et des Académies littéraires. Sa taille était petite, ses membres grêles, ses gestes automatiques. Son costume recherché contrastait avec l'âpreté de ses doctrines. Il était pénible à entendre et à regarder; tout sentait l'effort dans sa nature. On redoutait sa présence fréquente à la tribune; on s'éloignait ou l'on causait pendant ses discours. On le croyait prédestiné à ces rôles secondaires dans les assemblées, dont les acteurs subissent l'inattention en retour de l'ennui. Mais il était résolu à tout subir, même le dédain, pour faire parvenir perpétuellement sa parole et son nom au peuple, à travers les distractions de ses collègues. Il avait deviné la force de l'obstination dans la logique de la ligne droite, dans la volonté; sa puissance intérieure était dans sa conviction. Quand on s'informait sur les bancs de l'Assemblée de l'origine et des antécédents de ce jeune homme, on n'y trouvait rien que d'honnête, une naissance ni plébéienne ni aristocratique, une famille pauvre mais considérée, une éducation reçue aux frais de la province en

récompense d'une précoce aptitude aux études, la profession du barreau exercée dans sa province, les lettres cultivées pour seul délassement, J.-J. Rousseau pour idole, ses doctrines pour conscience, sa démocratie pour code politique, l'horreur de la peine de mort, la passion d'une sage égalité, des mœurs chastes, une intelligence renfermée en elle-même qui ne laissait rien évaporer de ses pensées, de ses rêves, une vie pauvre et studieuse à Paris avec une sœur plus âgée que lui et un jeune frère dont il surveillait l'éducation dans une modeste maison au Marais, sans autre fortune que son salaire de député à l'Assemblée nationale, enfin une assiduité aux séances et aux comités, quelques liaisons, Barnave, Duport, les Lameth, ses premiers patrons.

Tel était à cette époque Robespierre. Nul ne pressentait en lui la popularité, le crime, le sang, la dictature. Le dernier mot de sa destinée échappait à tous et à lui-même ; la Révolution seule le savait. Triste exemple, qui devait enseigner à jamais aux hommes d'État et aux législateurs philosophes la nécessité de tout modérer en soi. L'histoire de l'esprit humain ne présente peut-être pas dans un autre homme, aussi lisiblement que dans Robespierre, la dégénération graduelle de la vérité en fanatisme et de la vertu en forfaits.

XLI

Pétion, son ami alors, sa victime depuis, était un jeune avocat de Chartres. Plus favorisé de la nature, de l'élo-

quence et des dons extérieurs, il aspirait à la même faveur de l'opinion. Il protesta contre les lois de force répressive.

Mirabeau, embarrassé entre le désir de conserver sa popularité et le sentiment de la décomposition sociale, si la vie même des citoyens restait désarmée devant des hordes d'assassins sous les yeux de la garde nationale, s'évada de la question par une apostrophe au gouvernement.

« Je ne sais rien, » dit-il, « de plus effrayant que des
« motions populaires occasionnées par la disette; tout se
« tait et tout doit se taire; tout succombe et tout doit suc-
« comber contre un peuple qui a faim. Que fera une loi
« martiale si le peuple attroupé s'écrie : *Il n'y a pas de*
« *pain chez le boulanger!* Quel monstre lui répondra par
« un coup de fusil? Un tribunal national connaîtrait sans
« doute des circonstances du délit et du mouvement qui
« l'a occasionné; mais ce tribunal n'existe pas, mais il faut
« du temps pour l'établir, mais le glaive irrésistible de la
« nécessité est prêt à fondre sur vos têtes! La première
« mesure n'est donc ni une loi martiale ni un tribunal.
« J'en connais une. Le pouvoir exécutif se prévaut de sa
« propre annihilation; demandons-lui qu'il dise de la
« manière la plus déterminée quels moyens, quelles res-
« sources il lui faut pour assurer les subsistances de la
« capitale. Donnons-lui ces moyens, et qu'à l'instant il soit
« responsable de tout. »

Apostrophe habile qui, en éloignant du nom de Mirabeau l'odieux de réclamer une loi martiale, rejetait la nécessité sur les ministres. Par le vote de la proposition il rendait au gouvernement la force légale qu'il voulait secrètement lui rendre, et il se réservait, après avoir armé les ministres, de leur demander compte des armes qu'il leur avait prêtées; c'est lui alors, en leur succédant au pouvoir, qui hériterait de la force remise par l'Assemblée dans leurs

mains. Le calcul était à la fois d'un tribun et d'un homme d'État; il échappa à la sagacité de l'Assemblée : les Dupont, les Lameth, les Robespierre se réunirent à la motion de Mirabeau. Le président déclara qu'il était inutile de demander au ministère quels moyens il réclamait pour approvisionner la capitale, attendu que M. Necker venait de dire lui-même que le comité de police de la commune, seul instrument d'ordre public en ce moment, avait refusé toute communication et tout rapport avec le ministère.

XLII

• A cette motion qui complétait l'anarchie, l'Assemblée, écartant d'un côté le roi impuissant, de l'autre la commune usurpatrice, s'empara elle-même du pouvoir exécutif pour réprimer les assassinats; elle décida que le décret contre les attroupements serait voté dans le jour et porté à la sanction du roi;

Que le comité de police de la commune serait tenu de fournir au comité des recherches de l'Assemblée tous les moyens d'éclairer ses actes;

Que le comité de constitution présenterait le lundi suivant le plan d'un tribunal chargé de punir les crimes de lèse-nation, et qu'en attendant, le tribunal du Châtelet continuerait à juger même ces crimes;

Que les ministres seraient sommés de déclarer à l'Assemblée quels sont les moyens qu'ils jugent nécessaires pour répondre des subsistances et de l'ordre.

XLIII

A peine ce décret était-il voté, que le comité de constitution parut dans la salle, la loi martiale toute rédigée dans sa main. C'était la loi de Mirabeau à peine modifiée par quelques insignifiantes chicanes de rédaction. Le rapporteur la lut à la tribune.

L'Assemblée, dans le préambule, parlait pour la première fois, sous la dictée de Mirabeau, le langage de la nécessité sociale, de la volonté et de la force.

« Considérant, » disait le préambule, « que la liberté affermit les empires, mais que la licence les détruit; que, loin d'être le droit de tout faire, la liberté n'existe que pour consacrer le devoir de l'obéissance aux lois; que si, dans les temps calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité publique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, agités par des causes souvent criminelles, deviennent instruments d'intrigues qu'ils ignorent; que ces temps de crise nécessitent momentanément des moyens extraordinaires pour maintenir la tranquillité publique et conserver le droit de tous, l'Assemblée a décrété et décrète la présente loi martiale :

« Art. 1^{er}. Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux des lieux seront tenus, en vertu des pouvoirs qu'ils ont reçus de la commune, de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant pour rétablir l'ordre public, à peine d'en répondre personnellement.

« II. Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville, et dans toutes les rues,

un drapeau rouge, et en même temps les officiers municipaux requerront les chefs des gardes nationales, des troupes réglées, des maréchaussées, de prêter main-forte.

« III. Au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviennent criminels et doivent être dissipés par la force.

« IV. Les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées seront tenues de marcher sur-le-champ, commandées par leurs officiers, précédées d'un drapeau rouge, et accompagnées d'un officier municipal au moins.

« V. Il sera demandé par un des officiers municipaux auxdites personnes attroupées quelle est la cause de leur réunion et le grief dont elles demandent le redressement. Elles seront autorisées à nommer six d'entre elles pour exposer leurs réclamations et présenter leur pétition, et tenues de se séparer sur-le-champ et de se retirer paisiblement.

« VI. Faute par les personnes attroupées de se retirer en ce moment, il leur sera fait, à haute voix, par les officiers municipaux, ou l'un d'eux, trois sommations de se retirer tranquillement dans leur domicile. La première sommation sera exprimée en ces termes : « Avis est donné
« que la loi martiale est proclamée ; que tous attroupe-
« ments sont criminels. On va faire feu ! Que les bons
« citoyens se retirent. » A la seconde et troisième sommation, il suffira de répéter ces mots : « On va faire feu !
« Que les bons citoyens se retirent. » L'officier municipal annoncera à chaque sommation que c'est la première, ou la seconde, ou la dernière.

« VII. Dans le cas où, soit avant, soit pendant le prononcé des sommations, l'attroupement commettrait quelques violences, et pareillement dans le cas où, après les sommations faites, les personnes attroupées ne se retire-

raient pas paisiblement, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditeux, sans que personne soit responsable des événements qui pourront en résulter.

« VIII. Dans le cas où le peuple attroupé, n'ayant fait aucune violence, se retirerait paisiblement, soit avant, soit immédiatement après la dernière sommation, les moteurs et instigateurs de la sédition, s'ils sont connus, pourront seuls être poursuivis extraordinairement et condamnés, savoir : à une prison de trois ans, si l'attroupement n'était pas armé, et à la peine de mort si l'attroupement était en armes. Il ne sera fait aucune poursuite contre les autres.

« IX. Dans le cas où le peuple attroupé ferait quelque violence ou ne se retirerait pas après la dernière sommation, ceux qui échapperont aux coups de la force militaire, et qui pourront être arrêtés, seront punis d'un emprisonnement d'un an s'ils étaient sans armes, de trois ans s'ils étaient armés, et de la peine de mort s'ils étaient convaincus d'avoir commis des violences. Dans le cas du présent article, les moteurs et instigateurs de la sédition seront de même condamnés à mort.

« X. Tous chefs, officiers et soldats des gardes nationales, des troupes et des maréchaussées qui exciteront ou fomenteront des attroupements, émeutes et séditions, seront déclarés rebelles à la nation, au roi et à la loi, et punis de mort ; et ceux qui refuseront le service, à la réquisition des officiers municipaux, seront dégradés et punis de trois ans de prison.

« XI. Il sera dressé, par les officiers municipaux, procès-verbal qui contiendra le récit des faits.

« XII. Lorsque le calme sera rétabli, les officiers municipaux rendront un arrêté qui fera cesser la loi martiale, et le drapeau rouge sera retiré et remplacé pendant huit jours par un drapeau blanc, signe de paix et de concorde. »

XLIV

Nul n'hésita à voter cette loi terrible, mais nécessaire, sur le cadavre de tant de citoyens immolés dans la capitale et dans les villes de province. L'état de guerre avait été déclaré par les anarchistes, on leur répondait par la guerre. La Fayette, Bailly eux-mêmes pressaient l'assemblée de leur accorder cette arme. La commune la trouvait encore trop douce et trop lente à forger. Une députation des représentants de la municipalité arrivait à l'Assemblée au moment du vote, pour demander le jugement sommaire et militaire contre les coupables d'attroupements. On lui refusa cette arme arbitraire; la loi martiale suffisait à tout. Elle consterna l'esprit public et fit trembler les factieux.

L'appareil tragique avec lequel cette loi tragique elle-même fut proclamée dans Paris ajouta à la consternation et à la terreur. Des huissiers de la municipalité, en costume traditionnel et en manteaux, escortés chacun d'un sergent d'armes et de quatre gardes de la ville, partirent de l'hôtel de ville pour les quarante-huit quartiers de Paris. Chacun de ces cortèges était précédé d'un corps d'infanterie, marchant sur deux files pour laisser les rues vides et muettes à l'approche des magistrats. Ils s'avançaient à cheval, entre deux escadrons de cavalerie qui les précédaient et les suivaient, le sabre à la main. Les tambours et les trompettes de la municipalité, à cheval aussi, battaient et sonnaient l'alarme; le héraut d'armes lisait à haute voix la loi martiale. Le peuple se taisait et s'écartait. Le nombre de ces proclamations fut tel, que la journée tout

entière suffit à peine aux stations des nombreux cortèges sortis de l'hôtel de ville. Il n'y eut pas un carrefour de la capitale et des faubourgs qui ne retentit de cette menace à la sédition et de ce défi au crime.

Le même jour, comme pour légitimer la loi par le spectacle de l'expiation des crimes qui l'avaient rendue nécessaire, l'échafaud, dressé sur la place de Grève, vengeait la victime du peuple par la mort de son meurtrier. Celui qui lui avait donné le coup mortel était pendu ; celui qui lui avait coupé la tête après sa mort était envoyé aux galères. Le roi et la reine, s'associant à la douleur et à la réparation publiques, envoyaient à la veuve et à l'enfant de la victime un secours de deux mille écus. Tous les pouvoirs s'entendaient pour attirer sur de tels forfaits l'horreur du peuple, la vengeance de la justice, les larmes de la pitié. Paris respira quelques jours à l'abri de cette terreur imprimée aux séditeux.

XLV

Le 22, la ville de Boulogne-sur-Mer, qui s'était opposée à l'embarquement du duc d'Orléans pour l'Angleterre, et qui accusait le gouvernement de la proscription déguisée d'un grand citoyen, fut désavouée par l'Assemblée. Le duc de Liancourt, ami de la Fayette, affirma la libre acceptation par le prince de la mission que le roi lui avait confiée. Le comte de Latouche-Tréville, accusé par la rumeur publique des funestes conseils donnés au duc d'Orléans, demanda que sa conduite fût sévèrement examinée par le

comité des recherches. L'Assemblée, qui réservait de faire poursuivre par le Châtelet les complots du 5 octobre, ne répondit que par le dédain au défi de Latouche. Elle discuta les conditions de l'éligibilité des représentants. Robespierre démontra que la condition d'un impôt égal à la valeur d'un marc d'argent, était la destruction de l'égalité civile et politique entre les citoyens, base des institutions nouvelles.

« Si celui qui ne paye qu'une contribution équivalente
« à une journée de travail a moins de droits que celui qui
« paye la valeur de trois journées de travail, celui qui
« paye la valeur de dix journées de travail a plus de droits
« que celui qui n'en paye que trois; dès lors celui qui
« possède cent mille livres de rente a plus de droits que
« celui qui n'en a qu'un mille. Or, tous vos décrets ont
« pour principe fondamental le droit de tout citoyen à
« concourir également à la loi. Que devient le principe?
« que deviennent tous vos décrets? »

On lui répondit par des subterfuges de tribune qui trompaient la discussion; mais la presse et le peuple s'attachèrent avec passion au principe vrai de Robespierre.

L'Assemblée, malgré l'opposition de l'abbé de Pradt, qui demandait que l'évêque de Tréguier fût entendu sur son mandement avant d'être mis en accusation, vota le renvoi de ce mandement au tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation.

Le 25, on discuta la motion de M. de Talleyrand sur la vente des biens du clergé. L'abbé Grégoire, quoique prêtre attaché aux dogmes, distingua le dogme de la richesse, et démontra que les propriétés d'un corps n'étaient que des usufruits dont le capital appartenait à la nation seule, et dont elle pouvait faire l'usage qui lui conviendrait, pourvu qu'elle fût équitable envers les individus et prévoyante

envers les nécessités du culte. Cette redoutable question, sur laquelle Maury et Mirabeau devaient épuiser plus tard le sophisme, le raisonnement, l'éloquence, fut suspendue et reprise au gré des orateurs qui voulaient lutter pour ou contre la propriété inaliénable du clergé.

Les premières protestations de quelques districts démagogiques de Paris contre la loi martiale commencèrent à éclater dans des délibérations concertées de ces assemblées. Loustalot, qui rédigeait le *Journal des révolutions de Paris*, organe à cent mille voix, qui devenait une puissance, accusa les auteurs de cette loi de vouloir comprimer l'insurrection populaire, « la seule force, » disait-il, « qui eût accompli et sauvé jusqu'ici la Révolution et le peuple. Les aristocrates, désolés de l'union qui subsiste encore entre les citoyens armés, la garde nationale et le peuple, veulent les décimer, et peut-être pis... Voici la conséquence de cette loi, » poursuivait-il. « Ou le citoyen, croyant être obligé d'en venir à égorger le peuple, se dégoûtera et quittera un corps que les aristocrates avilissent; ou il se présentera quelque occasion de tremper les armes dans le sang... Et alors ma pensée recule devant ce qui peut arriver. La motion de M. de Robespierre me frappe; ses cris n'ont pas été écoutés; l'éloquence fastueuse l'a emporté sur l'éloquence de la raison, et son énergie a été qualifiée d'irascibilité et d'orgueil. Ce coup, du reste, était prévu depuis longtemps. M. de Mirabeau l'annonçait, afin d'y accoutumer les esprits : le boulanger et les deux hommes exécutés le lendemain sont peut-être les trois victimes qui devaient préparer le vote de la loi. On n'a produit ces scènes sanglantes que pour avoir une occasion de demander la loi martiale. On a amené une disette factice qui a occasionné la mort du boulanger, et qui a accéléré la proclamation.

« Maintenant, l'abondance a reparu jusqu'à ce qu'on croie
« nécessaire de la faire disparaître. »

XLVI

Ainsi éclatait déjà dans la Révolution naissante la scission prête à s'élargir chaque jour entre les hommes qui voulaient la Révolution par l'ordre et ceux qui la voulaient par l'anarchie. La Commune, au premier moment unie avec la garde nationale, se prononça tout entière pour l'Assemblée; elle nomma son comité de police, qui s'entendit avec le comité de recherches pour découvrir, déjouer et punir les tentatives insurrectionnelles. Lacrosette, Agier, Garan de Coulon, Oudard, Condorcet, Sémonville, Brissot de Warville, chef futur des Girondins, tous encore constitutionnels et monarchiques alors, comme Robespierre lui-même déclarait l'être, furent nommés membres de ce comité.

XLVII

Les ministres, sommés, comme on l'a vu, par un décret de l'Assemblée, de venir demander les moyens de force nécessaires au pouvoir exécutif, et d'accepter ensuite la responsabilité entière des événements, comparurent à la

séance du 25 octobre pour obéir à la lettre du décret. Le garde des sceaux lut à la tribune la réponse collective des ministres à la motion de Mirabeau. Dans cette réponse déplorable, aveu de découragement et de perdition par la bouche de ceux qui conseillaient le pouvoir royal, ils accusent de leur inaction l'anarchie universelle, qui avait brisé toute autorité dans leur main, et qui se jouait des décrets de l'Assemblée elle-même, la désobéissance des administrateurs, la suspension de la justice, l'explosion impunie du journalisme, l'insubordination de tous les rouages du gouvernement donnée en exemple à l'insubordination des troupes et du peuple, enfin l'interrègne complet de toute autre force que celle des insurrections contre le roi lui-même.

« Dans une telle situation, » disaient-ils, « qui oserait
« prendre sur soi d'accepter la responsabilité qu'on nous
« impose ? Jamais nous n'aurons cette témérité, et si on
« persiste à l'exiger de nous, nous abandonnerons la place
« aux hommes assez aveugles ou assez imprudents pour ne
« pas s'effrayer de l'empire des circonstances. Nous ne
« sommes pas même appelés à conférer avec vous !... »

« Ce qu'il faudrait avant tout, » ajoutaient-ils en finissant, « ce serait l'abandon de toutes ces méfiances, une
« confiance fondée entre vous et nous sur l'estime ! Si d'autres ont les moyens qui nous manquent, indiquez-les
« vous-mêmes ; nous irons au-devant d'eux. Il faut, sachez-
« le, plus de courage, dans l'état où nous sommes, pour
« conserver de telles places que pour les abdiquer ! »

Ce cri de détresse et de découragement était le testament politique de M. Necker. L'Assemblée ne put l'entendre sans pitié. Ce cri de faiblesse, mais de vérité, porta la terreur dans la France entière et la stupeur en Europe. Jamais un gouvernement n'avait proclamé de si haut son propre anéantissement. Le roi, M. Necker, les royalistes du conseil

secret des Tuileries espéraient sans doute, en l'avouant avec tant de douleur, exciter le remords et la résipiscence des peuples et retrouver l'empire dans le désespoir du royaume. Mais ce n'est jamais le pouvoir tombé que le peuple relève. Il eût été moins pusillanime et moins avilissant pour le roi d'abdiquer devant la Révolution qui l'avait désarmé de tout, hors de son titre, que d'accepter, en restant en évidence sur son trône, cette responsabilité de l'anarchie et cette dérision de gouvernement. Son titre de roi ne pouvait plus être dans sa pensée qu'un titre de nullité et un texte d'accusation. Le lendemain d'un pareil aveu, fait en son nom par ses ministres, il ne lui restait qu'à descendre du trône en appelant au peuple, ou à s'y raffermir en appelant à son armée. L'heure de la retraite ou l'heure de la dictature était évidemment sonnée pour lui. Il n'entendit ni l'une ni l'autre, et il se laissa emporter au courant des événements qui ne le comptaient plus.

XLVIII

L'Assemblée s'occupa, le 27, de la convocation insurrectionnelle des états provinciaux du Dauphiné, du Languedoc et de la Bretagne, par Mounier, Lally-Tollendal, et d'autres députés absents, pour protester contre le 6 octobre et contre les décrets arrachés par la violence aux états généraux. On excusa, on nia, on pallia ces inutiles tentatives de la noblesse, du clergé et des parlements de ces provinces, qui n'avaient de danger que pour leurs auteurs. Le peuple des villes et des campagnes était trop animé

contre ses anciens maîtres pour s'insurger en faveur des privilèges qu'il venait de secouer. « Il est vrai, » dit ironiquement Dupont (de Nemours), l'ancien disciple du marquis de Mirabeau, « que les provinces ne veulent pas croire aisément à la liberté de la translation du roi à Paris, sollicitée par une armée de vingt mille hommes et par un train d'artillerie ! » Sur la motion de Mirabeau et d'Alexandre de Lameth, l'Assemblée décréta l'interdiction de toute convocation dans le royaume. Clermont-Tonnerre, qui avait repris sa place dans l'Assemblée, ne s'opposa pas à ce décret ; mais il en provoqua l'application à un des districts de Paris qui avait insolemment protesté contre la loi martiale. Target, en soutenant le droit de convoquer des assemblées libres des citoyens pour s'entretenir des intérêts publics, démontra que ce droit ne pouvait s'étendre aux corps constitués, qui déchireraient le royaume en lambeaux en élevant puissance contre puissance.

M. de Cazalès et M. de Virieu réclamaient pour les provinces le droit de conférence et de pétitions collectives. « Peut-on redouter, » dit le comte de Virieu, « les habitants d'une province qui a donné le signal de la liberté ? » Mirabeau, en peu de mots, anéantit un sophisme plus propre à féodaliser l'esprit de résistance qu'à reconstituer l'unité monarchique.

Le lendemain il lut à l'Assemblée une motion d'apparat sur l'inscription civique des jeunes citoyens au tableau des citoyens actifs par les assemblées primaires, institution républicaine qui correspondait aux institutions de Rome, dont l'imitation fanatisait en ce moment les législateurs et le peuple.

« Messieurs, » dit avec une solennité inusitée le grand orateur, « pendant que vous vous occupez des conditions à

« exiger pour être électeur et éligible, je vous propose de
« consacrer une idée qui m'a paru très-simple, très-noble,
« et que je trouve indiquée dans un écrit récemment publié
« par un de nos collègues (Sieyès). Il propose d'attribuer
« aux assemblées du peuple la fonction d'inscrire solennel-
« lement les hommes qui auront atteint l'âge de vingt et
« un ans sur le tableau des citoyens, et c'est ce qu'il
« appelle l'inscription civique.

« Ce n'est point le moment d'entrer dans cette question
« vaste et profonde d'une éducation civique, réclamée
« aujourd'hui par tous les hommes éclairés, et dont nous
« devons l'exemple à l'Europe. Il suffit à mon but de vous
« montrer qu'il est important de montrer à la jeunesse les
« rapports qui l'unissent à la patrie, de se saisir de bonne
« heure des mouvements du cœur humain pour les diriger
« au bien général, et d'attacher aux premières affections
« de l'homme les anneaux de cette chaîne qui doit lier
« toute son existence à l'obéissance des lois et aux devoirs
« du citoyen. Je n'ai besoin que d'énoncer cette vérité. La
« patrie, en revêtant d'un caractère de solennité l'adoption
« de ses enfants, imprime plus profondément dans leur
« cœur le prix de ses bienfaits et la force de ses obliga-
« tions.

« L'idée d'une inscription civique n'est pas nouvelle; je
« la crois même aussi ancienne que les constitutions des
« peuples libres. Les Athéniens en particulier, qui avaient
« si bien connu tout le parti qu'on pouvait tirer des forces
« morales de l'homme, avaient réglé par une loi que
« les jeunes gens, après le service militaire de deux
« années, espèce de noviciat où tous étaient égaux, où
« tous apprenaient à porter docilement le joug de la
« subordination légale, étaient inscrits à l'âge de vingt ans
« sur le rôle des citoyens. C'était, pour les familles et pour

« les tribus, une réjouissance publique, et pour les nou-
« veaux citoyens un grand jour : ils jureraient au pied des
« autels de vivre et de mourir pour la patrie. Les effets
« de ces institutions ne sont bien sentis que par ceux qui
« ont étudié les véritables crises du cœur humain ; ils
« savent qu'il est plus important de donner aux hommes
« des mœurs et des habitudes que des lois et des tribu-
« naux. La langue des signes est la vraie langue des légis-
« lateurs. Tracer une constitution c'est peu de chose ; le
« grand art est d'approprier les hommes à la loi qu'ils
« doivent chérir.

« Si vous consacrez le projet que je vous propose,
« vous pourrez vous en servir dans le code pénal, en
« déterminant qu'une des peines les plus graves pour
« les fautes de la jeunesse sera la suspension de son droit
« à l'inscription civique et l'humiliation d'un retard pour
« deux, pour trois, ou même pour cinq années. Une peine
« de cette nature est heureusement assortie aux erreurs de
« cet âge, plutôt frivole que corrompu, qu'il ne faut ni flé-
« trir, comme on l'a fait trop longtemps, par des punitions
« arbitraires, ni laisser sans frein, comme il arrive aussi
« quand les lois sont trop rigoureuses. Qu'on imagine
« combien, dans l'âge de l'émulation, la terreur d'une
« exclusion publique agirait avec énergie, et comment elle
« ferait de l'éducation le premier intérêt des familles. Si
« la punition qui résulterait de ce retard paraissait un
« jour trop sévère, ce serait une grande preuve de la
« bonté de notre constitution politique. Vous auriez rendu
« l'état de citoyen si honorable qu'il serait devenu la pre-
« mière des ambitions.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il sera nécessaire de
« donner à cette adoption de la patrie la plus grande
« solennité ; mais je dirai : Voilà les fêtes qui conviennent

« désormais à un peuple libre ; voilà les cérémonies patrio-
« tiques, et par conséquent religieuses, qui doivent rap-
« peler aux hommes d'une manière éclatante leurs droits
« et leurs devoirs ; tout y parlera d'égalité ; toutes les
« distinctions s'effaceront devant le caractère de citoyen :
« on ne verra que les lois et la patrie. Je désirerais que
« ce serment, rendu plus auguste par un grand concours
« de témoins, fût le seul auquel un citoyen français pût
« être appelé ; il embrasse tout, et en demander un autre,
« c'est supposer un parjure.

« Je propose donc le décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que, après l'organisa-
« tion des municipalités, les assemblées primaires seront
« chargées de former un tableau de citoyens qui auront
« atteint l'âge de vingt et un ans, après leur avoir fait
« prêter serment de fidélité aux lois de l'État et au roi, et
« nul ne pourra être ni électeur ni éligible dans les assem-
« blées primaires, qu'il n'ait été inscrit sur ce tableau. »

Le vertige de l'antiquité, qui avait saisi alors la France, et l'accent romain de la motion de Mirabeau firent illusion à l'auditoire. La motion et l'orateur furent couverts d'applaudissements.

XLIX

Dès le surlendemain de sa promulgation, la loi martiale fut appliquée à la ville de Vernon, en Normandie. Le peuple venait d'y pendre deux fois un agent de la municipalité

de Paris qui achetait des grains pour la capitale. Deux fois la corde cassa, et ce hasard sauva le supplicié. Une armée entière, précédée du drapeau rouge, marcha de Paris sur Vernon, et rétablit l'ordre. Le même jour, malgré les protestations de Mirabeau, des Lameth, de Barnave et de Pétion, l'Assemblée, qui commençait à reculer devant l'application de ses principes, en présence de l'anarchie qui découlait non des principes mais des circonstances, ajouta aux conditions de l'éligibilité la condition de posséder une propriété territoriale quelconque. La presse, indignée, éclata partout en lamentations ardentes : c'étaient la philosophie et la démocratie frappées au cœur.

« L'on rira peut-être de ma prédiction, » s'écria Loustalot, le publiciste de la démocratie exclusive ; « mais voilà l'aristocratie des riches consacrée par un décret national !... « D'un seul mot on prive un tiers de la nation de la faculté « représentative, en sorte que les deux autres tiers se trouvent invités à se préférer à la patrie !... Il ne se formera « donc pas d'esprit public, et le patriotisme expirera dans « son berceau... Dans dix ans, ajoutait-il, cet article de la « loi nous ramènera sous le joug du despotisme ; il amènera « une révolution qui aura pour objet les lois agraires ! »

Loustalot était prophète, parce que la raison prophétise. Toute loi de souveraineté qui crée des classes privilégiées entre les citoyens crée des révoltes ; la paix de la nation et la sécurité des propriétés ne sont, ne peuvent être que dans l'unité des citoyens. Donner des privilèges politiques à la propriété, c'est l'affaiblir ; les rêves de lois agraires ne sont que les représailles des privilèges politiques. Les lois agraires ne prévaudront jamais dans nos révolutions, parce que la propriété et la société sont une même chose ; mais elles agiteront toujours le sommeil des propriétaires, tant que la loi politique se fondera sur le titre de la richesse au

lieu de se fonder sur le titre de l'intelligence et de la vertu.

« L'unique titre, le titre universel, » écrivait Loustalot, « est et sera toujours, quoi qu'on fasse, la confiance de ceux qui doivent être représentés... Quoi! l'auteur du *Contrat social* n'aurait pas été éligible! Quoi! nos plus dignes représentants actuels ne seront plus éligibles! Quoi! cette précieuse portion de citoyens qui ne doit qu'à la médiocrité ses talents, son amour pour l'étude, pour les recherches profondes, ne sera pas éligible!

« Je m'attends à entendre dans nos futures assemblées d'électeurs ce singulier dialogue : Messieurs, je vous propose de députer à l'Assemblée nationale M. ***. Vous le connaissez ; il suffit de le nommer pour réunir en sa faveur tous les suffrages. — Il ne paye pas une contribution d'un marc d'argent. — Oui, satisfait d'un modique revenu que lui ont laissé ses aïeux, ou qu'il a acquis lui-même, il ne s'est occupé que de s'instruire, et il s'en est occupé avec tant de succès qu'on le regarde comme le meilleur publiciste de l'Europe. — Qu'importe! il ne paye pas un marc d'argent. — Il s'est d'ailleurs acquitté avec autant d'intelligence que d'activité des diverses fonctions publiques qui lui ont été confiées. — Tant mieux! mais il ne paye pas un marc d'argent. — Daignez vous rappeler que redevenu simple citoyen, au lieu d'être fier de ses succès, il n'est aucune vertu dont il n'ait donné l'exemple. — C'est fort bien; mais il ne paye pas un marc d'argent. — Et qui, messieurs, oserait se préférer à lui? — Nous qui payons un marc d'argent. — Savez-vous qu'on peut être taxé pour sa contribution à un marc d'argent, et être un sot et un malhonnête homme? — Nous payons un marc d'argent. — Que les

« richesses sont loin de mettre l'homme à l'abri de la
« concussion et ne le rendent souvent que plus avide? —
« Nous payons un marc d'argent. — Qu'il y a de quoi
« révolter la nation, de voir que les riches seuls compose-
« ront l'Assemblée nationale; qu'ils feront des lois favo-
« rables aux capitalistes et aux grands propriétaires, au
« détriment des colons médiocres et des ouvriers. — Nous
« payons un marc d'argent.

« Quoique cette loi ait à peu près tous les inconvénients,
« sans avoir absolument rien d'utile qui les compense, il
« sera difficile qu'elle soit revue dans les législatures sui-
« vantes, composées de députés au marc d'argent. Elles ne
« consentiront point à ruiner leur propre aristocratie... »

Cet article de la constitution devint le texte des murmures et le germe des séditions dans la population de Paris, à qui les législateurs venaient de livrer un irréfutable grief à remuer dans la raison et dans la conscience du peuple.

Le comte Charles de Lameth, qui tentait de rivaliser de logique avec Robespierre, d'éloquence tribunitienne avec Barnave et Mirabeau, prêta sa voix à la colère de la démocratie et se naturalisa de plus en plus dans le parti du peuple.

La nouvelle d'un premier accès de guerre civile entre la Bretagne et la Normandie pour se disputer les subsistances, suspendit un moment ces discussions. La ville de Brest, presque affamée, avait envoyé douze commissaires pour acheter des farines à Lannion. La ville de Lannion, qui avait renversé sa municipalité légale pour installer à sa place un conseil du peuple choisi parmi les démagogues les plus arbitraires et les plus exaltés, fit arrêter les commissaires de Brest, et laissa piller par la populace le convoi de grains que ces commissaires avaient achetés dans

les campagnes de la Normandie pour les diriger sur Brest. Amenés enchaînés devant ce conseil du peuple, les envoyés de Brest sont outragés, menacés, jetés sur la place publique, entre la potence et le couteau. Le président de ce conseil inique et sanguinaire leur donne asile dans sa propre maison; mais violant bientôt les droits de l'hospitalité, il les somme, le supplice sous les yeux, de ratifier le pillage du peuple de Lannion, ou de mourir. Ils signent la ratification pour sauver leur tête, et courent demander vengeance à leur province. Brest, à ce récit, fermente, s'indigne, se lève, arme une colonne de deux mille hommes, moitié citoyens, moitié troupes de la marine, et marche avec des canons sur Lannion. Toutes les villes et tous les villages traversés par cette colonne vengeresse la grossissent et changent en armée de vingt-cinq mille baïonnettes l'escorte destinée à protéger un convoi. Cette armée, campée le troisième jour sur les hauteurs de Lannion, fait capituler à l'instant la ville, dissoudre le conseil du peuple, réinstaller la municipalité régulière. Les dévastateurs, menacés mais impunis, s'évadent pour échapper à la vengeance des Bretons. L'armée victorieuse rentre à Brest aux acclamations de la ville et à la confusion du gouvernement, qui ne laissait réprimer l'anarchie que par une autre anarchie. Tel était partout l'état des provinces.

L

Le 2 novembre, l'Assemblée rouvrit, pour la dernière fois, la discussion sur la vente des biens du clergé. Toute

la révolution financière, agricole et religieuse, s'agitait dans ce vote si longtemps suspendu : on allait savoir si, après avoir exproprié la noblesse et la féodalité, la Révolution aurait la force d'exproprier l'Église de ses possessions territoriales. La lutte fut des deux côtés digne de la grandeur de la cause. La tribune, pour la débattre en face de l'Europe, avait choisi ses deux plus illustres champions : Mirabeau et Maury ; Mirabeau représentant la raison, Maury la possession. L'histoire, devant de tels orateurs et devant une telle cause, doit s'arrêter pour écouter un moment la tribune.

Maury, impliquant dès le début, avec une habileté consommée, la cause de la religion et la cause des pauvres dans celle des richesses territoriales du clergé, parut plaider pour Dieu et pour la société, au lieu de plaider pour les intérêts du sacerdoce.

« Vous n'avez encore rien prononcé, » dit-il, « sur la religion de l'État, et déjà vos discussions se portent sur l'existence civile du clergé. La détermination du culte public ne devrait-elle pas précéder celle de la spoliation de ses ministres ? La religion est en effet la seule morale du peuple, et, selon l'expression de Cicéron, la première redevance de l'homme en société. Et aujourd'hui on vous demande de dévouer à la régénération d'un État à peine obéré de cinquante millions de déficit, un corps composé de cent cinquante mille Français dont la fortune est liée à plus d'un million de familles ! Et au profit de qui ? Au seul profit des agitateurs des villes qui joueront sur le capital, et nos propriétés vendues et revendues dans leurs spéculations sans qu'il en revienne rien ni au roi, ni aux créanciers de l'État, ni au peuple ! »

Après s'être étendu longtemps sur l'inanité des résultats de cette vente pour la libération des finances, il passa aux

titres de propriété et s'efforça de les confondre par l'antiquité, la sainteté, la liberté des donations, avec les propriétés communes. Il déclara ensuite que si on déposédait le clergé, il fallait restituer ses biens, non à l'État, mais aux donateurs; il énuméra enfin les bienfaits qui émaneraient de ces propriétés de l'Église pour la nation, bienfaits dont la source serait tarie par la spoliation.

« Représentants augustes de la nation, » s'écria-t-il en terminant ce mémorable discours, mais où l'intérêt de corps trahissait sans cesse le talent; « citoyens députés par
« toutes nos provinces, notre cause est la vôtre, et vous
« êtes intéressés à nous défendre contre cette confédération
« de l'agiotage qui vous ruinerait en nous dépouillant. N'i-
« mitez pas ces princes que l'histoire accuse de n'avoir été
« que les rois de leur cour et non pas de leur peuple; ne
« bornez pas vos regards à un seul point, la capitale;
« embrassez le royaume tout entier dans vos combinai-
« sons. Les dépenses qui nous ont épuisés seront réduites;
« un déficit passager, que l'on peut combler par des écono-
« mies et qu'on a la mauvaise foi de vous présenter comme
« l'état fixe du trésor public, n'aveuglera ni votre raison
« ni votre patriotisme. Vous n'avez rien à gagner, vous
« avez tout à perdre à ce système d'usurpation. Les pro-
« vinces du royaume seraient traitées par les agioteurs qui
« auraient conquis nos biens comme l'ont été jusqu'à pré-
« sent vos colonies d'Amérique, et des propriétaires éloi-
« gnés ne voudraient connaître que des mercenaires et des
« esclaves.

« On veut rejeter sur le clergé seul et sur un petit nom-
« bre de provinces l'énorme fardeau de la dette nationale.
« Vous rendrez-vous à jamais tributaires de ces hommes
« avides que nos désastres ont si scandaleusement enri-
« chis, et qui calculent les calamités publiques pour en

« composer leur fortune particulière? Les pauvres retom-
« beraient sans secours à la charge des riches; les riches
« seraient appauvris par notre anéantissement, si le clergé
« était immolé aux agioteurs. Nos familles, dont la plu-
« part ne subsistent que de nos dons, vous paraîtront pré-
« férables peut-être à ces cosmopolites usuriers qui, du
« milieu de la capitale, font une guerre continuelle d'ar-
« gent au gouvernement et à la nation. Eh! comment, à
« l'approche d'une saison rigoureuse, dans un moment de
« détresse, de cherté et d'anarchie, a-t-on la barbare
« imprudence d'élever une question faite pour porter l'é-
« pouvante dans le cœur de tous les membres du clergé et
« pour tarir la source des aumônes, qui vont devenir si
« nécessaires à l'ordre public?

« L'action de la force publique est suspendue dans tout
« le royaume; les lois intimidées se taisent devant la mul-
« titude des coupables; le peuple est armé, et l'autorité est
« désarmée; tout le monde commande, et personne ne
« veut obéir; et notre jeune liberté, qui se méconnaît
« encore, n'est déjà plus que le despotisme de la licence la
« plus effrénée. Quelle police, quelle sûreté pouvons-nous
« attendre, s'il ne se forme parmi tous les bons citoyens
« une noble conjuration pour soulager cette multitude
« toujours croissante d'indigents, qui n'ont été contenus
« pendant le dernier hiver que par les profusions les plus
« extraordinaires de la charité? Qui de nous osera voyager
« dans les campagnes ou habiter nos cités sans effroi, si
« l'aumône ne forme plus une espèce d'assurance patrio-
« tique? Nous avons pourvu, du moins provisoirement, au
« besoin des finances; le calme est rétabli dans les avenues
« du trésor national; tous les paiements sont garantis par
« nos tributs, qui décernent au roi dès ce moment une
« quatrième année de tous les revenus du royaume. Assu-

« rons le même ordre pour l'avenir, mais ne souillons
« d'aucune usurpation ce grand acte de justice nationale.
« Ce n'est point en dépouillant le clergé de ses biens qu'il
« faut l'appeler au secours de l'État; ce n'est point en
« l'anéantissant qu'il faut le faire contribuer aux charges
« publiques. Non, nous ne demandons pas la banqueroute
« quand nous réclamons la conservation du patrimoine de
« l'Église! Nous sommes disposés, nous sommes décidés à
« faire des sacrifices, et de grands sacrifices, pour empê-
« cher cette calamité. C'est à nous sans doute qu'appartient
« l'honneur de donner à la nation l'exemple du zèle et du
« respect religieux pour la dette publique.

« Les créanciers de l'État retrouveront en nous le même
« patriotisme qu'ils ont tant de fois éprouvé. Remontez à
« l'origine de la contribution que nous payons depuis le
« règne de Charles IX à l'hôtel de ville de Paris. Qui nous
« a imposé cette créance nationale? N'est-ce pas notre seul
« patriotisme? Le clergé de France se chargea, par le con-
« trat de Poissy, de payer annuellement seize cent mille
« livres pour libérer l'État de toutes les rentes constituées
« sur les aides, sur les gabelles et sur les domaines du roi.
« Ce noble engagement, toujours renouvelé volontairement
« pour soulager les peuples, nous l'acquittons encore
« aujourd'hui. Nous sommes prêts à réitérer et même à
« surpasser cet exemple de patriotisme dans ce moment
« d'alarmes où la crise des finances ébranle le royaume
« jusque dans ses fondements; mais défendez, consacrez
« nos propriétés, vous, messieurs, qui êtes appelés à
« donner à l'État une constitution digne de le régénérer à
« jamais. Vous voulez être libres; eh bien, souvenez-vous
« donc que sans propriété il n'y a plus de libertés sociales,
« la propriété de soi. »

LI

Ce discours avait concentré dans un foyer d'éloquence éclatant tout ce que la religion, la politique, l'histoire, l'intérêt du peuple, l'équité, la pitié même, toujours prête à s'éveiller à la voix des dépossédés, pouvaient fournir de raisons, de traditions, de scrupules, de sophismes même en faveur de la propriété et du clergé. L'Assemblée était attentive, réfléchie, mais elle n'était pas émue. La possession de la cinquième partie de son territoire par un corps de célibataires, si une mesure énergique et sage ne rétablissait pas l'équilibre en faveur des familles en proclamant le *jubilé* de la terre, parlait plus fortement dans le cœur des députés.

Mirabeau se fit la voix de cette parole intérieure qui réfutait d'avance les argumentations spécieuses de son adversaire. Son discours, profondément médité et concerté avec M. de Talleyrand, alla droit à l'argument le plus fort que le clergé opposait à sa dépossession du sol : les fondations libres ou captées faites en sa faveur dans les âges antérieurs.

« Il n'y a aucun doute, » disait-il, « sur le droit incon-
« testable qu'ont le gouvernement dans l'ordre civil, le
« gouvernement et l'Église dans l'ordre de la religion, de
« disposer des fondations anciennes, d'en diriger les fonds
« à de nouveaux objets, ou, mieux encore, de les supprimer
« tout à fait. L'utilité publique est la loi suprême, et ne
« doit être balancée ni par un respect superstitieux pour
« ce qu'on appelle intention des fondateurs, comme si des
« particuliers ignorants et bornés avaient eu le droit d'en-

« chaîner à leur volonté capricieuse les générations qui
« n'étaient point encore, ni par la crainte de blesser les
« droits prétendus de certains corps, comme si les corps
« particuliers avaient quelques droits vis-à-vis de l'État.
« Les citoyens ont des droits, et des droits sacrés pour le
« corps même de la société; ils existent indépendamment
« d'elle; ils en sont les éléments nécessaires, et ils n'y
« entrent que pour se mettre avec tous les droits sous la
« protection de ces mêmes lois auxquelles ils sacrifient
« leur liberté. Mais les corps particuliers n'existent point
« ni par eux-mêmes ni pour eux; ils ont été formés par la
« société, et ils doivent cesser d'être au moment où ils
« cessent d'être utiles. Concluons qu'aucun ouvrage des
« hommes n'est fait pour l'immortalité; puisque les fon-
« dations, toujours multipliées par la vanité, absorbe-
« raient à la longue tous les fonds et toutes les propriétés
« particulières, il faut bien qu'on puisse à la fin les dé-
« truire; si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un
« tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à
« cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les
« cendres des morts pour nourrir les vivants.

« Pour moi, messieurs, je distingue trois sortes de fon-
« dations : celles qui ont été faites par nos rois, celles qui
« sont l'ouvrage des corps et des agrégations politiques, et
« celles des simples particuliers.

« Les fondations de nos rois n'ont pu être faites qu'au
« nom de la nation : démembrement du domaine de l'État
« ou emploi du revenu public et des impôts payés par les
« peuples, voilà par quelle espèce de biens ils s'acquittèrent
« d'un grand devoir, et certainement la plus grande partie
« des biens de l'Église n'a point eu d'autre origine. Or,
« outre que les rois ne sont que les organes des peuples,
« outre que les nations sont héréditaires des rois, qu'elles

« peuvent reprendre tout ce que ceux-ci ont aliéné, et
« qu'elles ne sont aucunement liées par ces augustes man-
« dataires de leurs pouvoirs, il est de plus évident que les
« rois n'ont point doté les églises dans le même sens qu'ils
« ont enrichi la noblesse, et qu'ils n'ont voulu pourvoir
« qu'à une dépense publique. Comme chrétiens et chefs de
« l'État, ils doivent donner l'exemple de leur piété ; mais
« c'est comme rois sans doute que leur piété a été si
« libérale.

« On a déjà dit que la nation avait le droit de reprendre
« les domaines de la couronne, par cela seul que dans le
« principe les biens ne furent consacrés qu'aux dépenses
« communes de la royauté. Pourquoi donc la nation ne
« pouvait-elle pas se déclarer propriétaire de ses propres
« biens donnés en son nom pour le service de l'Église ? Les
« rois ont des vertus privées, mais leur justice et leurs
« bienfaits appartiennent uniquement à la nation.

« Ce que je viens de dire des fondations des rois, je puis
« le dire également de celles qui furent l'ouvrage des
« agrégations politiques : c'est de leur réunion que la
« nation se trouve formée, et elles sont solidaires entre
« elles, puisque chacune doit en partie ce que la nation
« doit en corps. Or, s'il est vrai que l'État doit à chacun
« de ses membres les dépenses du culte ; s'il est vrai que
« la religion soit au nombre des besoins qui appartiennent
« à la société entière, et qui ne sont que les résultats de
« chacune de ses parties en particulier, les monuments
« de la piété des corps de l'État ne peuvent plus dès lors
« être regardés que comme une partie de la dépense
« publique.

« Qu'ont fait les agrégations politiques lorsqu'elles ont
« bâti des temples, lorsqu'elles ont fondé des églises ? Elles
« n'ont payé que leur portion d'une dette commune, elles

« n'ont acquitté que leur contingent d'une charge nationale; leur piété a pu devancer un plan plus uniforme de contribution, mais elle n'a pu priver la nation du droit de l'établir. Toutes les fondations de ce genre sont donc aussi, comme celles de nos rois, le véritable ouvrage, c'est-à-dire la véritable propriété de l'État.

« Quant aux biens qui dérivent des fondations faites par de simples particuliers, il est également facile de démontrer qu'en se les appropriant, sous la condition inviolable d'en remplir les charges, la nation ne porte aucune atteinte au droit de propriété ni à la volonté des fondateurs, telles qu'il faut les supposer dans l'ordre des lois.

« En effet, messieurs, qu'est-ce que la propriété en général? C'est le droit que tous ont donné à un seul de posséder exclusivement une chose à laquelle, dans l'état naturel, tous avaient un droit égal; et d'après cette définition générale, qu'est-ce qu'une propriété particulière? C'est un bien acquis en vertu des lois.

« Je reviens sur ce principe parce qu'un honorable membre qui a parlé, il y a quelques jours, sur la même question, ne l'a peut-être pas posée aussi exactement que les autres vérités dont il a si habilement développé les principes et les conséquences. Oui, messieurs, c'est la loi seule qui constitue la propriété, parce qu'il n'y a que la volonté publique qui puisse opérer la renonciation de tous, et donner un titre comme un garant à la puissance d'un seul.

« Si l'on se place hors de la loi, que découvre-t-on?

« Ou tous possèdent, et dès lors rien n'étant propre à un seul, il n'y a point de propriété;

« Ou il y a usurpation, et l'usurpation n'est pas un titre; ou la possession n'est que physique et matérielle, si l'on

« peut s'exprimer ainsi, et dans ce cas aucune loi ne ga-
« rantissant une telle possession, on ne saurait la consi-
« dérer comme une propriété civile.

« Telles sont, messieurs, les fondations ecclésiastiques.
« Aucune loi nationale n'a constitué le clergé en corps
« permanent dans l'État; aucune loi n'a privé la nation du
« droit d'examiner s'il convient que les ministres de sa re-
« ligion forment une agrégation politique, existante par
« elle-même, capable d'acquérir et de posséder.

« Or, de là naissent encore deux conséquences : la pre-
« mière, c'est que le clergé, en acceptant ces fondations, a
« dû s'attendre que la nation pourrait un jour détruire
« cette existence commune et politique sans laquelle il ne
« peut rien posséder; la seconde, c'est que tout fondateur
« a dû prévoir également qu'il ne pouvait nuire au droit
« de la nation; que le clergé pourrait cesser d'être un jour
« dans l'État; que la collection des officiers du culte n'au-
« rait plus alors ni propriété distincte ni administration
« séparée, et qu'ainsi aucune loi ne garantissait la perpé-
« tuité des fondations dans la forme précise où elles étaient
« établies.

« Prenez garde, messieurs, que si vous n'admettiez pas
« ces principes, tous vos décrets sur les biens de la no-
« blesse, sur les contributions proportionnelles et sur
« l'abolition de ses privilèges, ne seraient que de vaines
« lois. Lorsque vous avez cru que vos décrets sur ces
« importantes questions ne portaient point atteinte au
« droit de propriété, vous avez été fondés sur ce que ce
« nom ne convenait point à des prérogatives et à des
« exemptions que la loi n'avait point sanctionnées, ou que
« l'intérêt public était forcé de détruire. Or, les mêmes
« principes ne s'appliquent-ils pas aux fondations parti-
« culières de l'Église?

« Si vous pensez que des fondateurs, c'est-à-dire de simples citoyens, en donnant leurs biens au clergé, et le clergé en les recevant, ont pu créer un corps dans l'État et lui donner la capacité d'acquérir, priver la nation du droit de le dissoudre, la forcer d'admettre dans son sein comme propriétaire un grand corps à qui tant de ressources, de crédit donnent déjà tant de puissance, alors respectez la propriété du clergé : le décret que je propose y porterait atteinte.

« Mais si, malgré les fondations particulières, la nation est restée dans tous ses droits ; si vous pouvez déclarer que le clergé n'est pas un corps, que le clergé dans une nation bien organisée ne doit pas être propriétaire, il suit de là que sa possession n'était que précaire et momentanée ; que ses biens n'ont jamais été une véritable propriété ; qu'en les acceptant des fondateurs, c'est pour la religion, les pauvres et le service des autels qu'il les a reçus, et que l'intention de ceux qui ont donné des biens à l'Église ne sera pas trompée, puisqu'ils ont dû prévoir que l'administration de ces biens passerait en d'autres mains si la nation rentrait dans ses droits.

« Je pourrais considérer la propriété des biens ecclésiastiques sous une foule d'autres rapports, si la question n'était déjà suffisamment éclaircie.

« Je pourrais dire que l'ecclésiastique n'est pas même usufruitier, mais simplement dispensateur ; j'ajouterais, si l'on pouvait prescrire contre les nations, que les possesseurs de la plus grande partie des biens de l'Église ayant été depuis un temps immémorial à la nomination du roi, la nation n'a cessé de conserver par son chef les droits qu'elle a toujours eus sur la propriété de ces mêmes biens.

« Je dirais encore que si les biens de l'Église sont con-

« sacrés au culte public, les temples et les autels appar-
« tiennent à la société et non point à leurs ministres; s'ils
« sont destinés aux pauvres, les pauvres et leurs maux ap-
« partiennent à l'État; que s'ils sont employés à la subsis-
« tance des prêtres, toutes les classes de la société peuvent
« offrir des ministres au sacerdoce.

« Je remarquerais que tous les membres du clergé sont
« des officiers de l'État; que le service des autels est une
« fonction publique, et que la religion appartenant à tous,
« il faut par cela seul que ses ministres soient à la solde
« de la nation, comme le magistrat qui juge au nom de la
« loi, comme le soldat qui défend, au nom de tous, les pro-
« priétés communes.

« Je conclurais de ce principe que si le clergé n'avait
« point de revenu, l'État serait obligé d'y suppléer; or,
« un bien qui ne sert qu'à payer nos dettes est certaine-
« ment à nous.

« Je conclurais encore que le clergé n'a pu acquérir des
« biens qu'à la décharge de l'État, puisque, en les donnant,
« les fondateurs ont fait ce qu'à leur place, ce qu'à leur
« défaut la nation aurait dû faire.

« Je dirais que si les réflexions que je viens de présenter
« conviennent parfaitement aux biens donnés par des fon-
« dateurs, elles doivent s'appliquer à plus forte raison aux
« biens acquis par les ecclésiastiques eux-mêmes, par le
« produit des biens de l'Église, le mandataire ne pouvant
« acquérir que par son mandat, et la violation de la volonté
« du fondateur ne pouvant donner des droits plus réels
« que cette volonté même.

« Je ferais observer que, quoique le sacerdoce parmi nous
« ne soit point uni à l'empire, la religion doit cependant se
« confondre avec lui; s'il prospère par elle, il est prêt à la
« défendre. Eh! que deviendrait la religion si l'État venait

« à succomber? Les grandes calamités d'un peuple seraient
« donc étrangères à ces ministres de paix et de charité qui
« demandent tous les jours à l'Être suprême de bénir un
« peuple fidèle? Le clergé conserverait-il ses biens si l'État
« ne pouvait plus défendre ceux des autres citoyens? Res-
« pecterait-on ses prétendues propriétés si toutes les autres
« devaient être violées?

« Je dirais : Jamais le corps de marine ne s'est appro-
« prié les vaisseaux que les peuples ont fait construire
« pour la défense de l'État! Jamais dans nos mœurs ac-
« tuelles une armée ne partagea entre les soldats les pays
« qu'elle avait conquis. Serait-il vrai du clergé seul que les
« conquêtes faites par sa piété sur celle des fidèles doivent
« lui appartenir et rester inviolables, au lieu d'être du
« domaine indivisible de l'État?

« Enfin si je voulais envisager une autre grande ques-
« tion sous tous les rapports qui la lient à la constitution
« du royaume, aux principes de la morale, à ceux de l'éco-
« nomie politique, j'examinerais d'abord s'il convient au
« nouvel ordre de choses que nous venons d'établir que le
« gouvernement, distributeur de toutes les richesses ecclé-
« siastiques par la nomination des tributaires, conserve
« par cela seul des moyens infinis de corruption et d'in-
« fluence.

« Je demanderais même si pour l'intérêt de la religion
« et de la morale publique, ces deux bienfaiteurs du genre
« humain, il n'importe pas qu'une distribution plus égale
« des biens de l'Église s'oppose désormais au luxe de ceux
« qui ne sont que les dispensateurs des biens des pauvres,
« à la licence de ceux que la religion et la société présen-
« tent au peuple comme un exemple toujours vivant de la
« pureté des mœurs.

« Je dirais à ceux qui s'obstineraient à regarder comme

« une institution utile à la société celle d'un clergé pro-
 « priétaire, de vouloir bien examiner si dans les pays voi-
 « sins du nôtre les officiers du culte sont moins respectés
 « pour n'être pas propriétaires ; s'ils obtiennent et méritent
 « moins de confiance ; si leurs mœurs sont moins pures ,
 « leurs lumières moins étendues, leur influence sur le
 « peuple moins active, je dirais presque moins bienfaisante
 « et moins salutaire. Ce n'est point, on le sait bien, ni
 « notre religion sainte ni nos divins préceptes que je cher-
 « che à comparer avec des erreurs : je ne parle que des
 « hommes. Je ne considère les officiers du culte que dans
 « leurs rapports avec la société civile, et certes, lorsque je
 « m'exprime ainsi devant l'élite du clergé de France, de-
 « vant ces pasteurs citoyens qui nous ont secondés par tant
 « d'efforts, qui nous ont édifiés par tant de sacrifices, je
 « suis bien assuré que nulle fausse interprétation ne per-
 « vertira mes intentions ni mes sentiments.

« Je reviens maintenant sur mes pas. Qu'ai-je prouvé,
 « messieurs, par les détails dans lesquels je suis entré ?

« Mon objet n'a point été de montrer que le clergé dût
 « être dépouillé de ses biens, ni que d'autres citoyens, ni
 « que des acquéreurs, dussent être mis à sa place.

« Je n'ai pas non plus entendu soutenir que les créan-
 « ciers de l'État dussent être payés par les biens du clergé,
 « puisqu'il n'y a pas de dette plus sacrée que les frais du
 « culte, l'entretien des temples et les aumônes des pau-
 « vres.

« Je n'ai pas voulu dire non plus qu'il fallût priver les
 « ecclésiastiques de l'administration des biens et revenus
 « dont le produit doit leur être assuré. Eh ! quel intérêt
 « aurions-nous à substituer les agents du fisc à des éco-
 « nomes fidèles, et à des mains toujours pures des mains
 « si souvent suspectes ?

« Qu'ai-je donc, messieurs, voulu montrer? Une seule
« chose : c'est qu'il est, et qu'il doit être de principe, que
« toute nation est seule et véritable propriétaire des biens
« de son clergé. Je ne vous demande que de consacrer ce
« principe, parce que ce sont les erreurs ou les vérités qui
« perdent ou qui sauvent les nations. Mais en même temps,
« afin que personne ne pût douter de la générosité de la
« nation française envers la portion la plus nécessaire et
« la plus respectée de ses membres, j'ai demandé qu'il fût
« décrété qu'aucun curé, même ceux des campagnes, n'au-
« rait moins de douze cents livres. »

LII

Le discours de Mirabeau n'avait rien emprunté à l'éloquence, tout à la raison; l'orateur s'était privé lui-même de tout ce que la passion pouvait ajouter à la cause, en évitant de rappeler les excès d'opulence, d'oisiveté et de désordres de mœurs dont le sacerdoce de cour et quelques-uns des ordres monastiques scandalisaient la profession sainte qui les soldait de ses trésors accumulés. Il avait convaincu, il n'avait point irrité. Sa parole était d'un législateur des siècles, et non d'un tribun d'un jour.

L'abbé Maury remonta avec une faveur générale à la tribune pour lui répliquer.

« Je viens réfuter, » dit-il, « quelques objections faites
« à mes principes. J'ai besoin d'être soutenu par un sen-
« timent profond de mes devoirs pour rentrer dans la lice.
« Je me vois encore environné de ces mêmes gens qui de-

« mandent un décret dont je m'efforce de vous démontrer
« l'injustice; mais, au delà de cette enceinte, qui ren-
« ferme tant de citoyens illustres, j'aperçois la France,
« l'Europe et la postérité, qui jugeront vos jugements.

« Je ne me défends pas du peu de faveur que j'aurai à
« défendre dans la capitale la cause des provinces. J'ai eu
« l'honneur de vous exposer mon opinion sur la propriété
« des biens ecclésiastiques : j'ignorais les moyens de mes
« adversaires ; mais je m'attacherai à celui qui m'a été dé-
« signé par vos suffrages. Vous le savez, messieurs, plus on
« a d'esprit, plus on s'égare, et j'espère que M. Thouret
« en fournira un exemple mémorable.

« J'avouerai d'abord que je n'ai pas été peu étonné du
« système qu'on a employé pour soutenir une pareille cause.
« Où en serait la société s'il ne fallait consulter que toutes
« ces idées chimériques et gigantesques de la métaphysique?
« Où en serions-nous s'il fallait arriver à une mort violente
« sans homicide, et à une expropriation sans envahisse-
« ment? M. Thouret, jurisconsulte estimable, a dû se mé-
« fier des conséquences raisonnables qu'il a tirées d'un
« principe peu raisonnable; le principe que je constate
« n'est pas nouveau pour nous.

« La question présente remonte fort loin. Je vais esquisser
« sa généalogie. A Rome des publicistes obligeants voulu-
« rent soutenir que tous les biens des Romains apparte-
« naient à César. Ce principe destructeur du genre hu-
« main fut rejeté avec horreur. Le chancelier Duprat
« reproduisit ce système en ne l'appliquant qu'au clergé,
« pour l'appliquer ensuite à toutes les propriétés, et ce
« système fut réprouvé de toute la France. M. de Paulmy
« le reproduisit encore, et Louis XV le proscrivit et l'ap-
« pela un système de Machiavel. Il vint alors se réfugier
« dans l'Encyclopédie. C'est de là que M. Thouret l'a tiré,

« de même que M. de Mirabeau le sien sur les fondations.
 « Ainsi, je puis éviter ici toutes personnalités, et j'aime
 « mieux répondre à un paragraphe de l'Encyclopédie qu'à
 « M. Thouret.

« En lisant sa motion, j'ai cherché quel était le véri-
 « table propriétaire des biens ecclésiastiques. M. Thouret
 « ne se décide pas; il élude le mot; il évite une discussion
 « périlleuse : c'est une prise de possession qu'il propose à
 « l'État, sans aucun prétexte d'investiture.

« La loi nous autorise, depuis quatorze cents ans, à
 « posséder et à acquérir des biens que la nation voudrait
 « aujourd'hui envahir comme par déshérence. Où sont ses
 « titres?

« M. Thouret distingue les individus et les corps : c'est
 « une subtilité. Une propriété antérieure à la loi est une
 « chimère; il n'en existe que par la loi. Rousseau décrit la
 « propriété le *droit au premier occupant par le travail*.
 « Il a fallu que la loi intervînt, car personne ne sème s'il
 « n'a la certitude de recueillir.

« Il n'est pas exact de dire que la nation a créé les corps;
 « elle a reçu les ministres dans son sein; nous possédions
 « nos biens avant la conquête de Clovis.

« Les individus existent, dit-il, avant la loi; les corps ne
 « subsistent que par elle. Quelle brillante métaphysique!
 « Mais jusqu'ici le clergé n'existait-il pas par la volonté des
 « peuples? N'était-il pas reconnu par toutes les lois de
 « l'État? Et d'ailleurs les individus eux-mêmes peuvent-ils
 « avoir des propriétés sans lois? Dites-moi quelles sont les
 « propriétés antérieures aux conventions sociales. Est-ce
 « le droit du premier occupant? Eh bien! le clergé vous
 « oppose ce droit. Pouvez-vous lui enlever des biens qu'il
 « possédait avant que vous existassiez?

« La nation n'a d'autre droit que celui du plus fort. Les

« hostilités de la force seraient-elles donc des décrets de
« la loi?

« La nation a, dit-on, le droit de détruire un corps. Mais
« pouvons-nous changer la religion? avons-nous reçu des
« pouvoirs suffisants de nos commettants? Nous sommes
« un pouvoir constituant, régénérateur, et non un pouvoir
« destructeur. M. Thouret dit que détruire un corps n'est
« pas un homicide; avec des faux-fuyants on détourne la
« véritable acception des mots : si l'existence est la vie
« morale des corps, la leur ôter c'est bien être homicide.

« Malheur à une nation où les propriétaires n'auraient
« que ces patentes antérieures à la loi pour défendre leurs
« propriétés! En trois syllogismes on les envahirait.

« L'auteur d'*Émile*, pour donner une définition de la pro-
« priété à son élève, a cité la loi; personne n'aurait cul-
« tivé la terre s'il n'eût été sûr de la recueillir. La pro-
« priété est le rapport des choses et des personnes; elle
« est un premier rempart pour le travail; au delà, tout
« est chimérique. Interrogez l'homme du peuple, lui que
« la philosophie devrait interroger plus souvent : il répon-
« dra que personne ne peut chasser l'homme qui est dans
« sa maison et le cultivateur qui laboure son champ.

« Nous possédions la plupart de nos biens avant Clovis,
« et il serait peut-être facile de prouver que le clergé était
« alors beaucoup plus riche qu'il ne l'est aujourd'hui.

« Depuis ce temps nos propriétés ont été, comme les
« vôtres, sous la sauvegarde de la loi. Nos lois, dit-on, sont
« soumises à des formalités, mais toutes les administrations
« ont des entraves, les contrats, les ventes, les substitu-
« tions; s'ensuit-il de là que le corps législatif puisse en-
« vahir toutes les propriétés, puisque c'est le corps légis-
« latif qui règle les formalités qui portent sur nos biens
« comme sur les biens particuliers?

« On vous a dit que vous étiez forts, et que le clergé
 « était faible; si vous êtes forts, c'est pour nous protéger
 « et non pour envahir nos biens.

« Le clergé, dit-on, ne peut acquérir ni aliéner. Lui
 « a-t-on disputé sa propriété lorsqu'il a payé la rançon de
 « François I^{er}, payé les dettes de Charles IX? Ne nous
 « aura-t-il été permis de posséder pendant quatorze cents
 « ans que pour nous déposséder en un seul jour? Si cela
 « était, il ne faudrait pas dire que nous sortons des forêts
 « de la Germanie, mais il faudrait répondre aux auteurs
 « de ces maximes antisociales qu'ils veulent nous y ra-
 « mener.

« La suppression des biens ecclésiastiques ne peut être
 « prononcée que par le despotisme en délire. Voudrait-on
 « nous les prendre comme des épaves, ou bien par droit de
 « confiscation? C'est l'idée la plus immorale, car il n'a ja-
 « mais été permis de succéder à un corps à qui l'on don-
 « nait la mort. C'est ainsi que Crébillon faisait parler
 « Rhadamiste :

« Ah! peut-on hériter de ceux qu'on assassine!...

« On dit qu'il importe de multiplier les mutations. Est-il
 « des propriétés qui changent plus rapidement de mains?
 « Dans les vingt ans il y a mutation. On prétend favoriser
 « l'agriculture : est-il des terres mieux cultivées que les
 « nôtres?

« On assure qu'on augmenterait, qu'on doublerait les
 « revenus des hôpitaux, des collèges, etc., en vendant leurs
 « biens au denier trente. Eh! qui voudra acheter, si vous
 « mettez pour deux milliards de biens en circulation? Les
 « capitalistes trouvent plus de profits au mouvement de
 « leurs fonds que dans l'acquisition de terres.

« Comparez les provinces où l'Église possède des biens,
« vous verrez qu'elles sont les plus riches. Comparez celles
« où les ecclésiastiques ont peu de propriétés, vous verrez
« que la terre s'ouvre à regret pour récompenser les bras
« languissants de ceux qui la cultivent sans amour.

« Le prix croissant du pain, l'augmentation du numé-
« raire, la banque nationale, tout apprend aux corps
« qu'ils ne pourraient subsister s'ils n'avaient qu'un revenu
« pécuniaire.

« Le culte n'a jamais été payé par la nation, mais par
« des fondations particulières.

« L'art de régénérer ne serait-il donc que l'art malheu-
« reux de détruire? Vous l'avez dit vous-mêmes avec amer-
« tume, vous êtes environnés de ruines, et vous voulez
« augmenter les décombres qui couvrent le sol où vous
« deviez bâtir! Est-ce en faisant sans cesse des victimes
« que vous voulez opérer le bien public? Les maux que
« nous avons à réparer n'étaient rien en comparaison de
« ceux sous lesquels nous gémissons. Depuis le palais des
« rois jusqu'au dernier des hameaux, tout est en ferment-
« tation dans le royaume. Quel spectacle offre la France?
« Un roi sans pouvoir et un peuple sans liberté. Déjà vous
« êtes réduits à empêcher les citoyens de s'assembler. Le
« plus terrible despotisme est celui qui porte le masque
« de la liberté. »

LIII

Cette science de Maury, supérieure à celle de Mirabeau sur ces matières, ces accents où l'on entendait la voix de

la victime dans celle du prêtre, donnèrent à Maury le triomphe de l'orateur. Mirabeau conserva celui du législateur. Sa motion fut adoptée par cinq cent cinquante-six voix contre trois cent quarante-six dans les termes qu'il avait lui-même rédigés :

« L'Assemblée déclare, premièrement, que tous les biens
 « ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la
 « charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais
 « du culte; à l'entretien de ses ministres et au soulagement
 « des pauvres, sous la surveillance et d'après les instruc-
 « tions des provinces. Secondement, que, selon les dispo-
 « sitions à faire pour les ministres de la religion, il ne
 « puisse être affecté à la dotation des curés moins de
 « 1,200 livres, non compris le logement et jardin en
 « dépendant. »

L'Assemblée sortit du palais de l'archevêché au bruit de ses propres applaudissements mêlés aux applaudissements des tribunes et du peuple. Elle venait de remporter la plus décisive de ses victoires sur le passé.

Une assemblée délibérante, qui avait la volonté, le courage et la force d'exproprier d'un vote, et sans une main levée dans l'empire pour résister à ce vote, un sacerdoce de cent cinquante mille prêtres, possesseurs séculaires et respectés de plusieurs milliards de terre et d'établissements, sacerdoce correspondant à toutes les consciences, à toutes les habitudes et à beaucoup d'intérêts du peuple, était désormais irrésistible. Toucher à la noblesse, la démocratie debout le peut sans prodige; ébranler ou renverser le trône! une sédition victorieuse le peut sans effort; mais toucher à l'autel, même en respectant le culte, déposséder un sacerdoce qui confond ses propriétés avec ses dogmes, pour donner à ses richesses l'immutabilité et la divinité de sa mission, c'était faire d'une parole ce que Constantin et

Charlemagne ne purent faire qu'avec la moitié du genre humain armée contre l'autre ! Ce vote sans résistance atteste quel discrédit avait atteint les privilèges du clergé malgré ses richesses, et quel progrès avait fait déjà dans les âmes le principe plus saint de la liberté et de l'indépendance des consciences.



LIVRE ONZIÈME.

I

Mirabeau, avec moins de raison et de talent, combattit dans la seconde séance de novembre la division de la France en quatre-vingts départements. Il proposait de supprimer les cantons et les communes, et de former cent vingt départements, centre unique de la vie administrative et de la politique du royaume. Son esprit aristocratique se révoltait en lui contre l'effacement complet de ces anciennes divisions d'États où l'aristocratie de race conservait ses racines. Il voulait conserver les traces de ces États en les subdivisant seulement en départements exclusivement formés des démembrements de la même province. Le décret qu'il proposa à la suite de son discours tomba devant la volonté de la France de n'être plus que la France partout.

Alexandre de Lameth demanda, dans le même esprit d'unité de la justice, la substitution immédiate d'une juris-

prudence et d'une magistrature uniformes aux parlements, dont le sort, encore suspendu, suspendait l'action de la justice.

« Je sais, » dit-il, « je n'ai point oublié les importants services que nous ont rendus les parlements. Je sais que si, dans l'origine, la puissance royale leur a dû son agrandissement, on les a vus depuis, dans plus d'une occasion, lui prescrire des limites, et souvent combattre avec énergie, et presque toujours avec succès, les efforts du despotisme ministériel. Je sais qu'on les a vus, lorsque l'autorité l'emportait, soutenir avec fermeté des persécutions obtenues par leur courage. Je sais que dans ces derniers temps surtout ils ont repoussé avec force les coupables projets qui devaient anéantir entièrement notre liberté. Mais la reconnaissance, qui, dans les hommes privés, peut aller jusqu'à sacrifier ses intérêts, ne saurait autoriser les représentants de la nation à compromettre ceux qui leur sont confiés, et nous ne pouvons nous le dissimuler, messieurs, tant que les parlements conserveront leur ancienne existence, les amis de la liberté ne seront pas sans crainte, et ses ennemis sans espérance. »

Les parlements pouvaient-ils résister, faibles, impopulaires, odieux, au mouvement qui avait emporté la noblesse et le clergé ?

« S'il est vrai, » dit Thouret, « que l'esprit de corps et d'intérêt dont ils ne peuvent se dépouiller ne peut s'allier avec l'esprit public, l'Assemblée a le droit de les détruire comme corps et comme tribunaux. Ils ne peuvent s'encadrer dans la constitution que vous devez faire. »

Le roi, résolu à tout subir, même ce qui répugnait le plus à ses principes, sanctionna sans objection la vente des biens du clergé. La violence qui lui avait été faite à

Versailles lui paraissait une excuse suffisante de cette sanction envers l'Église. Envers les constituants, elle attestait son obéissance aux inspirations de l'Assemblée. Envers les royalistes et les catholiques, elle attestait sa servitude. Il ne pouvait que gagner ainsi à cette sanction, devant les uns l'estime, devant les autres la compassion. Le clergé inférieur jouissait en secret de cet abaissement des grands de son ordre, qui l'humiliaient de leur orgueil et de leurs richesses.

Les votes des curés de campagne et les nombreuses pétitions des moines pour la suppression de leurs maisons monastiques l'attestent. Quant à la révolte du haut clergé, propriétaire des immenses revenus de leurs évêchés et de leurs bénéfices, cette révolte, en se répandant en plaintes et en griefs contre l'Assemblée, ne pouvait que tourner au profit du roi. Son plan à cette époque était de décréditer l'Assemblée en lui cédant, et de faire regretter le pouvoir royal par les excès du pouvoir populaire. Le jour même de la sanction du décret qui expropriait l'Église, l'évêque de Clermont et ses collègues s'efforcèrent d'intéresser la cause de la religion à celle des prêtres et des moines. Ils dénoncèrent à l'Assemblée un *Catéchisme du genre humain* qui savait les dogmes du christianisme. L'Assemblée, par l'organe de Chapelier, se borna à renvoyer avec dédain le libelle au comité des rapports, en affirmant qu'il était moins coupable et moins insurrectionnel que le mandement de l'évêque de Tréguier. Mirabeau dénonça dans cette séance l'inertie du gouvernement, qui ne faisait ni absoudre ni punir les auteurs des troubles de Marseille, incarcérés par l'ancienne municipalité. Il s'efforça de semer les soupçons contre les juges, afin de paraître innocenter les coupables et de retremper sa force en Provence dans le parti radical à Marseille.

« Le temps n'est pas loin, » s'écria-t-il, « où je dénoncerai les coupables auteurs des maux qui désolent la Provence, et le parlement, qu'un proverbe trivial a rangé parmi les fléaux de ce pays, et les municipalités dévotantes, qui, peu jalouses du bonheur du peuple, ne sont occupées depuis des siècles qu'à multiplier ses chaînes ou à dissiper le fruit de ses sueurs. Les ministres cherchent-ils donc encore des détours, ou voudraient-ils rendre vos décrets nuls par les lenteurs qu'ils apporteraient à leur exécution ? Je ne sais que penser de ces coupables délais ; mais ce que personne de nous ne peut ignorer, c'est qu'il est impossible à relever, cet empire écrasé par trois siècles d'abus, si le pouvoir exécutif suit une autre ligne que la nation, s'il est l'ennemi du corps législatif au lieu d'en être l'auxiliaire, et si des parlements, auxquels il faudra bien apprendre qu'ils ne sont rien dans l'État, osent encore lutter contre la volonté publique dont nous sommes seuls les organes. »

Les Lameth et leur parti, profitant de cette apostrophe de Mirabeau qui semblait annoncer enfin la guerre aux ministres, firent voter par l'Assemblée la création d'un nouveau comité chargé de rendre compte journallement à l'Assemblée de la sanction et de l'exécution de ses décrets.

II

L'Assemblée nationale se transporta le 9 novembre dans l'immense salle du Manège ; le roi l'avait fait adapter à l'usage

de ses séances à la porte même de son palais. Cette salle ouvrait d'un côté sur la terrasse du jardin des Tuileries, de l'autre sur la rue Saint-Honoré. Les députés s'y divisèrent, comme à Versailles et à l'archevêché, en trois camps, dont la place dans l'enceinte déclarait aux spectateurs les opinions : les révolutionnaires à gauche, les contre-révolutionnaires à droite, les impartiaux et les modérés au centre. Par une triviale allusion à la couleur des chevaux qui peuplaient quelques jours avant le Manège, le peuple appela ceux qui siégeaient à gauche les *noirs*, ceux qui s'asseyaient à droite les *blancs*, désignation générique et réciproquement injurieuse, qui servit bientôt de stigmates et d'insultes aux journaux et aux émeutes pour flétrir et pour menacer les députés. L'Assemblée, encore hésitante et retenue jusque-là dans une certaine mesure envers l'autorité royale, allait prendre au Manège une autre attitude et de plus fougueux emportements. Un vote, inaperçu du public dans la séance du 7 novembre, avait rompu tout concert possible entre l'Assemblée et le roi.

III

Les intrigues secrètes de Mirabeau avec la Fayette et avec la cour avaient pris, comme on l'a vu, depuis le 6 octobre, et surtout depuis la réunion de l'Assemblée à Paris, une consistance qui ressemblait à un plan. Bien que joué par la Fayette, repoussé par les Lameth, éludé par les ministres, redouté par Necker, soupçonné par les jacobins, Mirabeau, pressé par son ambition, aveuglé par ses besoins, exalté par

le sentiment de sa force personnelle, méditait la conquête du ministère et n'attendait que l'occasion de le saisir. Dans cette impatience, il s'était promis à lui-même, et il avait fait promettre à la cour, qu'il ferait admettre les ministres dans le sein de l'Assemblée pour y représenter dans les discussions la prérogative de la couronne et pour y défendre, contrairement avec les orateurs, les projets de lois du gouvernement. Idée simple, juste, nécessaire, qu'il empruntait au parlement d'Angleterre, et qui, dans un gouvernement monarchique et national, pouvait seule constituer ce grand et perpétuel dialogue entre le roi et le peuple d'où sort la loi à la fois populaire et monarchique.

Mais, indépendamment de cette idée politique, Mirabeau en avait une personnelle dans ce plan : c'était de démontrer par le fait l'insuffisance ou l'infériorité de Necker et des ministres ses collègues dans les luttes de tribune auxquelles il les conviait, de les subjuguier par son éloquence, de les subalterniser par la comparaison avec lui devant l'opinion, et de conquérir sur eux, par droit de supériorité et d'admiration publique, le ministère qu'il convoitait de leur arracher.

IV

Il crut avoir trouvé l'occasion tant désirée de présenter naturellement cette amélioration dans les rapports de l'Assemblée avec le roi, à la séance du 7 novembre. Le duc d'Aiguillon, rapporteur du comité de finance, ayant déclaré à l'Assemblée que son travail sur la situation financière du

royaume n'était pas encore terminé, par suite des lenteurs qu'entraînait la communication des documents ministériels sur ces matières, Mirabeau proposa, avec une sorte d'illumination soudaine, que, pour accélérer ces communications, les ministres du roi fussent admis avec voix consultative dans l'Assemblée jusqu'au moment où la constitution leur assignerait un poste et des attributions définitives au sein du corps législatif.

A ce mot, comme si le masque fût tombé du visage de Mirabeau et que l'ombre de Richelieu eût apparu devant l'Assemblée, un cri d'étonnement et d'effroi monta de tous les bancs vers l'orateur. Cent voix demandèrent la parole pour déjouer l'ambitieux qui disait trop tôt le dernier mot de sa destinée : les royalistes, par ressentiment contre le tribun qui avait ébranlé le trône et foudroyé l'aristocratie ; les membres du clergé, par vengeance contre le spoliateur de leurs richesses et contre l'apôtre de la liberté de conscience ; les amis de Necker, par crainte de l'homme d'État qui menaçait d'effacer bientôt leur idole ; ceux de la Fayette, par le désir d'asservir à jamais à ce général un ministère faible, subalterne et complaisant ; les Lameth, les Barnave et leurs partisans, par soupçon avéré pour eux de la connivence de Mirabeau avec la cour, et par jalousie d'une supériorité de talent dont la supériorité de fonction ferait une tyrannie morale ; enfin les Pétion, les Lanjuinais, les Robespierre, les radicaux de l'Assemblée, par dédain des faveurs de la cour qu'il brûlaient d'attester aux yeux du peuple par un vote éclatant de vertu. Tous ces partis, tous ces hommes, toutes ces rivalités, toutes ces vertus même n'eurent qu'une voix pour étouffer celle de Mirabeau. Lanjuinais, montrant à ses collègues le danger de mettre dans la même main le pouvoir et le génie, et citant par son nom, comme exemple de ce danger, l'orateur qui les subjuguait

déjà par le despotisme de son éloquence, proposa d'interdire pour trois ans les fonctions publiques à tout membre de la représentation.

Blin demanda qu'il fût seulement interdit à tout député d'entrer au ministère pendant la durée de la session. « On a cité l'Angleterre, » dit-il. « Je la cite aussi. Souvenez-vous des maux causés à la Grande-Bretagne par ce Walpole, ministre corrupteur, qui déclarait avec tant d'audace qu'il avait sous la main le tarif des consciences de tous les membres des communes de son pays. » Mirabeau, étonné, écrasé, interdit d'une opposition si unanime, se releva par la présence d'esprit, par l'insolence et par le dédain, dernière ressource de son éloquence. Il montra clairement, dans sa réplique, aux Lameth, à Barnave, à Lanjuinais, qu'il ne se trompait pas sur les motifs qui les insurgeaient contre sa proposition. Il soutint la logique et l'utilité de son système, et il se condamna lui-même à l'ostracisme du ministère en déclarant ironiquement qu'il était prêt à voter l'exclusion demandée par les orateurs, pourvu que cette exclusion ne fût portée que contre lui-même. Cette ironie blessa l'assemblée sans changer le vote. L'homme fit échouer l'idée. On plaça dans la constitution même une infranchissable barrière entre les fonctions de ministre et la qualité de député. C'était constituer ou la servitude des ministres au seul pouvoir législatif, ou la guerre civile organique entre les deux pouvoirs. De ce jour, Mirabeau, qui n'avait jusque-là que négocié, conspira contre une assemblée qui venait de saper, sous son ambition et son génie, la première et la dernière marche de sa fortune. Inutile au conseil, redouté de l'Assemblée, il ne resta grand que pour le peuple et imposant qu'à la tribune. Il y ressaisit à chaque occasion cette royauté de la nature qu'il n'était pas au pouvoir de l'envie de lui arracher. Nous verrons de jour en jour

davantage ce que cet ostracisme d'un grand homme coûta au roi, à l'Assemblée et à lui-même. Caressé par les jacobins, dont la société, qui prenait alors le nom d'Amis de la constitution, venait de se former à Paris sous les Lameth, les Barnave, les Robespierre, les Dupont, Mirabeau s'y livra pour avoir le plaisir d'y effacer ses rivaux dans leur propre camp. Il accepta peu de jours après la présidence de ce club.

V

Paris se calmait sous l'impression du 6 octobre, sous la vigilance de la Fayette et sous la police de Bailly. Mais l'agitation s'étendait et redoublait dans les provinces. Les parlements essayaient de protester, à Rouen, à Metz, en Languedoc ; ils répandaient des proclamations incendiaires, caressant l'esprit des provinces pour tuer l'esprit national. Le peuple des villes et des campagnes répondait à ces protestations par de nouveaux soulèvements. Des colonnes mobiles partaient de Dijon, de Langres, de Châlons, de Mâcon, de Lyon, de Saint-Étienne, de Grenoble, pour visiter les châteaux suspects de donner asile aux magistrats, aux nobles, aux prêtres contre-révolutionnaires. Ces visites menaçantes forçaient des familles entières à l'émigration. A Montbrison, des femmes ameutées traînaient dans le sang le commandant de la garde nationale, M. de Rochetailler. Le drapeau rouge, déployé dans plusieurs villes en fermentation, était déchiré impunément par les séditeux. Ils trouvaient partout des complices dans la garde nationale.

On délivrait les prisonniers ; on changeait leur captivité en triomphe. En Corse, les partis s'entre-massacraient ; à Bourges, le peuple chassait les autorités royales ; à Issoudun, il refusait de payer les impôts et lapidait les percepteurs ; à Brest, à Alençon, à Pau, les soldats et les matelots insurgés épuraient, emprisonnaient, égorgeaient leurs officiers. Chaque courrier apportait une catastrophe. La rumeur d'une conspiration sourde entre la cour et les puissances étrangères, pour restaurer le despotisme, la noblesse et le clergé par les armes étrangères, entretenait la panique et la fureur dans tout le royaume. Tout était soupçon, délation, incrimination, violence. Les clubs, les journaux et les libelles les plus effrénés soufflaient tous les soirs et tous les matins le feu dans Paris. On y révélait sans cesse des complots réels ou imaginaires de la reine, des princes, des ministres, de l'émigration, contre la patrie. On était sans lois contre ces provocations impunies, et la répression même eût paru un aveu de ces crimes. Le peuple voyait partout un concert armé entre les rois pour venir, d'accord avec la reine et les princes, étouffer dans le sang des Français le foyer d'une révolution européenne.

Ces rumeurs n'avaient à cette époque d'autres fondements que quelques vaines tentatives du comte d'Artois, fugitif à Turin, pour obtenir du roi de Sardaigne, son beau-père, un corps auxiliaire de douze mille hommes, afin d'appuyer les insurrections royalistes qu'il se flattait d'exciter à Lyon et dans le Midi. L'Europe était attentive aux mouvements de la France, mais impassible et désarmée. L'opinion y retenait les cours dans l'immobilité et dans la stupeur. Les idées philosophiques de réforme religieuse, politique et sociale, pour lesquelles la France s'agitait, étaient universelles en Europe. La cause de la France révolutionnaire était alors celle de l'esprit humain. Tous les peuples se

passionnaient pour le succès d'une Révolution qui promettait d'émanciper le monde du joug du despotisme des aristocraties, des théocraties, contre lesquelles la philosophie moderne avait insurgé partout la pensée jusque dans les cours. Le serment du jeu de paume, le 14 juillet, la prise de la Bastille, le drapeau tricolore, l'Assemblée nationale, la garde civique, l'expropriation du clergé, l'abolition de la féodalité, le nivellement de la noblesse, l'élévation du sujet au rang de citoyen, l'éloquence de la tribune, Mirabeau, Bailly, la Fayette, étaient des faits, des noms, des prestiges européens. Paris, dans les jours d'écroulement, avait un écho universel. Les souverains eux-mêmes étaient forcés par leurs peuples de regarder avec une sorte d'intérêt sympathique ou du moins avec une circonspection prudente les explosions successives des idées philosophiques en France. Aucun d'eux en ce moment n'eût été assez hardi pour toucher à cette arche de l'opinion ; aucun non plus n'était disposé, encore moins préparé à une croisade des trônes contre un peuple qui représentait tous les peuples.



VI

Un homme d'État plus grand que Richelieu, car il avait conquis son autorité sur son pays par le génie et non par des crimes, dirigeait un peuple libre au lieu d'opprimer une féodalité esclave, M. Pitt, ministre plus patriote encore qu'aristocrate, gouvernait l'Angleterre. Malgré les justes ressentiments que la guerre presque civile de l'Amérique avait inspirés à l'Angleterre contre la France alliée des

Américains, M. Pitt avait entrevu d'un regard d'aigle un nouveau système d'alliance européen prêt à éclore pour son pays par la naissance de la liberté en France. Il savait que si les gouvernements despotiques s'allient par des intérêts, les nations libres s'allient par des idées, et que ces dernières alliances sont plus solides, plus fécondes et plus durables que les premières, parce qu'elles commandent la paix au monde et qu'elles assurent la seule gloire véritable d'un homme d'État, les progrès de l'esprit humain et la prospérité réciproque des peuples amis.

Tant que la France était monarchique et constitutionnelle, l'Angleterre, représentative et libérale, était son alliée solide et permanente sur le continent. Isolée dans sa liberté comme dans ses îles, une puissance prépondérante ou une monarchie universelle en Europe pouvait fermer à l'Angleterre le monde continental et la reléguer sur les mers. Ses idées, son commerce, sa politique, étaient à la merci d'un conquérant russe, german ou français. La tribune anglaise étouffée parlait en vain. La liberté manquait d'air et d'écho de ce côté de l'Océan. M. Pitt, esprit véritablement libéral alors, quoique depuis il ait été obligé par nos fautes et par nos excès de s'allier avec les cours absolues pour faire ou pour subir la guerre à la France, était loin de méditer, comme on l'a faussement écrit jusqu'ici, la guerre à la révolution. L'eût-il voulu, il ne l'aurait pas osé. Il ne gouvernait que par la majorité dans le parlement, et la majorité, qui lui prêtait sa force, était favorable en masse aux idées qui prévalaient en France. Les libertés religieuses et les libertés politiques, dont le faisceau formait la philosophie française, étaient nées en Angleterre bien avant que nos écrivains, nos philosophes et nos orateurs les eussent naturalisées parmi nous. L'Angleterre y reconnaissait une sorte de colonie intellectuelle de ses libres pen-

seurs ; lever la main contre la liberté française lui eût paru en ce moment lever la main contre elle-même. Le ministère britannique qui lui aurait proposé d'étouffer le système représentatif en France serait tombé à l'instant dans son impiété et dans son blasphème.

La Révolution française était aussi populaire à Londres qu'à Paris dans le peuple de la Grande-Bretagne. L'aristocratie seule commençait à s'alarmer des principes d'une démocratie destructive de ses préjugés et de ses privilèges. Elle craignait l'effet de l'exemple contre sa domination et ses richesses. Mais cette crainte, encore modérée, n'avait pas la puissance d'entraîner la nation et le gouvernement anglais dans des hostilités contre la France. M. Pitt et l'aristocratie du parlement lui commandaient la neutralité. Ils ne doutaient pas qu'après quelques accès d'exagération et d'anarchie démagogiques, inséparables des révolutions les plus légitimes dans la crise où elles s'accomplissaient, le bon sens et le courage, ces deux vertus organiques de la France, ne rétablissent l'équilibre et le niveau entre les éléments divers dont l'ensemble forme un peuple en société. M. Pitt ne voulait donc point la guerre, il ne la voulait même pas deux ans plus tard, en 1792, quand Dumouriez lui tendit secrètement la main de son champ de bataille de Belgique, après ses succès contre les Prussiens. Toute négociation du roi, de la reine, des émigrés pour mendier la guerre à Londres eût été reçue non seulement comme un crime, mais comme une dérision.

VII

Le génie philosophique et révolutionnaire du grand Frédéric, ce Machiavel des rois, gouvernait toujours la Prusse du fond de son tombeau. La Prusse voulait encore moins la guerre contre-révolutionnaire avec la France. La cour de Prusse et son armée, possédées d'une seule idée, dominer en Allemagne par l'intelligence et ruiner l'ascendant de l'Autriche par la popularité allemande, méditait au contraire une alliance française et antigermanique avec la révolution quelconque qui triompherait à Paris. Cette alliance d'ambition, que la Prusse poursuivit même en 1792, avec la France républicaine, a été le rêve constant des politiques à cette cour. Chercher partout des ennemis à l'Autriche, même parmi les ennemis de l'Allemagne, c'est le fond de la politique de Berlin, l'héritage du grand Frédéric, politique perverse, mais nationale, d'un État qui n'a pu naître et grandir que de la rivalité et du machiavélisme contre l'Empire. La courte et faible guerre que la Prusse essaya, sans la pousser à bout, sous le duc de Brunswick, en 1792, ne fut que l'accident d'un ministre qui penchait vers l'Autriche, M. de Hartsberg, et la velléité d'un roi parvenu, fier de venger les rois. Mais, en 1789, Louis XVI, la reine, le comte d'Artois, les émigrés, auraient en vain appelé la Prusse au secours de la contre-révolution.

Catherine II, disciple de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, gouvernait la Russie les yeux tournés du côté de l'Orient. Le glaive à la main contre les Turcs et l'esprit tendu vers la Pologne, cette impératrice ne se serait pas laissé facilement distraire de ces grands intérêts rapprochés

d'agrandissement national, pour venir faire des campagnes en France contre les idées et les maximes de ces philosophes qu'elle promulguait à Saint-Pétersbourg. Des troubles en France et en Allemagne ne pouvaient que favoriser ses desseins sur la Pologne et sur la Turquie, en occupant l'Europe occidentale pendant qu'elle s'emparerait de l'Orient. Quelques paroles et quelques gestes de chevalerie monarchique donnés par Catherine et par ses favoris aux émissaires du comte d'Artois étaient tout ce que la contre-révolution pouvait attendre de cette Sémiramis du Nord.

L'Allemagne, fédération monarchique et féodale d'États mal reliés par le lien de l'Empire, était lourde à remuer, lente à délibérer, tardive à agir, comme toutes les fédérations. L'esprit de ces différentes cours et de ces différentes populations était aussi divers et aussi inhérent que leurs intérêts. La liberté de la presse et d'enseignement qui y existait par la plus inaliénable des libertés, la liberté de l'usage, y avait répandu l'enthousiasme pour la révolution française. Ce fanatisme était théorique et inerte, mais il était un invincible obstacle à une ligue germanique contre la France. Le cœur de l'Allemagne battait pour notre philosophie ; ses écrivains commentaient même en les exagérant nos doctrines ; ses poètes, Klopstock, Goëthe, Schiller, chantaient nos triomphes démocratiques sur le despotisme, la théocratie et l'aristocratie. Les Allemands croyaient avoir remporté eux-mêmes les victoires populaires qu'ils célébraient dans leurs académies et dans leurs universités. L'empereur d'Autriche Joseph II, demi-grand homme assez hardi pour tout oser, trop impatient pour rien accomplir, avait médité l'émancipation de ses États du joug de l'Église de Rome. Prince philosophe, il voulait faire une révolution religieuse sans faire en même temps une révolution politique. Ses réformes des ordres monastiques dans ses États et ses

schismes en action contre la papauté agitaient ses pensées et ses peuples.

La Belgique se levait avec ses patriotes fanatiques et turbulents contre l'empereur. Il voulait lui imposer ses réformes en même temps que la servitude. Il méprisait l'intelligence de Louis XVI et la légèreté de Marie-Antoinette sa sœur, il les abandonnait à leurs mauvais conseils et à leur inévitable sort. L'émigration ne recevait de lui ni estime, ni accueil, ni encouragement ; s'il devait jamais intervenir dans leur cause, c'était après qu'elle serait désespérée.

VIII

L'Italie applaudissait à ses réformes antiromaines ; elle s'endormait sous ses petits souverains, vassaux de l'Empire ; elle suivait des yeux et du cœur la révolution française, comme l'apparition d'un nouveau jour qui devait se lever du haut des Alpes pour dissiper ses ténèbres et pour réveiller l'indépendance des peuples. Les pontifes seuls anathématisaient les doctrines françaises. La noblesse, les cours, les lettrés, le peuple, les prêtres même, en masse, y faisaient des vœux pour le triomphe des lumières et de la liberté en France. La cour de Piémont, de Savoie et de Sardaigne, plus asservie de tout temps aux idées du moyen âge par cette obstination des montagnes à résister à l'action des siècles, avait seule une politique contre-révolutionnaire et une armée chevaleresque à prêter aux princes de la maison de Bourbon, ses parents et ses alliés, pour la cause des rois. Mais cette armée ne pouvait être qu'un contingent

de la coalition des trônes, elle restait immobile derrière les Alpes. Le roi de Sardaigne la promettait toujours sans la livrer au comte d'Artois. Le moindre mouvement hostile à ce prince aurait justifié pour nous l'invasion de la Savoie ; la population de cette province, française de langue, de mœurs et de géographie, ouvrait d'avance son cœur à la France.

IX

L'Espagne seule, si elle eût été encore l'Espagne de Charles-Quint ou de Philippe II, pouvait, en descendant du haut des Pyrénées dans nos provinces du Midi, au nom du sang de Louis XIV qui coulait dans les veines de ses rois, au nom de la religion et de la monarchie, ses deux dogmes, fomenter une guerre civile dynastique et religieuse redoutable à la révolution dans la moitié de la France. Mais l'Espagne, qui avait encore un peuple héroïque, n'avait plus qu'un gouvernement énervé. Le système monacal y avait aspiré toute la puissance, toute l'énergie, toute la richesse et tout le sang de la nation. La théocratie sacerdotale y avait absorbé la royauté, et la nation y croupissait sans politique, sans marine, sans armée. La cour d'Espagne, asservie à des favoris, à des courtisans, à des confesseurs, entre la volupté et la superstition, se contentait de fermer hermétiquement ses frontières à la civilisation et de livrer les idées aux inquisiteurs. Lazaret d'un peuple contre toute contagion de la pensée moderne, une croisade contre la philosophie était un effort

au-dessus de ses forces. Le fatalisme immuable du régime monacal avait succédé dans ses montagnes au fatalisme héroïque de ses Arabes musulmans. Elle était trop heureuse de languir oubliée, derrière ses Pyrénées, dans ses couvents et dans ses théâtres ; elle ne pouvait offrir à sa cause de famille en France que des processions et des supplices.

Le reste du monde ne comptait pas dans la cause des rois et des peuples.

X

Telles étaient les véritables dispositions des cours de l'Europe et de la France en 1789 envers la révolution française ; mais le peuple de Paris les connaissait mal. Le parti de la guerre, qui fut plus tard le parti des Girondins, persuadait dans ses pamphlets, dans ses journaux et dans ses clubs à la nation, qu'une ligue naturelle et formidable de tous les rois, de toutes les noblesses, de tous les clergés, de tous les cabinets politiques de l'Europe, était formée par la communauté de haine contre la révolution, et que le roi, la reine, les princes, ayant leurs intelligences et leurs émissaires dans cette ligue, y tramaient des invasions et des parricides contre la France. Le patriotisme, passion unanime et filiale du peuple, y devenait ainsi, par ses alarmes et par ses fureurs, un des éléments les plus actifs et les plus indomptables de la liberté.

C'est au moment où ce sentiment était le plus inquiet et le plus ombrageux dans la capitale qu'une immense rumeur s'éleva tout à coup dans Paris. On répandait qu'une conspi-

ration contre l'Assemblée et contre la France, tramée entre le comte de Provence, la reine et un Catilina royaliste nommé le marquis de Favras, venait de transpirer jusqu'au comité des recherches de la commune ; que le marquis de Favras, tête et main de la conspiration, était arrêté par la Fayette. On ajoutait que ce conspirateur avait enrôlé une armée occulte de nobles et de stipendiés étrangers prêts à entrer dans Paris ; que le premier acte de cette invasion nocturne devait être l'assassinat de la Fayette, de Bailly, de Necker, de tous les hommes populaires, l'assaut aux Tuileries, l'enlèvement du roi, la translation du monarque au milieu de l'armée de Metz marchant contre la capitale, le blocus et l'affamement de la capitale, la proscription des députés, l'asservissement de la France à la cour, à la noblesse, au clergé, vengés par les armes de leur minorité dans la nation. On ajoutait que tous ces crimes, consentis par la reine, accomplis par ses sicaires, confiés au comte de Provence, avaient été préparés et soldés par l'or de ce frère du roi.

XI

Tout était faussé, exagéré, travesti dans cette rumeur publique bien propre à porter l'intérêt sur la Fayette et sur Bailly, à saper dans leurs bases les projets ambitieux du ministère, du comte de Provence, et à noircir des plus sanglants soupçons le nom de la reine. Voici la vérité :

Le comte de Provence, soit pour préparer les moyens de gouvernement qu'il rêvait en ce temps-là, comme on l'a vu,

à la tête d'un grand ministère, soit pour avoir éventuellement dans son trésor secret les sommes nécessaires à une évacion du roi et de la reine hors de Paris, si cette évacion devenait nécessaire, voulut négocier un emprunt de quelques millions en Hollande par l'entremise du marquis de Favras.

Thomas Mahy, marquis de Favras, était un gentilhomme, Irlandais de race, dont la famille était établie à Blois. Jeune, il avait servi dans les mousquetaires, cette école de bravoure et de dissipation; devenu plus tard colonel des Suisses de la garde du comte de Provence, il avait épousé une fille d'une maison princière de la basse Allemagne. Ses prétentions s'étant élevées avec cette fortune, il avait levé en Hollande une légion dont il s'était fait le chef pour servir l'empereur dans les troubles civils du Brabant. C'était un de ces hommes qui agitent perpétuellement leur fortune de l'agitation de leur âme, et dont le bon sens n'arrête jamais la témérité; aventuriers de guerre, de cour et de partis, qui courent après toutes les occasions, et qui s'offrent à tous les services pour devenir importants en paraissant nécessaires. Les cours et les factions sont pleines de ces caractères serviabes et dangereux pour ceux qu'ils approchent.

XII

Le marquis de Favras avait, par ses antécédents, accès à la cour du comte de Provence. Sa résidence et ses relations en Hollande firent présumer au comte de la Châtre,

confident intime de ce prince, que le marquis de Favras pourrait négocier mieux que tout autre, avec secret et promptitude, l'emprunt dont son maître avait besoin à Amsterdam. Peut-être confia-t-on à demi-mot à cet agent l'usage politique auquel ces millions étaient éventuellement destinés dans les intérêts du prince et du roi ; peut-être le comte de Provence lui-même laissa-t-il connaître à ce négociateur les espérances d'ambition dont il se repaissait et l'appui secret dont il se flattait du côté de la reine ; peut-être aussi, ce qui est plus vraisemblable, le marquis de Favras fit-il de lui-même toutes ces conjectures, et, pour exagérer son importance et sa faveur, exagéra-t-il à ses yeux comme aux yeux d'autrui sa mission.

Quoi qu'il en soit, ses confidences, ses indiscretions, les agents obscurs et subalternes qu'il employa pour recruter dans Paris quelques stipendiés à un complot ridicule dont il se disait le ressort caché et dont il laissait entrevoir les vrais moteurs dans le prince et dans la reine, ne tardèrent pas à transpirer. Il ne s'agissait de rien moins, selon ses agents, que de réunir à Montargis, aux portes de Paris, trente mille hommes invisibles composés de quinze mille Suisses et de quinze mille Allemands recrutés, réunis dans l'ombre, concentrés au cœur de la France, comme au signal d'un magicien, d'introduire cette armée dans Paris à l'insu de Paris lui-même, et d'en faire le noyau de l'armée destinée à la délivrance de la cour. La démente de l'idée, du but et du moyen absolvait d'avance le prétendu conspirateur et ses prétendus complices. C'était évidemment le rêve d'un insensé donnant à ses chimères, pour les accréditer, l'autorité d'une mission détournée de son vrai sens. Le comte de Provence était incapable de donner un corps à de pareilles imaginations ; la reine, que le prince flattait, mais qu'elle n'aimait pas, déroutait sans cesse son ambition

au lieu de la favoriser : elle redoutait en lui un lieutenant général du royaume ou un régent autant qu'un ministre ; il était trop près du trône pour qu'elle songeât à lui confier la politique du règne. Les prétendus crimes médités par le prétendu triumvirat, les assassinats préalables de Bailly, royaliste alors, de la Fayette, protecteur des jours du roi ; de Necker, dont on n'avait plus rien ni à espérer ni à craindre, étaient des attentats aussi imaginaires que le complot lui-même. Y croire était presque aussi odieux que les imaginer.

XIII

La Fayette eut le tort grave de feindre d'y avoir échappé. Il laissa retentir et poursuivre ces ombres par la commune, dans un temps où les suppositions les plus puériles passaient pour des preuves, conduisaient à l'échafaud. Il ne dédaigna pas assez comme des puérités indignes d'un esprit sérieux la conspiration et le conspirateur. Cette affaire, sur laquelle il revient lui-même dans ses Mémoires, « obscure dans ses détails, » dit-il, « est, pour les gens « instruits, fort claire sur les points principaux. Si Favras « a vécu, ainsi qu'on l'assure, en aventurier, il est mort « en héros de courage et de fidélité. Le comte de Provence, « depuis Louis XVIII, son auguste *complice*, a manqué à « l'un et à l'autre. »

A peine la Fayette avait-il fait arrêter Favras, qu'il envoya son aide de camp, M. de Boinville, au Luxembourg prévenir officieusement le comte de Provence de cette

arrestation. « Le premier mot du comte de Provence, » écrit la Fayette, dans l'intention visible d'inculper le prince, « fut d'avouer à mon aide de camp qu'il avait soupçonné « cette intrigue, et de nommer même une maison du fau-
« bourg Saint-Antoine. Sa seconde réflexion, après avoir
« consulté ses amis, fut d'aller à l'hôtel de ville nier le
« complot et renier Favras. La reine, poursuit-il, crut
« d'abord que la Fayette avait exigé cette démarche; mais
« quand la Fayette eut répondu à la reine que, loin d'avoir
« conseillé cette démarche, il pensait au contraire qu'elle
« était de la part du frère du roi une grande platitude, la
« reine parut satisfaite. »

XIV

Cette explosion et cette arrestation jetèrent le comte de Provence dans une transe d'esprit qui ne lui laissait que le choix des perplexités et des périls. Trop coupable de relations contre-révolutionnaires avec Favras pour tout nier, trop innocent de complots absurdes et sanguinaires pour tout avouer, il était jeté entre le désaveu de Favras, qui paraîtrait une lâcheté, et l'aveu des prétendus crimes de son complice, qui serait un mensonge contre lui-même et un véritable suicide de son caractère. Il ne pouvait ni justifier ni accuser le prévenu sans se perdre. Il éprouva le désir de consulter un homme consommé. Ses liaisons avec Mirabeau, un moment rompues par les tentatives de coalition entre le grand orateur et la Fayette, avaient été reprises depuis que le vote de l'Assemblée, attribué en grande partie à la

Fayette, interdisait à Mirabeau le ministère pour lui-même. Il lui convenait alors de porter le comte de Provence au pouvoir, et de gouverner sous le nom de ce prince une révolution qui ne voulait pas le laisser gouverner sous son propre nom.

Le comte de Provence se hâta donc d'envoyer dans la nuit le duc de Lévis, son premier gentilhomme de la chambre, consulter Mirabeau sur la conduite qu'il avait à tenir dans cette délicate circonstance. Le duc de Lévis, que Mirabeau dans son récit appelle *l'homme gris*, à cause de son costume qui cachait en lui l'homme de cour, raconta tout à Mirabeau. Il n'y avait point de péril à avouer des emprunts ou des mesures ayant pour objet, ou l'avènement du prince au pouvoir, puisqu'il en était le confident, ou une évvasion éventuelle du roi hors de Paris, puisqu'il conseillait lui-même cet éloignement de la capitale à la cour. « Comment
 « nous avons manœuvré, moi et l'homme gris sous ma con-
 « duite, » écrit deux jours après Mirabeau à son ami, « est
 « inutile à vous dire. Le résultat vous fera deviner le con-
 « seil. Le comte de Provence a envoyé chercher M. de
 « la Fayette et lui a dit devant témoins : « M. de la Fayette,
 « on répand dans Paris le billet que voici. » (C'était la ru-
 « meur écrite de la grande conspiration grossie de l'assas-
 « sinat de la Fayette, de Bailly, de Necker.) « Vous avez un
 « grand crédit dans Paris, M. de la Fayette ; je ne doute
 « pas que vous ne mettiez quelque activité à détruire une
 « calomnie dont les méchants disent que vous profitez...
 « J'irai m'en expliquer ce soir à la commune de Paris ;
 « j'espère que vous y serez. »

XV

Ces paroles, prononcées avec l'ironie masquée de fausse confiance qui caractérisait dans l'occasion l'accent du prince, disaient assez à la Fayette que la crédulité qu'il montrait pour l'accusation était une embûche entrevue par le comte de Provence, embûche dans laquelle il ne tomberait pas sans l'entraîner lui-même. Le prince le somma de l'accuser tout haut ou de le justifier par sa présence avec lui devant la commune. La Fayette, aussi respectueux dans le palais qu'il était téméraire en insinuations dehors, ne put pas se refuser à assister le prince de sa personne à l'hôtel de ville et à lui servir en quelque sorte de caution et de patron devant le conseil. Mirabeau avait rédigé et remis au duc de Lévis le discours habilement médité que l'auguste accusé devait prononcer à la séance. Bailly, averti et favorable, avait convoqué les représentants de la Commune. Ils s'y rendirent tous, convaincus d'avance par la flatterie d'une visite d'un frère du roi qui faisait d'eux le tribunal suprême de l'opinion publique. Le prince y fut reçu avec des hommages qui écartaient de sa personne l'idée même d'une accusation.

« Messieurs, » dit le comte de Provence, « le désir de
« repousser la calomnie m'amène au milieu de vous. M. de
« Favras a été arrêté avant-hier par ordre de votre comité
« des recherches, et on répand aujourd'hui avec affecta-
« tion que j'ai de grandes liaisons avec lui... En ma qualité
« de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir vous
« instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je
« connais M. de Favras. En 1772, il est entré dans mes

« gardes suisses ; il en est sorti en 1775, et je ne lui ai
« pas parlé depuis cette époque. Privé depuis plusieurs
« mois de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les
« paiements que j'ai à faire au mois de janvier, j'ai désiré
« de satisfaire mes engagements sans être à charge au
« trésor public. Afin d'y parvenir, j'avais formé le projet
« d'aliéner des contrats pour la somme qui m'est néces-
« saire. L'on m'a représenté qu'il serait moins onéreux à
« mes finances de faire un emprunt. M. de Favras m'a été
« indiqué, il y a quinze jours, par M. de la Châtre, comme
« pouvant l'effectuer par deux banquiers, MM. Chamel et
« Sertorius. J'ai souscrit une obligation de deux millions,
« somme nécessaire pour acquitter mes engagements du
« commencement de l'année et payer ma maison. Et cette
« affaire étant purement de finance, j'ai chargé mon tré-
« sorier de la suivre. Je n'ai pas vu M. de Favras ; je ne lui
« ai pas écrit ; je n'ai eu aucune communication avec lui.
« Ce qu'il a fait, d'ailleurs, ne m'est pas seulement connu.
« Cependant, messieurs, j'ai appris qu'hier on répandait
« avec profusion dans la capitale un papier conçu en ces
« termes :

« Le marquis de Favras et la dame son épouse ont été
« arrêtés le 24, place Royale, pour un plan qu'ils avaient
« fait de soulever trente mille hommes pour assassiner
« M. de la Fayette et M. le maire de la ville, et ensuite de
« nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était
« à la tête. »

« Vous n'attendez pas de moi, » continua le prince,
« que je m'abaisse à me justifier d'un crime aussi bas ;
« mais dans un temps où les calomnies les plus absurdes
« peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens
« avec les ennemis de la Révolution, j'ai cru devoir au roi,
« à vous et à moi, d'entrer dans tous les détails que vous

« venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse
 « un moment rester incertaine. Quant à mes opinions per-
 « sonnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens.
 « Depuis le jour où, dans la seconde assemblée des nota-
 « bles, je me suis déclaré sur la question fondamentale
 « qui divisait encore tous les esprits, je n'ai pas cessé de
 « croire qu'une grande révolution était prête, que le roi,
 « par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait
 « en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être avanta-
 « geuse à la nation sans l'être également au monarque;
 « enfin, que l'autorité royale devait être le rempart de la
 « liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'auto-
 « rité royale. Que l'on cite une seule de mes actions, un
 « seul de mes discours qui ait démenti les principes que
 « j'ai montrés, dans quelques circonstances où j'aie été
 « placé. Le bonheur du roi et celui du peuple n'ont jamais
 « cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes
 « vœux ; jusque-là, j'ai le droit d'être cru sur mes paroles ;
 « je n'ai jamais changé de sentiment ni de principes, et
 « je n'en changerai jamais. »

XVI

La justification du comte de Provence, appuyée par quelques mots de la Fayette, qui promit de faire arrêter les auteurs de la calomnie contre le comte de Provence, fut reçue avec acclamation. La Commune était pressée de trouver un innocent dans un prince qui reconnaissait le pouvoir populaire, et dont les opinions habilement pondérées

passaient pour fidélité à la cour et pour libéralisme dans le peuple. Il fut reconduit triomphalement à son palais du Luxembourg, lavé d'avance de toute complicité dans le procès sanglant qui allait s'ouvrir. Il se hâta, en rentrant au Luxembourg, d'instruire l'Assemblée nationale de sa comparution devant la Commune, dans un billet également dicté par Mirabeau. Nul n'osa accuser tout haut ce que la Commune avait absous. Le procès de l'infortuné Favras, renvoyé au Châtelet, commença sous ces auspices. Nous allons anticiper les événements de quelques semaines pour lier le supplice à l'accusation.

Mirabeau, dans sa correspondance secrète à cette date, entrevoit seul le parti odieux que les amis de la Fayette cherchaient à tirer de cette ridicule conspiration contre l'influence politique du comte de Provence et contre la sienne. « L'enfer, » écrit-il le 29 décembre, à Bruxelles, « a déchainé toutes les calomnies et toute *leur charité* « contre *Monsieur* et contre ce qui lui paraît attaché, au « fur et à mesure de ses embarras. Le ciel ne verse pas « sur lui ses bénignes influences. Il a la pureté d'un en- « fant, mais il en a la faiblesse, et il est extrêmement dif- « ficile de lui faire comprendre, seulement vingt-quatre « heures, que, s'il se laissait faire, il serait bientôt un se- « cond duc d'Orléans!... Hier, il écrivait à l'Assemblée « nationale, pour l'aviser de sa démarche à la Commune, « la lettre incluse; elle fut très-bien reçue, et les Lameth « et consorts furent assez habilement déjoués dans le dé- « bat, malgré la gaucherie du duc de Lévis, qui, avec un « esprit délié, fait quelquefois des balourdises. Mais l'in- « trigue a redoublé d'activité et d'indifférence de moyens, au « point qu'on a trouvé, dans la rue, une sentinelle de la « garde nationale assassinée, avec cet écriteau : « *Va dans* « *l'autre monde attendre la Fayette.* » Or, vous apprendrez

« qu'aujourd'hui cette sentinelle se porte fort bien. Je
« pourrais vous citer mille traits. On s'en sert pour empê-
« cher *Monsieur* d'arriver, et il n'a pas pu encore s'avouer
« qu'il fallait foncer la porte. La reine le cajole et le dé-
« joue, le roi niaise et s'abstient, *Monsieur* mollit et ne se
« réjouit d'un succès même que comme on se félicite d'une
« bataille gagnée qui nécessite à faire un siège très-dou-
« teux; enfin tout ceci est infiniment nébuleux. Il n'y a
« qu'une chose de clair : c'est qu'il voudrait bien trouver,
« pour s'en servir, des êtres amphibies, qui, avec le talent
« d'un homme, eussent l'âme d'un laquais. Ce qui les per-
« dra irremédiablement, c'est d'avoir peur des hommes,
« et de transporter toujours les petites répugnances et les
« frêles attrait̄s d'un autre ordre de choses dans celui où
« ce qu'il y a de plus fort ne l'est pas encore assez, où ils
« seraient très-forts eux-mêmes, qu'ils auraient encore be-
« soin, pour l'opinion, de s'entourer de gens forts.

« La reine a refusé une audience au duc de Lévis. On
« lui a répondu qu'on l'*avertirait*. D'un autre côté, je vous
« défie de peindre les excès où se porte la licence des propos
« et l'anarchie... Le jour des barricades, le duc de Guise
« était loin d'être aussi maître de Paris que la Fayette... Je
« vous ai parlé de la scélérate facétie du garde national
« assassiné : il se porte aussi bien que vous et moi. Paris
« n'en retentit pas moins de fureur et de rage sur cet at-
« tentat imaginaire ou simulé, et les bandes nationales
« disent tout haut, que s'il arrive malheur à leur général,
« les nobles, les évêques, le clergé, serviront d'hécatombe
« à cette grande victime!... Vous voyez que cet homme a
« du moins le talent de tenir ses gens en haleine et de se
« faire beaucoup de capitaines de ses gardes! Un accès de
« frénésie du parti populaire va nous faire passer la
« Fayette pour empoisonné (car il paraît que nous sommes

« à la dernière scène de ce drame plus ou moins filé). Si
« le comte de Provence n'est pas au conseil avant, il peut
« être très-sérieusement compromis. Que voulez-vous que
« j'y fasse? Toujours réduit à conseiller, ne pouvant jamais
« agir, j'aurai probablement le sort de Cassandre. Je pré-
« dirai toujours vrai et je ne serai jamais cru! Ne vous
« fiez pas trop à Sémonville. Nous nous sommes très-bien
« aperçus ici qu'il n'était pas et qu'il ne serait pas à nous
« (vous savez bien que c'est pour la Fayette qu'il travaille).
« Le la Fayette devient très-nébuleux. Favras ne sera jugé
« que dans un an. Vous voyez aussi que c'est là tenir tou-
« jours la vipère en activité pour menacer incessamment
« de son dard. Cet homme (la Fayette) ne craint pas et
« même désire à un certain point la guerre civile, qu'il
« aura assurément; mais faute d'étendue dans l'esprit, il
« ne voit pas que, supposé qu'il puisse porter son armée
« seulement jusqu'à Rouen, tout ce qui se passera aux
« frontières, et surtout aux frontières éloignées, est abso-
« lument contre lui, eût-il en capacité, en argent, en en-
« semble ce qu'il n'a pas et n'aura jamais! »

On voit que Mirabeau attribuait, justement ou injustement, à la Fayette toute la joie et tout le bénéfice de l'angoisse où l'arrestation et le procès prolongé de Favras jetaient le comte de Provence. Ce jugement, cependant, fut moins ajourné que ne le supposait Mirabeau. Le parti de la Fayette, celui du comte de Provence, la Commune, la garde nationale, le peuple, étaient également impatients d'innocenter, de frapper ou de faire disparaître un homme qui emportait les iniquités, les soupçons ou les craintes de tous.

Favras, plus extravagant que coupable, et certainement innocent des projets d'assassinat supposés, comparut peu de jours après devant ses juges. Il était inculpé seulement

par deux délateurs, Harel et Turcati. Ces hommes étaient intéressés à gagner le salaire de vingt-quatre mille francs promis par l'Assemblée à ceux qui révéleraient un complot contre la nation. Un banquier, nommé Chomel, attesta les démarches faites auprès de lui pour négocier l'emprunt de deux millions, mission avouée par l'accusé et par le prince. Quant au recrutement proposé par Favras à ses agents Harel et Turcati, il affirmait que ce recrutement, dont il répondait seul, n'avait pour objet que le complément de la légion qu'il levait pour son propre compte dans le Brabant.

Le banquier Chomel affirma que les prétendus projets d'assassinat de Bailly, de Necker, de la Fayette, étaient des chimères. Il avoua que Favras lui avait parlé de rassemblements de troupes sur les frontières de Brabant et d'Allemagne, pour s'avancer jusque dans la Champagne et jusqu'à Amiens, et de projets vagues d'embaucher les gardes soldées de la Fayette pour les rattacher au roi.

Il n'y avait dans tous ces faits que des jactances, des tâtonnements d'esprit, des vanités de conjurés. Ils n'accusaient que des opinions contre-révolutionnaires, dont une partie de la France était coupable comme eux. Favras roulait dans sa tête plus de rêves que de crimes. La seule gravité de l'accusation était le nom du frère du roi mêlé légèrement ou indiscretement par l'accusé à ses entretiens et à ses intrigues. C'était ce qui faisait creuser plus profondément la criminalité de Favras. On espérait trouver la reine au fond. Des rassemblements sanguinaires, dont on ne devinait pas bien les moteurs, pressaient sans cesse les murs de la prison de Favras et les portes du tribunal, demandant à grands cris sa mort ou celle de ses juges. La fureur contre lui semblait s'accroître de l'acquiescement du baron de Bezenval, que le Châtelet venait d'absoudre. Le peuple con-

sentait à perdre une de ses victimes, mais à condition qu'on lui en livrerait une autre. Favras était cette victime. La terreur des juges fut pour beaucoup dans sa condamnation. Il l'entendit avec une intrépide résignation. Il demanda seulement à justifier sa mémoire. Il employa les dernières heures de sa captivité à écrire une révélation complète et circonstanciée de la conjuration dont il avait été l'instrument et dont il allait être la victime. Cette révélation n'a jamais été lue que par un seul homme, le lieutenant civil du Châtelet Talon. Talon, suspect d'en avoir grossi la gravité pour grossir le service qu'il voulait rendre en l'étouffant, a prétendu qu'elle contenait l'aveu de la participation complète du frère du roi aux menées de Favras.

XVII

Ces encouragements du comte de Provence ne suffisant pas encore à Favras, il avait exigé que la reine, dans une entrevue, lui confirmât ses intentions. Cette entrevue n'avait pas été accordée; mais la reine, en passant devant Favras sur la terrasse du bord de l'eau, avait prononcé certaines paroles convenues et à double sens qui ratifiaient, selon l'accusé, les instructions données par le comte de Provence. Ce subterfuge, renouvelé de la rencontre de Marie-Antoinette avec le cardinal de Rohan dans les jardins de Versailles, n'était qu'un plagiat de mystère invraisemblable dans un temps où la reine recevait librement tous ceux qui avaient à l'entretenir. Favras avait été certainement dupe de sa propre imagination dans cette entre-

vue. La reine ne trempait en rien dans les intrigues propres à confirmer l'ambition de son beau-frère. On s'était servi de son nom pour stimuler le zèle d'un agent d'intrigue. Cet agent lui-même s'en servait peut-être pour s'exagérer à ses propres yeux son importance. Enfin, on a accusé Talon d'avoir fait insinuer le nom de la reine dans cette justification, dont il resta seul confident et le seul dépositaire, afin de se faire une arme, toujours suspendue sur la tête de la reine, de ce secret, dans l'intérêt de son ambition. Mais cette supposition odieuse se détruit par son excès. Entre l'ambition d'un courtisan et le crime d'un faussaire et d'un délateur, il y a la nature humaine qui répugne à de tels forfaits. Talon était un ambitieux, mais non un scélérat. Il pouvait profiter des aveux, mais non inventer des pièges.



XVIII

Quoi qu'il en soit, Talon, qui recherchait, comme on l'a vu, la faveur de la cour, des ministres, de la Fayette, du comte de Provence, de Mirabeau, de la reine, des révolutionnaires, des contre-révolutionnaires, et qui avait, comme son ami Sémonville, la main dans toutes les manœuvres, profita de ses fonctions de lieutenant civil du Châtelet pour rendre un grand service au frère du roi. Il pénétra dans la prison de Favras, il y reçut de l'accusé la révélation écrite que nous venons de discuter. Il frémit, dit-il, en la lisant. Il témoigna au prisonnier son horreur et son effroi contre une telle délation jetée en pâture dans un pareil temps à la

malignité et à la fureur publiques. C'était le poignard détourné du sein de Favras pour frapper le cœur de la reine. « Monsieur, » s'écria l'accusé, « je vais mourir, c'est évident pour moi, mais je ne veux point mourir, ou du moins mourir seul. Si on n'accorde pas ma grâce à ma révélation, je vous somme, par vos fonctions, de communiquer cette pièce au gouvernement et au tribunal. »

XIX

Cette sommation de Favras, plus comminatoire que réelle, était sans doute une astuce de mourant pour arracher sa grâce au gouvernement. Talon démontra au prisonnier qu'aucune influence sur la terre ne pourrait arracher en lui sa proie à l'échafaud, sa vengeance au peuple ; qu'il périrait toujours ; mais que s'il périssait sa délation à la main, il périrait en lâche, et que s'il périssait en emportant son secret, il périrait en héros ; que le martyr du silence volontairement supporté pour sauver la famille royale vaudrait à jamais à sa mémoire la vénération des royalistes, à sa femme et à ses enfants la reconnaissance du roi ; qu'entre deux morts également inévitables, c'était à lui à choisir la mort déshonorée de la délation ou la mort immortelle du dévouement. Talon ajouta que Favras pouvait prendre un gage contre l'ingratitude des cours en laissant dans ses mains la révélation écrite qu'il venait de lui lire, et que cette révélation, représentée en temps utile par lui au comte de Provence et à la reine, assurerait à sa femme et à ses enfants le prix du sang répandu par leur

époux et par leur père. Favras, fléchi par ces considérations, remit sa justification à Talon, et promit le silence devant le tribunal et devant l'échafaud.

XX

Condamné le 18 février, il marcha le 19 au supplice. Un peuple immense, altéré de son sang, le suivit de ses imprécations depuis sa prison jusqu'à son échafaud. Revêtu d'une chemise rouge, portant sur sa poitrine et derrière ses épaules deux écriteaux où l'on lisait : *Conspirateur contre l'État*, on lui fit faire amende honorable devant le portail de la cathédrale. Amené lentement de là sur la place de Grève, où le conseil de la Commune était rassemblé, il demanda à être conduit dans l'intérieur du palais pour révéler, disait-il, des secrets d'État. « Si je révélais, » dit-il au juge qui assistait à l'exécution, « le nom du grand personnage qui m'a remis les cent louis mentionnés dans mon procès, serais-je sauvé ? » Le juge lui répondit non. « Eh bien, » dit-il alors, « je mourrai avec mon secret. »

Cependant, toujours flottant entre la tentation de sauver sa tête par quelques révélations subalternes, les seules qu'il eût réellement à faire, et la nécessité de mourir, il chercha à gagner la fin du jour et à lasser l'impatience du peuple en dictant sous les yeux des magistrats et des représentants un long testament de mort sous la forme d'un dernier interrogatoire devant ses juges. Tout ce qu'on y lit de plus grave à travers une divagation verbeuse sur ses actes, c'est qu'il s'était mis en avant comme un conseiller

officieux de la cour pendant les journées d'octobre, à Versailles, et qu'il avait reçu cent louis de la main d'un grand seigneur ami du roi, pour solder des défenseurs du château. Il laissait même entrevoir, avec une secrète vanité de conspirateur, que ces cent louis devaient être un don du roi lui-même ; mais il niait toute conspiration criminelle, ou de lui-même ou par l'instigation d'un grand coupable. On voit dans ces pages funèbres l'embarras d'un mourant qui a peu de chose à dire, qui veut en dire assez pour mériter sa grâce, et qui veut se donner l'air d'en retenir beaucoup plus pour mourir, s'il faut mourir, avec le mérite apparent d'un généreux silence. Conspirateur officieux, cherchant l'importance et trouvant la mort, tel paraît en réalité, à cette dernière heure comme pendant sa vie, le marquis de Favras. Il n'intéresse qu'au moment où il redevient homme, époux, père et mourant pour recommander sa famille, sa mémoire, sa dépouille et son âme aux hommes et à Dieu.

« Je pardonne, » dit-il en finissant, « à ce peuple que
« des bruits accrédités ont trompé, et qui lui font désirer
« en ce moment ma mort. Ce n'est qu'une vie que je ren-
« drai un peu plus tôt à l'Être éternel qui me l'a donnée,
« et qui, s'il me fait grâce, m'accordera peut-être, dans sa
« justice, un dédommagement personnel à l'infamie du
« supplice qui termine mes jours.

« Je recommande ma mémoire à l'estime des honorables
« citoyens qui m'entendent ; j'y recommande mon épouse
« trop infortunée, que des adversités relatives à la religion
« catholique, qu'elle professe, ont éloignée du sein d'un
« père et d'une famille dont l'alliance ne déshonorerait pas
« nos rois. Je recommande deux malheureux enfants que
« je laisse à l'attention de ceux qui, dans quelques-unes
« des circonstances de leur vie, croiront pouvoir les dé-

« dommager de la perte d'un père si nécessaire à leur édu-
« cation et à leur fortune. J'ai fait cette déposition unique-
« ment dans l'intention de me laver des taches criminelles
« de complot dont ma conduite cachée a pu donner lieu à
« suspicion.

« Une grande consolation pour moi sont les soins géné-
« reux de M. le curé de Saint-Paul, mon respectable pas-
« teur, que j'ai appelé auprès de moi dans ces moments
« cruels, pour calmer les sollicitudes de mon âme. Dès
« qu'elle va être détachée de mon corps, je demande à la
« justice de permettre que ce dernier lui soit remis, pour
« qu'il reçoive la sépulture de tous les fidèles catholiques,
« apostoliques et romains, Dieu me faisant la grâce de
« mourir dans les sentiments d'un vrai chrétien, de la
« fidélité que je dois et que j'ai jurée à mon roi, et d'em-
« porter avec moi l'espoir que la nouvelle constitution fran-
« çaise rendra les peuples de cet empire aussi heureux que
« je le désire. J'ose prier M. le curé de Saint-Paul de ré-
« clamer mon corps dès qu'il ne sera plus que matière ;
« de me donner les soins de l'amitié qu'il me témoigne
« dans ces derniers moments, en l'honorant d'une sépul-
« ture convenable. J'ai satisfait à la justice par l'amende
« honorable à laquelle elle m'a condamné, et que j'ai faite
« devant l'église de Notre-Dame. Il appartient à tous et à
« chacun de commencer par lui obéir ; mais avant de re-
« mettre mon âme dans les mains de Dieu, je proteste
« n'avoir fait aucun projet pour emmener le roi à Péronne
« ni ailleurs ; n'avoir jamais prémédité la destruction de
« l'Assemblée nationale, et encore moins des violences en-
« vers elle ni aucun de ses membres ; n'avoir jamais eu en
« pensée les assassinats affreux dont on m'a inculpé, comme
« le projet d'attenter aux jours des trois principales têtes
« de cet empire ; que je n'ai jamais voulu porter la famine

« dans cette ville, et que je ne conçois pas même ce qui a
« pu donner lieu à une inculpation si étrange. Enfin, puis-
« qu'il faut une victime, je préfère que le sort soit tombé
« sur moi par préférence sur tout autre, et je suis prêt à
« me rendre à l'échafaud où la justice m'a condamné, afin
« d'y expier des crimes que je n'ai point commis, mais
« dont le peuple me croit coupable, après avoir élevé à
« Dieu la dernière de mes pensées dans ce moment si ter-
« rible qui fait frémir la nature. »

XXI

Cette longue révélation, qui ne révélait que l'angoisse et l'agonie d'un mourant, n'avait lassé ni la présence ni les clameurs obstinées de la multitude. Elle craignait qu'on ne lui ravit son spectacle. La nuit descendue sur la place depuis plusieurs heures n'avait point dispersé les rassemblements. On fut obligé d'éclairer les réverbères et d'allumer des lampions sur toute la façade de l'hôtel de ville, et d'illuminer même l'échafaud et jusqu'à la potence. Le curé de Saint-Paul, que le condamné avait appelé comme un dernier ami à son agonie, et le duc de la Châtre, qui y assistait comme un témoin à décharge et comme un envoyé secret du comte de Provence, le soutenaient de leur présence et de leurs consolations. Ils se flattaient et il se flattait lui-même d'un attendrissement du peuple et d'une grâce du roi venant au dernier moment suspendre les préparatifs du supplice. L'attente trompée et les vociférations toujours plus furieuses du peuple forcèrent le condamné à descendre

enfin à huit heures sur le perron de l'hôtel de ville. Son confesseur s'évanouit; le duc de la Châtre resta seul debout à côté de la victime. Un jeune homme courageux, M. de Suleau, qui avait été envoyé de l'hôtel de ville au Luxembourg pour obtenir l'intervention du frère du roi auprès des ministres ou de la Commune, accourait en ce moment vers le condamné. « Eh bien ? » lui demanda en pâlissant Favras. — « Embrassez en moi l'ami de votre veuve, » lui répondit le jeune Suleau. Favras jeta un regard désespéré au duc de la Châtre et à Suleau, comme s'il leur eût reproché, comme Strafford, d'avoir entretenu et trompé ses espérances. Ce regard pénétra jusqu'à l'âme du duc de la Châtre et s'y grava, racontait-il, comme une cicatrice de feu qui ne s'effaça jamais. Il avait fait plus que son devoir pour attester l'innocence et pour couvrir la vie du condamné. Le bourreau l'arracha de ses bras.

L'échafaud touchait au perron de l'hôtel de ville. En posant le pied sur l'échelle de la potence, Favras s'écria d'une voix éteinte, mais ferme : « Citoyens, je meurs innocent, priez pour moi ! » On l'avait mal entendu. Le bourreau, plus ému que le mourant, lui dit en pleurant : « Criez plus haut pour qu'ils vous entendent ! — Citoyens, » reprit Favras en donnant à sa voix l'étendue de la place, « je meurs innocent, priez Dieu pour mon âme ! » Puis s'adressant avec énergie au bourreau, à qui les larmes suspendaient les mains : « Exécuteur de la justice des hommes, » lui dit-il avec solennité, « faites votre devoir ! » Son cadavre, suspendu à la potence, flotta bientôt à la clarté des illuminations sur les têtes de la multitude. De féroces applaudissements éclatèrent comme au dénouement tragique d'un drame longtemps suspendu. Les uns les attribuèrent à la joie inhumaine des hommes rassemblés pour satisfaire une cruauté commune, les autres à l'empresse-

ment des complices de Favras de voir disparaître le témoin d'une conjuration dont le mystère périssait avec lui. Ces battements de mains, plus coupables que le crime et plus implacables que la peine, attristèrent ceux mêmes qui croyaient à un grand attentat. L'histoire n'y croira pas malgré les inculpations sourdes qui ont poursuivi jusque sur le trône le prince qui fut Louis XVIII. Favras avait offert des services d'opinion plus ou moins acceptés. Il les avait transformés en conspirations plus grandioses et plus criminelles. Avouer les services en désavouant la conjuration était impossible. On nia les rapports, de crainte de laisser conjecturer la complicité. Telle est dans ce drame toute la part de Louis XVIII. Favras ne fut nullement sa victime. Il fut victime de sa propre vanité, de la colère du temps, de la crédulité de la Fayette, qui vit et laissa voir un Catilina royaliste dans un aventurier de contre-révolution.

XXII

La reine, injustement et odieusement accusée, de concert avec cet aventurier et avec son beau-frère, fut jetée dans une douloureuse contrainte d'esprit par cette complicité supposée avec un homme qu'on croyait martyr de sa discrétion pour elle. Si elle affectait l'indifférence pour le sort de Favras, les royalistes l'accusaient d'ingratitude ; si elle témoignait de la pitié, les révolutionnaires l'accusaient de connivence. Cette contrainte de la reine se trahit le dimanche qui suivit le supplice. Elle dînait en public ; ses amis

imprudents, voulant, par une image tragique, émouvoir la pitié ou l'indignation de la cour, introduisirent dans la salle du banquet royal la veuve et l'enfant de Favras; revêtus d'habits de deuil, ils demandaient par leurs larmes la vengeance ou l'indemnité du sang paternel.

Santerre, chef de bataillon de la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, homme déjà renommé par son animadversion contre la cour, assistait ce jour-là au dîner du roi, debout et attentif derrière le fauteuil de la reine. Les opinions et les regards de Santerre forcèrent la reine à s'observer sévèrement et à contenir son intérêt pour les victimes sur son visage et dans son cœur. Elle parut importunée de l'apparition de la veuve et de l'orphelin. La royauté en était déjà à cet excès de servitude de livrer ses partisans et de n'oser ni sauver ni plaindre ses amis. En sortant de table, Marie-Antoinette passa dans l'appartement d'une de ses confidentes, et se jetant, les mains sur les yeux, dans un fauteuil, elle s'abandonna librement à ses sentiments et à sa honte. « Il faut périr, » disait-elle, « quand on est attaquée par des gens qui réunissent tous
« les talents à tous les crimes, et défendue par des gens
« fort estimables, mais qui n'ont aucune idée juste de
« notre position. Ils m'ont compromise vis-à-vis des deux
« partis en me présentant la veuve et le fils de Favras.
« Libre dans mes actions, je devais prendre l'enfant d'un
« homme qui vient de se sacrifier pour nous, et le placer
« à table entre le roi et moi; mais environnée des bour-
« reaux qui viennent de faire périr son père, je n'ai pas
« même osé jeter les yeux sur lui. Les royalistes me blâ-
« meront de n'avoir pas paru occupée de ce pauvre enfant;
« les révolutionnaires seront courroucés en songeant qu'on
« a cru me plaire en me le présentant. »

Elle fut réduite à cacher sa main pour envoyer à madame

de Favras et à son fils les consolations et les secours que leur infortune sollicitait pour eux.

XXIII

Le comte de Provence, absous par la Commune, accusé de lâcheté et de trahison par les royalistes, n'osa plus désormais songer au ministère. La conspiration de Favras et le désaveu l'avaient trop incriminé aux yeux des uns, trop flétri aux yeux des autres. La Fayette et Necker cessèrent de le craindre, Mirabeau d'espérer en lui. D'odieux soupçons, envenimés par les révolutionnaires d'un côté, par les royalistes de l'autre, ne cessèrent plus de planer sur son nom. Il passa injustement pour un homme qui avait sacrifié un séide à sa lâcheté, et acheté un remplaçant à l'échafaud. Les événements l'empêchèrent de s'expliquer. Talon et Sémonville, maîtres de la justification de Favras, faisaient valoir ce mystère en leur possession, pour s'imposer en amis exigeants à la cour. On les craignait trop pour les négliger. Ils entrèrent de plus en plus dans les secrets des espérances des royalistes et dans les négociations ténébreuses de tous les partis. Hommes imposés aux uns, nécessaires aux autres, utiles ou dangereux à tous, nous les verrons bientôt diriger dans l'ombre, derrière Mirabeau, la police occulte et peu sûre de la contre-révolution.

Le secret de Talon survécut à Talon lui-même. Sa fille, madame du Cayla, à qui son père avait légué ce secret comme un gage de faveur future si jamais le comte de Pro-

vence montait sur le trône, remit en effet à ce prince devenu roi les papiers de son père et la justification si longtemps enfouie de Favras. Les charmes et l'esprit de cette femme distinguée séduisirent les yeux et le cœur du vieillard. Talon gouverna après sa mort par sa fille les dernières années du règne de Louis XVIII. Ce roi paya avec usure à sa favorite le prix de la discrétion de son père et de cette inculpation épargnée à sa mémoire. Les papiers furent brûlés par le roi et madame du Cayla dans un de leurs derniers entretiens. Nul désormais ne put savoir à quel degré le prince avait été complice, à quel degré il avait été innocent.

XXIV

Paris s'apaisait sous la vigilance de la Fayette; ce général s'efforçait avec une intrépide énergie de réprimer les séditions sanglantes qui avaient contristé les premiers mois de son commandement; présent partout où une émotion du peuple appelait la garde nationale et la garde soldée, il arrêtait quelquefois de sa propre main les coupables. Il répondait de la capitale au roi, du roi à la capitale, de la capitale et du roi à l'Assemblée nationale, véritable inter-roi qui couvrait de son corps le travail de la constitution. Le peuple, la cour, l'Assemblée, s'accoutumaient à ne voir que lui. Il représentait tout ce qui restait encore debout en France, un ordre précaire et toujours armé pour tenir la place d'un gouvernement qui n'existait plus et d'une constitution qui n'existait pas encore. Ce moment fut l'apogée

de sa fortune. Il en jouissait avec la satisfaction d'un grand citoyen qui sent que la liberté de son pays se fonde sur son propre nom et qui ne demande à sa destinée que d'achever son ouvrage et de disparaître dans la félicité publique. On retrouve dans ses lettres confidentielles à cette époque ces nobles congratulations à lui-même et l'esquisse de la vie qu'il rêvait de réaliser.

« A dix-neuf ans, » écrit-il, « je me suis consacré à la
 « liberté des hommes et à la destruction du despotisme,
 « autant qu'un faible individu comme moi pouvait le faire.
 « Je suis parti pour le nouveau monde, contrarié par tous
 « et aidé par aucun. Je n'ai prisé quelques talents mili-
 « taires que comme un moyen d'arriver à mon but, et soit
 « avant, soit après que ma nation eut suivi le chemin que
 « j'avais tracé, j'ai été assez heureux pour servir la cause
 « que j'avais embrassée.

« C'est à mon dernier voyage en Amérique que j'ai eu le
 « plaisir de voir cette révolution complétée, et, pensant
 « déjà à celle de France, j'ai dit, dans un discours au con-
 « grès, imprimé partout, excepté dans la *Gazette de France* :
 « Puisse cette révolution servir de leçon aux oppresseurs
 « et d'exemple aux opprimés!...

« Ces principes, je les ai consacrés de nouveau dans
 « mon assemblée provinciale, et j'ai fait manquer tous les
 « abonnements, parce que ne pouvant pas me servir du
 « ministre pour avancer la liberté, je n'ai plus songé qu'à
 « attaquer le gouvernement. Ne pouvant pas entrer dans
 « le parlement, j'y ai eu des amis; je me suis joint à
 « toutes les résistances; je me suis servi souvent d'instru-
 « ments qu'il faudra bientôt briser. J'ai tout essayé,
 « excepté la guerre civile, que j'aurais pu faire, mais dont
 « j'ai craint les horreurs.

« Or, vous sentez qu'ayant tiré l'épée et jeté le fourreau,

« je dois être charmé de ce qui avance la révolution, et je
 « calcule tout ce qui empêcherait d'atteindre le point où
 « je désire que nous nous arrêtions...

« Le peuple ne peut être modéré que par moi ; lorsque
 « je n'y suis pas, la tête leur tourne... Ma situation ne
 « ressemble à celle de personne : je règne dans Paris et
 « sur un peuple en fureur poussé par d'abominables caba-
 « les... Ne calculez pas ce que je puis, je n'en ferai aucun
 « usage... Ne calculez pas ce que j'ai fait, je ne veux au-
 « cune récompense... Calculez le bien public et la liberté
 « de mon pays, et croyez que je ne me refuserai à aucun
 « fardeau, à aucun danger, pourvu qu'au moment du calme
 « je redevienne simple particulier, attendu qu'il ne reste
 « qu'un pas à faire à mon ambition, c'est d'arriver à zéro.
 « Telle est la manière dont je me conduirai toujours. Si le
 « roi accepte la constitution, je la défendrai ; s'il la refuse,
 « je le combattrai. Le jour où il s'est rendu prisonnier à
 « moi m'a plus voué à son service que s'il m'avait promis
 « la moitié de son royaume. Ma situation est bien extraor-
 « dinaire : je suis dans une grande aventure, et je jouis de
 « penser que j'en sortirai sans avoir eu même un mouve-
 « ment ambitieux à me reprocher, et après avoir mis tout
 « le monde à sa place, je me retirerai avec le quart de la
 « fortune que je possédais en entrant dans le monde...

« Je suis, sans aucun doute, » poursuit-il en écrivant à
 la même personne, dont il caressait les sentiments royalis-
 tes, « pour deux chambres, pour un sénat élu pour dix ans,
 « armé d'un veto suspensif... Si l'on n'est pas content de
 « moi (à la cour), il y aura du malheur. J'ai parlé ce matin
 « à la Commune de la nécessité de punir les factieux. Un
 « autre que moi serait dépopularisé cent fois. Le peuple
 « est excité à m'accuser d'aristocratie et de royalisme.....

« Nous sommes convenus, » écrit-il quelques semaines

plus tard, « de laisser le ministère tel qu'il est. Je n'entre-
 « rai pas au conseil ; je ne serai pas généralissime. Mira-
 « beau abandonne le duc d'Orléans à sa turpitude. Il m'a
 « dit sur Barnave, les Lameth, Duport, des choses qui
 « m'ont bien frappé. J'attends des preuves.

« Il est simple, » dit-il ailleurs, « que, dans ce moment,
 « tous ceux qui ont de la bienveillance pour moi, ou qui
 « souhaitent se placer près de l'endroit où je serai, s'occu-
 « pent de mon sort futur ; d'autres le feront par amour
 « pour la chose publique. Les uns voulaient que je fusse
 « connétable, d'autres généralissime ; les ministres m'ont
 « proposé le bâton de maréchal de France ; Alexandre La-
 « meth parlait de l'armée de Flandre, qui, au fond, me
 « conviendrait fort, quand tout sera calmé, parce que c'est
 « la principale armée et celle qui marcherait en cas de
 « guerre. A tout cela, je réponds que je ne puis m'en oc-
 « cuper que lorsque je serai devenu inutile, et j'imagine,
 « entre nous, que l'ingratitude me sauvera alors de l'em-
 « barras des récompenses. »

Quelques jours après, il parle du supplice de Favras.
 « J'ai été touché ce soir, » écrit-il, « de la mort courageuse
 « de cet homme, qui est bien coupable. La fureur publique
 « m'a fait horreur aussi. Si je n'avais pas écrit au tribunal
 « cette lettre (qui atténuait sa situation), je serais bien
 « malheureux. La mort de M. de Favras me paraît cepen-
 « dant juste. J'ai parlé ce matin un peu vivement à l'As-
 « semblée sur Mirabeau ; j'ai dit : Je ne l'aime, ni ne l'es-
 « time, ni ne le crains. J'ai besoin d'être consolé ; je suis
 « ennuyé des hommes !... »

Le même jour il écrivait au roi, en retour des faveurs
 et des missions dont il était comblé par la cour : « Je mets
 « aux pieds de Votre Majesté la reconnaissance d'un cœur
 « pur et sensible qui sait apprécier ses bontés et répondre

« à sa confiance. Croyons, sire, que vos intentions bien-
« veillantes seront remplies. Quand le peuple et le roi fe-
« ront cause commune, qui pourrait prévaloir contre eux ?
« Je jure du moins à Votre Majesté que si mon espoir était
« trompé, la dernière goutte de mon sang lui attesterait
« ma fidélité... »

XXV

Enfin il écrit à la même époque au général Washington, le patron de sa jeunesse et le modèle imaginaire de sa vie, une lettre dans laquelle se groupent, dans la perspective de la distance, ses pensées réservées sur la Révolution.

« Notre Révolution poursuit sa marche aussi heureuse-
« ment que possible chez une nation qui, recevant à la fois
« toutes ses libertés, est encore sujette à les confondre
« avec la licence. L'Assemblée a plus de haine contre l'an-
« cien système que d'expérience pour organiser le nouveau
« gouvernement constitutionnel. Les ministres regrettent
« leur ancien pouvoir et n'osent se servir de celui qu'ils
« ont. Enfin, comme tout ce qui existait a été détruit et
« remplacé par des institutions fort incomplètes, il y a
« ample matière aux critiques et aux calomnies. Ajoutez
« que nous sommes attaqués par deux sortes d'ennemis :
« les aristocrates qui aspirent à une contre-révolution, et
« les factieux qui veulent anéantir toute autorité, peut-être
« même attenter à la vie des membres de la branche ré-
« gnante. Les deux partis fomentent tous les troubles.

« Après vous avoir avoué tout cela, mon cher général, je

« vous dirai avec la même franchise que nous avons fait
« une admirable et presque incroyable destruction de tous
« les abus, de tous les préjugés; que tout ce qui n'était pas
« utile au peuple, tout ce qui ne venait pas de lui a été
« retranché; qu'en considérant la situation topographi-
« que, morale et politique de la France, nous avons opéré
« plus de changements en dix mois que les patriotes les
« plus présomptueux ne pouvaient en espérer; et que les
« rapports sur notre anarchie, sur nos troubles intérieurs
« sont fort exagérés. Après tout, cette révolution, où l'on
« trouve seulement à désirer (comme un moment en Amé-
« rique) un peu plus d'énergie dans le gouvernement, pro-
« pagera, affermira la liberté, la fera fleurir dans le monde
« entier, et nous pourrons attendre tranquillement pen-
« dant quelques années, jusqu'à ce qu'une convention cor-
« rige des défauts que ne peuvent apercevoir dès à présent
« des hommes à peine échappés au joug de l'aristocratie et
« du despotisme. Permettez-moi, mon cher général, de
« vous offrir un tableau représentant la *Bastille* telle
« qu'elle était quelques jours après que j'eus donné l'or-
« dre de la démolir. Je vous fais aussi hommage de la prin-
« cipale clef de cette forteresse du despotisme. C'est un
« tribut que je vous dois comme un fils à son père adoptif,
« comme un aide de camp à son général, comme un mis-
« sionnaire de la liberté à son patriarche !

XXVI

On voit que la Fayette se parait aux yeux des républi-
cains de la victoire du 14 juillet et du renversement de la

Bastille, auxquels Mirabeau l'accusait avec raison d'avoir été complètement étranger. Il se montrait en même temps très-hostile contre la cour. Les demi-mots rapportés par lui-même dans sa correspondance ne décourageaient pas complètement les factieux. Condorcet, Brissot, Camille Desmoulins étaient ses amis. Les républicains ne désespéraient pas de son appui secret dans l'avenir. La popularité, de quelque côté qu'elle soufflât sur son nom, était respirée par lui avec complaisance. En maintenant le perpétuel équilibre d'espérances de tous les partis, il maintenait l'anarchie sur laquelle il prévalait seul. Il n'est pas douteux que si la Fayette, au lieu de ce rôle ambigu, eût adopté franchement à cette époque ou la cause d'une royauté constitutionnelle, mais forte, ou la cause d'une république appelée par son nom, la cause pour laquelle il se fût prononcé aurait prévalu, et que trois années de lutte ou d'agonie auraient été épargnées à sa patrie. Homme honnête mais indécis, qui ne sut jamais choisir, et qui, en ne choisissant jamais, resta la vaine perspective de tous les partis. Il fut le Fabius des ambitieux, perdant le temps pour la monarchie et pour la république, pour prolonger une situation personnelle où il tenait seul en suspens la monarchie et la république. Il se flattait, comme on l'a vu dans ces citations, de remettre et *de laisser, en se retirant, toute chose, le roi, le peuple et lui-même, à leur place.* La place du peuple, après trois années de cette dictature, fut la tyrannie, celle du roi fut l'échafaud, celle du dictateur lui-même fut l'émigration et le cachot d'Olmütz. Leçon aux hommes d'État qui ne se dévouent tout entiers à aucune cause.

XXVII

L'inquiétude perpétuelle de la Fayette, après le triomphe qu'il venait de remporter sur le comte de Provence, était le duc d'Orléans. Il tremblait sans cesse que ce grand factieux ne débarquât sur la côte de France et ne vînt élever contre lui le drapeau d'une popularité démagogique dans Paris. La Fayette entretenait une correspondance fréquente à ce sujet avec M. de la Luzerne, ambassadeur du roi à Londres, chargé de surveiller les démarches du prince proscrit.

« Malgré le bras de mer qui nous sépare, » lui écrivait M. de la Luzerne, « croyez bien qu'il est peu de pays au monde où l'on soit plus occupé de vous qu'ici. Je ne vous dirai pas actuellement que l'on vous aime et que l'on désire vos succès, mais je puis vous assurer avec vérité que l'on vous respecte et que l'on vous admire; ce n'est pas seulement le peuple anglais, mais aussi le roi, quoiqu'il n'eût pas naturellement d'inclination pour vous avant les événements actuels. J'ai mandé sur cela une anecdote assez particulière à nos amis communs. J'imagine que vous la savez par eux. Quoique je vous dise que vous n'êtes pas fort populaire pour nos émigrés, il n'est pas de Français et de Française qui ne parle de vous avec plus de considération depuis que vous m'avez envoyé un confrère ambassadeur (dans le duc d'Orléans). Je vous avoue même que, quoique je m'en fusse fort bien passé, je crois que vous avez rendu un bien grand service à votre pays en l'engageant poliment à l'abandonner. J'aime bien mieux la gloire politique qu'il ne manquera

« pas d'acquérir ici à celle qu'il aurait pu acquérir en
 « France, où je pense que sa personne, ou plutôt son nom
 « est antipathique aux gens qui, comme vous, désirent le
 « rétablissement de l'ordre et la fondation d'un bon gou-
 « vernement.

« Au surplus, le nouvel ambassadeur (le duc d'Orléans)
 « n'est guère plus à son aise à Londres qu'il ne l'était à
 « Paris avant son départ. Aucun Français (et cependant
 « nous en avons beaucoup) ne veut le fréquenter, et,
 « quoiqu'il voie secrètement M. de Calonne, ils nient l'un
 « et l'autre avoir aucun commerce l'un avec l'autre, ce qui
 « doit rendre leur commerce fort agréable. Le prince n'est
 « guère plus heureux avec les Anglais qu'avec les Fran-
 « çais. On le regarde comme ayant déserté son poste, ce
 « qui est, dans ce pays, un crime capital. Il se borne donc
 « à la société de son ami le prince de Galles, à quelques
 « complaisants et à madame de Buffon. Il ne me paraît pas
 « cependant désirer de retourner en France. Je vous as-
 « sure que je veillerai de près ses démarches, et qu'il ne
 « sortira pas que vous ne soyez prévenu. »

XXVIII

La Fayette, ne se sentant pas encore assez rassuré par les lettres de M. de la Luzerne, envoya à Londres son aide de camp affidé, M. de Boinville, avec les instructions suivantes, témoignage secret et curieux de sa prévoyance.

« M. de Boinville, » dit la Fayette dans ces instructions,
 « s'empressera de faire connaissance avec M. de la Luzerne,
 « et de lui communiquer tout ce qui pourra intéresser cet

« ambassadeur, en lui demandant ses conseils et ses secours
« dans toutes les occasions.

« Il est intéressant que je sois instruit par toutes les
« portes, et, dans les circonstances qui demandent promp-
« titude et secret, par des courriers particuliers, des
« projets aristocratiques et orléanistes. M. de Boinville
« éclaircira le soupçon que j'ai d'une réunion entre les
« deux partis par l'entremise de M. de Calonne.

« Dans le cas où M. le duc d'Orléans reviendrait en France,
« M. de Boinville ira le trouver, et lui dira : « Monseigneur,
« vous m'avez vu aide de camp de M. de la Fayette; je suis
« ici par ses ordres; il est inutile d'entrer dans le détail
« des circonstances qui vous ont divisés. M. de la Fayette
« croit qu'il ne convient ni à vous ni à lui que vous re-
« tourniez à Paris avant la fin de la révolution; et, comme
« vous ne pouvez y être que son ennemi, il doit franche-
« ment vous le déclarer, et vous dire, monseigneur, qu'à
« l'instant de votre débarquement, il vous regarde comme
« tel, et que si vous arrivez à Paris, son intention est de
« se battre le lendemain matin avec vous, et de s'en justi-
« fier le même jour à la barre de l'Assemblée nationale. »
« Cette déclaration ne doit être faite au prince que la
« veille de son départ, ou même le matin, s'il part dans la
« soirée. »

XXIX

M. de la Luzerne, à qui M. de Boinville avait communiqué ces instructions, rassurait ainsi la Fayette : « M. de Boinville

« m'a communiqué, mon cher marquis, les instructions
« que vous lui avez données lors de son départ de Paris.
« J'y ai assurément bien reconnu la sagesse et la prudence
« qui vous ont fait triompher toute votre vie des entreprises
« les plus épineuses. Le parti que vous avez pris est extrê-
« mement noble, loyal et décisif. J'espère que vous ne serez
« cependant pas obligé d'en venir aux dernières extrémités.
« Ce charmant prince est aussi prudent que conséquent,
« et je crois que, toute réflexion faite, il restera tout l'hiver
« avec sa chère Agnès. Je sais plusieurs dispositions inté-
« rieures qui me font au moins croire qu'il ne songe pas à
« s'éloigner de Londres. Cependant, je sens combien il est
« nécessaire de le veiller, et je vous assure que M. de Boin-
« ville et moi nous ne nous endormirons pas, et que vous
« connaîtrez au moins une grande partie de ses démarches.
« Il s'occupe, dans ce moment, à faire, un emprunt de cinq
« millions ; il donne pour prétexte qu'il est obligé de rem-
« bourser cette somme à sa sœur pour les reprises sur la
« succession de son père. On s'occupe des moyens de lui
« faciliter cet emprunt, et M. de Montmorin, à qui j'écris
« une lettre par ce même courrier, vous dira les détails. »

XXX

L'Assemblée, cependant, installée dans sa nouvelle salle et plus tranquille sur les mouvements tumultueux de Paris, reprenait avec moins de découragement, mais avec un antagonisme plus acharné des partis dans son sein, le travail et les délibérations sur la constitution. Depuis les événe-

ments d'octobre, la distance, inaperçue d'abord, qui séparait les deux partis s'était approfondie et élargie; les discussions n'étaient plus des discussions, c'était la guerre des opinions, des ressentiments et des paroles. Chaque nuance, réunie en groupe plus ou moins nombreux sous le drapeau d'une théorie et sous le nom de ses orateurs, y formait un camp qui ne se confondait avec aucun autre et qui concertait en dehors de l'Assemblée, dans des réunions ou dans des clubs, sa tactique, ses votes, ses discours. Les députés jacobins, qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de l'extrême gauche, et qui donnèrent depuis à ces hauteurs le nom symbolique de *la Montagne*, étaient, avec Barère, Robespierre, Pétion, Duport, Barnave, Alexandre et Charles Lameth, le prince de Broglie, le baron de Menou, le duc d'Aiguillon, le duc d'Orléans, le marquis de Sillery-Genlis, Sieyès, le marquis de Beauharnais, Carnot, Grégoire et ces nombreux députés de la noblesse, du clergé et du tiers état, qui, selon l'expression de Duport, voulaient *labourer profond* pour amener à la surface un nouveau sol pour de nouvelles idées. Les maximes de la philosophie étaient leur symbole; leur seule passion était le triomphe de leur philosophie; leur seule œuvre, la démolition rapide et complète de tout le vieux système féodal, politique et surtout sacerdotal, qui s'opposait à la réalisation du gouvernement rationnel, égalitaire et philosophique dont ils avaient pris le type dans le *Télémaque* de Fénelon et le *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

Toutefois, à l'exemple de ces deux philosophes, ils étaient démocrates sans être encore républicains. La seule concession qu'ils fissent aux habitudes de la nation, c'était un roi héréditaire, exerçant encore, non la souveraineté, mais la magistrature suprême, au sommet d'une constitution dont tous les degrés seraient populaires. Robespierre lui-même,

le plus absolu et le plus inflexible de tous, se conformait à l'instinct national en admettant un roi constitutionnel, ainsi immuable dans son inaction. Ce député déclarait hautement son *attachement* à la monarchie représentative. Seulement ce parti, semblable en cela à la Fayette, repoussait la royauté en proclamant un roi : les uns par inexpérience, le reste par complaisance pour le préjugé public, croyant qu'une inconséquence couronnée pourrait subsister ainsi au sommet de l'édifice social pendant un certain nombre d'années ou de siècles sans convaincre la nation de son inutilité, et sans autre prérogative que la fiction métaphysique qu'on lui laissait pour tout attribut de sa souveraineté.

Les députés jacobins n'étaient donc préoccupés que d'une seule pensée dans l'œuvre constitutionnelle, désarmer la royauté de tout pouvoir et de toute action personnelle par elle-même, par ses ministres, par ses agents, et ne laisser au roi que le geste et la responsabilité du gouvernement. Erreur déplorable de ces législateurs à qui la Fayette avait rapporté tout le plagiat des institutions américaines, sans avoir osé en rapporter l'esprit, l'âme et le nom. Ils s'efforçaient, à son exemple, de poser la tête d'une monarchie sur le corps d'une république. On croyait voir à cette époque beaucoup de complots dans le côté gauche de l'Assemblée et dans les Jacobins; il y avait surtout des illusions.

Au centre siégeaient, sous le nom de constitutionnels et de modérés, les véritables hommes d'État de l'Assemblée. Ceux-là voulaient avec la gauche détruire le despotisme, l'aristocratie, la domination politique de l'Église, donner au peuple la prérogative de la délibération de ses lois, du vote de ses subsides, laisser au roi la prérogative du pouvoir exécutif plein et entier, quoique responsable par ses ministres, et constituer une monarchie de raison au lieu d'une monarchie de préjugés. Ces hommes, qui répondaient le

mieux en 1789 à l'esprit presque unanime de la France, étaient les plus nombreux, parce qu'ils comprenaient le mieux l'instinct du moment et de la nation. On y comptait Clermont-Tonnerre, Bailly, les la Rochefoucauld, les Liancourt, les Montmorency, les Crillon, les Castellane, les Talleyrand, la plus grande partie de la haute noblesse.

Sûrs par la grandeur même de ces noms et de ces propriétés de ne pas déroger dans la liberté, les orateurs les plus accrédités de ce véritable centre national et monarchique à la fois étaient les Tronchet, les Chapelier, les Beaumetz, les Target, les Thouret, les Malouet, presque tous exercés à la jurisprudence et à la parole par le barreau; les Bureau de Pusy, les d'André, les Dupont (de Nemours), les Boufflers, que les lettres, la magistrature et l'administration avaient préparés à ces travaux de la législation. Mirabeau les dominait tous et les couvrait de son éloquence dans les grandes occasions; mais, comme tous les grands hommes, Mirabeau s'encadrait mal dans les limites circonscrites d'un parti. Il était à lui seul un parti; il n'oubliait pas les outrages qu'il avait reçus de la noblesse en passant aux plébéiens. Les ressentiments anciens qu'il en nourrissait dans son âme, le besoin d'intimider par des gestes et par des foudres de factieux ceux qu'il voulait conduire, l'habitude de retremper son nom dans l'applaudissement de la presse et de l'émeute, le faisaient souvent échapper au centre pour arracher à l'extrême gauche, sinon par les idées, au moins par les passions, la palme de la popularité. Aucun groupe de l'Assemblée ne le possédait; il prêtait la victoire à tous.

Le 6 octobre avait grossi la droite, ou le parti royaliste, de plusieurs noms comme Mounier, Vivien, Bergasse, Lally, Clermont-Tonnerre, Malouet, signalés au commencement par leurs tendances réformatrices aux états généraux. Les uns s'étaient retirés sans dignité et sans courage au

moment des grands périls ; les autres, en hommes courageux, comme Malouet et Clermont-Tonnerre, s'étaient portés du côté de la monarchie menacée ; d'autres, comme d'Espremenil et Virieu, repoussés, par l'indignation du crime et par la colère d'avoir été dépassés, dans les rangs des ennemis les plus acharnés de la Révolution, leur ouvrage, se signalaient à l'extrémité de la droite. Ce parti, parmi ses membres modérés et convaincus, comptait des talents et des vertus, des aptitudes qui honoraient ses ruines. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, l'abbé de Montesquiou, le marquis de Boisnay, M. de Montlosier, beau de violence et de jeunesse et qui n'eut que le défaut de rester éternellement jeune ; Maury, enfin, que nous avons déjà vu se mesurer à Mirabeau, et qui n'avait de rival dans son parti que Cazalès. Mais Maury représentait surtout de ce côté le sacerdoce, Cazalès la royauté. L'un parlait en prêtre, l'autre en militaire ; de là la différence d'action qu'exerçait leur éloquence presque égale sur l'Assemblée et sur la France : Maury irritant les esprits contre son ordre, Cazalès émouvant les cœurs par sa loyauté.

XXXI

Cazalès était un de ces hommes rares qui, dans les révolutions, ne doivent rien à leur parti, tout à eux-mêmes. Né dans la noblesse du Languedoc, entré jeune au service, capitaine de dragons au commencement de la révolution, aimant les armes et la dissipation, peu lettré, n'ayant pour opinion que ses traditions chevaleresques de famille et des

sentiments, unis dans le gentilhomme, le hasard lui révéla son éloquence dans les premières agitations populaires qui remuaient le peuple et le soldat. Sa parole étonna ses collègues; ils l'engagèrent à la nourrir de lectures d'histoire, de politique. Il renonça aux plaisirs de son âge, et consacra à l'étude le seul loisir de la vie militaire, ses nuits. La justesse et l'éclat de son esprit l'attiraient par similitude de nature vers Montesquieu. Il se fit le disciple de son livre, comme d'autres s'étaient faits les disciples du *Contrat social*. Il y puisa, avec l'amour d'une liberté réglée par les lois, le sentiment de l'ordre et de la hiérarchie dans les institutions qui transpire dans Montesquieu à travers l'intelligence des démocraties antiques. Il y prit, pour unique système politique, l'expérience, cette rude critique des idées absolues. Il resta monarchique par tradition. Il fut constitutionnel par bon sens. Son cœur seul le rangea parmi les royalistes; il l'écouta avant tout comme l'oracle de la nature.

Porté à l'Assemblée constituante par l'ordre de la noblesse, dans un bailliage du Midi, il s'opposa dès les premiers jours à la réunion des ordres, qui lui semblait non-seulement une abdication de son rang, mais un affaiblissement même de la liberté, liberté plus forte, disait-il, dans les corps que dans les individus. Vaincu, il se rallia, après le 14 juillet, au parti constitutionnel de Malouet et de Clermont-Tonnerre, cherchant l'équilibre entre le pouvoir royal et le pouvoir populaire. Le 6 octobre le rejeta plus résolument dans le parti royaliste. C'était un de ces esprits généreux qui trouvent un attrait dans les causes vaincues. Les violences exercées contre le roi et contre la reine lui enlevèrent toute hésitation. Défendre le roi lui parut le devoir du législateur, comme l'honneur du gentilhomme. Il monta à la tribune ainsi qu'à l'assaut; son

accent, sa physionomie, sa franchise, sa grâce dans la lutte, son intrépidité dans la défaite, sa modération dans la victoire, l'énergie martiale et cependant contenue de ses discours, la spontanéité de ses improvisations, jaillissaient de l'âme plus que de l'étude. Le feu méridional de sa langue, le pathétique, jamais déclamatoire et souvent inculte, de ses harangues, lui concilièrent l'estime de ses ennemis, l'enthousiasme de ses amis.

Il surpassait Maury en éclair, Mirabeau lui-même en simplicité, l'un et l'autre en modération. Il plaignait le roi sans insulter le peuple. Il accordait à la Révolution tout ce qui était juste. Il ne lui refusait que ce qui lui paraissait inique ou factieux. Il tendait la main de la royauté à la démocratie pondérée par une forte prérogative de la couronne. Il voulait que le roi fût le patron héréditaire de la liberté du peuple. Il se déclarait le client volontaire non l'esclave de la monarchie. Entre Mirabeau et lui, il n'y avait souvent d'autre distance que celle du tribun au sujet. Les tendances étaient les mêmes, les partis seuls différents, les royalistes s'accommodaient mal de cette équité et de cette longanimité de leur orateur; ils voulaient que Cazalès servit leur démente, Cazalès ne servait que leurs intérêts. Ils s'en vengèrent cruellement après l'émigration de 1792, lorsque le grand orateur de la droite, réfugié en Allemagne, fut proscrit une seconde fois par eux de la cour et des camps de la noblesse, émigré et forcé d'errer entre ses deux patries, chassé de l'une comme royaliste, repoussé de l'autre comme modéré. Tel était Cazalès, l'éloquence, l'honneur, la sagesse et la seule popularité du côté droit.

XXXII

Chacun de ces groupes de l'Assemblée avait ses voix, ses théories, ses retentissements dans le journalisme qui associait les dernières classes du peuple aux idées et aux passions des partis. Robespierre et Mirabeau écrivaient eux-mêmes leur journal, dans lequel ils inséraient leurs discours, soigneusement revus, pour la propagation de leur nom. Rivarol et Mallet-Dupan, deux écrivains soldés par la cour, rédigeaient le *Journal politique*, théorie polémique de la monarchie exagérée par le besoin de flatter une cause assez riche pour payer des flatteurs. C'étaient deux aventuriers d'opinion devenus aristocrates par élégance d'esprit, après avoir été philosophes par adulation au temps de leur première jeunesse. L'un et l'autre avaient tout le talent que comporte le sophisme. Ils faisaient, pendant la lutte des idées, ce que M. de Maistre et M. de Bonald firent après, la théorie de la servitude politique fondée logiquement sur la théorie du découragement et de l'insuffisance de la raison. Goûtées après coup dans des périodes d'affaiblissement, ces théories avaient alors peu de lecteurs.

Deux journalistes médiocres, auteurs de *l'Ami du roi*, Durosoy et l'abbé Royon, répondaient mieux aux ressentiments des royalistes. Ils racontaient les dégradations, les malheurs du roi, les humiliations de la reine, les cris du peuple. Ces tableaux étaient plus pathétiques que des théories. Les *Actes des Apôtres*, espèce de satire *Ménippée* du temps, étaient la parodie quotidienne de la Révolution, parodie plus propre à irriter sa colère et à la pousser au delà qu'à la faire rougir de ses égarements. Ce journal cynique

était la claie sur laquelle quelques jeunes gens spirituels, mais étourdis, traînaient tous les noms et toutes les choses de la Révolution. La plus cruelle des injures, l'injure aristocratique, y tombait de haut sur les infirmités et sur les malheurs comme sur les vices du peuple. Si la cour, l'Église et les ministres, qui nourrissaient cette feuille de leurs subsides, avaient eu pour but de faire bouillonner jusqu'au débordement les vengeances de l'anarchie, elles n'auraient pas pu inventer un feu plus actif et plus âcre que les *Actes des Apôtres*. C'était la vengeance de l'aristocratie, mais une vengeance avant le triomphe, qui défiait la Révolution dans ses forces et qui préparait de sanguinaires ressentiments. Gorsas, Carnot, Camille Desmoulins, Marat, Brissot, Condorcet, Loustalot, Prudhomme, rédigeaient les feuilles révolutionnaires de la gauche de l'Assemblée et de la Commune. Les unes étaient vendues à la Fayette, qui disposait alors des subsides secrets de la cour ; les autres sonnaient éternellement dans les profondeurs de Paris le tocsin d'alarme, de fureur, d'insurrection. Aucune feuille constitutionnelle impartiale et modérée ne s'interposant entre les animosités de la cour et les frénésies des démagogues, la France n'entendait que ces deux tocsins. L'Assemblée délibérait à ce bruit.

Reprenons un instant le cours interrompu de ses séances.

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Main body of handwritten text, appearing to be a list or series of entries.

LIVRE DOUZIÈME.

I

La pénurie croissante du trésor et le patriotisme qui pressait les citoyens de concourir au salut public et au triomphe régulier de la constitution multipliaient les offrandes volontaires à l'État reçues par la municipalité à l'hôtel de ville. Les femmes apportaient leurs boucles d'oreilles, leurs colliers, leurs bracelets ; les hommes, leur argenterie et les agrafes d'argent de leurs chaussures. Mais ces dons patriotiques, épuisés aussitôt qu'offerts, étaient surtout le tribut des classes les moins riches au succès de la Révolution. Ainsi qu'on le vit en 1848, dans les premiers besoins de la seconde république française, c'étaient ceux qui possédaient le moins qui donnaient le plus. Le peuple semblait porter le prix de sa rançon à la liberté. Ces sommes, quelque considérables qu'elles fussent en 1789, ne pouvaient être qu'un secours momentané au trésor. L'esprit public, surtout dans les classes opulentes et commerciales, reculait

déjà devant les sacrifices que la liberté demandait à la nation. Les uns présentaient pour ressource la banqueroute aux créanciers de l'État, jubilé cruel qui aurait fondé la propriété de tous sur la ruine de quelques-uns. Les autres, convaincus que l'iniquité creuse toujours plus profond le gouffre qu'elle semble fermer et que la morale et la richesse publiques sont gouvernées par la même loi, rejetaient cette odieuse libération par l'injustice et présentaient le crédit public comme le seul alchimiste capable de recréer l'or évanoui. Tous les moyens que nous avons vu employer depuis dans des circonstances extrêmes, en 1815, en 1847, en 1852, étaient déjà discutés dans les écrits des économistes et dans les motions des législateurs : le papier-monnaie, portant intérêt entre les mains des détenteurs de ce papier et servant à la fois de moyen d'échange et de capital productif; les assignats, autre sorte de papier-monnaie ne portant point intérêt, mais ayant pour gage les propriétés de l'État retirées au clergé, sorte d'hypothèque circulante où chaque feuille de papier représentait une portion de terre; une caisse d'amortissement, sorte d'économie incessante absorbant chaque année la dette par la puissance accumulée de l'intérêt composé; des caisses nationales de crédit et de secours autorisées par l'État, comme nous les voyons aujourd'hui, à frapper une monnaie de confiance hypothéquée sur les revenus des provinces, des municipalités, des particuliers, qui leur feraient appel, et mobiliseraient ainsi comme par enchantement les richesses immobilisées de la nation; une banque nationale d'escompte prêtant à l'industrie et au commerce, à de courtes échéances, les sommes nécessaires à leur activité en billets équivalents à l'or; des ateliers nationaux et provinciaux pour fournir aux ouvriers sans ouvrage le travail et le salaire indispensables à l'existence de leurs familles, institution

difficile à organiser et à contenir dans de justes limites, mais commandée par la prudence comme par l'humanité à une nation de prolétaires qu'une révolution jette de la misère dans l'insurrection.

L'avocat Linguet, publiciste aventureux et écrivain verbeux, donnait dans un écrit populaire le bruit et le mouvement à ces idées. D'autres proposaient pour les départements des compagnies de *Crédit foncier*, modèles de celles qui sont aujourd'hui fondées et prêtant aux propriétaires endettés jusqu'à concurrence des deux tiers de la valeur des propriétés; d'autres, enfin, une banque nationale au capital de plusieurs milliards, centralisée dans les mains de l'État, ayant pour la sécurité de chaque citoyen la garantie de la nation tout entière et faisant au profit des corps et des particuliers l'office des banques individuelles.

Mirabeau, à qui tous les inventeurs d'idées apportaient nuit et jour leurs systèmes pour qu'il leur prêtât son âme et sa voix, traita magnifiquement ces matières dans un discours médité à la séance du 6 novembre. Dépôt intarissable d'idées et d'études depuis sa jeunesse, habitué par ses travaux sur les finances, sur les caisses d'escompte, sur l'agio-tage, sur la banque, à sonder les mystères de l'économie politique et du crédit, il n'avait qu'à recueillir sa pensée et à ouvrir ses lèvres pour en laisser découler les véritables théories sur la richesse des nations : caractère distinctif de cette éloquence qui pensait toujours en parlant, et qui jetait dans ses auditoires autant de lumière que d'éblouissement. L'économie politique et la théorie des finances n'ont pas fait un pas au delà des vérités promulguées dans ses discours par Mirabeau.

« Une nation habituée à l'usage des numéraires métalliques, » dit-il en commençant, « une nation que de grandes calamités rendent timide et défiante, ne peut

« pas être longtemps privée de ce numéraire sans que la
 « gêne et le trouble s'introduisent dans toutes ses transac-
 « tions. Elles s'approchent à grands pas ces calamités...
 « Nous touchons à une crise redoutable. Observez, mes-
 « sieurs, que non-seulement le numéraire suffisant ne cir-
 « cule plus, mais encore que chacun est fortement sollicité
 « par sa terreur de l'avenir et par la prévoyance de sa sé-
 « curité à thésauriser autant que les circonstances le lui
 « permettent. Observez que les causes qui tendent à faire
 « sortir le numéraire du royaume, loin de s'atténuer, de-
 « viennent chaque jour plus actives, et que cependant le
 « service des subsistances à l'intérieur et l'approvisionne-
 « ment des subsistances à l'étranger ne peuvent pas se faire
 « sans numéraire en espèces. »

Les causes de cette pénurie des espèces ne sont pas, se-
 lon Mirabeau, dans la révolution elle-même (et ici il trom-
 pait son auditoire sciemment pour ne pas dépopulariser la
 révolution, car toute révolution effraye les esprits, et tout
 effroi resserre et crispe les mains qui tiennent le numé-
 raire). « Ces causes, » poursuivit Mirabeau, « sont dans
 « les vices de la caisse d'escompte » (institution de M. Nec-
 ker, qui avait remis le seul crédit existant dans l'État à
 une seule compagnie privilégiée d'agioteurs). « Ce papier,
 « dont le remboursement n'est pas exigible à présentation,
 « est sans valeur sur les marchés étrangers. Il faut donc
 « payer l'étranger au comptant ce qu'il refuse de recevoir
 « en papier de crédit de cette caisse. » Il demandait, en
 conséquence, une série de mesures propres à assurer l'im-
 portation des subsistances ; il demandait, de plus, la créa-
 tion d'une banque nationale de crédit chargée d'appliquer
 à la dette, au service de l'État, aux transactions entre par-
 ticuliers, à l'économie entière des finances, les moyens de
 remplacer le numéraire manquant, et de le recréer sous

une autre forme. Préface de la création des assignats, dont Mirabeau méditait l'institution, dans son laboratoire d'idées, avec Dumont, Duroveray, Pellenc, Clavières, son conseil privé et ses rédacteurs : il voulait hypothéquer les assignats par politique, plus encore que par mesure de crédit, sur les biens de l'Église, afin de rendre l'expropriation du clergé irrévocable, en mettant forcément dans la main de tous les Français un gage et une portion de ses dépouilles. L'Assemblée vota l'examen de cette motion.

II

Necker, rudement froissé par Mirabeau, à la séance du 6 novembre, dans son accusation contre la caisse d'escompte, vint exposer, le 14, les plans qu'il avait conçus lui-même pour suppléer à la rareté du numéraire. Ses paroles respiraient le découragement et la résignation d'un homme qui croit moins en lui-même depuis que les autres ont cessé d'y croire.

« C'est une pénible situation pour moi, » dit-il en paraissant à la tribune, « que d'avoir si souvent à vous entre-
« tenir de l'embarras des finances. Je n'ai eu que des in-
« quiétudes et des déplaisirs depuis que j'ai repris cette
« administration. Le contribuable politique n'est qu'une
« ressource graduelle, et le crédit n'en offre plus aucune.
« Un déficit plus considérable nous menace. Dans tous les
« cas, il faut trouver un secours immédiat de cent soixante
« et dix millions... »

Après avoir justifié la caisse d'escompte, accusée par

Mirabeau, Necker convient de la nécessité de remplacer le numéraire ; puis, revenant sur lui-même, il chercha à apitoyer l'Assemblée sur la situation des ministres. « Leur grand malheur, » dit-il avec amertume, « dans ces temps difficiles, c'est d'avoir toujours à employer leur temps et leurs moyens à adoucir les maux, à remédier aux circonstances urgentes. Les ministres n'en retirent jamais d'avantages pour eux. On leur demande la perfection. On ne leur rend pas justice, car on ne prend pas de peine pour louer autrui. »

Après ce naïf aveu d'impuissance et cette plainte d'un orgueil souffrant de la pénurie des louanges, Necker, adoptant en partie le plan de Linguet et de Mirabeau, proposait de fondre la caisse d'escompte dans une banque nationale privilégiée, autorisée à créer deux cent quarante millions de billets garantis par la nation, et reçus comme numéraire dans les transactions. Puis, faisant de nouveau un retour sur lui-même, il terminait par cette invocation déplacée à la confiance et presque à la compassion de l'Assemblée :

« A mes propres yeux, » dit le ministre, « tout se ressent dans ce plan de la désolante nature des circonstances. Seul je suis confident de ce qu'il m'en coûte pour vous éloigner des principes ordinaires d'administration. Je demande qu'on en considère le résultat comme une simple opinion. Jugez, discutez... Je n'adopterais point que vous vous en rapportassiez à moi de confiance. Je n'ai pas décliné cette détermination lorsqu'il s'agissait d'un simple projet de contribution... Je ne dois pas rester le seul à répondre des événements : c'est assez de vivre d'inquiétudes pour chercher le bien ; c'est assez d'user sa pensée pour soulager les maux de l'État ; c'est assez d'aller en dépérissant sous l'immense fardeau dont je

« suis continuellement chargé sans aucune distraction...
« Pardonnez si, en vous parlant d'affaires, je vous offre
« l'hommage de mes sentiments et de mes pensées. Je me
« réduirais à vous parler le simple langage de la raison ;
« mais il est incomplet sans le sentiment, parce que le
« sentiment seul peut réunir les idées qui échappent aux
« effets et aux atteintes de l'esprit. »

Le président répondit par quelques mots d'encouragement et d'estime. L'opinion ne vit qu'un palliatif insuffisant et un privilège d'agiotage dans une banque ainsi réduite aux proportions d'un comptoir. On demanda à plus grands cris le papier-monnaie, seul supplément suffisant à l'évanouissement des milliards de la monnaie métallique.

« Eh quoi ! » s'écria le lendemain Marat dans *l'Ami du peuple*, qui jouissait déjà d'un vaste retentissement par l'énergie de ses motions, devenues le soir la clameur des rues, « toujours des spéculations d'agiotage ! toujours des
« emprunts accumulés sur des impôts (l'impôt du quart
« du revenu) ! toujours des anticipations ! toujours des
« opérations désastreuses ! toujours la masse de la dette
« royale rendue plus lourde, et l'État toujours plus écrasé
« sous le poids qui l'accable !

« C'en est fait ! les derniers plans que le ministre des
« finances a proposés à l'Assemblée nationale fixeront irrévocablement sa réputation, aux yeux-mêmes de ces aveugles partisans qui n'ont aucun intérêt à le prôner. En le
« voyant sans cesse tourner dans un cercle étroit de spéculations de banque, l'homme d'État s'éclipsera pour ne
« plus laisser paraître que l'agioteur. Et quel agioteur ! un
« dilapidateur audacieux, un ennemi mortel de la régénération des finances, un dépréciateur de toutes les opérations qui offrent à l'État des ressources assurées. Il connaît le plan d'une caisse nationale de 300 millions à

« 1 pour 100 (il est de M. Chantoiseau), ce plan si ingénieux,
« si simple, si propre à opérer le soulagement du peuple,
« la sûreté des effets de commerce, l'accroissement de l'a-
« griculture, la circulation du numéraire, la liquidation
« d'une partie de la dette royale, et cela sans emprunt,
« sans contrainte, et sans aggraver les charges de l'État.

« Que fait M. Necker? Il le repousse avec mépris, et il
« vous annonce gravement qu'il préfère le sien, ce qu'on n'a
« pas de peine à croire. »

III

Mirabeau, de son côté, ne négligeait rien pour saper la renommée ébranlée et les plans méticuleux de l'ancien favori de la nation, que la Fayette, son ancien ami, soutenait mal.

Un lumineux rapport du comité des finances, tableau détaillé et raisonné de la situation financière du royaume, présenté par le marquis de Montesquiou, occupa les séances suivantes. Le marquis de Montesquiou, après avoir énoncé les maximes fondamentales de la probité, de l'honneur et de l'économie politique sur ces matières, démontrait que les dépenses en 1789, loyalement couvertes par les impôts, le crédit et les ressources extraordinaires qu'il offrait au gouvernement, la nation aurait un excédant de près de quarante millions, en 1790, de recettes sur les dépenses. Il avouait une dette générale de près de neuf cents millions. Il concluait, d'accord en cela avec le ministre des finances, à la création d'une banque nationale, dont la caisse d'es-

compte serait la base, et qui émettrait trois cent quatre-vingt-dix millions de billets servant de numéraire. Il écartait ou il éloignait la vente des biens du clergé, et proposait d'en laisser du moins l'administration à ce corps, concurremment avec une commission de l'Assemblée nationale. Il proposait d'exiger seulement de cette administration des biens du clergé par lui-même quatre cents millions en quatre ans, attribués à la caisse nationale, et le service de cinq millions aux hôpitaux et aux établissements charitables. Il instituait enfin une caisse d'amortissement dotée de trente-cinq millions, restés libres à la fin de 1790, et chargée de rembourser intégralement les emprunts dont le remboursement était arriéré. Il présentait en résultat une perspective de sécurité et de prospérité qui ne coûterait pas à la nation de trop pénibles sacrifices et surtout aucune honte. Le rapport exprimait parfaitement l'opinion moyenne de la nation, de M. Necker et de l'Assemblée sur la régénération des finances. Il rendait le calme aux imaginations des contribuables et des créanciers de l'État.

Mirabeau attaqua le lendemain, avec une intrépide énergie, dans sa base insuffisante, fragile et privilégiée, la caisse d'escompte posée, par M. Necker et par M. de Montesquiou, comme la pierre fondamentale des finances de l'État. Il avait juré dès longtemps haine aux agiotages privilégiés, mensonges de crédit selon lui et selon la vérité, qui ne profitent qu'à leurs exploitateurs. Il ne voulait, avec raison, d'autres privilèges de crédit dans l'État que l'État lui-même. Il voulait l'assignat, monnaie de papier émise par l'État seul, plus facile à multiplier que le métal. Il voulait de plus, non comme économiste, mais comme philosophe, l'émancipation du sol des mains du clergé. Il s'alarmait de ces temporisations et de ces ajournements à la vente des biens de l'Église, que M. Necker et le comité

des finances semblaient présenter comme un subterfuge qui tromperait le vote consommé de l'Assemblée sur ces biens. Tous ces motifs l'élevèrent au-dessus de lui-même dans le discours du 10 novembre sur la caisse d'escompte.

IV

Après avoir foulé dédaigneusement sous ses pieds en débutant les diatribes publiées par les agioteurs et leurs stipendiés contre ses idées, il attaqua à la fois le plan de Necker et celui du comité des finances.

« Ce plan, » dit-il, « s'adapte si peu à nos besoins, les
« dispositions qu'il renferme sont si contraires à son but,
« l'effroi qu'il inspire à ceux mêmes qu'il prétend sauver
« est un phénomène si nouveau, les deux classes d'hommes
« que l'on s'attend si peu à rencontrer dans les mêmes
« principes, les agioteurs et les propriétaires, les finan-
« ciers et les citoyens, le repoussent tellement à l'envi,
« qu'il importe avant tout de fixer les principes et de cher-
« cher au milieu des passions et des alarmes l'immuable
« vérité.

« M. Necker est venu nous déclarer que les finances de
« l'État ont un besoin pressant de cent soixante et dix mil-
« lions. Il nous annonce que les objets sur lesquels le tré-
« sor royal peut les assigner d'après nos décrets sont assu-
« jettis à une rentrée lente et incertaine; qu'il faut, par
« conséquent, user de quelque moyen extraordinaire qui
« mette incessamment dans ses mains la représentation
« de ces cent soixante et dix millions.

« Voilà, si nous en croyons le ministre, ce qui nous
« commande impérieusement de transformer la caisse d'es-
« compte en une banque nationale, et d'accorder la garan-
« tie de la nation aux transactions que cette banque sera
« destinée à consommer.

« Cependant, si nous trouvions convenable de créer une
« banque nationale, pourrions-nous faire un choix plus
« imprudent, plus contradictoire avec nos plus beaux dé-
« crets, moins propre à déterminer la confiance publique,
« qu'en fondant cette banque sur la caisse d'escompte?

« Et quel don la caisse d'escompte offre-t-elle en échange
« des sacrifices immenses qu'on nous demande pour elle?...
« Aucun... Nous avons besoin de numéraire et de crédit;
« pour que la caisse puisse nous aider dans l'un ou l'autre
« de ces besoins, il faut que le crédit de la nation fasse
« pour la banque ce qu'il a paru au ministre que la nation
« ne pourrait pas faire pour elle-même.

« Oui, messieurs, par le contrat que M. Necker nous
« propose de passer avec la caisse d'escompte, la res-
« source que la banque nous offrirait porte tout entière
« sur une supposition qui détruit nécessairement celle dont
« le ministre a fait la base de son Mémoire. Si la nation
« ne méritait pas encore aujourd'hui un très-grand crédit,
« nulle espèce de succès ne pourrait accompagner les me-
« sures que ce Mémoire développe. En effet, M. Necker
« nous propose, pour suppléer la lenteur des recettes sur
« lesquelles le trésor royal a compté, de lui faire prêter
« par la banque nationale cent soixante et dix millions en
« billets de banque. Mais quelle sera la contre-valeur de
« ces billets? où se trouveront les fonds représentatifs de
« cette somme?

« 1° Vous créerez un receveur extraordinaire.

« 2° Vous ferez verser dans la caisse les fonds qui pro-

« viendront, soit de la contribution patriotique, soit des
 « biens-fonds du domaine royal et du clergé, dont la re-
 « vente serait déterminée, soit enfin de la partie des droits
 « attachés à ces deux propriétés, et dont l'aliénation et le
 « rachat seraient pareillement prescrits.

« 3° Le trésor royal fournirait sur ces objets des res-
 « criptions en échange de cent soixante et dix millions de
 « billets.

« 4° Elles seraient livrées à raison de dix millions par
 « mois, à commencer de janvier 1791 jusqu'en mai 1792.

« Et quels seraient, dans la circulation, le passe-port de
 « ces billets de banque, le motif de la confiance que la
 « capitale et les provinces pourraient placer dans l'usage
 « de ce papier? Le crédit de la nation. *Un décret spécial*
 « *de votre part, sanctionné par le roi, la rendrait caution*
 « *de ces billets. Ils seraient revêtus d'un timbre aux armes*
 « *de France, ayant pour légende : Garantie nationale.*

« Respirons, messieurs, tout n'est pas perdu : M. Necker
 « n'a pas désespéré du crédit de la France. Vous le voyez ;
 « dans treize mois le nouveau receveur extraordinaire sera
 « en état, par les divers objets que vous assignerez à sa
 « caisse, d'acquitter de mois en mois les rescriptions que
 « le trésor royal aura fournies sur lui à la banque na-
 « tionale, en échange des cent soixante et dix millions
 « qu'elle lui aura livrés en billets.

« C'est donc nous qui nous confierons à nous-mêmes les
 « soi-disant billets. Uniquement fondée sur notre crédit,
 « la banque daignera nous rendre le *service essentiel* de
 « nous prêter, sur le nantissement de nos rescriptions, les
 « mêmes billets auxquels notre timbre aura donné la vie
 « et le mouvement.

« Nous érigerons donc en banque nationale privilégiée
 « une caisse d'escompte que quatre arrêts de surséance ont

« irrévocablement flétrie ; nous garantirons ses engage-
 « ments (et je montrerai bientôt jusqu'où va cette garantie) ;
 « nous laisserons étendre sur le royaume entier ses ra-
 « cines parasites et voraces.

« Nous avons aboli les privilèges, et nous en créerons
 « un en sa faveur, du genre le moins nécessaire ; nous lui
 « livrerons nos recettes, notre commerce, notre indus-
 « trie, notre argent, nos dépôts judiciaires, notre crédit
 « public et particulier ; nous ferons plus encore, tant nous
 « craignons de ne pas être assez généreux. Nous avons
 « partagé le royaume en quatre-vingts départements ;
 « nous les vivifions par le régime le plus sage et le plus
 « fécond que l'esprit humain ait pu concevoir (les assem-
 « blées provinciales) ; mais comme si l'argent et le crédit
 « n'étaient pas nécessaires partout à l'industrie, nous ren-
 « dons impossible à chaque province les secours d'une
 « banque sociale qui soit avec son commerce ou ses manu-
 « factures dans un rapport aussi immédiat que son admi-
 « nistration ; car enfin, messieurs, le privilège de la nou-
 « velle banque fût-il limité à la capitale (ce qu'on ne
 « nous dit pas), quelle banque particulière subsisterait
 « ou tenterait de s'établir à côté de celle qui verserait
 « dans la circulation des billets garantis par la société
 « entière ?

« Osons, messieurs, osons sentir enfin que notre nation
 « peut s'élever jusqu'à se passer, dans l'usage de son
 « crédit, d'inutiles intermédiaires. Osons croire que toute
 « économie qui provient de la vente qu'on nous fait de ce
 « que nous donnons n'est qu'un secret d'empirique. Osons
 « nous persuader que, quelque bon marché qu'on nous fasse
 « des ressources que nous créons pour ceux qui nous les ven-
 « dent, nous pouvons prétendre à des expédients préféra-
 « bles, et conserver à nos provinces, à tous les sujets de

« l'empire des facultés inappréciables dans le système
« d'une libre concurrence.

« Qu'est-ce qui fait le crédit des billets de banque? La
« certitude qu'ils seront payés en argent à présentation.
« Toute autre doctrine est trompeuse. Le public laisse aux
« banques le soin de leurs combinaisons, et, en cela, il est
« très-sage. S'il ralentissait ses besoins par égard pour les
« fautes ou les convenances des banques, si l'on voulait
« qu'il modifiât ses demandes d'après les calculs sur les-
« quels le bénéfice des banques est fondé, on le mènerait
« où il ne veut pas aller, où il ne faut pas qu'il aille. Il lui
« importe de ne pas confondre son intérêt avec celui de
« quelques particuliers. »

Après avoir énuméré une à une toutes les petites choses du
plan de M. Necker et du comité: « La France, » s'écrie-t-il
en exagérant à la fois la pensée morale et la pensée révolu-
tionnaire devant l'Assemblée, « la France nous demande ce
« que nous avons voulu favoriser ainsi, ou la dette publi-
« que ou le commerce. Les villes de province nous diraient
« qu'une administration exclusive de tout autre objet et
« indépendante des ministres est enfin devenue absolument
« nécessaire pour que cet incommode fardeau tende inva-
« riablement à diminuer.

« Elles nous diraient que cette administration est la
« seule qui puisse mériter leur confiance, parce que d'elle
« seule peut sortir cette suite indéfinie de mesures utiles,
« de procédés salutaires que les circonstances feront naître
« successivement; parce que rien ne la distrayant de son
« objet, elle y appliquerait toutes ses forces physiques et
« morales; parce que la surveillance nationale ne permet-
« trait pas qu'on y troublât un instant l'ordre et la régu-
« rité, sauvegardes sans lesquelles les débiteurs embar-
« rassés succombent enfin, quelles que soient leurs ri-

« chesses. A ce prix seulement, les villes et les provinces
« peuvent espérer le retour de leurs sacrifices et les sup-
« porter sans inquiétude et sans murmure.

« Elles nous diraient que des billets de crédit sortis du
« sein d'une caisse nationale uniquement appropriée au
« service de la dette sont l'institution la plus propre à ra-
« mener la confiance ; elles nous diraient que ces billets,
« faits avec discernement et hypothéqués sur des propriétés
« disponibles, auraient dans les provinces un crédit d'au-
« tant plus grand, que leur remboursement pourrait se
« lier à des dispositions locales dont un établissement par-
« ticulier et circonscrit dans son objet est seul suscep-
« tible.

« S'agit-il de favoriser le commerce ? Les villes et les
« provinces nous demanderaient pourquoi nous voulons les
« enchaîner éternellement à la capitale, par une banque
« privilégiée, par une banque placée au milieu de toutes
« les corruptions. Que leur répondriez-vous pour justifier
« l'empire de cette banque, pour leur en garantir l'heu-
« reuse influence sur tout le royaume ?

« Eh bien ! dira-t-on, laisserez-vous donc périr la caisse
« d'escompte, malgré son intime connexité avec les finan-
« ces et les affaires publiques, malgré le souvenir des ser-
« vices qu'on en a tirés ?

« Certes, cette ironie est trop longue et trop déplacée.
« Ah ! cessez de parler de ces services ! C'est par eux que
« notre foi publique a été violée ; c'est par eux que notre
« crédit, perdu au dehors, nous laisse en proie à toutes les
« attaques, ou de la concurrence étrangère, ou de cette in-
« dustrie plus fatale qui méconnaît tout esprit public ; c'est
« par ces prétendus services que toutes nos affaires d'ar-
« gent sont bouleversées ; c'est par eux que nos échanges,
« depuis que je vous en ai prédit la continuelle dégrada-

« tion, s'altèrent chaque jour à un degré que personne
« n'eût osé prévoir ! et cependant l'on ne doute pas main-
« tenant que nous ne voulions acquitter notre dette. Non,
« ne parlez pas de ces services, ils sont autant de pièges. »

L'orateur conclut à sommer le ministre de présenter le plan général qu'il a annoncé, et de décréter, en attendant, que les fonds destinés à l'acquittement des dettes de l'État seront séparés des autres dépenses et soumis à une administration particulière. Ce discours discrédita d'avance les timides expédients du comité, et acheva de ruiner l'infailibilité de Necker. Il donna à l'influence de Mirabeau dans l'opinion deux nouvelles et fortes racines : la clientèle des créanciers de l'État et la faveur des adversaires d'un clergé propriétaire.

Les royalistes et l'abbé Maury lui-même, par ressentiment contre Necker, livrèrent le ministre aux morsures de Mirabeau ; ils profitèrent du moment où le ministre était absorbé, pour lui porter d'autres atteintes. Carnot et Fréteau dévoilèrent, le premier, l'abus des pensions de cour servies complaisamment par ce ministre, qui n'avait de puritain que les maximes ; le second, les subterfuges de crédit au moyen desquels Necker avait remboursé un emprunt par un autre. La presse, par l'organe de Camille Desmoulins, se joua à loisir de ces illusions couvertes du manteau de Necker.

La séance du samedi 28 fut une des plus intéressantes, et M. Camus ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il fit une excursion sur les pensionnaires.

« On serait tenté de croire, » dit-il, « que ceux qui ob-
« tenaient deux ou trois pensions avaient prévu ce qui
« vient d'arriver, tant ils ont pris des mesures pour rom-
« pre la trame et donner le change à l'Assemblée nationale
« et au comité des finances chargé de nettoyer les étables

« d'Augias. *Ils plaçaient dans les emprunts royaux le ca-*
 « *pital de la pension*, et au moyen de cette fiction, ils
 « avaient l'air d'être les créanciers, les soutiens de l'État,
 « lorsqu'ils en étaient le fardeau, ce qui est tellement vrai, »
 dit l'honorable membre, « qu'il y avait dans les bureaux
 « un livre *ad hoc* qu'on appelait le livre rouge. »

« M. Fréteau vint à l'appui, et nos présidents dévelop-
 « pèrent à merveille cette théorie financière. Ce manège
 « infâme était si commun et le livre rouge était si volumi-
 « neux, que dans l'emprunt de 1770, 40 à 50 millions
 « avaient été ainsi prêtés fictivement à l'État avec ces pen-
 « sions. Jusqu'où n'avait-on pas poussé l'art d'inventer des
 « pensions ! L'incomparable Pierre Lenoir s'était créé des
 « pensions sur les huiles et sur les suifs, sur les boues et
 « sur les latrines. Toutes les compagnies d'escrocs, tous les
 « vices et toutes les ordures étaient tributaires de notre
 « lieutenant de police, qui par sa place aurait dû être
 « *magister morum*, le gardien des mœurs.

« Enfin il avait su mettre la lune à contribution et assi-
 « gner à une de ses femmes une pension sous le nom de
 « *pension de la lune*. Je sais un ministre qui a assigné à sa
 « maîtresse une pension de 12,000 livres, dont elle jouit
 « encore, sur l'entreprise du pain des galériens.

« Dans la liste des pensions, je vois un prince allemand
 « qui en a quatre : la première pour ses services comme
 « colonel, la seconde pour ses services comme colonel, la
 « troisième pour ses services comme colonel.

« M. Claverie de Banière, quatre pensions : la première
 « et la seconde parce qu'il était en même temps secrétaire
 « interprète de deux régiments étrangers qui n'avaient pas
 « besoins d'interprète, et qui étaient en garnison l'un au
 « levant, l'autre au couchant ; la troisième parce qu'il était
 « commis au bureau de la guerre, la quatrième parce qu'il

« avait été commis au bureau de la guerre. Total 23,479 livres, dont 4,750 sont réversibles à sa femme et à ses enfants.

« M. Desgalois de la Tour, 22,720 livres en trois pensions : la première comme premier président et intendant, la seconde comme intendant et premier président, la troisième par *les mêmes considérations que ci-dessus*. Je copie fidèlement le texte.

« Madame Isarn, 24,980 livres, six pensions pour favoriser son mariage, et en considération de ses services, etc. »

Il y avait, en effet, du scandale à tirer de ce tableau, où l'on voyait entre autres, attaché au nom de Broglie, 90,000 livres; d'Amelot, 52,000 livres; de Bertin, 69,000 livres; de Contades, 95,000 livres, de Fronsac, 40,000 livres; de Coigny, 52,000 livres; de Miromesnil, 67,080 livres; de Jali de Fleury, 65,704 livres; de Breteuil, 91,729 livres; de Mirepoix, 78,000 livres; de Montbarrey, 64,000 livres; de Ségur, 83,000 livres : faveurs de cour qui semblaient des larcins à la nation.

V

Pendant ces luttes de tribune et de partis dans l'Assemblée, la commune de Paris, usurpant de plus en plus sans obstacle le rôle de pouvoir national, recevait des adresses congratulatoires des provinces et ouvrait au public l'enceinte de la salle de ses délibérations : tribune contre tribune, police contre police, gouvernement contre gouverne-

ment. M. Agier, rapporteur de son comité des recherches, plus actif que celui de l'Assemblée, lut, le 30 novembre, le rapport accusateur de ce comité contre les fauteurs du rassemblement des troupes à Versailles au 14 juillet, c'est-à-dire contre les ministres, les généraux et le roi lui-même. Le rapporteur glorifiait, dans ce rapport, le rôle jusque-là déshonoré des délateurs, et faisait, pour la première fois, de la délation la vertu des patriotes. Le baron de Bezenval, le prince de Lambesc, le ministre de la guerre de Puysegur, tous les hommes suspects ou convaincus d'avoir poussé la cour aux projets liberticides, y étaient dénoncés à la vengeance des tribunaux.

Marat dénonçait à son tour ce comité des recherches à la municipalité elle-même.

« J'ai dénoncé, » écrivait-il du fond de son souterrain, « Bailly comme indigne de la confiance de la nation, pour avoir sourdement attiré à lui seul toute l'autorité municipale. »

« J'ai dénoncé le bureau à la municipalité comme indigne de la confiance publique, pour avoir usurpé sur les vœux libres et sur les choix des districts. »

« J'ai dénoncé l'Assemblée des représentants comme indigne de la confiance publique, pour s'être érigée en cour de justice contre tout droit. »

« J'ai dénoncé l'Assemblée des représentants comme indigne de la confiance publique pour s'être opposée aux assemblées du Palais-Royal, et avoir attenté aux droits des citoyens de s'assembler partout où bon leur semble, etc. »

« Maintenant (n° 55) je les dénonce comme coupables d'avoir cherché à écarter l'Assemblée nationale de Paris. Je les dénonce comme coupables d'avoir jeté sur les boulangers tout le blâme de l'incapacité du comité des sub-

« sistance, d'avoir tenu sur le sein de ces malheureux le
 « poignard dont se serait armé le bras de ceux qui vien-
 « draient à manquer de pain, et d'avoir été les premiers
 « auteurs des scènes sanglantes dont quelques-uns ont été
 « l'objet.

« Je les dénonce comme auteurs de tous les désastres
 « qu'a occasionnés l'affreuse loi martiale qu'ils viennent
 « d'arracher au législateur.

« Je les dénonce pour avoir violé à mon égard le droit
 « de citoyen, en faisant enlever de force de chez mon im-
 « primeur la minute, les feuilles et les planches d'un écrit
 « patriotique.

« Je les dénonce pour avoir usurpé les droits de leurs
 « commettants, en s'arrogeant celui de faire des règlements
 « sans consulter les districts.

« Je les dénonce pour avoir attenté aux droits inaliéna-
 « bles des districts, en les dépouillant de celui de pouvoir
 « révoquer à volonté leurs mandataires, etc., etc.

« Après tant d'inculpations, ai-je eu tort de les suspecter
 « de connivence avec le ministre favori, auquel ils ont voté
 « une statue par acclamation ? Ai-je eu tort de les regarder
 « comme la cheville ouvrière de la conjuration qui a éclaté,
 « et qui aurait remis le peuple aux fers..... si quelques
 « citoyens déterminés n'avaient forcé les chefs à marcher
 « droit à Versailles ? »

VI

Loustalot, aussi radical mais moins acerbe que Marat, jetait aussi le cri du défi et du désespoir à la fois à la Com-

mune et à l'Assemblée nationale dans son journal. La Révolution était avortée pour lui du jour où l'Assemblée avait substitué aux droits absolus de l'homme la cote matérielle des contributions comme signe des droits civiques.

« O Louis XVI! ô restaurateur de la liberté française! » s'écriait-il, « vois les trois quarts de la nation exclus du « corps législatif par le décret du *marc d'argent*; vois la « nation dépouillée du droit de voter les lois; vois les communes avilies sous la tutelle d'un conseil municipal! « Sauve les Français..... purifie le *veto suspensif*..... Conservateur des droits du peuple, défends-le contre l'insouciance, l'inattention, l'erreur, ou le crime de ses représentants; dis-leur, lorsqu'ils te demanderont la sanction de ces injurieux décrets : « La nation est le « souverain; *je suis son chef; vous n'êtes que ses commissaires; et vous n'êtes ni ses maîtres ni les miens!* »

On voit que Loustalot raisonnait contre l'Assemblée nationale avec la doctrine du *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

« Il n'y a qu'une voix dans la capitale, » s'écrie à son tour Camille Desmoulins; « bientôt il n'y en aura qu'une « dans les provinces contre le décret du *marc d'argent*. « Il vient de constituer la France en gouvernement aristocratique, et c'est la plus grande victoire que les mauvais citoyens aient remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que J.-J. Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas été éligibles. Un journaliste a publié que, dans le clergé, le cardinal de Rohan seul a voté contre le décret; mais il est impossible que les Grégoire, Massieu, Fillon, Jallet, Joubert, Gouttes, et un certain moine qui est des meilleurs citoyens, se soient déshonorés à la fin de la campagne, après s'être signalés par tant d'exploits. Le journaliste se trompe.....

« Mais que voulez-vous dire avec le mot de *citoyens actifs*
« tant répété? Les citoyens actifs, ce sont ceux qui ont pris
« la Bastille, ce sont ceux qui défrichent les champs, tandis
« que les fainéants, malgré l'immensité de leurs domaines,
« ne sont que des plantes végétaives, pareils à cet arbre
« de votre Évangile, qui ne porte point de fruits et qu'il
« faut jeter au feu. Les champions de ce décret étaient
« Renaud de Saintes, Maury, Cazalès, Virieu, Richier,
« Mongis, de Roquefort, Malouet. C'est tout dire. « Basile,
« s'écrie Figaro, c'est un de ces hommes à qui on ne peut
« rien dire de pis que son nom. » On connaît mon profond
« respect pour les saints décrets de l'Assemblée nationale.
« Je ne parle librement de celui-ci que parce que je ne le
« regarde pas comme un décret. Je l'ai déjà observé dans
« *la Lanterne*, et on ne saurait trop le répéter. Il y a dans
« l'Assemblée nationale six cents membres qui n'ont pas
« plus de droit d'y voter que moi. Sans doute, il faut
« que le clergé et la noblesse aient le même nombre de
« représentants que le reste des citoyens : un pour vingt
« mille. Le dénombrement du clergé et de la noblesse
« s'élève à trois cent mille individus! C'est donc quinze
« représentants à choisir parmi les six cents. Il me paraît
« plus clair que le jour que tout le reste est sans qualité
« pour opiner, et qu'il faut le renvoyer dans la galerie :
« ils ne peuvent avoir tout au plus que voix consultative.
« C'est parmi ces six cents que se trouvent presque tous
« ceux qui ont fait passer le décret du *marc d'argent*. Il en
« est donc de ce décret comme de celui qui établit un culte
« exclusif : il faut le regarder comme non venu ; et puisque
« la minorité apparente est, en effet, la majorité, et même
« la presque unanimité, il est vrai de dire que le décret
« *que je dois respecter, c'est celui qui a été rejeté!*

« Je n'ai plus qu'un mot à dire : lorsque à l'approche de

« Xerxès, Cyrsilus s'opposa au décret de Thémistocle, que
 « les Athéniens abandonneraient la ville, Cyrsilus fut
 « lapidé par le peuple, à qui Démosthène remarque que
 « cette lapidation fit infiniment d'honneur.

« Ici la comparaison serait entièrement à l'avantage de
 « Cyrsilus ; et si, au sortir de la séance, les dix millions de
 « Français non éligibles et leurs représentants à Paris, les
 « gens du faubourg Saint-Antoine, etc., s'étaient jetés sur
 « les sieurs Renaud de Saintes, Maury, Malouet et com-
 « pagnie ; s'ils leur avaient dit : Vous venez de nous retran-
 « cher de la société, parce que vous étiez les plus forts
 « dans la salle ; nous vous retranchons, à notre tour, du
 « nombre des vivants, parce que nous sommes les plus
 « forts dans la rue ; vous nous avez tués civilement, nous
 « vous tuons physiquement, je le demande à Maury, qui
 « ne raisonne pas mal quand il veut, le peuple eût-il fait
 « une injustice ? » Et si Maury ne répond pas que la repré-
 « saille était juste, il ment à lui-même. Quand il n'y a plus
 « d'équité, quand le petit nombre opprime le grand, je ne
 « connais plus qu'une loi sur la terre, celle du talion !... »

VII

Le 10 décembre, Target annonça à l'Assemblée que la partie politique administrative de la constitution était terminée. L'Assemblée, par un applaudissement unanime, salua son propre ouvrage. Les uns applaudissaient de bonne foi dans la constitution future les nouvelles destinées de l'État ; les autres applaudissaient, avec une joie néfaste et

maligne, les désordres et les calamités inévitables qui allaient convaincre plus vite la constitution d'impuissance et d'anarchie, et ramener, selon eux, par une voie détournée, mais sanglante, le peuple au despotisme et à l'aristocratie.

Mirabeau, cette fois, prit la parole dans un esprit de sagesse et de prévoyance, qui avait évidemment pour objet de corriger la démocratie de son vice naturel, l'excès de mobilité et d'incapacité politiques, en établissant une sorte de hiérarchie dans toutes les fonctions décernées par le peuple, même dans la représentation nationale.

« Il s'agit de savoir, » dit-il, « s'il faut asservir à une
« marche graduelle la députation aux assemblées admi-
« nistratives et nationales. C'est dans les anciens gouver-
« nements que j'ai trouvé cette idée; elle s'adapte mer-
« veilleusement à la constitution que nous avons établie
« sur une égalité qui doit en être le principe indestruc-
« tible.

« Il faut que les institutions se rapportent aux lois,
« comme les lois à la nature des choses : si nous ne mettons
« pas les hommes en harmonie avec les lois, nous aurons
« fait un beau songe philosophique, et non une constitu-
« tion. Enchaîner l'homme à la loi, tel doit être le but du
« législateur...

« Cette loi vous présente un second moyen bien puissant.
« Vous répandez dans les municipalités l'émulation de la
« vertu et de l'honneur; vous rehaussez le prix des suf-
« frages du peuple, lors même qu'ils ne confèrent que des
« emplois subalternes; vous n'avez plus à craindre de voir
« les municipalités abandonnées à un petit nombre de con-
« currentes. Les places ne valent souvent aux yeux des
« hommes que par ceux qui les sollicitent ou les occupent.
« Si les Romains n'avaient tout concentré dans Rome, s'ils
« avaient attaché plus d'éclat aux administrations munici-

« pales, s'ils en avaient fait des échelons pour arriver aux
 « honneurs, ils auraient prévenu les révoltes nombreuses
 « qui éclataient dans toutes les parties de leur empire. Ce
 « qui servit cependant à entretenir l'émulation et à mettre
 « dans cette république fameuse les talents à leur place,
 « c'est que, dans les emplois importants, il fallait avoir
 « passé par des offices subalternes. Pour être consul, il
 « fallait avoir été questeur. Dans le système graduel, les
 « fonctions les plus obscures s'ennoblissent lorsqu'il faut
 « les traverser pour arriver aux premiers emplois.

« La politique est une science ; l'administration est une
 « science et un art. La science qui fait les destinées des
 « États est une seconde religion, et par son importance et
 « par sa profondeur. La nature et la raison veulent qu'on
 « marche des fonctions simples à des fonctions compli-
 « quées ; qu'on passe par l'exécution des lois avant de con-
 « courir à leur confection, et que, par cette épreuve, la
 « chose publique soit à l'abri des dangers de l'incapacité
 « des agents. Si vous décrétez qu'il faudra avoir réuni
 « deux fois les suffrages du peuple pour être éligible à
 « l'Assemblée nationale, vous donnerez une double valeur
 « aux élections : vous établirez l'heureuse nécessité de la
 « probité ; vous opérerez une révolution tant désirée dans
 « une jeunesse qui passe de la frivolité à la corruption, de
 « la corruption à la nullité ; vous direz aux jeunes citoyens
 « qu'à chaque pas ils seront obligés de justifier la con-
 « fiance, qu'ils seront pesés dans la balance de l'expérience,
 « qu'ils seront comparés à leurs rivaux. Ainsi, en accordant
 « tout au mérite et aux vertus, cette loi serait un noble
 « moyen de parvenir à la régénération d'une classe qui
 « semble s'abaisser dans l'ordre moral, à proportion qu'elle
 « s'élève dans l'ordre de la société.

« Évitons les fautes, cultivons les provinces, anéantissons

« cet ancien préjugé qui, sur les débris des classes et des
 « ordres, créerait de nouvelles classes et de nouveaux
 « ordres. Nous mettrons de la fraternité entre toutes les
 « fonctions publiques, si la plus subalterne est nécessaire
 « pour s'élever, si la plus haute tient par des liens néces-
 « saires à la plus subordonnée. Les honneurs publics sont
 « comme une eau pure coulant dans des canaux différents,
 « mais toujours limpide, mais toujours la même.....

« Que le législateur est puissant, quand il a su mon-
 « trer aux citoyens leurs intérêts dans la probité !... Vous
 « avez fait de sages décrets pour assurer la responsabilité ;
 « mais vous savez trop bien que réprimer et punir, c'est
 « peu de chose ; il faut que le bien se fasse par d'autres
 « moyens...

« Nous allons, dira-t-on, restreindre la confiance. Vous
 « la restreindrez en exigeant telle quotité de fortune, tel
 « degré de naissance ; vous déshériterez d'un droit naturel
 « ceux qui seraient hors de ces conditions. Mais prescrire
 « des règles les mêmes pour tous ; mais accorder les mêmes
 « droits ; mais attaquer les exceptions en faveur de l'éga-
 « lité, ce n'est pas blesser le principe, c'est le reconnaître.

« Je vous prie de faire sur la confiance une observation
 « particulière à un gouvernement représentatif tel que le
 « vôtre.

« Le député élu par une partie d'un département repré-
 « sente la totalité de la nation. La puissance dont jouira le
 « corps législatif sera précaire si elle n'est doublée, en
 « quelque sorte. Et voyez quel est l'effet du système gra-
 « duel. Un plus grand nombre de citoyens aura intérêt aux
 « élections. Les électeurs diront : — Nous ne vous donnons
 « pas un homme inconnu, nommé par l'intrigue, par la
 « cabale, par le caprice, par les passions : il arrive précédé
 « de ses services.

« Les provinces seront plus calmes sous la foi de la raison publique ; les représentants seront plus respectés. On ne peut donc faire une objection d'un aussi grand avantage.

« Cet ordre serait, dans ce moment, difficile à établir ; mais, dans dix ans, il y aurait un fonds d'hommes suffisant pour fournir aux élections.

« Je propose de décréter les articles suivants :

« A compter du 1^{er} janvier 1797, nul ne pourra être élu membre de l'Assemblée nationale s'il n'a réuni au moins deux fois les suffrages du peuple, comme membre des assemblées administratives du département, ou de district, ou de municipalité, ou s'il n'a rempli trois ans une place judiciaire, ou enfin s'il n'a été membre de l'Assemblée nationale. »



VIII

Cette condition de noviciat, de lumière et de hiérarchie au moins élective, dans la représentation et dans l'administration d'une démocratie, était une pensée d'homme d'État. Comme toutes les institutions humaines, la démocratie ne peut vivre que d'intelligence et d'expérience. L'intelligence et l'expérience, dans la souveraineté nationale et dans les fonctions publiques, trouvaient leur garantie dans le vœu de Mirabeau.

Cette pensée mûre et modératrice offensa la jeunesse et l'impatience du parti de l'Assemblée qui croyait qu'une vérité n'a jamais d'excès, et que la démocratie sans limites

devait être aussi sans condition dans l'exercice de son propre principe. Barnave, l'orateur de ce parti, qui cherchait toutes les occasions de précéder en popularité celui qu'il ne pouvait égaler en génie, combattit, par des considérations étroites et par la vaine lettre des décrets, la proposition de son rival.

« Si pour anéantir la constitution, » répondit Barnave, « il suffisait d'envelopper des principes contraires de quelque idée morale et de quelques preuves d'érudition, le préopinant pourrait se flatter de produire de l'effet sur vous ; mais heureusement il vous a aguerris contre le prestige de son éloquence, et plusieurs fois nous avons eu l'occasion de chercher la raison et le bien parmi les traits élégants dont il avait embelli ses opinions. Cette occasion se présente aujourd'hui d'une manière plus éclatante.

« Le bon sens le plus ordinaire suffit pour démontrer que les pouvoirs doivent être répartis entre nous ; le même bon sens prouve que, sans cette égale répartition, l'égalité sociale ne peut exister. La déclaration des droits a consacré ces principes. La motion de M. de Mirabeau tend à réunir dans un petit nombre de personnes les pouvoirs municipaux, administratifs et législatifs, et l'on prétend qu'elle doit établir l'égalité et la liberté.

« Elle est contraire aux décrets. La majorité pour les municipalités est fixée à vingt-cinq ans ; l'auteur de la motion la réduit à vingt et un ; il l'étend à trente-cinq pour l'Assemblée nationale. En effet, on devrait avoir occupé deux fois les places dont les fonctions durent quatre ans : il faut au moins deux années d'intervalle ; ainsi voilà dix années ajoutées à la majorité de vingt-cinq ans.

« Cette motion étant opposée aux précédents décrets,

« aux termes du règlement on pouvait l'attaquer par la
« question préalable.

« Elle est de plus contraire à la nature des choses, aux
« convenances et à l'intérêt public.

« C'est dans les assemblées administratives qu'il faut
« porter une expérience qui ne s'acquiert qu'avec le temps.
« Ces assemblées sont moins nombreuses que les assem-
« blées nationales, et l'effet d'un petit nombre de jeunes
« gens inexpérimentés y serait bien plus fâcheux. Les
« hommes qui se seront, par leurs études, destinés à l'As-
« semblée nationale, se verront forcés de passer par des
« places auxquelles ils ne seront pas propres. Il faudra
« qu'ils renoncent à leur fortune pour se livrer à un no-
« viciat d'une aussi longue durée, et les gens riches, seuls
« capables de ce sacrifice, concourront seuls à la représen-
« tation nationale. »

L'homme d'État se sentit vaincu par le légiste, aux ap-
plaudissements que l'Assemblée donnait à son adversaire.
Il le fut en effet. Mais se relevant avec l'imperturbable ma-
jesté d'un génie méconnu par le temps et qui s'ajourne à
l'avenir :

« Le préopinant, » dit-il fièrement, « paraît oublier que
« si les rhéteurs parlent pour vingt-quatre heures, les lé-
« gislateurs parlent pour le temps. Je demande à lui ré-
« pondre ; mais comme un comité dont je suis membre
« m'appelle, je prie l'Assemblée d'ajourner la discussion.»

C'était la sage coutume de Mirabeau quand il avait à ré-
pliquer sur des matières importantes, de se donner à lui-
même le loisir de la réflexion. Il appelait avec raison la
réflexion la plus grande puissance de l'homme. Il se gar-
dait bien de la négliger. Plus penseur encore qu'improvi-
sateur, il ne parlait jamais sans avoir écrit ou dicté ses
discours. Semblable en cela à Cicéron et à Démosthène, il

les relisait, les polissait, les solidifiait le plus longtemps possible d'arguments, les illuminait de traits d'éloquence, les repassait dans sa mémoire, les lisait quelquefois, plus souvent les prononçait, en ajoutant à ce qu'il avait médité le feu, la soudaineté, l'imprévu de l'inspiration. Aux séances où il devait parler, il se faisait suivre toujours par ses secrétaires et ses rédacteurs, tels que Dumont, Duroveray, Pellenc et Comps. Il les tenait renfermés, à sa disposition, dans un cabinet attenant à la tribune publique, derrière le bureau du président. Ces confidents de sa pensée étaient chargés de suivre de là, la discussion quand il y prenait part, et de noter toutes les idées et toutes les réfutations que leur suggéraient la circonstance et les débats. S'il y avait à remonter à la tribune pour la réplique, même la plus courte, il allait préalablement consulter ce conseil intime ; il leur dictait les phrases qu'il se proposait de répondre à ses adversaires ; il écoutait leurs observations, il notait leurs arguments, il rédigeait sa réplique, il la lisait devant eux, il faisait pour ainsi dire l'épreuve de son inspiration devant ce conseil avant de la faire sur son auditoire. Il respectait trop la tribune pour s'y présenter, comme un rhéteur, seulement avec des paroles. Le sens lui importait plus que la vaine facilité d'enchaîner des mots. C'est de ce cénacle qu'il sortait toujours chargé d'idées pour ses improvisations comme pour ses discours. L'homme d'État et l'homme d'éloquence ne livrait rien au hasard de ce qu'il pouvait lui enlever par la réflexion. Il se sentait parler devant la postérité, et il veillait de loin sur sa mémoire.

IX

On délibéra le 14 sur la question de savoir si l'on présenterait les soixante articles de la constitution votés à la sanction ou à la simple acceptation du roi. C'était délibérer si le roi faisait encore partie de la souveraineté, ou s'il en était retranché définitivement, et réduit au rôle subalterne d'exécuteur des lois qu'il n'aurait pas sanctionnées. Une imperceptible majorité respecta encore en lui la prérogative royale en n'exigeant préalablement qu'une simple acceptation des articles.

Le 15, Malouet, révolté des empiétements des municipalités, qui substituaient leur comité de police au pouvoir central et au pouvoir judiciaire, demanda qu'il leur fût interdit par un décret de s'immiscer dans les attributions de la haute police. Charles de Lameth réfuta ce discours, qui aurait détrôné l'anarchie fomentée par Barnave et par les Lameth.

Le 22, Thouret lut le rapport sur la constitution du pouvoir judiciaire. Ce rapport était digne de servir de préambule aux codes d'un peuple libre.

Justice uniforme gratuite et rapprochée des justiciables.

Juges élus.

Attributions des juges exclusives de toute action administrative après leur jugement prononcé.

Un juge de paix, justice conciliatoire, dans chaque canton, élu par le canton.

Tribunaux de district élus par un corps électoral spé-

cial, élevé, capable d'apprécier la moralité et l'aptitude des juges parmi des candidats hommes de loi.

Tribunaux de département élus par des électeurs spéciaux et après des candidatures analogues.

Tribunaux supérieurs appelés cours, élus parmi les juges éprouvés par des fonctions exercées dans les tribunaux secondaires.

Tribunal suprême de révision élu par le roi parmi des candidats désignés à son choix dans les tribunaux supérieurs.

Système complet d'une justice égale, indépendante, considérée, où Napoléon n'a eu qu'à effacer les conditions d'éligibilité pour en effacer l'indépendance. L'élection est une condition de liberté incompatible avec le despotisme.

X

Le 25, Clermont-Tonnerre, abordant pour la première fois, par un article accessoire, la question fondamentale de la liberté et de l'égalité des consciences, proposa d'admettre, sans distinction autre que la capacité, à tous les emplois civils, les citoyens de toutes les professions et de tous les cultes. L'abbé Maury, organe obligé de l'intolérance et du privilège des cultes, confondant dans le même ostracisme les juifs, les comédiens et le bourreau, combattit Clermont-Tonnerre soutenu par Robespierre et par Duport. La proposition de Clermont-Tonnerre ne fut votée qu'à trois voix de majorité. L'Assemblée, si hardie contre le roi et contre

la noblesse, était timide devant le culte national. Les hésitations, les faiblesses et les violences qu'elle montrait tour à tour dans les rapports de la constitution et de l'Église, rapports qu'ils n'avaient pas le courage de régler d'un seul mot par la liberté, attestent cette timidité des législateurs de 89.

Barnave lui-même, en prenant la parole le lendemain pour la motion de Clermont-Tonnerre, ne revendiqua l'égalité du droit civil que pour une secte de la foi nationale, les protestants.

Baumetz et Mirabeau combattirent l'absurde préjugé de l'infamie des comédiens, profession placée, par l'inconséquence des mœurs et par la proscription de l'Église seulement en France, entre les enthousiasmes et les outrages. Ils ajournèrent l'égalité d'admission des juifs aux fonctions civiles, tant les législateurs éprouvent de résistance à restaurer une vérité dans les mœurs, même en révolution.

Dubois de Crancé, théoricien militaire d'une pensée vaste et d'une parole hardie, présenta le 24 un plan de constitution militaire dans lequel il prononça, pour la première fois, le mot de conscription nationale. Pénétré prophétiquement du danger pour la liberté des armées permanentes et des recrutements volontaires stipendiés, il demanda d'incorporer des bataillons de milice civique dans l'armée existante, pour en corriger l'esprit. Son plan, le seul sûr pour une nation qui veut être armée en restant libre, consistait à armer comme garde national tout citoyen actif, et à inscrire dans l'armée active tout citoyen de dix-huit à quarante ans, à organiser les bataillons provinciaux de manière à défendre l'ordre en temps de paix, les frontières en temps de guerre. C'est le même plan que les mêmes pensées faisaient présenter à l'Assemblée constituante de 1848 par le gouvernement provisoire à la seconde république,

plan qui renaitra de toutes les circonstances où la nation voudra être armée sans être opprimée.

XI

Le comité des affaires ecclésiastiques, dont le long silence étonnait l'opinion publique, pressé d'un côté par le grand nombre de religieux qui demandaient à quitter leur couvent, de l'autre par la nécessité de pourvoir à leur existence, présenta le 25, par l'organe de Treilhard, un plan provisoire et gradué d'extinction des ordres monastiques, débris d'une autre époque, incompatible, par la nature et par la perpétuité des vœux, avec le clergé régulier et avec la liberté légale des consciences. Le plan du comité portait :

« 1° Que tout citoyen religieux qui a fait des vœux solennels fût tenu de déclarer, dans trois mois, s'il veut rester dans le cloître ou rentrer dans le monde.

« 2° Que ceux qui sortiront des monastères seront tenus de porter l'habit clérical, pour n'être plus soumis qu'à la juridiction de l'évêque.

« 3° Qu'il sera fourni à tous les religieux sortis des cloîtres une pension.

« 4° Qu'aux abbés réguliers qui sortiront du couvent il sera assigné un revenu de deux mille livres.

« 5° Que les religieux pourront être employés comme vicaires et curés, mais qu'alors ils ne percevront que la moitié de leur pension.

« 6° Que les religieux qui voudront vivre dans la règle

« seront placés préférablement dans les maisons situées à
« la campagne ou dans les petites villes.

« 7° Que dans les grandes villes on pourra conserver
« ceux des religieux qui voudront se consacrer aux soins
« des malades, à l'éducation publique ou aux progrès des
« sciences et des arts.

« 8° Qu'à dater de leur sortie, les religieux seront capa-
« bles de succession et donation.

« 9° Que le nombre des religieux réunis devra être de
« quinze au moins : faute de quoi ils seront obligés de se
« réunir à une autre maison.

« 10° Que tout privilège est anéanti : les religieux seront
« désormais soumis à la juridiction de l'ordinaire.

« 11° Les maisons qui seront conservées comme utiles
« aux sciences, à l'éducation publique et au soulagement
« des malades, pourront seules se perpétuer ; mais les
« effets civils de la solennité des vœux sont abrogés. En
« conséquence, les postulants qui seront admis demeu-
« reront toujours libres de quitter leur ordre, et capables
« de succession et donation entre-vifs et testamentaires.

« 12° Il sera désigné, pour chaque ordre qui aura des
« maisons destinées à se perpétuer en conséquence de l'ar-
« ticle précédent, une maison d'épreuve dans laquelle les
« postulants passeront le temps prescrit par les statuts
« avant leur admission.

« 13° Lorsqu'une maison aura cessé d'être habitée pen-
« dant trois ans par le nombre des sujets fixé par l'ar-
« ticle 10, elle sera supprimée et les religieux en seront
« répartis aussitôt dans les autres maisons du même ordre.

« 14° Qu'à chaque maison religieuse il sera assigné
« 800 livres pour chaque religieux ; mais chaque maison
« restera chargée des réparations d'édifice, de l'entretien
« du culte, etc., etc. »

Le même comité, par le même rapporteur Treilhard, annonça que la nation peut vendre immédiatement pour quatre cents millions des biens du clergé sans que les possesseurs actuels subissent aucune réduction sur leurs revenus. Ces quatre cents millions seront produits, selon le comité, par la seule vente des maisons dont les religieux demandaient à être sécularisés. Tant l'esprit du siècle avait pénétré à travers les murailles des cloîtres, et tant l'institution monacale s'affaissait sous son propre abus. Le comité estimait, d'après les documents qu'il avait reçus, que les maisons monacales à vendre dans la seule ville de Paris s'élevaient à cent cinquante millions. Des appréciateurs plus rigoureux évaluaient l'espace seul occupé dans Paris par les couvents à cent dix-sept millions. Le comité évaluait la totalité des biens de mainmorte du clergé propriétaire à quatre milliards.

XII

L'agitation des provinces, moins contenue que celle de Paris depuis le 14 juillet par la Fayette, éclatait tous les jours par de nouvelles séditions. A Toulon, les ouvriers de la marine, admis malgré le commandant de la marine, Albert de Riom, dans la garde nationale, jetaient le commandant de Toulon dans les cachots, embauchaient et insurgeaient les arsenaux et les vaisseaux. Sur les deux rives du Rhône, provinces ardentes où toute idée devient passion et toute passion fureur, une réunion populaire de douze mille hommes, véritable armée prélude de l'armée des Marseillais, se concen-

trait à Montélimart, jurait la fédération solidaire des peuples des deux provinces, et se préparait à marcher partout où la Révolution entravée les appellerait. L'Assemblée, flattée, d'un côté, intimidée de l'autre, applaudissait à ce serment.

La Bourgogne imitait cet exemple. La Bretagne le dépassait à Quimper, le 30 novembre, en s'organisant d'elle-même en armée de la jeunesse, prête à voler au secours de l'Assemblée contre l'Église, la noblesse et les parlements conspirateurs. Cette armée se fédéralisait, à Lisieux, avec les gardes nationales de la Normandie. Nantes dénonçait à la vindicte nationale les parlementaires de Bretagne et *ces ennemis publics*, déclarait « que les citoyens qui s'étaient « élevés à la hauteur de la liberté périraient plutôt que « d'en redescendre. »

Ces menaces de la ville de Nantes étaient imprimées et répandues par l'ordre de l'Assemblée nationale. Rennes, capitale du parlement de Bretagne, parlait avec la même énergie : Chapelier, son député, demanda que le parlement fût remplacé sur-le-champ par un tribunal provisoire. Le vicomte de Mirabeau, frère du grand tribun, mais qui prenait avec affectation le rôle opposé de champion de l'aristocratie, donna un démenti à Robespierre. Excusé par sa fougue et son intempérance, le vicomte de Mirabeau fut rappelé simplement à la décence.

L'Assemblée, sans détruire encore en fait l'institution des parlements, détruite en principe, décréta que le parlement de Bretagne serait mandé à sa barre, et que le roi serait prié de nommer à sa place un tribunal provisoire. La Champagne ne se gouvernait plus que par ses pouvoirs municipaux et ne reconnaissait aucune juridiction intermédiaire entre elle et l'Assemblée. A Amiens, la garde nationale instituait dans son sein un comité militaire qui ab-

sorbait toutes les autorités. A Metz, la municipalité dominait tout. A Senlis, aux portes de Paris, le commandant de la garde nationale était assassiné par un frénétique qui faisait sauter sa maison et son quartier pour s'ensevelir, impuni, sous les décombres. A Paris même, les insurrections morales des districts contre l'Assemblée remplissaient la ville de partis et de rumeurs contraires. On accusait Mirabeau d'inspirer contre Bailly et la Fayette les motions de Danton et les diatribes de Camille Desmoulins, ses amis.

Danton régnait déjà par la virilité du caractère et par la véhémence des discours sur le district des Cordeliers et sur les agitateurs subalternes des autres districts. Camille Desmoulins tenait d'une main légère le stylet antique, pour cicatriser déjà ceux qu'il poignarderait plus tard. Ses liaisons sourdes avec Danton, Thuriot, Mirabeau, rendaient le grand orateur suspect de connivence avec Desmoulins.

« M. Bailly, » disait dans une de ses feuilles Camille Desmoulins, « a osé donner des brevets de capitaine qui ne
 « doivent être que la récompense des services, et que le
 « mérite même ne doit obtenir que du suffrage des ci-
 « toyens. Le district des Cordeliers a fait éclater son im-
 « probation. Ce district, ainsi que celui des Grands-Augus-
 « tins, indignés de voir le maire ainsi disposer des grades
 « de la milice nationale et préparer cette proie à ses flagor-
 « neurs, a invité les officiers du bataillon à rapporter sur
 « le bureau leurs brevets signés; et ceux-ci, honteux de
 « pareilles provisions, se sont empressés de rendre hom-
 « mage au peuple, seul souverain, en remettant leurs bre-
 « vets au district.

« Il est encore d'autres reproches que font à M. Bailly
 « les philosophes et les patriotes. Pourquoi, devant sa voi-
 « ture, ces gardes à cheval, et derrière ces laquais à livrée,
 « profanateurs de la cocarde nationale, et aux couleurs de

« la liberté sur leurs chapeaux, alliant sur toutes les cou-
« tures de leur habit les couleurs honteuses de la servi-
« tude? Pourquoi encore ce traitement de cent dix mille
« livres que s'est appliqué le maire de la capitale? Je lui
« sais gré de la noble fierté avec laquelle il a demandé au
« ministre de Paris l'hôtel de la Police. Mais pourquoi les
« murs de cet hôtel ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils ont
« changé de maître? Pourquoi le même faste des meubles
« et la même somptuosité de table? Laissez, M. Bailly,
« laissez au satrape Pharnabaze ces riches tapis. Agésilas
« s'assied par terre, et il dicte des lois au grand roi de
« Perse. Laissez cette pompe extérieure aux rois et aux
« pontifes... Je suis encore au nombre de ceux qui vous
« chérissent. Je sais le respect que je dois à votre place et
« les ménagements que méritent vos talents et vos services ;
« mais c'est parce que vous êtes revêtu de cette grande
« place, que je ne souffrirai point que vous vous avilissiez.

« Quand vous serez redevenu simple citoyen, étalez
« alors votre luxe asiatique, scandalisez la nation par
« votre livrée et votre luxe, déshonorez-vous, peu m'im-
« porte; mais cette belle, cette glorieuse révolution de
« France qu'aujourd'hui vous ternissez! Je ne suis pas si
« ridicule que de prétendre que M. le maire vive de brouet
« noir comme Agésilas, ou que, comme Curtius, il reçoive
« les ambassadeurs dans une chaumière, mais je lui re-
« commande plus de simplicité.

« Parmi la multitude des griefs qu'on reproche à M. Bailly,
« je ne me suis arrêté qu'à trois : s'être donné une livrée,
« c'est une petitesse et une puérilité qui a dû provoquer
« notre ministère correctionnel; s'être appliqué cent dix
« mille livres d'appointements, c'est une concussion et un
« vol horrible; d'avoir donné des brevets de capitaine,
« c'est un crime de lèse-nation. »

XIII

Quelques écrits royalistes, mais rares, anonymes et impopulaires, répondaient par des invectives à ces invectives. Une adresse aux provinces disait au peuple :

« Vos idées étaient claires sur la liberté... Mais... aviez-vous ordonné qu'on abusât du nom du roi pour envoyer de prétendus ordres de sa part, afin de piller et brûler les maisons des seigneurs et des religieux?... Aviez-vous ordonné qu'on mit à mort des citoyens sans aucune forme de procédure?... Leur aviez-vous donné la première idée du feu de la lanterne?... Aviez-vous ordonné à un petit M. Barnave de dire, au milieu de l'Assemblée, qu'il ne fallait pas s'occuper des fureurs du peuple, parce que le sang qu'il versait n'était pas pur?... Aviez-vous ordonné qu'on fit de votre roi un roi de théâtre?... Aviez-vous ordonné qu'on lui enlevât jusqu'à sa garde et qu'on en fit la fable de toutes les nations?... Aviez-vous ordonné de tenir votre roi dans les fers? Aviez-vous ordonné de retrancher à ce malheureux prince ses amusements les plus innocents (la chasse), de ne lui donner d'autre garde que ses bourreaux (la garde nationale), et d'autre occupation que celle des crimes qu'il a à redouter?... etc.

« Voilà cependant ce qu'on a fait, voilà l'ouvrage de vos députés, et, grâce à leurs soins, il n'est pas un citoyen dont la liberté et la vie ne soient à discrétion...

« Oui, vos demandes sont raisonnables; mais cette sagesse qui les dicta n'a pas présidé au choix des députés. « Quels hommes, j'ose vous le demander, avez-vous choisis?

« Tout ce que vous méprisiez peu d'années auparavant.
« Des jeunes gens à qui vous ne connaissiez pour talent
« que des fureurs, et pour expérience que de l'intrigue;
« des magistrats déshonorés par leur conduite; des officiers
« de justice subalternes qui veulent détruire les parlements
« pour profiter de leurs dépouilles; des propriétaires qui
« fatiguent les campagnes de leurs prétentions, et qui, oc-
« cupés à rivaliser avec leur seigneur, ne le sont presque
« jamais de secourir le peuple; des prêtres crapuleux et
« d'une sale ignorance; des nobles toujours prêts à se tour-
« ner vers le puissant et qui n'ont vu dans votre confiance
« que des moyens de fortune. Quel sentiment d'honneur,
« quelle fidélité à leur devoir, pouviez-vous espérer de pa-
« reils choix?

« Qu'est-ce, je vous le demande, qu'un petit Robespierre,
« qui n'était connu à Arras que par son ingratitude pour
« l'évêque qui l'avait fait élever?

« Un Mirabeau, échappé à la corde, mais jamais à l'in-
« famie, et dont le nom seul est une grosse injure?

« Un Pétion de Villeneuve, chez qui vous n'aviez pu dis-
« tinguer que la confiance de la sottise, et qui, vil instru-
« ment des factieux, est comme ces crieurs de la foire que
« l'on fait aboyer à la porte des théâtres, pendant que
« dans l'intérieur on joue la pièce?

« Un Barnave, insolent, fat, ignorant, à qui l'esprit tient
« lieu de principe et de morale; en un mot, ce qu'on ap-
« pelle un drôle?

« Deux Lameth, cette famille jadis si intrigante et si
« basse à la cour, plats valets dans les temps de la servi-
« tude et insolents dans les temps d'audace? Vous les verrez
« à la tête des furieux, tant que les fureurs mèneront à la
« fortune; vous les retrouverez dans les antichambres, si
« elles sont encore la source de grâces, et, toujours intri-

« gants par essence , se payer du mépris par les places et
« l'argent.

« Un Castellane? un Duport dégoûtant de mauvaise foi,
« de subtilité et d'intrigue? Un Goupil de Préfelin?

« Un curé Grégoire, qui, avec un autre curé, Dillon,
« dispute de propos séditieux, et au lieu d'un ministère de
« paix, qui exige des talents et de la vertu, ne remplit et
« ne pourra jamais remplir que le rôle de factieux?

« Un Baltin? un Glezen? un abbé Sieyès, que vous avez
« vus se déshonorer à l'assemblée d'Orléans, et qui, après
« avoir tenté en vain tous les moyens de faire fortune, est
« venu confondre les conditions pour voler et piller dans
« le désordre?

« Un Clermont-Tonnerre, esprit sublime pour les petites
« choses, et mince pour les grandes; envieux de tous, mais
« qui, n'ayant que les petits moyens de médiocrité, ne con-
« naît l'ambition que comme les impuissants connaissent
« l'amour, par des inquiétudes et par la jalousie?

« Un Laborde, riche de quarante millions volés à l'État;
« le financier de l'archevêque de Sens, alors le plus fidèle
« suppôt du despotisme, et qui, après s'être enrichi du
« sang des malheureux, veut encore qu'on détruise pour
« lui les rangs où l'argent seul ne pouvait pas atteindre?

« Un Gouy d'Arcy, qui, dans cette vile assemblée, n'a
« pu même éviter le mépris?

« Un marquis de Cote, vil intrigant, incapable de se
« montrer au grand jour; n'ayant pour esprit que la faus-
« seté, pour physionomie qu'un rire niais, pour talent que
« l'art de se taire, pour courage que celui des machines
« dans les ténèbres? Sa force est celle du basilic de la
« fable, dont les poisons étaient mortels lorsqu'on ne l'a-
« percevait pas, mais qu'il suffisait de regarder pour le
« terrasser et le détruire.

« Un comte de Crillon, dont l'esprit de travers est presque passé en proverbe?... Champion maladroit de M. Necker, sa pesante amitié ignore qu'on ne sert pas ses amis par l'ennui qu'on en donne, et que le seul point d'honneur des sots est d'adorer dans le respect et dans le silence.

« Des Noailles?... Un Chapelier, maudit par son père, méprisé au barreau, sans talents, sans principes, faisant le mal parce qu'il est l'opposé du bien, et obligé de cacher sa médiocrité ? »

XIV

Bailly et la Fayette cherchaient en vain à refréner les excès de cette presse par des arrêtés arbitraires de la Commune. La presse leur échappait par tous les pores.

Marat racontait ainsi à ses nombreux sectaires l'hégire et le martyre de ses propres persécutions dont il accusait la Fayette et Bailly :

« La nuit, je fus assailli par une bande nombreuse d'assassins. C'en était fait de moi s'ils fussent parvenus à forcer la porte, qu'on refusa de leur ouvrir.

« Les ennemis publics me regardaient comme le premier moteur de l'insurrection qui venait de sauver la patrie.

« J'avais informé deux districts des dangers que je courais. L'un fit faire de fréquentes patrouilles devant ma porte ; l'autre m'envoya quelques officiers pour me mettre en sûreté. Plusieurs amis m'enlevèrent de chez moi et me conduisirent à Versailles... J'appris que le Châtelet

« venait de lancer contre moi un décret de prise de corps...
« L'attentat du comité de police m'avait enlevé mes presses.
« A peine eus-je passé huit jours dans ma retraite, que
« ce genre de vie parut suspect au traiteur qui me servait :
« il alla me dénoncer à la garde nationale... Deux officiers
« sans armes entrèrent dans ma chambre.
« Nous venons savoir qui vous êtes. — Je suis l'ami du
« peuple. — L'ami du peuple ! il est en sûreté parmi nous,
« qu'il y reste ; tous ses concitoyens sont prêts à le défen-
« dre... — Vous frémissez à l'idée de livrer l'ami du peu-
« ple ; et vous, généreux Lecointre, le modèle des vrais
« patriotes, vous vous chargiez de leur reconnaissance.
« Je désirais me rapprocher de Paris. Je trouvai un
« asile dans une cave. »

XV

Les rumeurs extérieures commençaient à se mêler à ces tumultes du dedans pour distraire l'Assemblée de ses travaux ; mais la force d'impulsion qu'elle avait reçue de la volonté nationale à son origine lui donnait la confiance de triompher de ses ennemis, comme elle triompherait de ces factions. Les patriotes du Brabant, aristocrates et démocrates, unis dans un même sentiment de nationalité, venaient de vaincre le général Dalton, qui commandait l'armée de l'empereur Joseph II. Ils s'étaient emparés de Bruxelles, ils avaient constitué un gouvernement et proclamé le patriote Vandernoot tribun ou régulateur de leur insurrection.

D'un autre côté, les princes allemands vassaux de l'Em-

pire, qui possédaient des fiefs privés en France, et que la nuit du 4 août venait de déposséder de leurs droits féodaux de ce côté du Rhin, se refusaient, en qualité de princes étrangers et indépendants, à reconnaître la loi française; ils réclamaient leurs privilèges, criaient à la spoliation, à la violation du droit des gens dans leur personne, et menaçaient l'Assemblée des vengeances de l'Empire, forcé à soutenir par les armes leurs droits.

XVI

Ces convulsions du dedans, ces menaces, quoique lointaines, du dehors, cet interrègne trop longtemps prolongé de tout autre ordre que de l'ordre armé de la Fayette, les alarmes qu'inspirait aux citoyens prévoyants une dictature si absolue et si irrégulière entre les mains d'un général qui pouvait devenir un Cromwell contre la liberté et contre la cour, commençaient à rapprocher du roi les membres même les plus populaires de l'Assemblée. Ils étaient pressés de lui rendre dans la constitution, bientôt achevée, la place dont il était descendu le 6 octobre; de le réconcilier lui-même avec la constitution, par la force exécutive dont elle allait l'investir au nom de son peuple, et de lui témoigner une confiance et des respects, réparation des outrages et des avilissements soufferts. Ce prince, à cette époque, était encore aimé, sinon comme roi au moins comme homme, par la nation : on peut dire même qu'il le fut jusqu'à son supplice. En 1789, c'était se populariser dans l'opinion de la masse de la capitale et des provinces que d'honorer

dans le roi les intentions, les concessions, la bonté et même la faiblesse de sa nature. Il y avait de la pitié dans la réhabilitation que l'Assemblée désirait lui décerner à la fin de la constitution. S'il eût été un tyran, on l'aurait déposé dès le premier jour de la lutte entre l'aristocratie et la nation ; on le couronnait de nouveau avec complaisance parce qu'on le jugeait incapable d'abuser du sceptre.

Ces sentiments se manifestèrent avec solennité le 1^{er} janvier 1790, dans les hommages que l'Assemblée lui porta par son président des Meuniers et par une députation de soixante membres. L'Assemblée lui parla, ainsi qu'à la reine, des consolations qu'un prochain avenir apporterait à ses peines. L'accent du cœur se fit entendre dans cette entrevue du roi, de la reine et des députés. Cinq jours après, une députation de l'Assemblée vint supplier le roi de fixer lui-même, sous le nom de liste civile, le revenu sans limite qu'il jugeait convenable à l'entretien de sa maison et à la juste splendeur du trône ; le président lui parla de la modestie de ses mœurs, de son économie personnelle, et le prémunit, non contre sa prodigalité, mais contre ses vertus.

« Sire, » lui dit des Meuniers au nom de l'Assemblée,
 « l'Assemblée nationale nous a députés vers Votre Majesté
 « pour vouloir bien fixer elle-même la portion des revenus
 « publics que la nation désire consacrer à l'entretien de
 « votre maison, à celle de votre auguste famille et à vos
 « jouissances personnelles. Mais en demandant à Votre
 « Majesté cette marque de bonté, l'Assemblée nationale n'a
 « pu se défendre d'un sentiment d'inquiétude que vos ver-
 « tus ont fait naître. Nous connaissons, sire, cette écono-
 « mie sévère qui prend sa source dans l'amour de vos peu-
 « ples et dans la crainte d'ajouter à leurs besoins ; mais
 « qu'il serait déchirant pour vos sujets le sentiment qui

« vous empêcherait de recevoir le témoignage de leur
« amour ! Vous avez cherché votre bonheur dans celui de
« vos peuples ; permettez qu'à leur tour ils placent leur
« première jouissance dans celles qu'ils viennent vous
« offrir. Mais si nous ne pouvons vaincre par nos désirs la
« touchante sévérité de vos mœurs, vous daignerez du
« moins accorder à la dignité de votre couronne l'éclat et la
« pompe qui, en ajoutant à la majesté des lois, deviennent
« pour vos peuples un moyen de bonheur. Vous le savez,
« sire, ils ne peuvent être heureux que par le respect des
« lois, et la majesté du trône en est inséparable. La classe
« la plus infortunée jouira surtout de la majesté du trône,
« car la plus voisine de l'oppression est la plus intéressée
« au maintien des lois. Ainsi, c'est pour le bonheur de vos
« peuples que nous venons contrarier ces goûts simples et
« ces mœurs patriarcales qui vous ont mérité leur amour,
« et qui montrent aux nations l'homme le plus vertueux
« dans le meilleur des rois. »

Le roi se refusa à taxer lui-même la situation et la munificence de son peuple.

« J'aurai toujours assez, » répondit-il, « si les créanciers de l'État sont payés et si les services publics sont assurés. »

Camille Desmoulins et les journaux démagogues raillèrent cette noblesse de l'Assemblée et cette dignité du monarque.

« Pour mettre le comble à la joie du prince, » écrivit le lendemain l'amer journaliste, « M. le marquis de Montesquiou a proposé de lui accorder pour lui, sa femme, ses hoirs et leur maison, un revenu de vingt millions ! On trouvera assez civile cette pension du premier bourgeois du royaume !... »

L'Assemblée consuma le mois de janvier tout entier au

travail nécessaire, mais consciencieux, de la division du royaume en quatre-vingt-trois départements, de l'organisation de l'armée, toujours urgente, toujours ajournée, et à la révision des pensions, question pleine de scandale qui nourrissait l'indignation du peuple contre l'aristocratie vénales des dilapidateurs de cour. Elle décréta le serment civique en trois mots qui traçaient les trois devoirs des citoyens : FIDÉLITÉ A LA NATION, A LA LOI, AU ROI.

XVII

Le parlement de Bretagne, cité précédemment à la barre de l'Assemblée, y comparut le 10 janvier. D'Espréménil, devenu aussi fougueux défenseur des privilèges des parlements qu'il avait été factieux parlementaire contre la couronne, voulut faire appel au peuple en faveur de ces magistrats révoltés. Chapelier l'écrasa sous des arguments, Mirabeau sous des accents qui firent trembler le privilège judiciaire comme ils avaient fait trembler le trône.

« Eh quoi! c'est une poignée de magistrats sans titre et
 « sans caractère qui viennent dire au souverain : Nous
 « avons désobéi, et la postérité nous admirera! Il n'y aura
 « que leur démence qui passera à la postérité, si toutefois
 « elle peut y être transmise; mais ils n'empêcheront pas
 « cette grande révolution qui va changer la face du globe
 « et le sort de l'espèce humaine.

« D'où vient l'audace de ces magistrats? quelle puissance
 « auxiliaire leur a inspiré tant de confiance? Ils viennent
 « demander que des privilèges oppressifs soient rétablis.

« La Bretagne a soixante-six représentants dans cette as-
« semblée, et l'on vous dit qu'elle n'est pas représentée !
« Onze magistrats bretons viennent dire qu'ils ne peuvent
« pas consentir que vous soyez les régénérateurs de cet em-
« pire ! Ce n'est pas dans de vieilles chartes, où la ruse,
« combinée avec la force, a trouvé les moyens d'opprimer
« le peuple, qu'il faut chercher les droits de la nation,
« c'est dans la raison : ses droits sont anciens comme le
« temps et sacrés comme la nature.

« Le discours qui a été prononcé cache des desseins cou-
« pables. On cherche à rallier tout ce qu'il peut y avoir
« d'espérances odieuses. Leur fierté sénatoriale veut em-
« pêcher les Bretons d'être libres ; ils voudraient que les
« abus fussent éternels et que le régime féodal fût immua-
« ble. Qu'ils apprennent qu'il n'y a d'immuable que la
« raison, et qu'elle détruira bientôt toutes les institutions
« vicieuses. Vainement on cherche à séparer le monarque de
« sa nation : il sera toujours uni avec elle ; il triomphera
« de ceux qui veulent faire de lui un instrument d'oppres-
« sion. Les magistrats ne réclament les anciens privilèges
« que pour asservir leur province. Ils parlent de leur
« conscience ! Elle est le résultat de leurs anciennes habi-
« tudes, elle les porte à conserver leurs usurpations. »

Après ces paroles, suffisantes, selon lui, pour montrer l'irrésistible volonté d'une révolution qui ne s'arrêterait pas devant une toge quand elle avait brisé un sceptre, Mirabeau vota le dédain comme peine unique infligée à ces magistrats aussi impuissants devant le peuple qu'ils avaient été insolents devant le roi.

XVIII

Cazalès les défendit au nom du droit historique et de ces indépendances fédératives des provinces que la nation ne pouvait méconnaître, mais qu'elle avait juré d'absorber dans la fédération plus légale et plus forte de tous les Français.

Barère, qui débutait à la tribune, fit valoir, contre les arguments vrais mais rétrospectifs de Cazalès, ce droit souverain d'une nation qui prend sa propre dictature aux époques de régénération et de crise, et qui retire à elle tous les pouvoirs, légaux jusque-là, pour ne reconnaître d'autre légalité que celle du salut commun.

Clermont-Tonnerre, de plus en plus rallié à la cause de la constitution modérée mais victorieuse, seconda Mirabeau, et revendiqua le droit de la nation contre le vain droit des parlements, qui voulaient se faire les tribuns des provinces après en avoir été les tyrans.

L'Assemblée, pour toute peine, condamna les parlements à prêter serment à la nation et à la loi.

Le 16, l'Assemblée accorda deux mois de sursis aux ecclésiastiques pour faire la déclaration de leurs biens.

Le 25, Robespierre s'éleva, à l'Assemblée, dans un discours sans réplique, contre l'iniquité de l'article de la constitution qui imposait un cens pour condition au droit d'élire et d'être élu; il démontra que dans les provinces de la Flandre et du nord de la France, l'augmentation des biens ecclésiastiques avait tellement réduit le nombre des familles propriétaires et imposées, qu'il n'y avait pas quatre citoyens actifs sur cent habitants, et que le droit d'élire et d'être

élu devenait un privilège plus exclusif des droits civiques que les privilèges abolis.

« Voulez-vous donc, » dit-il, « qu'un citoyen signe avec
« mépris par le nom sacré de peuple ?... Voulez-vous qu'un
« citoyen soit parmi nous un être rare, par cela seul que
« les propriétés appartiennent à des moines, à des béné-
« ficiers, et que les contributions directes ne sont pas en
« usage dans nos provinces ? Voulez-vous que nous por-
« tions à ceux qui nous ont confié leurs droits des droits
« moindres que ceux dont ils jouissaient ? Que répondre
« quand ils nous diront : Vous parlez de liberté et de con-
« stitution, il n'en existe plus pour nous. La liberté con-
« siste, dites-vous, dans la volonté générale, et notre voix
« ne sera pas comptée dans le recensement général des voix
« de la nation. La liberté consiste dans la nomination libre
« des magistrats auxquels on doit obéir, et nous ne choi-
« sissons plus nos magistrats. Autrefois nous les nommions,
« nous pouvions parvenir aux fonctions publiques. Nous
« ne le pourrons plus quand les anciennes contributions
« subsisteront... Dans la France esclave, nous étions dis-
« tingués par quelque reste de liberté ; dans la France de-
« venue libre, nous serons distingués par l'esclavage.

« Si nous pouvons vous proposer un parti qui, loin de
« compromettre vos décrets et vos principes, les cimente et
« les consacre ; s'il n'a d'autre effet que de fortifier vos dé-
« crets et de vous assurer de plus en plus la confiance
« et l'amour de la nation, quelle objection pouvez-vous
« faire ?

« L'Assemblée nationale, considérant que les contri-
« butions maintenant établies dans diverses parties du
« royaume ne sont ni assez uniformes ni assez sagement
« combinées pour permettre une application juste et uni-
« verselle des décrets relatifs aux conditions d'éligibilité ;

« voulant maintenir l'égalité politique entre toutes les
« parties du royaume, déclare l'exécution des dispositions
« concernant la nature et la quotité des contributions né-
« cessaires pour être citoyen actif, électeur et éligible, dif-
« férée jusqu'à l'époque où un nouveau mode d'imposition
« sera établi; que jusqu'à cette époque, tous les Français,
« c'est-à-dire tous les citoyens domiciliés, nés Français ou
« naturalisés Français, seront admissibles à tous les em-
« plois publics, sans autre distinction que celle des vertus
« et des talents. »

Ce discours fit de Robespierre le vengeur d'une vérité : situation puissante, quoique souvent effacée, dans le sein d'une assemblée et dans le dernier repli du cœur du peuple. Il ne triompha pas, mais il protesta. Les protestations sont les triomphes de l'avenir.

XIX

L'incompatibilité des fonctions publiques et des fonctions de représentant, principe vrai si on en excepte les ministres, organes nécessaires du pouvoir royal auprès de la représentation nationale, prévalut le jour suivant à la voix de Duport.

Les troubles de Marseille rappelèrent à la tribune Mirabeau, député de Provence. Il prit avec force le parti des séditieux contre la garde nationale, sacrifiant la bourgeoisie au peuple, pour y conserver son rôle de tribun.

« Le 19 août, » dit-il, « cette garde nationale tua sur la
« place de la Tourette un habitant, sous le prétexte frivole
« d'un attroupement. Elle fut huée par le peuple et obligée
« de cacher en fuyant la honte de cet horrible attentat.
« Le corps du malheureux assassiné fut promené par le
« peuple le lendemain dans les rues de la ville. Au milieu
« de ce spectacle, si capable de causer l'effervescence, la
« maison de E. Laflèche, consul, fut pillée, ses meubles
« incendiés. La troupe soldée entra alors dans la ville et
« saisit vingt-trois brigands flétris, dans la maison même
« du consul. Le prévôt ne les a point encore jugés, tandis
« qu'il poursuit avec une rigueur inouïe une multitude de
« citoyens qui n'ont fait d'autre crime que de déplaire au
« parlement et à l'intendant de la province, dont ce juge
« cruel s'est déclaré bassement le vengeur. »

On ajourna encore le jugement de ces troubles, jugement qui pouvait amener des troubles plus sanglants.

Le 20 janvier, Sieyès, qui paraissait rarement à la tribune, de peur de détruire par sa parole le prestige de son silence, lut le rapport sur la liberté de la presse, vérité de principe sans cesse démentie depuis ou modifiée par les circonstances. Ce rapport, empreint d'une métaphysique doctorale mais sophistique, faisait de la presse un droit imprescriptible conféré à l'homme en naissant par la nature. Les sociétés chez lesquelles l'imprimerie n'était pas inventée auraient été bien étonnées d'un tel axiome; mais distinguant aussitôt le droit et l'usage, Sieyès, en déclarant le droit inviolable et illimité, réprimait sévèrement l'usage. Puis, reprenant la thèse de la liberté absolue :

« Dans ses rapports avec le gouvernement, » disait Sieyès, « la même cause se change en une source féconde
« de prospérité nationale : elle devient la sentinelle et la
« véritable sauvegarde de la liberté publique. C'est bien

« la faute des gouvernements s'ils n'ont pas su, s'ils n'ont
 « pas voulu en tirer tout le fruit qu'elle leur promettait.
 « Voulez-vous réformer des abus? Elle vous préparera les
 « voies, balayera, pour ainsi dire, devant vous cette mul-
 « titude d'obstacles que l'ignorance, l'intérêt personnel et
 « la mauvaise foi s'efforcent d'élever sur votre route. Au
 « flambeau de l'opinion publique, tous les ennemis de la
 « nation et de l'égalité, qui doivent l'être aussi des lu-
 « mières, se hâtent de retirer leurs honteux desseins. Avez-
 « vous besoin d'une bonne institution? Laissez la presse
 « vous servir de précurseur; laissez les écrits des citoyens
 « éclairés disposer les esprits à sentir le besoin du bien
 « que vous voulez leur faire. Et, qu'on y fasse attention,
 « c'est ainsi qu'on prépare les bonnes lois, c'est ainsi
 « qu'elles produisent tout leur effet, et que l'on épargne
 « aux hommes, qui, hélas! ne jouissent jamais trop tôt, le
 « long apprentissage des siècles.

« L'imprimerie a changé le sort de l'Europe; elle chan-
 « gera la face du monde. Je la considère comme une nou-
 « velle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme.
 « Par elle, la liberté cesse d'être resserrée dans de petites
 « agrégations républicaines: elle se répand sur les royau-
 « mes, sur les empires. L'imprimerie est, pour l'immen-
 « sité de l'espace, ce qu'était la voix de l'orateur sur la
 « place publique d'Athènes et de Rome: par elle, la pen-
 « sée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les
 « lieux; elle frappe, pour ainsi dire, l'oreille de l'espèce
 « humaine entière. Partout, le désir secret de la liberté,
 « qui jamais ne s'éteint entièrement dans le cœur de
 « l'homme, la recueille, cette pensée, avec amour, et
 « l'embrasse quelquefois avec fureur; elle se mêle, elle se
 « confond dans tous ses sentiments.

« Et que ne peut pas un tel mobile agissant à la fois sur

« des millions d'âmes ! Les philosophes et les publicistes se
« sont trop hâtés de nous décourager, en prononçant que
« la liberté ne pouvait appartenir qu'à de petits peuples.
« Ils n'ont su lire l'avenir que dans le passé, et lorsqu'une
« nouvelle cause de perfectibilité, jetée sur la terre, leur
« présageait des changements prodigieux parmi les hommes,
« ce n'est jamais que dans ce qui a été qu'ils ont voulu re-
« garder ce qui pouvait être, ce qui devait être. Élevons-
« nous à de plus hautes espérances. Sachons que le terri-
« toire le plus vaste, que la plus nombreuse population,
« que tout se prête à la liberté. Pourquoi, en effet, un
« instrument qui saura mettre le genre humain en com-
« munauté d'opinion, l'émouvoir et l'animer d'un senti-
« ment, l'unir du lien d'une constitution vraiment sociale,
« ne serait-il pas appelé à agrandir indéfiniment le do-
« maine de la liberté, et prêter un jour à la nature même
« des moyens plus sûrs pour remplir son véritable des-
« sein ? Car sans doute la nature entend que tous les hom-
« mes soient également libres et heureux.

« Vous ne réduirez donc pas, messieurs, les moyens de
« communication entre les hommes. L'instruction et les
« vérités nouvelles ressemblent à tous les genres de pro-
« duits : elles sont dues au travail. Or, on sait que dans
« toute espèce de travail, c'est la liberté de faire et la faci-
« lité du débit qui soutiennent, excitent et multiplient la
« production. Ainsi, gêner mal à propos la liberté de la
« presse, ce serait attaquer le fruit du génie jusque dans
« son germe, ce serait anéantir une partie des lumières
« qui doivent faire la gloire et la richesse de votre pos-
« térité.

« Combien il serait plus naturel, au contraire, surtout
« lorsqu'on montre avec raison beaucoup d'intérêt aux
« progrès du commerce, de favoriser de toutes ses forces

« celui qui vous importe le plus, le commerce de la
« pensée ! »

XX

Une loi sévère et minutieuse en quarante-quatre articles corrigeait ces doctrines de l'anarchie de la pensée écrite par l'arbitraire des peines portées. Le jugement par jury des délits de la presse présentait seul, aux esprits inexpérimentés du temps, une garantie d'impartialité aux écrivains. Mais l'expérience devait bientôt apprendre aux législateurs que la passion est la partialité des jurés comme l'esprit de servitude est la partialité du juge ; que l'opinion seule était la véritable justice et la souveraine pénalité de la presse, et que ce sens nouveau, prêté à l'homme par l'imprimerie, après avoir renversé des autels et des trônes, renverserait des assemblées, et n'était compressible que par lui-même. Dans ce long et terrible conflit entre la presse et la société, la victoire, après bien des ruines, ne restera qu'aux plus hardis. Le plus hardi sera celui qui, ayant la foi la plus constante dans la raison publique, défiera hardiment la presse d'offusquer longtemps la vérité. Cet organe, comme le soleil moral, crée l'erreur sans doute ; mais il crée lui-même la lumière destinée à faire évanouir ses illusions, ses sophismes et ses mensonges, excepté pendant les courtes dictatures, où la société, malade ou troublée, impose momentanément le repos et le silence à ses organes. Éteindre la presse, c'est éteindre la conscience humaine. Les ténèbres ne profitent qu'aux malfai-

teurs. Toute politique morale rendra le jour au peuple pour reconnaître le juste et sanctionner sa propre loi.

Sieyès et l'Assemblée avaient l'instinct de ces vérités, mais ils les faussaient en les exagérant, comme la Fayette l'avait fait dans la déclaration des droits de l'homme. Il n'y a de droits en société que ceux que la société reconnaît compatibles avec l'existence de la société elle-même. La nature n'avait pas fait naître l'homme avec un terrain enclos sous ses pieds ou avec une imprimerie à sa porte. En exagérant ce sophisme de droits naturels, Sieyès, la Fayette et l'Assemblée étaient forcés d'exagérer les mesures répressives contre leurs axiomes : l'un prenait la dictature d'une milice armée et soldée, contre son droit naturel et illimité d'insurrection proclamé le plus sacré des devoirs ; l'autre, après avoir proclamé la liberté illimitée de la presse un droit naturel, rivait une chaîne en quarante-quatre anneaux pour enchaîner l'usage ou l'abus de son principe. Mais qu'importaient des lois contre la presse à une époque où il n'y avait personne pour appliquer les lois, personne pour y obéir ?

XXI

Les émeutes, un moment assoupies, couvaient de nouveau dans la capitale. Elles embauchaient même les anciens gardes-françaises, devenus les janissaires soldés de l'ordre. Les agitateurs réunirent une nuit douze à quinze cents de ces soldats dans un banquet aux Champs-Élysées, sous prétexte d'aller demander, sans armes, aux magistrats

les têtes des conspirateurs jugés par le Châtelet. La Fayette, prévenu à temps du complot, les fit cerner dans les Champs-Élysées par sa cavalerie et par de nombreux bataillons de la garde nationale; les soldats embauchés reconnurent leur erreur à la voix de leur général et rentrèrent dans la discipline.

Les magistrats du Châtelet, encouragés par cette fermeté de la Fayette et par cette déroute des séditeux, osèrent citer Marat, le chef des agitateurs, devant leur tribunal. Marat s'évada de nouveau et remplit la France de ses gémissements et de ses invectives.

« Un bon citoyen, » dit-il dans son pamphlet du lendemain, « vint m'avertir qu'on allait m'enlever. Je passai
« chez un voisin, et vingt minutes après, je vis d'une croi-
« sée toute l'expédition.

« A onze heures et demie s'avancèrent au petit pas, dans
« la rue de l'Ancienne-Comédie, par celle Saint-André,
« plusieurs détachements de huit hommes très-peu éloi-
« gnés. Après le mot d'ordre donné à l'officier qui com-
« mandait le corps de garde qui est à ma porte, ces déta-
« chements s'y rassemblèrent, et lorsque le dernier fut
« arrivé, ils en sortirent, se firent ouvrir la porte cochère,
« se rendirent dans la cour, silencieusement et sur la
« pointe du pied, et se présentèrent à la porte de mon
« appartement, qu'ils trouvèrent fermée; puis ils descen-
« dirent à mon imprimerie, demandèrent à mes ouvriers
« où j'étais, prirent des renseignements sur ma personne,
« sur les endroits où je pourrais me trouver, et enlevèrent
« plusieurs exemplaires de mon journal et d'une dénoncia-
« tion en règle contre le ministre des finances, prête à
« paraître. Ils avaient certainement à leur tête quelque
« espion bien au fait des personnes qui sont à mon service
« et des chambres qu'elles habitent. En montant l'escalier

« jusqu'au grenier, ils arrivèrent à la porte de ma retraite,
« et je les aperçus par le trou de la serrure. Ensuite ils
« entrèrent dans plusieurs pièces, firent d'exactes mais
« d'inutiles recherches, et redescendirent dans la cour.
« Une demoiselle qui se trouvait chez le portier leur dit
« que j'étais sans doute dans mon ancien appartement,
« rue du Vieux-Colombier. Ils s'y rendirent tous à la fois
« sans laisser un seul homme en arrière. Dès qu'ils furent
« éloignés, je descendis dans la cour, et j'appris qu'ils
« avaient présenté au corps de garde un décret du Châte-
« let, portant l'ordre de m'enlever partout où je serais.
« Cet ordre était écrit sur un chiffon de papier non timbré.
« Je quittai la maison et j'allai chercher un asile chez un
« ami de cœur. Le lendemain matin, plusieurs témoins
« dignes de foi vinrent m'avertir de ce qui s'était passé
« rue du Vieux-Colombier. Ils avaient forcé la porte. Le
« pauvre ami du peuple, » ajoutait-il, « est si excédé de
« persécutions et de fatigues qu'il demande indulgence
« pour le désordre de sa publication d'aujourd'hui. »

Danton était le patron avoué de Marat, qu'il méprisait, mais qu'il affectait d'applaudir comme un fou qui disait impunément des vérités fortes. Il invoqua pour son client l'appui du district des Cordeliers. Ce district, devenu en même temps le club le plus dominateur de Paris, prit Marat sous sa protection. Marat insulta plus haut le tribunal; il écrivit une lettre à l'Assemblée, une autre à la Fayette pour réclamer la garantie du pouvoir révolutionnaire contre l'existence posthume du Châtelet.

« Anathème! » s'écriait-il, « contre ce tribunal de sang,
« d'où le puissant échappe toujours impuni, et où le cou-
« pable est expédié clandestinement quand il a des com-
« plices d'un rang élevé! » Allusion à Favras, qui vivait encore et qu'on accusait le comte de Provence de vouloir

faire égorger dans sa prison par des émeutes factices, pour fermer la bouche aux révélations.

XXII

La Commune alors, par un rapport de Boucher d'Argis, un de ses membres les plus outragés dans la feuille de Marat, ordonna des poursuites par-devant le Châtelet contre l'agitateur du peuple. Les Cordeliers et Danton s'insurgèrent contre la Commune et nommèrent cinq commissaires, *conservateurs de la liberté*. Ces commissaires posèrent des sentinelles à la porte de Marat, qui logeait dans une maison attenante au district des Cordeliers, rue de l'École-de-Médecine. La Commune envoya une petite armée composée de bataillons d'autres districts et de quatre escadrons de cavalerie, pour prêter force à ses décrets. Ce corps d'armée cerna vainement le quartier : le district, convoqué par Danton, refusa de livrer le coupable ; il envoya une députation à l'Assemblée pour accuser la municipalité d'usurpation sur les droits des districts et de sévices contre les citoyens. L'Assemblée réprimanda timidement les Cordeliers, et les conjura de se prêter à l'exécution du décret contre un de leurs membres.

Pendant ces appels à l'Assemblée et ces résistances de la Commune, le peuple, au nombre de cent mille hommes, femmes et enfants, armés, désarmés, suppliants, menaçants, s'était jeté, dans le quartier des Cordeliers, entre l'*ami du peuple* et l'armée mobile. Carle, commandant de bataillon, résolu et intrépide, échoua contre la mollesse

de ses soldats. L'armée se retira d'elle-même, débandée devant l'attroupement et les vociférations du peuple. Marat, vainqueur, disparut de nouveau pour fomenter des séditions plus décisives.

Un autre pamphlétaire, nommé Rutledge, publia contre M. Necker une accusation incendiaire qui souleva également la colère du peuple, les sévérités de la Commune, le patronage des Cordeliers. Necker y était traîné dans la fange des calomnies, les mieux accueillies par ce même peuple qui avait arboré, quelques mois auparavant, son buste pour idole.

Comme homme politique, Rutledge lui reprochait ses hésitations à reconnaître les droits représentatifs des plébéiens ; comme financier, sa faveur pour l'agiotage, dont il l'accusait d'avoir partagé les usures sur la nation ; comme administrateur des subsistances, il lui reprochait son incapacité et ses collusions avec les prétendus accapareurs. Il évaluait à quinze millions sa fortune, preuve, selon lui, de sa cupidité et de ses gains dans la banque. La fortune était grande, mais honorable et pure.

« J'ai fait ma tâche, » disait Rutledge ; « que M. Necker fasse la sienne. Monsieur l'administrateur des finances, justifiez-vous sans délai aux yeux de la nation... Garder le silence sur un tel point, ce serait passer condamnation.

« Ne donnez pas non plus le change au public, en souvoyant des plumes vénales pour me diffamer : il ne s'agit pas ici de moi, mais de votre justification... Je vous traduis devant la nation, comme un écrivain public ; il faut vous laver complètement ou encourir les suites de sa juste indignation.

« Les faits que j'ai allégués contre vous sont de notoriété publique ; ils forment la preuve de vos attentats. Si cette

« preuve est jugée illusoire, j'ai tort sans doute de m'être
 « abusé; et si, pour expier ma faute, il faut que je pé-
 « risse, je périrai.

« Si elle est jugée victorieuse, je périrai encore par les
 « nuées d'ennemis publics attachés à votre char : j'en ai
 « trop dit pour pouvoir échapper.

« Peuple ingrat et frivole, qui accuses les tyrans et
 « abandonnes tes défenseurs ! je me suis dévoué pour toi ;
 « je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma li-
 « berté !... Et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi
 « par tes ennemis, et forcé de fuir pour échapper à leur
 « fureur... Mais non, je ne te fais point de reproches : ma
 « vertu serait-elle si pure si j'avais compté sur ton amour ? »

XXIII

Rutledge, menacé d'arrestation par la Commune, où sié-
 geaient les amis de Necker, recourut comme Marat à la
 protection toute-puissante des Cordeliers. Le district, ras-
 semblé et composé des amis de Danton, Paré, Fabre d'Églan-
 tine, Duplaix, Audotte, répondit que, sur la demande de
 Rutledge, qui requérait la protection des Cordeliers, l'assem-
 blée générale, unanimement convoquée, plaçait Rutledge
 sous la sauvegarde de la loi. Ainsi s'élevait, de quartier à
 quartier, de club à club, puissance contre puissance, sous
 les yeux du roi, de l'Assemblée, de la Commune, et sous
 l'épée de la Fayette.

XXIV

Les royalistes de l'Assemblée voulurent organiser aussi, en faveur de leur principe, cette puissance anarchique des clubs, dont les Jacobins et les Cordeliers leur donnaient le modèle en concentrant en eux une puissance d'agitation supérieure à toute loi. Ils ignoraient que les clubs, qui sont la représentation de la passion populaire, n'ont de force que pour les majorités, et n'attestent des minorités que l'impopularité et la faiblesse. Le club des Grands-Augustins ou des Malouetistes, du nom de l'orateur principal de cette réunion, afficha l'impartialité pour attirer à lui les hommes d'ordre et de modération. Mais l'impartialité est le crime contre tous les partis dans les temps de factions. La prétention d'imposer des digues à l'exagération des principes irritait davantage les fanatiques d'opinion, que le courage de nier ces principes et de les combattre en face. Malouet, Huteau, l'évêque de Nancy, la Fare, Boufflers, Rédon, composèrent le noyau de cette réunion. La droite entière de l'Assemblée s'y affilia, à l'exception des membres du parti de la cour trop signalés par leur opposition violente aux principes populaires, tels que Maury, d'Espréménil, Cazalès, dont la présence aurait pu démentir le caractère d'impartialité de la réunion. Les membres publièrent leurs principes et leur règlement dans un avis au public, dont chaque mot justifiait leur but.

« Nous, » disaient-ils, « membres de l'Assemblée nationale, ennemis de toute mesure exagérée ou violente, « dévoués à la cause de la liberté et du salut public, attachés aux intérêts du peuple, nous ne cesserons de nous

« opposer à tout projet qui tendrait à l'égarer, soit en le
« portant au désordre, soit en l'excitant au mépris de la
« constitution et des lois.

« Tout citoyen, selon nous, doit se soumettre à la con-
« stitution : le temps et l'expérience manifesteront et cor-
« rigeront légalement ce qu'elle pourrait avoir de défec-
« tueux. Il est plus que temps de ramener l'ordre et la
« sécurité, de rendre au roi le pouvoir exécutif suprême,
« conformément aux principes de la constitution.

« Nous défendrons les droits de l'homme et des citoyens.
« Les titres étant abolis, le seul titre de citoyen doit réunir
« tous les Français.

« Nous voulons la liberté de la presse, en réprimant par
« les lois sa licence... »

Deux articles seuls de cette déclaration contrastaient avec l'esprit de la Révolution qui respirait dans tout le reste : c'étaient les articles sur la liberté pleine et sincère de conscience, premier but de la Révolution. Le club des Impartiaux demandait que la religion catholique eût seule dans le royaume le privilège du culte public et du titre politique de *religion nationale*. Partant de ce privilège, la déclaration demandait une dotation *territoriale inaliénable* pour l'Église.

La presse, vendue presque tout entière aux Jacobins et aux Cordeliers, s'indigna de l'audace des députés royalistes ou impartiaux. Leur crime était de vouloir user en faveur de leurs opinions de cette liberté d'association dont les Jacobins poussaient la licence jusqu'aux écrits les plus impunis. Ils se déchaînaient contre le club rival et contre le manifeste des Impartiaux. Le peuple, soulevé par ces feuilles, ne tarda pas à s'émeuter et à insulter les orateurs et les spectateurs du club. Toute tentative pour modérer la Révolution lui paraissait un complot contre la liberté.

Les portes du couvent des Théatins devinrent le théâtre d'un attroupement permanent, et ne tardèrent pas à être fermées par les menaces et par les violences des autres clubs.

XXV

Le roi, cependant, ouvrait son cœur aux hommages et aux augures de paix qu'il venait de recevoir de l'Assemblée, à l'occasion de la nouvelle armée. Il voulut, d'après les conseils de M. Necker et de la Fayette, reporter lui-même à l'Assemblée un gage de concorde et de bonne foi à son peuple : il se rendit, accompagné seulement de ses ministres, au milieu des députés prêts à clore le travail de la constitution, et prononça un discours propre à rallier les opinions et les cœurs.

« Que les vrais citoyens , » dit-il, « y réfléchissent ,
« ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention
« sur le bien de l'État, et ils verront que, même avec des
« opinions différentes, un intérêt imminent doit les réunir
« tous aujourd'hui. Le temps reformera ce qui peut rester
« de défectueux dans la collection des lois qui auront été
« l'ouvrage de cette Assemblée. Mais tout principe qui ten-
« drait à ébranler les principes de la constitution même,
« tout concert qui aurait pour but de la renverser ou d'en
« affaiblir l'heureuse influence, ne serviraient qu'à intro-
« duire au milieu de nous les maux effrayants de la dis-
« corde ; et, en supposant le succès partiel ou momentanément
« d'une semblable tentative contre mon peuple et moi, le

« résultat nous priverait, sans remplacement, de divers
 « biens dont le nouvel ordre de choses nous offre la
 « perspective.

« Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que
 « nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à les réaliser
 « par un accord unanime. Que partout on sache que le mo-
 « narque et les représentants de la nation sont unis d'un
 « même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion,
 « cette ferme croyance, répandent dans les provinces un
 « esprit de bonne volonté et de paix... Un jour, j'aime à
 « le croire, tous les Français indistinctement reconnaîtront
 « l'avantage de l'entière suppression des différences d'or-
 « dres de l'État, lorsqu'il est question de travailler en com-
 « mun au bien public, à cette prospérité de la patrie qui
 « intéresse également tous les citoyens; et chacun doit
 « voir sans peine que, pour être appelé dorénavant à
 « servir l'État de quelque manière, il suffira de s'être rendu
 « remarquable par ses talents et ses vertus... »

Après avoir parlé de la noblesse et du clergé, il disait :
 « J'aurais bien aussi des pertes à compter si, au milieu
 « des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtais à des
 « calculs personnels; mais je trouve une compensation qui
 « me suffit, une compensation pleine et entière dans l'ac-
 « croissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de
 « mon cœur que j'exprime ici ces sentiments. Je défendrai
 « donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le
 « vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les prin-
 « cipes. Je fais davantage : et, de concert avec la reine,
 « qui partage mes sentiments, je préparerai de bonne
 « heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de
 « choses que les circonstances ont amené.

« Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir
 « à vous de la manière la plus franche et la plus entière,

« être une époque mémorable dans l'histoire de cet
« empire !

« Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si les
« instantes exhortations peuvent être un signal de paix et
« de rapprochement entre vous. »

XXVI

Cette touchante adjuration au cœur et à la raison des représentants de la France, dans la bouche d'un roi qui ne pouvait plus vaincre et qu'on savait incapable de tromper, surprit à l'Assemblée tout entière une de ces émotions qui seraient des traités de paix si elles pouvaient être permanentes. Les membres de la gauche, du centre, de la droite, se confondirent dans une acclamation d'autant plus significative qu'elle était plus irréfléchie. Robespierre lui-même applaudit; Pétion ne retint pas ses larmes. Un député jacobin modéré, Goupil de Préfeln, demanda avec enthousiasme que l'Assemblée fixât cette émotion fugitive et lui donnât le caractère d'un acte éternel, en prêtant individuellement à haute voix le serment de fidélité à ce roi qui se confondait ainsi avec la loi et avec la nation. Cette proposition fut votée d'ivresse. Bureaux de Puzy, qui présidait ce jour-là, honnête homme qui ne savait mentir ni au roi ni au peuple et qui unissait tous ses devoirs dans un sérieux patriotisme, s'avança le premier à la tribune pour prêter le serment. Tous les membres de l'Assemblée, appelés lentement par leurs noms, montèrent successivement à la tribune, et, prenant par leurs gestes le ciel et la France à

témoin, jurèrent à leur tour, au bruit des applaudissements. L'explosion du cœur de la France avait répondu à un mot du roi. On était las de se défier, de se haïr, impatient de se réconcilier et de s'aimer.

Le roi, reconduit jusqu'aux portes de son palais par l'Assemblée, dans le touchant désordre de l'enthousiasme, rentra plein de reconnaissance pour un tel peuple. Il fit pénétrer l'espérance et l'attendrissement dans le cœur de la reine. Le peuple, entraîné par l'exemple de l'Assemblée, lut à travers ses larmes le discours du roi, répandu à milliers d'exemplaires dans les rues de Paris.

Un vent de sérénité et de joie poussa la population de Paris autour de l'hôtel de ville pour y répéter à la face du ciel la scène et le serment de l'Assemblée. Les cris d'une multitude innombrable forcèrent Bailly à sortir de l'hôtel de ville et à prononcer solennellement sur le balcon, au nom du peuple, le serment mutuel prononcé par les représentants à la France. Bailly jura au nom de Paris. Le peuple entier éleva, en le répétant, son serment jusqu'au ciel. Soixante membres du conseil de la Commune, traversant à pied la capitale à la suite de Bailly, allèrent reporter au roi la reconnaissance et la joie du peuple. A leur retour, ils trouvèrent Paris spontanément illuminé, comme pour prolonger un jour qui semblait trop court à la félicité publique. Le serment, renouvelé le dimanche suivant par les députés dans la cathédrale de Paris, reçut la consécration d'un acte religieux et le caractère d'un sentiment éternel.

XXVII

Le même jour, la jeunesse de Bretagne se confédérait à Pontivy pour défendre la constitution démocratique contre les complots du clergé et de l'aristocratie dans les provinces.

Le comte d'Artois envoyait de Turin des émissaires dans le midi de la France pour insurger l'aristocratie, le clergé et les paysans contre la constitution.

L'insurrection des campagnes contre les châteaux, les incendies, le pillage, les meurtres, un moment réprimés, se renouvelaient dans les provinces reculées, sous prétexte d'arracher aux seigneurs leurs titres de rentes féodales.

Le tocsin sonnait à chaque instant dans les villes pour appeler les gardes nationales et les troupes au secours des villages menacés. Dans le Quercy, de généreux citoyens perdaient la vie en s'efforçant de disperser ces attroupe-ments. Dans le Languedoc, des familles nobles arrachées à leurs demeures et emprisonnées par les paysans insurgés n'étaient délivrées qu'après avoir payé la rançon de leur délivrance en donnant quittance de leurs revenus arriérés. En Champagne, le peuple, considérant toutes les redevances en nature comme une féodalité abolie, refusait, les armes à la main, de payer le prix de ses fermages. Le Rouergue, le Périgord, le Limousin, la basse Bretagne, étaient sillonnés par des bandes incendiaires qui rappelaient la jacquerie. Le rapport de l'abbé Grégoire, au nom du comité des recherches de l'Assemblée sur ces excès, signalait, le 9 février, pour cause de ces calamités, l'igno-

rance de la langue, la fausse interprétation des décrets de l'Assemblée, les instigations des ennemis de la Révolution poussant aux exagérations pour décréditer les principes ; il montrait la Lorraine prête à se déchirer dans une guerre civile sanglante ; il demandait à l'Assemblée des décrets explicatifs de ses premiers décrets, aux municipalités des instructions, au roi des troupes pour éclairer, réprimer, combattre les perturbateurs de l'empire.

« Que demandez-vous ? » lui répondit l'abbé Maury, déguisant mal sous un découragement affecté sa tristesse du triomphe des ennemis de la Révolution. « Ces excès ne
 « sont pas l'ouvrage des hommes qu'on aurait crus con-
 « traire à la Révolution ; ils ne sont que l'affreux com-
 « mencement d'une guerre civile !... »

« Et que proposez-vous ? L'action du pouvoir exécutif ?
 « Mais ses tribunaux sont suspendus ou vacants par suite
 « de vos propres décrets. Des troupes ? Mais les troupes
 « soldées, d'après vos décrets, ne peuvent marcher contre
 « les citoyens que sur l'ordre des municipaux ; et les mu-
 « nicipaux, effrayés de la multitude des brigands, n'osent
 « invoquer contre eux la force armée ! Les milices natio-
 « nales ? Mais elles ne sont pas aux ordres du pouvoir exé-
 « cutif ! »

« Le second moyen que vous proposez consiste à écrire
 « aux provinces pour les engager à la paix, au respect dû
 « à la propriété ; mais est-ce à des invitations que nous
 « devons nous arrêter ? Quand on incendie les châteaux,
 « quand on massacre les citoyens, quand le prétexte hypo-
 « crite de la constitution tend à la renverser, est-ce par
 « des invitations que le corps législatif doit traiter avec des
 « scélérats ? Non ! C'est par des décrets supposés qu'on a
 « commis des crimes, c'est par des décrets qu'il faut dire
 « anathème aux brigands. Pourquoi des palliatifs, tandis

« que la force publique est entre nos mains? Si nous n'a-
« vons pas cette force, l'État est dissous.

« L'influence des curés est le troisième moyen proposé.
« Je loue ce système de charité sacerdotale; mais en 1775
« M. Turgot usa de ce moyen. Le remède, suffisant alors,
« serait insuffisant aujourd'hui. Ce n'est pas à des hom-
« mes soumis à la religion que vous avez affaire; vous
« n'aurez pas besoin de tous ces moyens. Eh! quand celui-
« ci pourrait être efficace, le serait-il sur un peuple que
« les ennemis de la nation ont égaré? L'influence des curés
« serait donc absolument inutile.

« Sans tribunaux, sans armée, sans maréchaussée, vous
« ne rétablirez donc jamais l'ordre; plus vous mettrez
« de rigueur pour prévenir le crime, moins il faudra de
« sévérité pour le punir.

« Le seul moyen est donc de déclarer coupable toute
« insurrection contre l'ordre public; de livrer aux tribu-
« naux les porteurs de décrets et d'ordres supposés et de
« les rendre responsables; d'ordonner à l'armée soldée de
« déployer toute sa force contre les brigands attroupés,
« sans qu'il soit aucunement besoin de la réquisition des
« officiers municipaux.»

Un cri d'indignation s'élève à ces mots de l'orateur, qui se raffermirait contre le murmure.

« C'est dans vos propres décrets, » dit-il, « que je puise
« la doctrine qui paraît si difficilement obtenir votre suf-
« frage. Permettez-moi de vous rappeler aux principes :
« vous avez décrété la loi martiale; vous avez ordonné que
« jamais les troupes soldées ne pourraient marcher contre
« les citoyens que sur la réquisition des officiers munici-
« paux; vous avez ordonné des précautions pour les villes,
« et jamais vous n'en avez fait l'application aux cam-
« pagnes.

« Quand vous avez voulu que le ministre de la loi ordon-
 « nât au peuple attroupé de se retirer, et qu'on ne pût
 « user de la force des armes que sur son refus, avez-vous
 « entendu prendre sous votre protection des armées de
 « douze cents brigands?

« Pourquoi craignez-vous d'autoriser le pouvoir militaire
 « de marcher dans les champs où les municipalités n'exis-
 « tent pas encore? Il n'est pas un commandant militaire
 « qui ait l'imprudence d'empêcher le plus grand crime
 « dans les campagnes... (On murmure.)

« Il est infiniment facile de contredire; il est plus facile
 « encore de désapprouver. Mais si vous voulez des preuves
 « que les municipalités n'ont pas osé se servir de leur pou-
 « voir, bientôt il vous en viendra de quatre provinces à la
 « fois.

« Qui oserait dire à un officier municipal d'aller, votre
 « décret à la main, arrêter une armée de douze cents bri-
 « gands? Voilà cependant, si l'on s'en tient aux expressions
 « littérales de votre loi, la formalité qui doit d'abord être
 « remplie : on désobéit, si on l'éluide. »

XXVIII

Cazalès, succédant à Maury, raconta avec une impassibilité stoïque l'incendie de sa propre demeure dans le bas Quercy.

« Les braves habitants, » dit-il, « ont éteint le feu et
 « dispersé les brigands. Les dispositions du peuple sont

« bonnes; les malheurs viennent seulement de l'anéantis-
« sement du pouvoir exécutif. »

Robespierre, sans excuser ces crimes, demanda que le
gouvernement éclairât au lieu de sévir. « N'oubliez pas, »
dit-il, « que des hommes aigris par l'excès de leurs mal-
« heurs ne sont pas des criminels endurcis, et que des
« exhortations peuvent sur eux plus que des armées.

« Craignons, » ajouta-t-il, « craignons que cet amour de
« la tranquillité ne soit la source d'un moyen propre à dé-
« truire la liberté; craignons que ces désordres ne servent
« de prétextes pour mettre des armes terribles dans des
« mains qui pourraient les tourner contre la liberté; crai-
« gnons que ces armes ne soient dirigées par des hommes
« qui ne seraient pas les meilleurs amis de la Révolution.

« L'Assemblée, à peine de manquer à la cause populaire,
« qu'il est de son devoir de défendre, doit ordonner que
« les municipalités useront de tous les moyens de concilia-
« tion, d'exhortation et d'instruction avant que la force mi-
« litaire puisse être employée. »

L'Assemblée, attristée surtout de son impuissance, mais
résolue à ne pas armer ses ennemis, vota les conclusions
dilatoires et molles de son comité. Elle rédigea une adresse
au peuple français, digne de la raison d'un grand peuple
appelé à son propre conseil par ses législateurs. Toute l'âme
de la France civique et philosophique respire dans ce beau
commentaire de la Révolution; on y sent l'empreinte de
la main de Mirabeau, son esprit avait passé dans ses col-
lègues.

Pour rendre justice à l'Assemblée constituante, il faut
lire les principales pages de ce témoignage qu'elle porte
elle-même en sa faveur, témoignage qui ne pouvait être
contredit alors par personne.

« L'Assemblée nationale, s'avancant dans la carrière de

« ses travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des
 « provinces, des villes, des communautés, les témoignages
 « de la joie publique, les acclamations de la reconnais-
 « sance; mais elle entend aussi les murmures de ceux que
 « blessent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à
 « tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bon-
 « heur de tous, elle s'inquiète des maux particuliers. Elle
 « pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injustice; mais
 « elle regarde comme un de ses devoirs de vous prémunir
 « contre les influences de la calomnie, et de détruire les
 « vaines terreurs dont on cherchait vainement à vous sur-
 « prendre.

« Et que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour
 « ébranler votre courage! On a feint d'ignorer quel bien
 « avait fait l'Assemblée nationale : nous allons vous le rap-
 « peler. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait :
 « nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a
 « fait naître des inquiétudes sur ce qu'elle fera : nous al-
 « lons vous l'apprendre.

« Qu'a fait l'Assemblée? Elle a tracé d'une main ferme,
 « au milieu des orages, les principes de la constitution qui
 « assure à jamais votre liberté.

« Les droits des hommes étaient méconnus, insultés de-
 « puis des siècles : ils ont été rétablis pour l'humanité en-
 « tière, dans cette déclaration qui sera le cri éternel de
 « guerre contre les oppresseurs et la loi des législateurs
 « eux-mêmes.

« La nation avait perdu le droit de décréter et les lois
 « et les impôts : ce droit lui a été restitué; et en même
 « temps ont été consacrés les vrais principes de la monar-
 « chie, l'inviolabilité du chef auguste de la nation, et l'hé-
 « rédité du trône dans une famille aussi chère à tous les
 « Français.

« Nous n'avions que des états généraux : vous avez maintenant une assemblée nationale ; elle ne peut plus vous être ravie.

« Des ordres nécessairement divisés et asservis à d'antiques prétentions y dictaient les décrets et pouvaient y arrêter l'essor de la volonté nationale. Ces ordres n'existent plus ; tout a disparu devant l'honorable qualité de citoyen.

« Tout étant devenu citoyen, il vous fallait des défenseurs citoyens, et au premier signal on a vu cette garde nationale qui, rassemblée par le patriotisme, commandée par l'honneur, partout maintient ou ramène l'ordre, et veille avec un zèle infatigable à la sûreté de chacun pour l'intérêt de tous.

« Des privilèges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composaient tout notre droit public : ils sont détruits, et à la voix de cette Assemblée, les provinces les plus jalouses des leurs ont applaudi à leur chute ; elles ont senti qu'elles s'enrichissaient de leur perte.

« Une féodalité vexatoire, si puissante encore dans ses derniers débris, couvrait la France entière : elle a disparu sans retour.

« Vous étiez soumis dans les provinces au régime d'une administration inquiétante : vous en êtes affranchis. Des ordres arbitraires attentaient à la liberté des citoyens : ils sont anéantis.

« Vous vouliez une organisation complète des municipalités : elle vient de vous être donnée ; et la création de tous ces corps formés par vos suffrages présente en ce moment, dans toute la France, le spectacle le plus imposant.

« En même temps, l'Assemblée nationale a consommé l'ouvrage de la nouvelle division du royaume, qui, seule,

« pouvait effacer jusqu'aux dernières traces des anciens
« préjugés; substituer à l'amour-propre de province l'a-
« mour véritable de la patrie; asseoir les bases d'une
« bonne représentation et fixer à la fois les droits de
« chaque homme et de chaque canton, en raison de leurs
« rapports avec la chose publique. Problème difficile dont
« la solution est restée inconnue jusqu'à nos jours.

« Dès longtemps vous désiriez l'abolition de la vénalité
« des charges de magistrature : elle a été prononcée.

« Vous éprouviez le besoin d'une réforme, du moins
« provisoire, des principaux vices du code criminel : elle
« a été décrétée en attendant une réforme générale.

« De toutes les parties du royaume nous ont été adres-
« sées des plaintes, des demandes, des réclamations :
« nous y avons satisfait autant qu'il était en notre pou-
« voir.

« La multitude des engagements publics effrayait : nous
« en avons consacré les principes sur la foi qui leur est
« due.

« Vous redoutiez le pouvoir des ministres : nous leur
« avons imposé la loi rassurante de la responsabilité.

« L'impôt de la gabelle vous était insupportable : nous
« l'avons adouci d'abord, et nous en avons assuré l'entière
« et prochaine destruction; car il faut que les impôts, in-
« dispensables pour les besoins publics, soient encore jus-
« tifiés par leur égalité, leur sagesse, leur douceur.

« Des pensions immodérées, prodiguées souvent à l'insu
« de votre roi, vous ravissaient le fruit de vos labeurs :
« nous avons jeté sur elles un premier regard sévère, et
« nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une
« stricte justice.

« Enfin, les finances demandaient d'immenses réformes :
« secondés par le ministre qui a obtenu votre confiance,

« nous y avons travaillé sans relâche, et bientôt vous allez
« en jouir.

« Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt voilà le
« vôtre, car nous ne sommes que vos organes, et c'est vous
« qui nous avez éclairés, encouragés, soutenus dans nos
« travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous sommes
« enfin parvenus !

« Quel honorable héritage vous avez à transmettre à
« votre postérité ! Élevés au rang de citoyens, admissibles
« à tous les emplois, censeurs éclairés de l'administration
« quand vous n'en serez pas les dépositaires, sûrs que tout
« se fait et par vous et pour vous, égaux devant la loi,
« libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais
« compte aux hommes, toujours à la volonté commune,
« quelle plus belle condition !

« Pourrait-il être encore un seul citoyen vraiment digne
« de ce nom, qui osât tourner ses regards en arrière, qui
« voulût relever les débris dont nous sommes environnés,
« pour en contempler l'ancien édifice ?

« Et pourtant que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas fait
« pour affaiblir en vous l'impression naturelle que tant de
« biens doivent produire ?

« Nous avons tout détruit, a-t-on dit. C'est qu'il fallait
« tout reconstruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter ?
« Veut-on le savoir ?

« Que, sur tous les objets réformés ou détruits, l'on in-
« terroge les hommes qui n'en profitaient pas ; qu'on écarte
« ceux-là qui, pour ennoblir les affections de l'intérêt per-
« sonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commi-
« sération le sort de ceux qui, dans d'autres temps, leur
« furent si indifférents, et l'on verra si la réforme de chacun
« de ces objets ne réunit pas tous les suffrages faits pour
« être comptés.

« Nous avons agi avec trop de précipitation... et tant
 « d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur !
 « Trop de précipitation ! Ignore-t-on que c'est en attaquant,
 « en renversant tous les abus à la fois qu'on peut espérer
 « s'en voir délivré sans retour ?... »

« Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une nation
 « vieillie et corrompue... Que l'on apprenne qu'il n'y a de
 « corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus cor-
 « rupteurs, et qu'une nation rajeunit le jour où elle a ré-
 « solu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle !
 « comme déjà son cœur palpite de joie et d'espérance !
 « comme ses sentiments sont purs, nobles, patriotiques !
 « avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer
 « l'honneur d'être admise à prêter le serment de citoyen !

« Mais pourquoi s'arrêter à un aussi misérable reproche ?
 « L'Assemblée nationale serait-elle donc réduite à s'ex-
 « cuser de n'avoir pas désespéré du peuple français ? »

Puis l'Assemblée, se justifiant avec une énergique fierté
 des crimes sur les malheurs du temps justement rejetés au
 passé et au temps lui-même, terminait ainsi :

« Voyez, Français ! la perspective de bonheur et de
 « gloire qui s'ouvre devant vous. Il reste encore quelques
 « pas à faire, et c'est où vous attendent les détracteurs de
 « la Révolution.

« Défiez-vous d'une impétueuse vivacité ; redoutez sur-
 « tout les violences, car tout désordre peut devenir funeste
 « à la liberté. Vous chérissez cette liberté ; vous la pos-
 « sédez maintenant. Montrez-vous dignes de la conserver ;
 « soyez fidèles à l'esprit, à la lettre des décrets de vos re-
 « présentant, sanctionnés ou acceptés par le roi ; distin-
 « guiez soigneusement les droits abolis sans rachat et les
 « droits rachetables, mais encore existants. Que les pre-
 « miers ne soient plus exigés, mais que les seconds ne

« soient point refusés. Songez aux trois mots sacrés qui
« garantissent ces décrets : la nation, la loi, le roi.

« La nation, c'est vous; la loi, c'est encore vous, car
« c'est votre volonté; le roi, c'est le gardien de la loi. Quels
« que soient les mensonges qu'on prodigue, comptez sur
« cette union. C'est le roi qu'on trompait : c'est vous qu'on
« trompe maintenant, et la bonté du roi s'en afflige; il
« veut préserver son peuple des flatteurs qu'il a éloignés
« du trône.

« Il en défendra le berceau de son fils, car, au milieu de
« vos représentants, il a déclaré qu'il faisait de l'héritier
« de la couronne le gardien de la constitution.

« Qu'on ne vous parle plus de deux partis : il n'en est
« qu'un, nous l'avons tous juré, c'est celui de la liberté.
« Sa victoire est sûre, attestée par les conquêtes qui se
« multiplient tous les jours.

« Laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre
« nous les injures, les calomnies; pensez seulement que,
« s'ils nous louaient, la France serait perdue.

« Gardez-vous surtout de réveiller leurs espérances par
« des fautes, par des désordres, par l'oubli de la loi.
« Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la
« perception de l'impôt! Ah! ne leur préparez pas une joie
« cruelle! Songez que cette dette... Non, ce n'est plus une
« dette, c'est un tribut sacré, et c'est la patrie maintenant
« qui le reçoit pour vous, pour vos enfants. Elle ne le
« laissera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudraient
« voir tarir pour l'État le trésor public maintenant tari
« pour eux. Ils aspiraient à des malheurs qu'a prévenus,
« qu'a rendus impossibles la bonté magnanime du roi.

« Français, secondez votre roi par un saint et immuable
« respect pour la loi; défendez contre eux son bonheur,
« ses vertus, sa mémoire; montrez qu'il n'eut jamais d'au-

« tres ennemis que ceux de la liberté; montrez que pour
 « elle et pour lui votre constance égalera votre courage;
 « que, pour la liberté dont il est le garant, on ne se lasse
 « point, on est infatigable. Votre lassitude était le dernier
 « espoir des ennemis de la Révolution; ils le perdent :
 « pardonnez-leur d'en gémir, et déplorez, sans les haïr, ce
 « reste de faiblesse, toutes ces misères de l'humanité.

« Cherchons, disons même ce qui les excuse. Voyez quel
 « concours de causes a dû prolonger, entretenir, presque
 « éterniser leur illusion. Eh ! ne faut-il pas quelque temps
 « pour chasser de sa mémoire les fantômes d'un long rêve,
 « les rêves d'une longue vie ? Qui peut triompher en un
 « moment des habitudes de l'esprit, des opinions inculquées
 « dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de
 « la société; longtemps favorisées par la servitude publi-
 « que, qu'on croyait éternelle; chères à un genre d'orgueil
 « qu'on imposait comme un devoir; enfin, mises sous la
 « protection de l'intérêt personnel, qu'elles flattaient de
 « tant de manières ? Perdre à la fois ses illusions, ses espé-
 « rances, ses idées les plus chères, une partie de sa for-
 « tune, est-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir
 « sans quelques regrets, sans des efforts, sans des ré-
 « sistances d'abord naturelles, et qu'ensuite un faux point
 « d'honneur s'impose quelquefois à lui-même ?

« Eh ! si, dans cette classe naguère si favorisée, il s'en
 « trouve quelques-uns qui ne peuvent se faire à tant de
 « pertes à la fois, soyez généreux, songez que dans cette
 « même classe il s'est trouvé des hommes qui ont osé s'éle-
 « ver à la dignité de citoyens, intrépides défenseurs de
 « vos droits, et, dans le sein même de leur famille, oppo-
 « sant à leurs sentiments les plus tendres le noble enthousiasme de la liberté.

« Plaignez, Français, les victimes aveugles de tant de

« déplorables préjugés, mais, sous l'empire des lois, que
« le mot de *vengeance* ne soit plus prononcé. Courage,
« persévérance, générosité, les vertus de la liberté, nous
« vous le demandons au nom de cette liberté sacrée, seule
« conquête digne de l'homme, digne de vous, par les
« efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle,
« par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs insépa-
« rables d'une grande révolution. Ne retardez point, ne
« déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales
« du monde nous aient transmis la mémoire.

« Qu'avez-vous à craindre? Rien, non, rien qu'une
« funeste impatience. Encore quelques moments... c'est
« pour la liberté!

« Vous avez donné tant de siècles au despotisme! Amis,
« citoyens, une patience généreuse au lieu d'une patience
« servile, au nom de la patrie, vous en avez une main-
« tenant; au nom de votre roi, vous avez un roi, il est à
« vous, non plus le roi de quelques milliers d'hommes,
« mais le roi des Français, de tous les Français!

« Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme! qu'il
« doit le haïr! Roi d'un peuple libre, comme il doit recon-
« naître l'erreur de ces illusions mensongères qu'entrete-
« nait sa cour, qui se disait son peuple! Prestige répandu
« autour de son berceau, enfermé comme à dessein dans
« l'éducation royale, et dont on a cherché, dans tous les
« temps, à composer l'entendement des rois, pour faire
« de leurs erreurs le patrimoine des cours.

« Il est à vous. Qu'il nous est cher! Ah! depuis que son
« peuple est devenu sa cour, lui refuserez-vous la tran-
« quillité, le bonheur qu'il mérite? Désormais, qu'il n'ap-
« prenne plus aucune de ces scènes violentes qui ont tant
« affligé son cœur; qu'il apprenne au contraire que l'ordre
« renaît, que partout les propriétés sont respectées, dé-

« fendues, que vous recevez, vous placés sous l'égide des
« lois, l'ami, l'ennemi de votre cause, l'innocent, le cou-
« pable...

« De coupables, il n'en est point, si la loi ne l'a prononcé.

« Ou plutôt qu'il apprenne encore de votre vertueux
« monarque quelques-uns de ces traits généreux, de ces
« nobles exemples, qui déjà ont illustré le berceau de
« la liberté française, vos adversaires protégés, défendus
« par vous-mêmes, couverts de votre personne...

« Étonnez-le de vos vertus, pour lui donner plus tôt le
« prix des siennes, en avançant pour lui le moment de la
« tranquillité publique et le spectacle de votre félicité.

« Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués,
« consacrés au grand travail de la constitution, votre
« ouvrage, autant que le nôtre, nous le terminerons aidés
« de toutes les lumières de la France; et vainqueurs de
« tous les obstacles, satisfaits de notre conscience, con-
« vaincus, et d'avance heureux, de votre prochain bon-
« heur, nous placerons entre vos mains ce dépôt sacré de
« la constitution, sous la garde des vertus nouvelles dont
« le germe, enfermé dans vos âmes, vient d'éclorre aux
« premiers jours de la liberté. »

XXIX

Un mémoire sur les troubles fut envoyé par le ministre, et lu à l'Assemblée.

« Les désordres qui règnent dans les provinces affectent
« douloureusement le cœur de Sa Majesté. Si ces alar-

« mantes insurrections n'avaient pas un terme prochain,
« toutes les propriétés seraient bientôt violées. Rien n'est
« sacré pour les brigands. Sa Majesté, en sanctionnant le
« décret relatif à l'organisation des nouvelles municipa-
« lités, était dans la confiance que les officiers civils et
« municipaux emploieraient, avec autant de courage que
« de succès, tous les moyens possibles d'arrêter les troubles
« qui se propagent.

« Cependant, ces troubles subsistent encore dans les
« provinces méridionales, et Sa Majesté, voulant donner
« à son peuple l'exemple du respect qu'on doit à la loi,
« communique à l'Assemblée l'exposé des malheurs dont
« la ville de Béziers particulièrement vient d'être le
« théâtre.

« L'Assemblée nationale devra prendre à ce sujet le
« parti qui lui paraîtra convenable, et qu'elle pèsera
« instantanément dans sa sagesse.

« Des paysans, faisant la contrebande du sel, furent
« arrêtés aux portes de Béziers par des commis chargés du
« recouvrement des deniers royaux. Un nombre considé-
« rable de Bretons s'arma pour attaquer les commis. M. de
« Vadre, colonel, commandant du régiment de Médoc, en
« garnison dans cette ville, fit lui-même, et sans l'autori-
« sation de la municipalité, de vains efforts pour arrêter
« les brigands. Quelques commis se réfugièrent à l'hôtel
« de ville. M. de Vadre insista inutilement pour qu'un
« consul au moins y passât la nuit. Le peuple demandait
« à grands cris que le nommé Bernard et les autres commis
« lui fussent livrés. M. de Vadre prévint ces malheureux
« menacés de mort, et se flatta d'empêcher le peuple d'en-
« trer pendant une heure. Les portes furent fermées et
« bientôt enfoncées. Les séditeux poursuivirent leur proie.
« Les malheureux commis furent mutilés : cinq d'entre

« eux furent pendus, et le secours de la garde nationale
« vainement imploré. »

XXX

Mais pendant que l'Assemblée constituante protestait ainsi de ses lumières, de ses intentions et de ses bienfaits dans l'ordre constitutionnel et législatif, les événements protestaient plus haut qu'elle contre l'anéantissement du pouvoir exécutif. Il y avait des législateurs; il n'y avait pas de gouvernement. Les séances, le lendemain même du manifeste, n'étaient plus que le procès-verbal des désordres et des calamités du royaume. Chaque député, chaque rapporteur montait à la tribune pour dérouler un plus sinistre tableau des troubles de sa province, de l'impunité des agitateurs, de la mollesse ou de la complicité des municipalités. La loi ne doit pas compter sur l'héroïsme des magistrats. Celle qui remettait le commandement de la force armée et la répression des troubles aux municipalités des villes était une loi illusoire. L'esprit de localité désarmait l'esprit d'ordre; le magistrat se taisait quand il fallait sévir contre ses proches; la garde nationale jetait ses armes quand on lui ordonnait de les tourner contre ses concitoyens. L'Assemblée cherchait un moyen d'armer la répression sans rendre au roi la disposition de la force publique contre les troubles civils; elle sommait son comité de constitution de lui présenter d'urgence ce moyen. Le comité se taisait. Le marquis de Foucaud, ardent et courageux royaliste, faisait, à défaut du comité, le rapport

véhément et passionné des incendies et des meurtres du Périgord. « On y *éclaire* les châteaux, » s'écriait-il, « c'est-à-dire, dans la langue des incendiaires, qu'on les *brûle*. « Les brigands se prétendent autorisés à leurs crimes par des décrets de l'Assemblée nationale et du roi. Ils plantent sur les cendres de nos demeures des arbres de liberté; ils suspendent aux branches des écriteaux avec cette légende : « De par le roi et l'Assemblée nationale! » « Tout cède, ou fuit, ou tolère devant eux. Il faut de prompts remèdes. Il faut renforcer la gendarmerie, placer les troupes dans les villes, les tenir en correspondance et en communication avec les points menacés. « Cela vaudrait mieux que des adresses qu'on ne comprend pas et qu'on ne comprendra pas de sitôt. Car je ne crois pas à la prophétie qu'on a faite, que dans dix ans tous les Français sauront lire! »

La Fayette lui-même, succédant à M. de Foucaud, confessait « que de violents désordres régnaient, à la douleur des amis de la liberté, parce qu'ils y voyaient un danger pour elle; au grand regret de ce peuple, » ajoutait-il, « qu'il faut défendre contre certaines inculpations qui le calomnient, contre certaines justifications qui l'accusent. « L'ordre! Le peuple l'attend des municipalités; il l'attend aussi du pouvoir exécutif, qu'il ne faut plus chercher sous des ruines. Mais cet ordre, il est dans la constitution, et il existe par elle et pour elle! »

Ces vaines paroles ne ressuscitaient pas le pouvoir exécutif; ne donnaient pas aux municipalités l'énergie et la responsabilité qu'elles ne pouvaient pas avoir, n'éteignaient pas une étincelle des flammes qui dévoraient les provinces. La Fayette lui-même avait vu par son propre exemple l'impuissance de la municipalité de Paris et de celle de Versailles le 5 octobre. Il ne maintenait lui-même en ce

moment un ordre précaire dans Paris qu'avec les troupes soldées, nerf de son armée, dont il disposait avec une autorité toute militaire.

Mirabeau le sentait; il demanda qu'on présentât une loi pour contraindre les municipalités à défendre l'ordre public, ou pour suppléer à des municipalités inertes par une intervention énergique du pouvoir exécutif.

« La guerre civile ensanglante une partie de la France! » s'écria un député du Quercy; « il est instant d'employer « la force militaire et le canon. »

Charles Lameth, dont le château venait d'être incendié dans sa province, protesta contre l'emploi de la force, remit ce crime au peuple égaré, et soutint que les incendiaires étaient plus malheureux que coupables. Le parti qui flattait tout du peuple, jusqu'à ses excès, était décidé à acheter la popularité au prix même de l'anarchie. Les Lameth, les Barnave, les Duport, les Pétion, les Robespierre et leurs amis oubliaient que la liberté ne sort jamais des criminelles complaisances des législateurs pour la licence et pour les délires de la multitude, et que les prétextes donnés aux réactions sont des armes prêtées au despotisme.

XXXI

Barnave, l'orateur de ce parti, fut chargé de combattre par des sophismes de factions la loi présentée le 20 février pour armer l'ordre public contre les excès populaires. Toutes les raisons paraissent bonnes aux sophistes pour soutenir leurs intérêts contre la raison et la nécessité.

Barnave parla en complaisant de la multitude. Chapelier lui répliqua en citoyen. La Fayette éluda la question par quelques phrases qui laissaient sa pensée en suspens entre les deux partis.

Mirabeau demanda de plus amples réflexions, dans la crainte de paraître moins indulgent au désordre que ses émules en patriotisme. Cazalès seul proposa avec énergie la dictature momentanée du pouvoir exécutif, consacrée dans tous les gouvernements libres, comme en Angleterre, par une loi contre les séditions, qui supprime, en cas de trouble, toutes les lois.

« Il la faut, » dit-il avec l'accent d'une conviction impartiale, « aussi protectrice de la liberté elle-même que de la « société. Il faut protéger, assurer les propriétés et la vie « des citoyens. Si la société négligeait ou était impuissante « à remplir ce devoir sacré, les hommes se trouveraient « bientôt ramenés à leur état primitif : il n'y aurait plus « de patrie.

« Depuis six mois un grand nombre de citoyens ont été « attaqués, les propriétés ont été violées; elles le sont « aujourd'hui, elles le seront peut-être encore. Pensez- « vous que les propriétaires puissent le supporter plus « longtemps? Non, sans doute : ils s'armeront pour leur « défense, et de là la guerre la plus destructive de toutes « les sociétés civiles, la guerre de ceux qui n'ont rien « contre ceux qui ont quelque chose. Sans doute il est « instant de parer à tous ces maux, et le projet de loi qui « vient de vous être présenté par votre comité est peut-être « propre à défendre les villes; mais il est sans force pour « la sûreté des campagnes; en général même je ne pense « pas que l'effet qu'il peut avoir soit assez prompt pour « le moment dans lequel nous nous trouvons.

« Profitons des exemples de nos voisins; voyons si la

« constitution anglaise ne nous offre pas des remèdes plus
« sûrs contre les insurrections et les émeutes. Voyons
« quelle est la conduite de cette nation qui a le plus op-
« posé de barrières au despotisme du trône; de cette
« nation qui a le mieux assuré la tranquillité civile.

« En Angleterre, on a établi, contre les séditeux, le
« *bill de mutinerie*, qui, à très-peu de choses près, est
« notre loi martiale. Mais quand les provinces sont rava-
« gées, quand l'insurrection est générale, le corps législa-
« tif emploie de plus grands moyens : alors il a recours
« au pouvoir exécutif. Il lui donne, par un acte parlemen-
« taire et pour un temps limité, le droit d'employer tous
« les moyens qui lui paraîtront convenables pour ramener
« le calme et la paix; et, dans ce cas, les ministres ne
« sont responsables que de l'exécution des ordres du roi.

« Tel est le moyen que je veux proposer en France. Je
« sais bien qu'on me dira que c'est s'exposer au risque de
« donner trop de force au pouvoir exécutif. Je ne répon-
« drai à cette objection qu'en interrogeant la bonne foi
« de l'Assemblée. Je demanderai si elle ne croit pas que la
« bonté du roi, que l'opinion générale, que les forces
« citoyennes ne puissent et ne doivent faire évanouir ces
« alarmes, surtout lorsqu'on voudra bien observer que ce
« pouvoir ne sera accordé au roi que pour un temps limité,
« pour un temps court. Non, messieurs, la constitution
« n'a plus rien à craindre que de nous-mêmes; il n'y a que
« l'exagération des principes, il n'y a que la ligue de la
« folie et de la mauvaise foi qui puissent y porter quelque
« atteinte. Hâtons-nous d'affermir le grand œuvre de la
« liberté! que les ennemis de la constitution, qui, n'en
« doutez pas, sont les instigateurs des désordres, soient
« forcés à perdre l'espérance de détruire notre ouvrage. »

XXXII

Mirabeau, affectant de voir le despotisme dans la loi contre les séditions de l'Angleterre et de l'Amérique elle-même, s'écria, pour détourner la question, qu'il s'agissait de savoir si on accorderait ou non au roi la dictature, si la France avait besoin ou non de la dictature. « Dans le cas où l'on poserait ainsi la question, » ajouta-t-il, « je demanderais la parole pour combattre la dictature. »

Ce subterfuge semblait indiquer dans Mirabeau le regret d'avoir demandé lui-même, la veille, la loi répressive. Cazalès comprit l'embarras de Mirabeau; il jouit de l'accroître en le provoquant lui-même à parler. Mirabeau se tut. Maury fut amer et servit, comme toujours, la cause du désordre en désespérant de l'ordre. Malouet parla en homme politique sincèrement préoccupé de concilier la sécurité publique avec les institutions représentatives.

« Il ne faut pas confondre, » dit-il, avec une sage distinction, qui réfutait d'avance l'apostrophe de Mirabeau sur la prétendue dictature du roi, « il ne faut pas confondre
« l'autorité royale avec le pouvoir exécutif. L'un est la
« souveraineté; l'autre n'en est que l'instrument. Tout ce
« qui tient à l'exécution des lois compose le pouvoir exé-
« cutif; la réunion de toutes les forces constitue le pouvoir
« monarchique. Ainsi la liberté nationale ne peut consister
« dans l'atténuation de l'autorité royale ni dans celui du
« pouvoir exécutif... Il faut donner au pouvoir exécutif
« l'unité et l'activité, en statuant que tous les corps admi-
« nistratifs et militaires obéiront aux ordres du monar-

« que. C'est au corps administratif à faire en sorte que les
 « lois constitutionnelles ne soient pas attaquées. Si l'on ne
 « prend pas ce parti, il y aura autant de puissances sou-
 « veraines que de divisions partielles du royaume; les
 « villes s'armeront les unes contre les autres; bientôt la
 « disparition complète du numéraire et la famine naîtront
 « de ces troubles intestins; le pouvoir législatif sera moins
 « respecté, et nous verrons paraître de loin en loin
 « les effets désastreux de l'anarchie. Tout ce qui ne con-
 « court pas à l'ordre dans un gouvernement l'altère et finit
 « par le désorganiser. Lorsqu'une nation reconnaît un chef
 « suprême, s'il ne peut rien pour son bonheur, il peut
 « tout contre sa liberté. Si, au contraire, il est entouré
 « d'une grande puissance, sur un trône brillant de gloire
 « et de félicité, regrettera-t-il le despotisme et la tyrannie?
 « Je propose de décréter ce qui suit :

« Tous les corps administratifs et militaires sont dans
 « la dépendance immédiate du pouvoir exécutif, et doivent
 « obéir au monarque. Toute résistance des corps adminis-
 « tratifs serait une forfaiture; tout acte d'insubordination
 « dans l'armée serait une désobéissance. Il appartient au
 « roi de prévenir par la force publique tous les désordres
 « et de veiller à ce que la vie des citoyens ne soit en dan-
 « ger, à ce que leurs propriétés ne soient violées, à ce que
 « la perception des impôts ne soit troublée. Tous les or-
 « dres qui seront donnés par le roi seront signés par un
 « secrétaire d'État qui sera responsable de leur exécution.
 « Si dans une convulsion violente le salut public exige des
 « formes contraires aux formes légales, les ministres se-
 « ront tenus d'en rendre compte au pouvoir législatif, qui,
 « pour ce cas seulement, pourra les absoudre. »

Cette motion sage et forte par sa sagesse même avait l'as-
 sentiment intime de toute l'Assemblée, les partis ne s'y

gouvernant pas par des convictions, mais par des tactiques.

Robespierre la combattit à l'exemple de Barnave, dans la séance du 22 février, par un discours où il dépassa Barnave en déclarations logiques de tribune et Mirabeau en force d'idées. Il y dit le dernier mot de la Révolution, pour lui la victoire !

« A quoi tendent ces accusations ? » dit Robespierre. « Ne
« voyez-vous pas le royaume divisé ? ne voyez-vous pas deux
« partis, celui du peuple et celui de l'aristocratie et du des-
« potisme ? Espérons que la constitution sera solidement af-
« fermie ; mais reconnaissons qu'il reste encore de grandes
« choses à faire. Grâce au zèle avec lequel on a égaré le peuple
« par des libelles et déguisé les décrets, l'esprit public n'a
« pas encore pris l'ascendant si nécessaire. Ne voyez-vous
« pas qu'on cherche à énerver les sentiments généreux du
« peuple pour le porter à préférer un paisible esclavage à
« une liberté achetée au prix de quelques agitations et de
« quelques sacrifices ? Ce qui formera l'esprit public, ce
« qui déterminera s'il doit pencher vers la liberté ou se
« reporter vers le despotisme, ce sera l'établissement des
« assemblées administratives ; mais si l'intrigue s'intro-
« duisait dans les élections, si la législature suivante pou-
« vait ainsi se trouver composée des ennemis de la Révo-
« lution, la liberté ne serait plus qu'une vaine espérance
« que nous aurions présentée à l'Europe. Les nations n'ont
« qu'un moment pour devenir libres, c'est celui où l'excès
« de la tyrannie doit faire rougir de défendre le despotisme.
« Ce moment passé, les cris des bons citoyens sont dé-
« noncés comme des actes séditeux, la servitude reste, la
« liberté disparaît.

« En Angleterre, une loi sage ne permet pas aux troupes
« d'approcher des lieux où se font chaque année les élec-

« tions, et dans les agitations incertaines d'une révolution,
« on nous propose de dire au pouvoir exécutif : Envoyez
« des troupes où vous voudrez, effrayez les peuples, gênez
« les suffrages, faites pencher la balance dans les élections.
« Dans ce moment même, des villes ont reçu des gar-
« nisons extraordinaires qui ont, par la terreur, servi à
« violer la liberté du peuple, à élever aux places munici-
« pales des ennemis cachés de la Révolution. Ce malheur
« est certain, je le prouverai, et je demande pour cet objet
« une séance extraordinaire. Prévenons ce malheur; répa-
« rons-le par une loi que la liberté et la raison comman-
« dent à tout peuple qui veut être libre; à une nation
« qui s'en sert avec une respectueuse constance pour
« maintenir une constitution à laquelle elle reconnaît
« des vices; mais ne proclamons pas une loi martiale
« contre un peuple qui défend ses droits, qui recouvre sa
« liberté. Devons-nous déshonorer le patriotisme en l'ap-
« pelant esprit séditieux et turbulent, et honorer l'escla-
« vage par le nom d'amour de l'ordre et de la paix? Non :
« il faut prévenir les troubles par des moyens plus analo-
« gues à la liberté. Si l'on aime véritablement la paix, ce
« ne sont point les lois martiales qu'il faut présenter au
« peuple : elles donneraient de nouveaux moyens d'ame-
« ner des troubles. Tout cet empire est couvert de ci-
« toyens armés par la liberté, ils repousseront les brigands
« pour défendre leurs foyers. Rendons au peuple ses vé-
« ritables droits; protégeons les principes patriotiques at-
« taqués dans tant d'endroits divers; ne souffrons pas que
« des soldats armés aillent opprimer les bons citoyens
« sous le prétexte de les défendre; ne remettons pas le sort
« de la Révolution dans les mains des chefs militaires;
« faisons sortir des villes ces soldats armés qui effrayent
« le patriotisme pour détruire la liberté! »

Le fanatisme éclairait Robespierre et l'éblouissait à la fois dans ce discours pour le triomphe de sa cause. Dans la lutte ouverte entre l'ancien régime et le nouveau, il craignait plus l'ordre préservé par la main d'un roi que les excès commis par la main du peuple. Entre ces deux dangers, il avait fait son choix ; décidé à tout, et même au crime, pour faire prévaloir et régner la démocratie absolue, il était aussi coupable mais plus conséquent que Barnave, qui voulait un roi sans royauté et une paix publique sans force pour la maintenir.

XXXIII

Clermont-Tonnerre le réfuta avec l'autorité de la conscience, de la morale et de la politique. Pur d'adulation aux rois quand ils avaient des courtisans, l'orateur du centre détestait éloquemment les adulateurs du peuple. « Que craignez-vous ? » s'écria-t-il en finissant. « Que la force publique soit toujours plus puissante que les scélérats ! Elle ne sera jamais plus forte que nous, plus puissante que l'opinion. »

Pétion, aussi téméraire que Barnave, mais moins amer que Robespierre, soutint que la loi martiale était suffisante, bien que la loi martiale, sous l'empire de laquelle tous ces excès se continuaient, ne donnât ni énergie aux magistrats municipaux ni force armée aux répressions.

Mirabeau réfléchissait depuis huit jours sur l'expédient qu'il saisirait pour retremper, dans cette discussion, son patriotisme compromis le premier jour. Il feignit de voir la

dictature dans les mesures d'ordre et de force réclamées par la liberté elle-même.

Il prépara un projet mixte et illusoire qui donnait aux troupes l'autorisation de marcher en cas d'attroupements et de violences, mais qui donnait en même temps aux municipalités le droit d'arrêter leur marche et de leur interdire le territoire de leurs communes, prétexte de parole qui n'était utile qu'à sa popularité.

« On a voulu, » dit-il, « entraîner une assemblée législative dans la plus étrange des erreurs. De quoi s'agit-il ? De faits mal expliqués, mal éclaircis. On soupçonne, plus qu'on ne sait, que l'ancienne municipalité de Béziers n'a pas rempli ses devoirs. En fait d'attroupements, toutes les circonstances méritent votre attention ; il vous était facile de prévoir que, par la loi martiale, vous avez donné lieu à un délit de grande importance, si cette loi n'était pas exactement, pas fidèlement exécutée.

« En effet, une municipalité qui n'use pas des pouvoirs qui lui sont donnés dans une circonstance importante commet un grand crime. Il fallait qualifier le crime, indiquer la peine et le tribunal ; il ne fallait que cela. Au lieu de se réduire à une question aussi simple, on nous a dit que la république est en danger. J'entends, et je serai entendu par tout homme qui écoutera avec réflexion, j'entends la chose publique. On nous fait un tableau effrayant des malheurs de la France ; on a prétendu que l'État était bouleversé, que la monarchie était tellement en péril, qu'il fallait recourir à de grandes ressources : on a demandé la dictature. La dictature, dans un pays de vingt-quatre millions d'âmes ! la dictature à un seul, dans un pays qui travaille à sa constitution ! dans un pays dont les représentants sont assemblés, la

« dictature d'un seul ! Le plus ou moins de sang qui doit
« couler ne doit pas être mis en ligne de compte. Lisez,
« lisez ces lignes de sang dans les lettres du général d'Al-
« ton à l'empereur, voilà le code des dictateurs ; voilà ce
« qu'on n'a pas rougi de proposer. On a voulu renouveler
« les proclamations dictatoriales des mois de juin et de
« juillet. Enfin, on enlumine les propositions des mots
« tant de fois répétés, des vertus d'un monarque vraiment
« vertueux, ces mots tant de fois répétés, mais répétés
« avec justice.

« Je regarde déjà la monarchie comme dissoute. La dic-
« tature passe les forces d'un seul, quels que soient son ca-
« ractère, ses vertus, son talent, son génie. Le désordre
« règne, dit-on ; je le veux croire un moment. On l'attribue
« à l'oubli d'achever le pouvoir exécutif, comme si tout
« l'ouvrage de l'organisation sociale n'y tendait pas ! Je
« voudrais qu'on se demandât à soi-même ce que c'est
« que le pouvoir exécutif. Vous ne faites rien qui n'y ait
« rapport. Que ceux qui veulent empiéter sur vos travaux
« répondent à ce dilemme bien simple : ou quelque partie
« de la constitution blesse le pouvoir exécutif : alors
« qu'on nous déclare en quoi ; ou il faut achever le pou-
« voir exécutif : alors que reste-il à faire ? Dites-le, et
« vous verrez s'il ne tient pas à tout ce que vous devez
« faire encore. Si vous me dites : Le pouvoir militaire
« manque au pouvoir exécutif, je vous répondrai : Lais-
« sez-nous donc achever l'organisation du pouvoir mili-
« taire ; le pouvoir judiciaire : Laissez-nous donc achever
« l'organisation du pouvoir judiciaire. Ainsi donc ne nous
« demandez pas ce que nous devons faire, si nous avons
« fait ce que nous avons pu. Il me semble qu'il est aisé de
« revenir à la question, dont nous n'avons pu nous écarter.
« Vous avez fait une loi martiale ; vous en avez confié

« l'exécution aux officiers municipaux. Il reste à établir le mode de leur responsabilité. Il manque encore quelques dispositions. Eh bien ! il faut fixer le mode des proclamations. Il existe des brigands : il faut faire une addition provisoire pour ce cas seulement ; mais il ne fallait pas empiéter sur notre travail ; il ne fallait pas proposer une exécration dictature. Je n'ajouterai rien à ce qui a été dit ; mais peut-être résumerai-je mieux les diverses opinions des préopinants. J'ai rédigé le projet d'une loi additionnelle à la loi martiale. »

Il lut ce plan.

XXXIV

Le duc d'Aiguillon, du parti de Barnave et des Lameth, jura que les bons citoyens aimaient mieux voir périr toutes les propriétés que de voir la liberté en péril. « Je dois cependant convenir, » ajouta-t-il pour faire contre-poids à son propre sophisme, « que les désordres de l'anarchie amèneraient infailliblement le despotisme. » Il conclut qu'il fallait persuader la justice et la vertu aux dévastateurs.

La Fayette, aussi embarrassé que Mirabeau dans une question où il fallait opter entre la sédition et le pouvoir exécutif, remonta comme Mirabeau à la tribune pour atténuer le peu qu'il avait dit en faveur de la force à rendre au gouvernement.

« Parmi les discussions intéressantes que j'ai entendues, » dit-il avec une naïveté d'homme d'État qui fit

sourire l'auditoire, « une grande idée m'a frappé. Le
 « peuple est trompé, il faut dissiper son erreur ; il faut lui
 « apprendre jusqu'où s'étendent les promesses qui lui ont
 « été faites, et lui montrer les bornes de ses espérances.
 « Mais en même temps que je pense avec M. d'Aiguillon
 « qu'il faut s'occuper incessamment du rapport du comité
 « féodal, je crois aussi qu'il est à propos de terminer la
 « discussion en statuant sur le projet de loi qui nous a été
 « présenté. »

Cazalès réfuta avec modération, mais avec l'âme de la France même, les molleses et les astuces de ces orateurs ou trop francs ou trop hypocrites.

« Avant de rentrer dans la question, » dit-il, « je réta-
 « blirai des faits qui n'ont pas été bien exactement expo-
 « sés par un préopinant : 1° depuis la révolution anglaise,
 « en 1688, l'*habeas corpus* a été suspendu neuf fois ; 2° ce
 « qu'il lui plaît d'appeler dictature a été accordé au roi
 « d'Angleterre dans des moments d'insurrection, et assu-
 « rément, dans les circonstances présentes, nous avons
 « tout lieu de craindre une insurrection. M. le duc d'Ai-
 « guillon a exprimé des sentiments dignes de tous les
 « éloges. Ce qui constitue la véritable générosité, c'est
 « d'être peu affecté des pertes personnelles ; mais la li-
 « berté qui donne cette vertu ne permet pas de croire que
 « tous les citoyens pourront faire des sacrifices aussi gé-
 « néreux.

« Les principes des préopinants sont les miens ; les con-
 « séquences que j'en tire diffèrent essentiellement de
 « celles qu'ils vous ont présentées. Le comité vous a offert
 « des moyens qui pourraient être utiles si le mal n'était
 « pas à son comble. Je ne puis me dissimuler que les
 « excès ne sont point partiels, et qu'il est évident que s'ils
 « n'étaient point réprimés, ils se changeraient en une

« guerre funeste de ceux qui n'ont rien contre ceux qui
 « ont quelque chose. L'expérience nous a déjà prouvé
 « combien la loi martiale est insuffisante. Il faut donc, si
 « nous voulons arrêter les malheurs qui affligent le
 « royaume, recourir au pouvoir exécutif, et l'armer de
 « toute la force nécessaire pour qu'il agisse avec succès. Je
 « n'ai cependant pas pensé qu'il fallût investir le souve-
 « rain d'un pouvoir trop durable. Eh ! qu'on me dise quel
 « danger il y aurait à confier au roi une autorité momen-
 « tanée, que l'Assemblée nationale, toujours existante,
 « pourrait suspendre ou retirer à son gré ; qu'on me dise
 « ce qu'elle peut avoir de dangereux dans les mains d'un
 « roi dont les vertus sont connues ; qu'ils me disent, ces
 « prétendus apôtres de la liberté, ce qu'ils craignent de
 « ce prince entouré de son peuple, de ce prince qui est
 « venu se confier aux habitants de la capitale, et dont les
 « intentions sont intimement liées avec celles des repré-
 « sentants de la nation ! Mais, diront-ils, les ministres abu-
 « seront de cette autorité d'un moment. Que pourraient
 « des ministres contre l'opinion publique, contre un peu-
 « ple qui, d'une voix unanime, a juré qu'il voulait être
 « libre ? Non, je ne crois pas qu'il y ait un seul citoyen
 « qui ne soit partisan de la liberté. Ce n'est qu'au milieu
 « des désordres de l'anarchie que le despotisme peut lever
 « sa tête hideuse. La loi martiale est insuffisante ; nul
 « autre moyen ne se présente, si ce n'est celui d'autoriser
 « la force armée à obéir au pouvoir exécutif. Il faut donc
 « adopter ce moyen. »

L'Assemblée, partageant la timidité de ses orateurs, n'osa ni rejeter ni admettre encore ces projets de force légale. Les propositions furent ajournées, discutées de nouveau sous l'impression de nouveaux excès. Dans les séances suivantes, elles furent éloquemment soutenues par

M. de Montloszier, qui déplora le rôle subalterne que les projets assignaient au roi, subordonné dans son action, pour la répression des troubles, aux municipalités. Barnave, Mirabeau, Robespierre, les Lameth reprirent la parole. On se borna à déclarer les municipalités responsables des dévastations contre lesquelles elles n'auraient pas invoqué les forces du pouvoir exécutif.

Lanjuinais fit éclater en deux mots le néant de l'iniquité de cette solution. « Qui commet le désordre ? » dit-il. « C'est celui qui n'a rien ! Qui le payera ? C'est celui qui possède ! Ce sont les infirmes, les enfants, les veuves, les vieillards, les innocents ! »

L'Assemblée, impatiente de sortir du dilemme où elle était jetée par la crainte de l'anarchie d'un côté, et par la crainte plus grande du pouvoir exécutif de l'autre, ne s'arrêta pas à l'objection de Lanjuinais, et vota cet impuissant palliatif aux excès populaires.

Elle apprit, le soir même, un accès de guerre intestine à Lyon. La jeunesse riche et commerçante de la ville, formant un corps distinct et aristocratique dans la garde nationale, sous le nom de garde d'honneur du premier magistrat municipal de la ville, Imbert-Colomès, occupait les principaux postes de sûreté, et, entre autres, l'Arsenal. Le peuple et les confédérés des provinces limitrophes, jaloux et inquiets de ces prérogatives, s'étaient levés en armes pour arracher ces postes à la jeunesse privilégiée. Quarante mille hommes s'étaient emparés de l'Arsenal, et avaient distribué cinquante mille fusils. La jeunesse, vaincue aux portes, désarmée, insultée, traînée au Rhône, n'avait obtenu la vie qu'en s'humiliant devant les vainqueurs. La municipalité, opprimée ou démissionnaire, était remplacée par un comité insurrectionnel. Imbert-Colomès, suspect de royalisme ou de modération, s'était enfui

en Suisse. Lyon donnait, à tout le cours du Rhône, au midi, à l'est et au centre, le signal et l'exemple de l'insurrection contre les municipalités et contre la garde nationale. La guerre, qui n'était à Paris que du peuple au roi, devenait, dans une ville d'ouvriers, une guerre de classe à classe et des pauvres contre les riches. On égorgeait à Lyon au nom de la richesse; à Montauban, à Nîmes, à Arles, au nom de la religion. Le roi ne pouvait rien; l'Assemblée n'osait ni lui rendre la force nécessaire à la paix publique, ni saisir elle-même l'autorité. Tout croulait; pressée d'achever son œuvre législative, afin de retrouver dans la constitution des éléments d'un ordre nouveau, elle feignait d'entendre à peine le bruit de ces écroulements.

XXXV

Dubois-Crancé, Charles Lameth, Menou, Mathieu de Montmorency, de Broglie, lui présentèrent, dans le courant de février, des plans de constitutions militaires, qu'elle discuta avec réflexion et qu'elle vota avec unanimité. Nul n'y contesta au roi le titre de chef suprême de l'armée. L'admission des corps étrangers, milice stipendiée des rois absolus, qui n'ont ni les opinions ni les responsabilités de la patrie, n'y fut autorisée qu'en vertu du consentement du pouvoir législatif. L'égalité d'admission des citoyens à tous les grades y dépouilla la noblesse du monopole du commandement; la vénalité des emplois militaires fut supprimée; le roi fut chargé de présenter un plan d'organisa-

tion de l'armée conforme dans ses détails à ces grands principes généraux.

L'Assemblée, reprenant ensuite la question du clergé, décréta, sans résistance même des ecclésiastiques, l'abolition des vœux monastiques. Le sort des cinquante mille religieux et religieuses qui peuplaient encore les couvents et les monastères fut fixé dans les termes suivants :

« Art. 1^{er}. L'Assemblée nationale décrète, comme articles constitutionnels, que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques et solennels des personnes de l'un et l'autre sexe ; déclare, en conséquence, que les ordres et congrégations de l'un et l'autre sexe sont et demeureront supprimés, en France, sans qu'on puisse à l'avenir en établir d'autres.

« Art. II. Les individus de l'un et l'autre sexe existant dans des monastères pourront en sortir en faisant leur déclaration à la municipalité du lieu.

« Il sera pareillement indiqué des maisons pour ceux ou celles qui préféreront ne pas profiter des dispositions du décret.

« Art. III. Déclare, en outre, l'Assemblée nationale, qu'il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des ordres ou congrégations chargés de l'éducation publique ou du soulagement des malades, jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris un parti à ce sujet.

« Art. IV. Les religieuses pourront rester dans les maisons où elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les exceptant expressément des dispositions sur les ordres monastiques. »

Cette discussion, préparée par la presque unanimité de l'opinion de toutes les classes qui réprouvaient celles des institutions monacales qui ne servaient ni aux malades ni à l'instruction, survivantes d'un autre temps et dans un

autre ordre social, ne fut signalée que par la timidité des orateurs populaires à se prononcer sur l'existence ou la non-existence d'un culte d'État, au lieu d'un culte individuel et libre de conscience. Charles Lameth osa seul proclamer le principe de la séparation de l'État et de l'Église, et de la neutralité des gouvernements dans les matières de foi.

Ce fut le plus courageux et le plus éloquent de ses discours; il y fit enfin hommage de la liberté à Dieu, son premier auteur. L'Assemblée recula devant son principe, et prépara le schisme d'une Église *constitutionnelle*, germe de division dans l'Église et de mort dans la Révolution.

LIVRE TREIZIÈME.

I

L'Assemblée constituante, entraînée à son tour par le mouvement qu'elle avait imprimé, commençait à s'interroger avec anxiété elle-même et à se demander si elle aurait la force de reconstruire ce qu'elle avait eu le courage de renverser.

Il lui était déjà difficile de se faire illusion. Sa force était toute morale ; elle avait été l'opinion publique personnifiée dans les douze cents députés de la France chargés de faire prévaloir contre la cour, l'Église et l'aristocratie une opposition presque unanime aux vices du gouvernement d'un seul et du gouvernement des castes. Son œuvre était accomplie : elle avait arraché le gouvernement au roi, le privilège à la noblesse, le patrimoine territorial de la nation au clergé propriétaire ; elle avait proclamé tous les grands principes sur l'origine du pouvoir, émanation de la souveraineté du peuple, confié, pour le bien de tous, à des

magistrats élus et responsables ; elle n'avait excepté, de cette égalité générale dans les représentants élus de la loi, que le roi lui-même, représentant héréditaire, non de l'action, mais de la dignité de la loi.

Mais cette royauté, jadis souveraine par droit divin et par le prestige d'une investiture sacrée et inamissible, n'était plus qu'une suprême magistrature. Cette suprême magistrature même était tellement désarmée de force, et ses volontés propres tellement circonscrites dans ses attributions, tellement entourées de précautions et de garanties contre sa tyrannie, qu'elle ne pouvait agir sans rencontrer une résistance, une responsabilité ou un piège. Elle ressemblait à une concession faite à l'habitude et à la faiblesse d'esprit du peuple bien plus qu'à la nécessité ou à la raison. Si elle n'était pas la dérision, elle était au moins l'impuissant vestige de la royauté. On pouvait s'étonner qu'il se trouvât dans l'empire un homme qui consentit à représenter de si haut sur un débris du trône cette inutilité, cette impuissance et cette inaction qu'on appelait la royauté. Tout le gouvernement était républicain, excepté le roi, dénomination menteuse écrite au frontispice d'une république ; mais l'Assemblée s'apercevait, avant même que le mécanisme de sa constitution fût en mouvement, que la république y annulerait le roi et que le roi y agiterait la république.

II

Elle avait vécu jusque-là de principes, de théories, d'éloquence, d'espérances ; elle n'avait plus de principes

vrais et passionnés à accorder à l'opinion. L'éloquence s'usait ou passait de la tribune de la nation aux tribunes des démagogues, qui retentissaient plus haut, plus bas et plus près du peuple. L'espérance se changeait en découragement; la popularité des députés de Versailles les abandonnait à Paris; des factions se formaient dans leur propre sein, et conspiraient avec les Jacobins ou avec la cour et l'émigration contre l'œuvre de l'Assemblée. Paris l'avait devancée et dépassée dans son insurrection du 14 juillet. La garde nationale et la Fayette l'avaient conquise et ramenée en triomphe, mais malgré elle, dans la capitale, le 6 octobre. Les provinces s'insurgeaient et se confédéraient sans elle. Le peuple lui demandait un gouvernement, elle n'avait à lui donner que des lois; la société implorait de la force, elle ne lui répondait que par des maximes. Pour maintenir même un ordre précaire autour d'elle dans la capitale, l'Assemblée était contrainte à reconnaître la dictature insurrectionnelle et toute militaire de la Fayette, et de prêter à un dictateur municipal le respect et le pouvoir qu'elle refusait à son roi. Cette situation ne pouvait durer sans dégénérer promptement en guerre civile dans le royaume, en anarchie sanglante dans Paris, en despotisme armé d'un Cromwell protégeant insolemment en elle et sous ses yeux un parlement avili et un roi captif, jusqu'à ce qu'il n'eût plus besoin de l'un et de l'autre pour régner seul sur la lassitude de la nation.

III

Ces réflexions, qui n'échappaient plus au membre le plus obscur de l'Assemblée, échappaient bien moins encore à la longue et perçante vue du seul homme culminant de l'époque. Mirabeau ayant manqué, par la répugnance de la cour et par la jalousie de ses collègues, le rôle de premier ministre, de Richelieu du peuple et du roi, qui avait été le rêve de son génie et de son ambition, il ne lui restait qu'un autre rôle, celui de grand moteur et de grand modérateur de la Révolution, de dictateur de la démocratie, de fondateur et de tuteur de la liberté sous le vrai nom de la liberté, république.

Mirabeau était et se sentait le seul homme de la nation capable, par sa supériorité et par sa popularité, de prendre ou de se faire décerner ce rôle, bien qu'il eût trop d'instinct naturel des choses d'État et trop d'expérience historique pour croire qu'une république durable et régulière pût sortir en 1789 de cet accès de colère entre les classes d'une nation si rompue à la monarchie, et qui ne renversaient le trône que pour s'arracher des privilèges.

Il ne pouvait pas se dissimuler non plus qu'un roi des classes privilégiées comme Louis XVI ne pouvait impunément continuer à régner sur les classes si récemment émancipées et encore si inquiètes et si jalouses de leurs droits reconquis ; qu'un roi des vaincus ne pouvait pas être le roi des vainqueurs ; qu'un interrègne serait nécessaire, et que cet interrègne, quelque court qu'il dût être, ne pouvait s'appeler qu'anarchie ou république.

La gloire de diriger, de modérer et de gouverner cet in-

terrègne à titre de suprême magistrat de cette république pouvait suffire pour sa mémoire, même au génie d'un tel homme. Remplacer un roi, donner des lois à un peuple, l'animer de son âme, le réformer de sa main, faire traverser à sa nation ce gouffre qui sépare deux natures de gouvernements et d'institutions sans périr, l'affranchir de l'arbitraire d'un côté, la défendre contre la démagogie de l'autre, donner son nom à ce sauvetage d'un peuple après la plus grande tempête des temps modernes, et disparaître après, soit dans l'ostracisme de Solon, soit dans la mort d'un César civil de son pays, c'était une destinée assez haute et assez immortelle pour Mirabeau. Mais il avait hésité à le prendre le jour où il avait offert à Versailles ses services à la cour pour restaurer un pouvoir royal qu'aucune main humaine ne pouvait restaurer alors. Et maintenant que les avances tardives de la cour et son propre désillusionnement pouvaient le faire revenir à ce rôle, Mirabeau le trouvait pris par la Fayette, esprit inférieur à lui en intelligence, mille fois supérieur en considération, en constance et en habileté.

IV

Dans cette situation presque désespérée, il restait cependant encore à Mirabeau un troisième grand rôle à prendre : c'était celui que Danton, encore obscur, commençait à se dessiner pour lui-même dans le peuple, que les Lameth, Barnave, Robespierre, ébauchaient pour eux à la tribune, le rôle de grand tribun démocratique de la nation, d'agita-

teur de Paris, d'accusateur hardi et corps à corps de la Fayette.

Il n'est pas douteux que la Fayette mesuré corps à corps avec Mirabeau à la tribune, à l'hôtel de ville, aux Jacobins, dans la presse, dans les clubs, assailli de ses apostrophes, cicatrisé de ses discours, rivalisé de popularité à tout prix, n'eût été promptement rapetissé à ses proportions naturelles devant la nation, et que sa dictature de contre-poids et de bascule n'eût disparu en peu de temps devant la dictature franchement républicaine de Mirabeau.

Ce parti, tout extrême qu'il paraisse au premier regard, était peut-être en réalité le plus politique et le plus honnête pour le grand tribun démocratique en 1789. En supposant (ce que nous voulons croire) que Mirabeau voulût sauver le roi et quelque reste de la monarchie, il ne pouvait les sauver en ce moment qu'en écartant complètement le roi de la scène. On n'arrête pas un éroulement à moitié ou au tiers de sa pente. Il faut que les débris comme les révolutions tombent au fond pour qu'on puisse les relever et reconstruire sur d'autres fondements. Dire, comme le faisait Mirabeau au roi et à la famille royale : « L'édifice monarchique s'écroule, je le sape moi-même, mais restez dedans, » c'était les condamner à périr inévitablement sous les décombres. La révolution ne pouvait se calmer qu'en l'absence du roi, la monarchie ne pouvait se reconstruire qu'en l'absence du roi. L'expulsion ou l'abdication étaient nécessaires au peuple comme au prince après les humiliations et les outrages du 14 juillet et du 6 octobre. Mirabeau, tribun du peuple après cet ostracisme, était moins dangereux que Mirabeau, conseiller vendu d'une cour captive : il manqua de génie ou de résolution une fois dans sa vie, en concevant ce grand rôle et en reculant devant sa destinée.

V

Pendant que Mirabeau hésitait devant ces différents partis qui se présentaient à son ambition et à sa politique, la cour hésitait elle-même aux Tuileries entre le désespoir et l'espérance, entre l'asservissement sincère et complet au protectorat de la Fayette et les conspirations sourdes contre le maire du palais, entre la réconciliation avec le peuple, après une constitution acceptée, et le recours à l'Europe, conseillé par le comte d'Artois et le baron de Breteuil.

Le roi, facilement résigné à l'inaction, ne trahissait la Révolution que par son inertie, s'il est vrai qu'un captif puisse trahir ceux qui l'enchaînent. Ses ministres continuaient à tenir en sa présence un conseil impuissant : ils n'avaient plus que le titre et le geste du pouvoir. Tous les ressorts étaient brisés dans leurs mains. L'Assemblée, la Commune, la Fayette, les municipalités, les séditions, régnaient seuls dans tout l'empire. Les ministres ne savaient pas si l'ordre qu'ils allaient donner à un administrateur ou à des troupes ne serait pas le lendemain une révolte contre la constitution ; si l'Assemblée ne leur imputerait pas à crime l'accomplissement de leur moindre devoir, et si une loi ou un article de la constitution votés le soir n'anéantiraient pas tel ou tel rouage de l'administration dans leurs mains. On a accusé le roi d'inaction et de perfidie pendant cette période : il fallait l'accuser seulement de consentir à rester roi de nom, pendant qu'il n'était plus en réalité que le prisonnier de son peuple, le jouet de l'Assemblée, l'otage de la Fayette. Sa seule faute alors fut de souffrir qu'on l'appelât roi.

VI

La reine, moins passive et moins résignée que son mari, avait des conciliabules plus mystérieux et plus actifs autour d'elle, dont elle reportait au roi les conseils. Le but, vague alors, de tous ces entretiens et de toutes ces manœuvres était de retourner les forces de la Révolution contre elle-même, d'acheter l'opinion publique en corrompant par l'or de la liste civile les agitateurs les plus renommés de Paris, de s'assurer, par les perspectives de l'ambition et par des subsides secrets, des principaux orateurs arbitres des décrets de l'Assemblée, d'inspirer sous main leurs discours et leur vote, de les rattacher à la monarchie par des alliances gémoniaques, et de faire rendre au roi, par l'Assemblée elle-même, dans les derniers articles de la constitution, la plénitude du pouvoir exécutif; on lui fournirait bientôt les occasions de retrouver, sinon la plénitude, au moins une part dominante dans le pouvoir législatif. Cette conspiration purement monarchique ne tramait rien, à cette époque, contre l'indépendance de la nation; elle n'avait pour but que l'apaisement de l'opinion, la modération de l'Assemblée, le salut du roi et la conquête, par la résipiscence ou par la corruption, des conditions de pouvoir qui devaient reconstituer une royauté.

L'homme politique le plus influent de ce conseil intime de la reine était le comte de Mercy-d'Argenteau, ambassadeur de l'empereur Joseph II auprès de sa sœur Marie-Antoinette; cette princesse était accoutumée depuis vingt ans à voir, dans cet homme d'État éminent et dévoué, une sorte de conseil de famille représentant auprès d'elle le

cœur de sa mère et de ses frères, bien plus que les intérêts de l'Autriche.

La reine avait redoublé de confiance pour le comte de Mercy depuis ses malheurs. Son titre d'ambassadeur de famille lui donnait auprès d'elle un accès de tous les moments. Il avait remplacé dans l'intimité de la reine toute la société des Polignac, éloignée de la cour et de la France depuis le 14 juillet. Il était à lui seul le ministère confidentiel de la cour. Sincère, éclairé, libéral, autant qu'on peut l'être à la cour des rois, sans répugnance pour les institutions représentatives, partisan des réformes en tout ce qui n'atteignait pas l'essence de la monarchie, lié d'amitié avec la plupart des hommes politiques ou littéraires de France et d'Europe, le comte de Mercy-d'Argenteau, impartial par sa patrie dans nos querelles intérieures, avait toutes les qualités nécessaires pour être le chef du conseil intime de la reine, excepté celle d'être Français. Mais l'empereur Joseph II, son maître, prince au moins aussi révolutionnaire que Louis XVI aurait voulu l'être, n'avait aucune vue contraire aux intérêts de la France. Il faisait des vœux ardents pour le succès des réformes tentées par le roi, il prenait à sa sœur un intérêt de famille et de tendresse qui excluait tout machiavélisme perfide des conseils qu'il faisait donner à Marie-Antoinette par son ambassadeur. Le confident le plus intime du comte de Mercy était le comte de la Marck (prince d'Aremberg), son compatriote et son ami; l'un et l'autre étaient Belges.

VII

On a vu, dans le cours de ce récit, l'amitié d'esprit et de cœur qui unissait le comte de la Marck à Mirabeau. Le désir le plus naturel du comte de la Marck était de concilier son sentiment d'enthousiasme et de prédilection pour Mirabeau à son dévouement de naissance et d'admiration pour la reine, d'élever Mirabeau au poste de premier ministre, et de donner en lui, à la monarchie, le plus puissant de ses défenseurs dans le plus redoutable de ses adversaires.

Le 6 octobre, l'ascendant tout à coup conquis par la Fayette, le vote inconsidéré de l'Assemblée, excluant tous ses propres membres du ministère pour en fermer l'entrée à un seul homme; l'anarchie de Paris, la captivité mal déguisée du roi, les harangues trop peu monarchiques de Mirabeau avaient momentanément découragé le comte de la Marck. Il était parti pour Bruxelles; il se complaisait à oublier dans la retraite, au fond de ses terres du Brabant, les agitations et les troubles de la France. Son attachement à la reine pouvait seul l'y rappeler. Le comte de Mercy lui écrivit, à la fin de février, qu'on désirait sa présence immédiate à Paris pour des intérêts graves. Le comte de la Marck comprit que ces intérêts étaient ceux de la reine. Il arriva à Paris. Pour bien se rendre compte des mobiles intimes des grands acteurs dans ces scènes à demi-voix du drame historique, il faut entendre leur propre accent; c'est là, plus que dans les paroles à haute voix et dans les actes, que l'âme se révèle. Nous allons donc, dans ce récit de la conquête et de la corruption de Mirabeau,

laisser parler et écrire le comte de la Marck et Mirabeau lui-même.

VIII

« Le lendemain de mon arrivée, » écrit le comte de la Marck dans cette grande confidence pour la première fois communiquée à l'histoire après sa mort, « le lendemain de mon arrivée, je me rendis, dès le matin, chez le comte de Mirabeau, et nous passâmes la journée tête à tête. Je le trouvai plus mécontent de tout, plus découragé encore que je ne l'avais laissé. Il me dit qu'il ne s'occupait plus qu'avec répugnance des affaires publiques et qu'il ne paraissait que rarement à la tribune.

« Et, qu'on le remarque bien, ce découragement tenait au spectacle des événements publics, de l'irritation toujours croissante des esprits, du progrès visible d'une anarchie délirante et furieuse, de l'affaiblissement de tous les ressorts moraux et matériels de l'autorité, des vacillations perpétuelles du roi, de l'inhabileté de son ministère.

« Mirabeau, qui, de son œil d'aigle, voyait cet ensemble, le présent et l'avenir, se croyait capable, seul capable de pourvoir aux nécessités de l'époque; mais il était repoussé, méconnu. Il sentait que chaque jour l'œuvre de restauration deviendrait plus difficile, même pour lui, en supposant qu'il fût appelé, et que des retards finiraient par rendre le mal absolument incurable.

« Telles étaient les causes du profond découragement

« dans lequel il était tombé, sans aucun retour sur lui-
« même, sur les calculs, les projets, les espérances de son
« ambition, sur les angoisses de sa position domestique,
« qui était, qui restait pénible et misérable alors que, s'il
« avait été moins dominé par ses principes, il lui suffisait
« de laisser arriver à lui l'or que les factions prodiguaient
« à flots. Je vis bien cependant qu'il n'avait pas renoncé à
« ses premiers projets de négocier personnellement avec
« le roi, car le langage qu'il me tenait formait un con-
« traste bien marqué avec ses discours à la tribune et les
« écrits qu'il publiait ou faisait publier.

« Le journal *le Courrier de Provence*, quoiqu'il n'en fût
« plus le principal rédacteur, ne continuait pas moins, à
« cette époque, à exprimer encore ses idées : tous les ar-
« ticles passaient sous ses yeux ; ses discours y étaient
« textuellement rapportés, et ils n'étaient pas ceux d'un
« homme qui désespérait de la chose publique. Voilà ce
« que je ne pouvais m'empêcher de remarquer. Je fus ce-
« pendant beaucoup plus persuadé de sa sincérité dans
« nos conversations particulières, que de la vérité de ses
« assertions à la tribune ou dans *le Courrier de Provence*.
« Je n'ignorais pas quel était le motif de celles-ci : il vou-
« lait arriver au pouvoir, à la direction des affaires, mais
« il ne pouvait suivre la route commune ; c'était, au con-
« traire, en prenant celle diamétralement opposée qu'il
« espérait toucher le but.

« Le surlendemain de mon arrivée à Paris, j'allai chez
« le comte de Mercy ; je ne le trouvai point, mais, informé
« de ma visite, il me fit prier de l'attendre chez moi le jour
« après, à onze heures du matin, et il s'y rendit exacte-
« ment. Je pensais qu'il allait me parler des affaires des
« Pays-Bas, mais il ne m'en dit pas un mot, et la conver-
« sation commença ainsi : — Vous avez, me dit-il, des

« relations intimes avec le comte de Mirabeau? — Oui,
« M. le comte. — Le roi et la reine, qui ont eu connais-
« sance de ces relations, ont pensé qu'en les entretenant,
« vous avez eu l'intention de leur être utile. — Ils ne se
« sont pas trompés; d'ailleurs, la reine en a été avertie à
« plusieurs reprises. — Leurs Majestés m'ont chargé de
« vous demander votre opinion sur les dispositions actuelles
« que vous supposez à M. de Mirabeau. — Le comte de
« Mirabeau avait cru, au commencement des états géné-
« raux, que les ministres du roi agiraient comme le font
« les ministres en Angleterre; qu'ils chercheraient à for-
« mer dans l'Assemblée un parti pour le gouvernement,
« et à y rattacher les hommes les plus propres, par leurs
« talents, leurs connaissances, leur popularité, à fortifier
« ce parti : à l'ouverture des états généraux, le parti po-
« pulaire était celui que la masse générale de l'opinion
« favorisait. Mirabeau s'est jeté dans ce parti et s'y est
« montré violent, pour se faire craindre et rechercher par
« le gouvernement. Ses calculs ont été déçus, et depuis, il
« n'a pas dépendu de lui de prendre une meilleure posi-
« tion, je veux dire celle qui convenait à ses opinions et à
« ses principes politiques. Il m'en a témoigné souvent ses
« regrets. Il n'a vu que de l'incapacité dans le ministère,
« et il regarde M. Necker comme l'auteur des malheurs
« actuels de la France et de ceux qu'elle est destinée en-
« core à éprouver. Mirabeau a désiré que le roi eût con-
« naissance de ses dispositions à le servir : il y a plus de
« cinq mois que j'en ai fait part à *Monsieur*, frère du roi,
« qui n'a pas jugé à propos d'en informer Sa Majesté.
« Alors, je me suis retiré de cette affaire, et j'ai quitté
« Paris, où je ne serais probablement pas revenu, sans
« l'invitation que vous m'avez adressée.

« — Eh bien! dit M. de Mercy, c'est cette affaire même

« qu'il s'agit d'entamer. Le roi et la reine sont décidés à
« réclamer les services du comte de Mirabeau, s'il est, lui,
« disposé à leur être utile. Ils s'en rapportent à vous sur
« ce qu'il y a à faire dans cette circonstance; leur con-
« fiance à cet égard est sans réserve : ils vous laissent
« maître des conditions, et ne veulent avoir de rapports
« avec le comte que par votre entremise; vous serez leur
« seul intermédiaire. On attend de vous le plus grand se-
« cret, et vous en comprenez l'importance. Il est essentiel
« que M. Necker, dont ils sont très-mécontents, ignore
« cette négociation. La reine compte particulièrement sur
« vous. Nous vous attendions ici depuis un mois. C'est
« parce que vous n'arriviez pas que je me suis décidé à
« vous écrire.

« — M. le comte, répliquai-je, le mal déjà fait est bien
« grave, et je doute que Mirabeau lui-même puisse répa-
« rer celui qu'on lui a laissé faire.

« Je déclarai ensuite au comte de Mercy que je ne
« consentirais à être l'intermédiaire de la négociation que
« si lui-même y prenait part, et que ma première condi-
« tion était qu'il eût avec Mirabeau une conversation qui
« le mît en état de juger et de connaître ses principes et
« ses dispositions.

« M. de Mercy hésita à me répondre sur ce point, et me
« dit seulement qu'il rendrait compte au roi de notre en-
« tretien, et qu'il me ferait connaître ensuite les ordres
« de Sa Majesté. Je vis bien qu'il craignait de compro-
« mettre son caractère d'ambassadeur dans une affaire de
« ce genre; mais, de mon côté, j'étais fermement résolu à
« ne m'y engager que conjointement avec lui et sous sa
« direction. Nous nous séparâmes là-dessus.

« Plus de quinze jours se passèrent sans que j'eusse
« aucune communication à ce sujet avec M. de Mercy. Ce

« fut au commencement du mois d'août qu'il me fit prier
« par son secrétaire d'ambassade, M. de Blumendorf, de
« passer chez lui. Je m'y rendis. L'ambassadeur me parla
« d'abord des scrupules qu'il éprouvait à intervenir dans
« une affaire si complètement en dehors du poste qu'il
« remplissait. Je convins que la question était délicate ;
« mais néanmoins je répétais que rien ne me ferait dépar-
« tir de ma résolution. M. de Mercy finit par céder. Il me
« demanda alors comment il lui serait possible de voir
« Mirabeau sans que cela fût su, et dans quel endroit leur
« entrevue pouvait avoir lieu. Je lui proposai ma maison.
« J'occupais l'hôtel Charost, dans la rue du Faubourg-
« Saint-Honoré. Cet hôtel avait une sortie par le jardin
« dans les Champs-Élysées ; la plupart de mes gens
« étaient étrangers, et ceux qui étaient Français, d'an-
« ciens serviteurs sur la discrétion desquels je pouvais
« compter.

« Il fut donc convenu que l'entrevue aurait lieu chez
« moi, où le comte de Mercy se rendrait en voiture par la
« rue Saint-Honoré, comme à l'ordinaire, tandis que Mira-
« beau arriverait à pied par les Champs-Élysées, entrerait
« par la porte du jardin, dont je lui remettrais la clef, et
« viendrait directement dans ma chambre sans passer par
« l'antichambre des domestiques. Les mesures ainsi prises
« pour cette entrevue, elle ne fut connue que des trois
« personnes qui devaient y assister. Nous causâmes assez
« longtemps, le comte de Mercy et moi, sur le malheureux
« état de la France et sur les dangers toujours plus pres-
« sants de la famille royale. Le comte de Mercy, comme
« tous les gens sages et réfléchis alors, voyait dans la ré-
« volution un événement funeste qui entraînerait après lui
« de grands désastres. Néanmoins son esprit était dégagé
« des préjugés étroits qui l'auraient empêché de recon-

« naltre certaines conséquences utiles de la révolution, si
« elle avait été bien dirigée et maintenue dans des bornes
« convenables ; mais ce qui l'inquiétait surtout, c'est que le
« gouvernement du roi n'eût pu jusque-là trouver les
« moyens efficaces d'arrêter les tendances dangereuses du
« mouvement révolutionnaire. Il ne voyait que difficultés
« et périls dans le système suivi par M. Necker, et ce fut
« dans ce moment qu'il me raconta la part qu'il avait eue
« à la rentrée de M. Necker au ministère. C'était pour lui
« le sujet de vifs regrets, quoique dans cette circonstance
« il n'eût fait que céder à la demande du roi, qui avait
« réclamé comme un service la démarche de M. de Mercy
« auprès de M. Necker.

« Après ma conversation avec M. de Mercy, je vis Mira-
« beau, et, sans lui confier encore tout ce qui s'était passé
« entre le comte et moi, je lui exprimai le désir que
« j'avais qu'il fit la connaissance de M. de Mercy, que je
« lui dépeignis comme un homme modéré, loyal, et avec
« lequel il pourrait s'expliquer sans réserve et sans arrière-
« pensée.

« Je lui fis comprendre que des rapports avec cet ambas-
« sateur seraient certainement un bon moyen pour inspi-
« rer de la confiance au roi et à la reine, et pour arriver
« ainsi au but qu'il s'était proposé, de sauver la monarchie.
« Mirabeau accepta avec empressement mon offre de ren-
« contrer M. de Mercy chez moi, et la conférence eut lieu
« ainsi qu'elle avait été arrangée.

« Après les premières phrases de politesse, la conver-
« sation s'engagea sur les questions importantes qui nous
« préoccupaient tous les trois. M. de Mercy aborda bientôt
« les côtés les plus délicats de ces questions, et après avoir
« tracé un tableau rapide de la marche de jour en jour
« plus effrayante de la révolution et du gouffre dans lequel

« la France ne tarderait pas à être plongée, s'adressant à
« Mirabeau, il lui dit avec franchise qu'il ne pouvait pas
« croire qu'il persistât à compromettre ses talents et son
« génie en favorisant de pareils désordres.

« Mirabeau, touché de cette franchise, s'exprima de son
« côté avec une grande ouverture de cœur. Il reconnut les
« dangers de la situation, et conclut en déclarant que le
« seul moyen d'y échapper était de faire sortir le roi de
« Paris, mais non de France. Il conjura M. de Mercy, s'il
« avait occasion de voir le roi, de s'efforcer de convaincre
« Sa Majesté que, dans les circonstances actuelles, c'était
« le seul parti à prendre.

« M. de Mercy ne fit cette fois aucune ouverture directe
« à Mirabeau de la part du roi, et se contenta de dire qu'il
« ne manquerait pas de tirer parti de la conversation
« qu'il venait d'avoir.

« Dans cette première entrevue, Mirabeau et M. de Mercy
« prirent l'un de l'autre une opinion très-favorable. Mira-
« beau me dit que M. de Mercy lui avait paru beaucoup
« au-dessus de ce qu'on le lui avait dépeint. Et, en effet,
« il s'était montré très-habile dans l'exposé qu'il avait fait
« de la situation. M. de Mercy, de son côté, déplora qu'on
« eût tant différé de recourir à un homme si éminent,
« qu'on avait laissé devenir dangereux, quand il aurait
« pu être si utile. Il me dit, en sortant, que le roi et la
« reine avaient le désir de me parler le plus tôt possible,
« et que la reine l'avait chargé de me dire qu'elle me re-
« cevrait le lendemain, à une heure dite, aux Tuileries,
« et dans l'appartement de madame Thibaut, sa première
« femme de chambre, afin de moins éveiller les soupçons.
« Je m'y rendis.

« Madame Thibaut était une bonne vieille femme vêtue
« aussi simplement que la femme de chambre la plus or-

« dinaire. Quand elle parlait de la reine, elle disait : *ma*
« *maîtresse*. Je passai près d'une heure chez cette bonne
« femme, qui m'avait averti de ne pas m'impatienter si la
« reine me faisait un peu attendre, parce qu'elle était
« occupée. La bonhomie de madame Thibaut, la naïve
« simplicité qu'elle mit à me raconter ce qui concernait
« son service et sa famille, me plurent et me firent voir en
« elle une honnête personne, sincèrement attachée à la
« reine. Quelqu'un étant venu l'avertir que la reine était
« seule, elle me conduisit chez elle.

« La reine commença par me dire que, depuis deux
« mois, elle avait pris, conjointement avec le roi, la réso-
« lution de se rapprocher du comte de Mirabeau, et qu'ils
« étaient tombés d'accord de s'adresser à moi pour y par-
« venir. Elle me répéta ce qu'elle m'avait dit quelques
« mois auparavant : c'est qu'elle n'avait jamais eu le
« moindre doute que mes liaisons avec le comte de Mira-
« beau n'eussent pour unique but d'être utile au roi. Elle
« me demanda ensuite, avec un certain accent de curiosité
« et d'embarras, si je croyais que Mirabeau n'avait point
« eu part aux horreurs des journées des 5 et 6 octobre. Je
« certifiai alors (ce que j'ai déjà rapporté) qu'il avait passé
« ces deux journées en partie chez moi, et que nous
« dînions ensemble tête à tête lorsqu'on annonça l'arrivée
« de la populace de Paris à Versailles. J'ajoutai que j'avais
« beaucoup désiré alors que les ministres du roi eussent
« pu entendre les opinions exprimées dans ce tête-à-tête
« et surtout qu'ils eussent su les adopter.

« — Vous me faites plaisir, me répondit la reine d'un
« ton plus rassuré ; j'avais grand besoin d'être détrompée
« sur ce point : car d'après les bruits qui ont couru dans
« le temps, j'avais conservé pour le comte de Mirabeau,
« je l'avoue, un sentiment d'horreur qui n'a pas peu con-

« tribué à retarder notre résolution de nous adresser à lui,
« pour arrêter, s'il est possible, les funestes conséquences
« de la révolution.

« Dans ce moment le roi entra. Sans passer par aucun
« préambule, et avec sa brusquerie ordinaire, il me dit :
« — La reine vous aura déjà dit que je voulais employer
« le comte de Mirabeau, si vous pensez qu'il soit dans ses
« intentions et en son pouvoir de m'être utile. Que croyez-
« vous à cet égard ?

« Je répondis franchement au roi que je croyais que
« c'était s'y prendre bien tard, et je ne pus m'empêcher
« de lui faire remarquer l'extrême maladresse des minis-
« tres, qui, dès l'ouverture des états généraux, auraient
« dû, comme ils le pouvaient très-aisément, faire entrer
« dans les intérêts du roi les députés connus par leurs
« talents et qui s'étaient faits les chefs du parti révolu-
« tionnaire. Je dis au roi que Mirabeau lui-même s'était
« attendu à des ouvertures de ce genre, mais que les mi-
« nistres l'avaient dédaigné et repoussé avec une orgueil-
« leuse présomption, qui certes, de leur part, n'était pas
« trop justifiable. Je représentai encore à Sa Majesté que
« ce n'était pas seulement de Mirabeau, mais de beaucoup
« d'autres députés très-dangereux, que ses ministres au-
« raient pu s'assurer l'appui. J'ajoutai que le mal s'enra-
« cinait chaque jour davantage, et que plus on différait de
« l'attaquer, plus il serait difficile à détruire.

« — Ah ! s'écria le roi, il n'y a rien à espérer sur ce point
« avec M. Necker. Aussi faut-il que tout ce qui se fera par
« M. de Mirabeau reste un profond secret pour mes minis-
« tres, et je compte pour cela sur vous.

« Je fus atterré par cette réponse. Je ne concevais pas
« comment le roi pouvait songer à employer, à l'insu de
« ses ministres, un homme tel que Mirabeau. En effet, les

« conseils et les actes de celui-ci ne pouvaient pas manquer
« de se trouver en opposition directe avec ceux des mi-
« nistres. Et quelle utilité devait-on attendre d'une pareille
« contradiction ?

« — A présent, continua le roi, comment croyez-vous
« que Mirabeau puisse me servir utilement ?

« Je dis au roi que je ne pouvais répondre à cette
« question qu'après en avoir conféré avec Mirabeau.

« — Voyez-le donc, et vous rendrez compte à la reine
« ou à moi de ce qui aura été résolu.

« — Sire, ne préféreriez-vous pas que je disse au comte
« de Mirabeau, de la part de Votre Majesté, de mettre ses
« idées par écrit à cet égard ?

« — Oui, encore mieux ; vous me ferez remettre par la
« reine ce qu'il aura écrit. C'est convenu.

« Après ces mots le roi se retira. La reine me dit que je
« serais le maître de venir chez elle aussi souvent que je
« le jugerais nécessaire, en ayant soin néanmoins de choisir
« de préférence les jours où madame Thibaut serait de
« service. Elle n'avait pas précisément à se plaindre de
« madame Campan, sa seconde femme de chambre ; mais
« celle-ci, plus femme du monde que l'autre, avait des
« liaisons qui ne plaisaient pas à la reine. Je sortis en re-
« passant par la chambre de madame Thibaut.

« Rentré chez moi, les plus pénibles réflexions m'assié-
« gèrent. J'étais effrayé de ce que je venais d'entendre. Mes
« relations avec Mirabeau ne m'avaient que trop éclairé sur
« le mal qui était déjà fait et sur celui qu'il fallait encore
« redouter. Et quelle digue pour arrêter une révolution
« qui renversait tout, qui entraînait tout un peuple dans
« sa marche, que cette conduite occulte que le roi se pro-
« posait de tenir à l'insu de ses ministres ? Que seraient
« alors ses ministres ? De perpétuels contradicteurs de ce

« qu'il voudrait faire. Qu'en pourrait-il résulter ? De pa-
« reils moyens ne ressemblaient-ils pas plutôt à une intri-
« gue qu'à d'habiles et puissantes mesures dignes d'un
« gouvernement et calculées sur l'importance du but qu'on
« se proposait ?

« D'un autre côté, je m'expliquais assez bien les senti-
« ments qui portaient le roi et la reine à agir comme ils
« voulaient le faire avec Mirabeau. Il était évident que
« c'était la crainte seule qui les avait poussés à se rappro-
« cher de ce tribun effrayant pour eux. Trompés, trahis
« tant de fois déjà, ils ne s'adressaient à lui qu'avec une
« méfiance bien naturelle, et qui pouvait même jusqu'à un
« certain point s'étendre à moi. C'était peut-être plutôt
« pour l'adoucir, pour se le rendre favorable, qu'on re-
« courait à Mirabeau, que pour suivre aveuglément ses
« conseils. Je ne pouvais me dissimuler qu'une pareille
« conduite de la part du roi était parfaitement motivée par
« les antécédents de Mirabeau. Mais alors, que pouvait-on
« attendre des démarches qu'on faisait près de lui ? Il ne
« restait qu'un espoir, c'était que le roi et la reine prissent
« assez de confiance dans Mirabeau pour surmonter la
« juste répugnance qu'ils devaient éprouver pour lui, et
« qu'une fois entrés dans cette voie, ils ne reculassent de-
« vant aucune des mesures qu'il pouvait leur recomman-
« der, et dont la première devait être, soit de former une
« forte coalition entre lui et les ministres, soit, si ceux-ci
« s'y refusaient, de renvoyer le ministère. C'est à cet es-
« poir que je m'attachai pour me soutenir dans la délicate
« entreprise dont je me trouvais chargé.

« Il fallait maintenant donner connaissance à Mirabeau
« de ma commission. Je me gardai bien de lui communi-
« quer les craintes que mon entretien avec le roi m'avait
« inspirées ; je crus au contraire devoir soutenir ses forces

« et le disposer à remplir avec courage et dévouement le
« rôle qu'on voulait lui donner.

« Je commençai par lui dire ce que le roi et la reine
« pensaient de ses talents : ils s'étaient en effet étendus sur
« ce sujet avec beaucoup de justice et de discernement. Je
« ne lui cachai pas cependant la question que la reine
« m'avait faite sur sa participation prétendue aux événe-
« ments des 5 et 6 octobre. A l'instant il changea de vi-
« sage ; il devint jaune, vert, hideux : l'horreur qu'il
« éprouvait était frappante. Pour le calmer, je lui rendis
« compte de tout ce que j'avais dit à la reine pour l'éclairer
« sur ce point, et je ne pus assez lui répéter qu'elle était
« complètement convaincue de son innocence. Longtemps
« après il lui resta une pénible impression d'avoir pu être
« l'objet d'un soupçon aussi horrible. Quand il fut remis
« de cette émotion, je lui parlai de la confiance que le roi
« et la reine avaient conçue dans ses sentiments, dans ses
« opinions et ses principes monarchiques. Je lui dis alors
« qu'ils désiraient savoir de lui-même quels étaient les ser-
« vices qu'il croyait pouvoir leur rendre.

« L'effet que cette ouverture produisit sur son amour-
« propre me m'échappa pas. Je vis cet homme, qui se
« croyait, avec raison, si haut placé au-dessus des autres,
« soumis cependant à cette sorte de magie que peuvent
« exercer les personnes royales lorsqu'elles savent se mon-
« trer bienveillantes. Quand on réfléchit sur la puissance,
« souvent irrésistible, de cette influence, on est en droit
« de blâmer les souverains qui ne savent pas en faire usage
« à propos.

« Je crois bien que, depuis la révolution française, cette
« influence dont je parle a beaucoup perdu de son pres-
« tige ; mais, pendant la première partie de cette révolu-
« tion même, quelle que fût l'audace des discours qu'on

« entendait à l'Assemblée nationale contre le pouvoir
« royal, je suis convaincu que la moitié de ces audacieux
« harangueurs seraient devenus d'ardents royalistes si le
« roi et ses ministres avaient eu l'habileté de les attirer à
« eux. La vérité de cette observation a d'ailleurs été suffi-
« samment démontrée par ce qu'on a vu plus tard.

« Mirabeau était enchanté qu'on le mit enfin à même
« d'être utile au roi. Je trouvai même que les difficultés
« pour arriver au succès, qu'il m'avait si souvent présen-
« tées comme étant presque insurmontables, s'aplanis-
« saient trop aisément à ses yeux. Je me gardai bien de le
« lui faire remarquer. Je l'informai ensuite des dispositions
« dans lesquelles j'avais trouvé le roi, et qui étaient fort
« raisonnables. Louis XVI était bien loin de songer à re-
« conquérir son ancienne autorité absolue : il était parfai-
« tement résigné sur ce que la Révolution lui avait fait
« perdre du pouvoir et des droits de ses prédécesseurs. Je
« pourrais dire que, sous ce rapport, Mirabeau était moins
« résigné que lui.

« En invitant Mirabeau à s'occuper de l'écrit que j'étais
« chargé de lui demander de la part du roi, je lui recom-
« mandai de ne pas s'engager dans de trop brillantes pro-
« messes. Quelques jours après, il m'apporta la lettre
« qu'on trouvera aux pièces, sous la date du 10 mai 1790,
« et qui est adressée au roi.

« C'eût été sans doute une entreprise au-dessus des
« forces humaines de vouloir rétablir la monarchie sur les
« antiques bases que la Révolution avait détruites. Il n'est
« pas de puissance, quelque habile et quelque vigoureuse
« qu'on veuille la supposer, qui eût pu y parvenir. Tout le
« monde en France, depuis le roi lui-même jusqu'au der-
« nier de ses sujets, avait, par intention, action ou omis-
« sion, pris part à cette révolution. Ce n'est que lorsqu'elles

« s'aperçurent que le mouvement ne suivait pas la direc-
 « tion qu'elles avaient voulu lui imprimer, et que les
 « ruines de l'édifice commençaient à tomber sur elles, que
 « quelques personnes firent pour le soutenir des efforts
 « plus dangereux qu'utiles. Aussi, n'est-ce point, comme il
 « le dit dans sa lettre au roi, cette antique monarchie que
 « Mirabeau avait l'intention de défendre. Il songeait à
 « la modifier, à la régénérer, à arriver enfin à une forme
 « de gouvernement plus ou moins semblable à celle qui a
 « conduit l'Angleterre à l'apogée de sa puissance et de sa
 « gloire.

« La première pensée de Mirabeau était de sauver le roi
 « dans le bouleversement général, et de l'arracher aux
 « mains des anarchistes, qui ne pouvaient pas manquer de
 « devenir bientôt ses bourreaux. S'il y parvenait, tout
 « n'était pas perdu; mais où étaient les moyens qui pou-
 « vaient assurer le succès d'une entreprise aussi hardie ?
 « Celui qui l'a conçue a de grandes ressources personnelles
 « sans doute; mais il est seul et ne peut agir que dans
 « l'ombre. Il est entouré de préventions justifiées par son
 « passé, de jaloux qui envient et redoutent ses talents et
 « qui ne lui épargnent pas les calomnies. Il a même contre
 « lui les représentants en apparence du pouvoir; car les
 « ministres, qui devaient l'être réellement, ne le sont que
 « fictivement, et sont, de plus, incapables, même pour ce
 « qui les regarde personnellement, de prendre aucune dé-
 « termination courageuse, ou du moins de la prendre à
 « propos; enfin, la Révolution, dont il déplore les excès,
 « c'est lui qui lui a donné le mouvement terrible qu'il vou-
 « drait arrêter. Ce n'est qu'en se cramponnant à elle, en
 « la suivant avec opiniâtreté dans sa marche qu'il peut
 « espérer d'en changer la direction. Pour détruire l'anar-
 « chie, il faut qu'il fasse cause commune avec elle.

« Telle était la position de Mirabeau, qui avait résolu
« de se dévouer aux intérêts du roi, même avant d'avoir
« pris l'engagement contenu dans sa lettre du 40 mai.
« C'était risquer sa vie, que sans doute il eût perdue,
« comme tant d'autres, sur l'échafaud, si elle ne se fût
« pas terminée naturellement au milieu de la lutte.

« Les ministres d'alors le gênaient, entravaient sa mar-
« che au lieu de la seconder. Il devait faire tous ses efforts
« pour qu'ils fussent renvoyés et remplacés par des hom-
« mes disposés à favoriser son système. Voilà pourquoi on
« le vit si souvent attaquer les ministres. Une autre puis-
« sance l'embarrassait encore davantage, parce qu'elle
« était plus réelle et qu'il était plus difficile de s'en défaire
« que des ministres, contre lesquels il pouvait, à la pre-
« mière occasion, soulever la majorité de l'Assemblée.
« Cette puissance était M. de la Fayette. Républicain et
« présomptueux au delà de toute expression, cet homme
« était l'idole de la bourgeoisie, devenue garde nationale.
« Cette garde, bien qu'anarchique elle-même, était cepen-
« dant la seule force publique à l'aide de laquelle on pou-
« vait établir un peu d'ordre au milieu de la confusion
« générale, et M. de la Fayette en était le commandant. En
« cette qualité, il était admis à chaque instant auprès du
« roi et de la reine, sous le prétexte du veiller à leur sû-
« reté. Les faveurs et les places dont le roi pouvait encore
« disposer, étaient en grande partie accordées sur ses de-
« mandes, qu'on n'osait lui refuser. »

IX

La reine, la Marck, le comte de Mercy, sentaient que, pour accomplir ce plan de régénération de l'Assemblée par elle-même, il fallait ou écarter ou conquérir la Fayette, trop puissant désormais sur Paris pour être impunément négligé.

Ils lui firent faire quelques ouvertures de coalition secrète avec l'homme d'État de la tribune dont ils méditaient la conquête. La Fayette, qui avait provoqué cette alliance quelques mois avant, et qui feignait de la désirer quelques mois après, fut inabordable en ce moment. Sa suprématie avait grandi son orgueil. Tout partage du pouvoir lui semblait déchéance. D'ailleurs il répugnait, comme nous l'avons dit, à laisser déteindre l'immoralité du caractère de Mirabeau sur la pureté de son propre nom. La juste estime dont il jouissait faisait partie de sa dictature. Il ne se laissa pas intimider par les menaces qu'on lui fit de guerre ouverte avec le grand orateur, qui l'écraserait de son éloquence.

« J'ai vaincu le roi d'Angleterre dans toute sa puissance,
« le roi de France dans toute sa majesté, le peuple dans
« sa fureur. Je ne me laisserai pas arrêter par M. de
« Mirabeau. »

Ces fières paroles avaient plus de pompe que de vérité. La Fayette, aide de camp de Washington, n'avait vaincu le roi d'Angleterre, en Amérique, que sous le drapeau et avec les armes du peuple américain, de Washington et du roi de France lui-même. A Versailles, il n'avait vaincu le roi de France que malgré lui; il n'avait été porté à la dicta-

ture que par une émeute ; enfin, les victimes de la place de Grève et du palais de Versailles, au 6 octobre, immolées sous ses yeux, malgré ses efforts, démentaient trop haut sa prétendue victoire sur la fureur du peuple. Il avait besoin d'un second ; il ne voulait pas subir un égal. La tentative échoua encore cette fois pour le malheur de la Fayette, de Mirabeau et surtout de la monarchie représentative. Il fallut donc recourir à Mirabeau seul.

X

La lettre qu'il avait consenti à écrire au roi avait enivré la reine d'espérance et de joie. Cette princesse se hâta de s'assurer le puissant auxiliaire que la Providence lui ramenait en s'entretenant, dans une entrevue secrète avec le comte de la Marck, des dispositions et des désirs de son ami. Madame Thibaut, dont la discrétion ne laissait rien transpirer des mystères du palais, reçut le comte de la Marck dans sa chambre. La reine, avertie, y accourut sous un prétexte de toilette.

« Elle me confirma ce que le comte de Mercy m'avait dit
« de la satisfaction que le roi avait laissé éclater en lisant
« la lettre de Mirabeau ; elle me répéta encore que le roi
« n'avait nul désir de recouvrer son autorité dans toute
« l'étendue que cette autorité avait avant la révolution, et
« que ce prince était bien éloigné de croire que cela fût
« nécessaire pour son bonheur personnel, pas plus que
« pour celui de son peuple ; elle me questionna ensuite
« sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour que M. de
« Mirabeau fût content d'elle et du roi.

« Je répondis que j'y réfléchirais; mais qu'au premier
« aperçu il me paraissait indispensable de lui assurer une
« honnête aisance qui lui permit, en s'occupant des affaires
« de l'État, de négliger pour le moment les siennes
« propres; que je savais qu'il manquait souvent du strict
« nécessaire, et qu'au reste je communiquerais mes idées
« à cet égard à la reine, la première fois que j'aurais
« l'honneur de la voir.

« Cette partie de notre conversation terminée, la reine
« me parla des temps passés. L'espoir qu'elle avait conçu
« des services que rendrait Mirabeau semblait avoir dé-
« robé à ses regards les dangers qui la cernaient de toutes
« parts. Dans son confiant abandon, elle me donna de
« nouveaux témoignages de cette bienveillance à laquelle
« elle m'avait accoutumé dans des temps heureux qui
« avaient fui, hélas! pour toujours. Elle se laissa même
« entraîner, par les souvenirs du passé, à parler de ces
« choses indifférentes qui alimentent la conversation habi-
« tuelle de la société.

« L'entretien dura plus de deux heures sur un ton de gaieté
« qui était naturel à la reine, et qui prenait sa source au-
« tant dans la bonté de son cœur que dans la douce malice
« de son esprit. Le but de mon audience avait été presque
« perdu de vue; elle cherchait à l'écarter. Dès que je lui
« parlais de la Révolution, elle devenait sérieuse et triste;
« mais aussitôt que la conversation portait sur d'autres
« objets, je retrouvais son humeur aimable et gracieuse,
« et ce trait peint mieux son caractère que tout ce que je
« pourrais dire.

« En effet, » continue le confident, « Marie-Antoinette,
« qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des affaires
« d'État, n'avait aucun goût pour la politique. »

L'ami de la princesse se trompe ici d'expression. La reine

n'avait pas reçu de la nature l'aptitude aux affaires d'État, incompatible avec sa jeunesse ; mais elle en avait toujours eu l'ambition. La triste nécessité de sa situation, l'insuffisance du roi, lui faisaient en ce moment un devoir de ce goût, qui avait été jadis pour elle l'orgueil du rang suprême.

En congédiant le comte de la Marck, la reine lui dit : « La première fois que vous viendrez, il faut que le roi « vous parle ; il a plusieurs choses importantes à vous « dire. » Elle le pria enfin de s'informer dans le plus grand secret de ce que le roi aurait à faire en faveur de Mirabeau pour reconnaître son zèle et pour s'assurer irrévocablement son concours.

XI

Le lendemain, le comte de la Marck communiqua cette conversation à son ami ; il lui demanda franchement de faire ses conditions pour le paiement de ses dettes par le roi et pour le tribut mensuel de la cour qui lui semblerait indispensable pour son existence personnelle et pour les coopérateurs qu'il allait être obligé de coïntéresser à ses travaux.

« Peu de jours après, » raconte la Marck, « Mirabeau « remit l'état complet de ses dettes. Il y en avait dont « l'énonciation était au moins burlesque et qui attestaient « trop bien les vicissitudes d'une vie si tristement agitée : « par exemple, ses habits de noce étaient encore à payer. « Le total se montait à deux cent mille francs. Je mis l'état

« de ses dettes de côté, et nous changeâmes de conversation. »

Reprenons les confidences de la Marck :

« Peu de jours après, » dit-il, « la reine me fit appeler. Cette fois, c'est par madame Campan, seconde femme de chambre de la reine, que je fus reçu. »

« Je l'avais vue quelquefois chez la reine auparavant, mais je ne la connaissais pas. Sans beaucoup de grâce et sans physionomie, madame Campan avait cependant une certaine beauté que gâtaient toutefois ses manières et son ton prétentieux. Elle me reçut comme une personne de la société à laquelle j'aurais fait une visite, et me dit que la reine, étant encore occupée, ne saurait me recevoir qu'un peu plus tard. »

« Elle engagea alors une conversation dans laquelle je trouvai que l'affectation et la recherche étouffaient un peu l'esprit. »

« La reine cependant ne tarda pas à me faire avertir, et j'entrai chez elle. »

« — En attendant que le roi vienne, me dit-elle tout de suite, je veux vous dire qu'il est décidé à payer les dettes du comte de Mirabeau. Il a d'autres intentions à ce sujet, et il vous en parlera lui-même. M. de Mercy a déjà pu vous dire que le roi était très-satisfait de la lettre de M. de Mirabeau ; il ne désire et ne peut désirer plus que ce que M. de Mirabeau promet dans cette lettre. Nous espérons seulement que celui-ci tiendra sa parole ; nous y comptons bien, vous pouvez l'en assurer. Le roi vous demande de vous occuper du payement des dettes et de vous charger de toute cette affaire ; mais ne perdez jamais de vue que nos rapports avec M. de Mirabeau doivent rester secrets. »

« Je rassurai d'abord la reine sur ce dernier point ; mais »

« quant au payement des dettes, je la suppliai d'en charger
 « une autre personne que moi, et lui dis qu'il lui serait
 « facile de trouver quelqu'un d'assez sûr et assez discret
 « pour lui confier cette mission. La reine insista pour que
 « ce fût moi; mais, de mon côté, je persistai respectueu-
 « sement dans mes représentations à ce sujet, et elle finit
 « par céder à mes objections. Je lui fis observer en même
 « temps qu'il était essentiel qu'elle choisît cette personne
 « parmi celles qui avaient l'habitude de la voir souvent,
 « afin que je pusse aussi m'adresser à elle chaque fois que
 « j'aurais à faire passer les notes, avertissements, etc.,
 « qui résulteraient nécessairement des relations qu'on
 « établissait avec Mirabeau. Cette précaution était indis-
 « pensable : sans cela on n'aurait pas manqué de tirer des
 « inductions compromettantes de mes liaisons intimes avec
 « Mirabeau et de mes fréquentes apparitions aux Tuileries.
 « La reine, après avoir cherché, me proposa M. de Fon-
 « tange, archevêque de Toulouse. Il était l'un de ses
 « aumôniers et lui devait son archevêché. Il lui était très-
 « dévoué, et elle le voyait ou communiquait avec lui tous
 « les jours.

« Ce point arrêté, je fis part à la reine de mes réflexions
 « sur le peu d'utilité qu'on tirerait des rapports avec
 « Mirabeau, s'ils devaient se borner à des communications
 « clandestines entre le roi et lui. J'essayai de lui faire com-
 « prendre que la première chose à faire serait de mettre
 « Mirabeau en relation avec les ministres, pour qu'il pût,
 « d'accord avec eux, défendre leurs projets dans l'As-
 « semblée.

« La reine me répondit qu'elle croyait que cette idée
 « serait impraticable dans la disposition où étaient les
 « ministres actuels, mais que d'ailleurs je pouvais en parler
 « au roi, qui parut dans ce moment.

« Le roi commença par me répéter les paroles de la
« reine sur la lettre de Mirabeau, qui lui avait causé, me
« dit-il, une extrême satisfaction. De même que la reine
« et plus qu'elle encore, il semblait avoir dans l'avenir
« une confiance sans bornes. Il regardait comme facile de
« rétablir les choses sur un pied supportable. A cet égard,
« je lui dois la justice de dire qu'il exigeait peu pour lui
« personnellement. Il pensait d'ailleurs que si les minis-
« tres devaient à l'avenir avoir plus de difficultés et d'em-
« barras, il y aurait moins de responsabilité et par consé-
« quent plus de tranquillité.

« Le roi voyait, dans ses relations personnelles avec
« Mirabeau, un moyen de s'assurer d'avance cette tran-
« quillité ; mais il repoussa mes observations sur la néces-
« sité, indispensable à mes yeux, que ces relations s'éten-
« dissent aux ministres. Était-ce par défiance envers ceux-ci
« ou envers Mirabeau ? C'est ce que je ne pus démêler, et
« je serais plutôt porté à croire que c'était un effet de la
« faiblesse de son caractère, qui lui permettait rarement
« de prendre une résolution complète et de la suivre dans
« toutes ses conséquences. Tel était le malheureux Louis XVI,
« dont on pourrait dire que la Providence se trompa lors-
« qu'elle le fit roi à une époque comme celle de la révo-
« lution française, tandis qu'il aurait été un roi constitu-
« tionnel d'Angleterre excellent.

« Le roi me rendit l'original de la lettre de Mirabeau
« en me disant : « Vous le garderez, ainsi que ces quatre
« billets de ma main, chacun de deux cent cinquante mille
« livres. Si, comme il le promet, M. de Mirabeau me sert
« bien, vous lui remettrez à la fin de la session de l'As-
« semblée nationale ces billets, pour lesquels il touchera
« un million. D'ici là, je ferai payer ses dettes, et vous
« déciderez vous-même quelle est la somme que je dois

« lui donner chaque mois pour pourvoir à ses embarras
« présents. »

« Je répondis que je croyais que six mille livres par
« mois le satisferaient. « C'est bien, dit le roi, je le ferai
« très-volontiers. » Peu après, notre conférence finit, et le
« roi me congédia.

« Je ne tardai pas à voir le comte de Mirabeau. Je lui
« annonçai qu'il recevrait six mille livres par mois, et que
« toutes ses dettes, jusqu'à la concurrence de deux cent
« huit mille livres, seraient payées. Enfin, en lui disant
« que le roi, très-satisfait de ses sentiments exprimés
« dans la lettre qu'il lui avait adressée, se reposait avec
« confiance sur le zèle qu'il y promettait, je lui dis que
« l'original de cette lettre devait rester entre mes mains,
« ainsi que les quatre billets de deux cent cinquante mille
« livres que je devais conserver également.

« Je l'informai que l'intention du roi était de lui faire
« remettre cette somme d'un million, si, à la fin de la ses-
« sion de l'Assemblée, il avait fidèlement rempli les enga-
« gements contenus dans sa lettre, d'après les termes de
« laquelle il demandait lui-même à être jugé. Mirabeau
« laissa éclater une ivresse de bonheur dont l'excès, je
« l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant
« assez naturellement : d'abord par la satisfaction de sor-
« tir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée
« jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser qu'on
« comptait enfin avec lui. Sa joie ne connut plus de bornes,
« et il trouvait au roi toutes les hautes qualités qui doi-
« vent distinguer un souverain; et s'il n'en avait pas fait
« preuve encore, il fallait, disait-il, s'en prendre à d'in-
« habiles et sots ministres, qui n'avaient pas su le repré-
« senter à la nation avec toutes les qualités qu'il possédait;
« mais il n'en serait plus de même désormais, et on le

« verrait bientôt occupant une situation digne de son caractère généreux. Je me gardai bien de le ramener à des sentiments plus modérés. Je profitai au contraire de cet élan de sa reconnaissance pour stimuler encore le dévouement qu'il témoignait, et qui, j'en ai la conviction, était sincère. »



XII

Une nouvelle entrevue nocturne entre Mirabeau et le comte de Mercy, chez le comte de la Marck, cimentait ce honteux commerce qu'un grand homme faisait de son génie et par conséquent de la vérité de son caractère. Mirabeau, habitué à ces commerces de lui-même, en éprouvait si peu de pudeur qu'il se surpassa d'animation, d'éblouissements d'idées et d'éloquence familière dans l'entretien avec ses deux corrupteurs. Il enivra le comte de Mercy des perspectives de salut et de triomphe qu'il entrevoyait pour la monarchie dans son alliance avec la cour. Le comte de Mercy fit entendre à ses deux amis que le roi était décidé à changer ses ministres et à nommer un conseil dont Mirabeau, caché dans l'ombre, serait le moteur et le régulateur absolu.

La Marck remit à M. de Fontange, archevêque de Toulouse et aumônier de la reine, chargé par elle de tous les détails et de toutes les largesses de cette négociation, l'état des dettes de Mirabeau. M. de Fontange fut autorisé par le roi à payer ces dettes et à verser entre les mains de Mirabeau les six mille francs par mois convenus. M. de Fontange,

homme d'une sûreté inviolable, d'une incorruptible fidélité et d'un dévouement aussi modeste que pieux au roi et à la reine, fut ainsi la main cachée qui faisait passer à la cour les conseils de Mirabeau, et à Mirabeau les subsides de la cour.

La légèreté et la prodigalité de Mirabeau ne tardèrent pas à laisser transpirer, à la grande satisfaction de ses ennemis, quelques soupçons et quelques symptômes de corruption. Il passa, sans une transition assez ménagée aux yeux du public, de l'excès de la gêne à l'excès de l'opulence. Il était las de la misère, altéré de luxe. Comme il n'y avait point de vertu dans sa gloire, il n'estimait pas assez sa gloire elle-même pour lui sacrifier ses vices. On parlait de ses débauches de plaisirs comme on avait parlé de ses débauches de travail. Il ne compensait un de ces excès que par l'autre excès. On citait les noms de ses favorites vénales, choisies pour un jour parmi les actrices ou parmi les danseuses de la scène ; il affichait ses débordements comme un témoignage de la double force de tête et de cœur dont la nature l'avait privilégié. Il aimait, comme Alcibiade, qu'on s'entretint de ses amours et de ses heures données tour à tour ou toutes ensemble aux insomnies de l'homme d'État ou aux insomnies du voluptueux. Il avait loué un hôtel entier et splendide dans la rue de la Chaussée-d'Antin, près du boulevard, quartier le plus opulent et le plus animé de Paris. Au lieu d'un seul serviteur qui le servait jusque-là dans sa médiocrité, de nombreux serviteurs, une table recherchée, une bibliothèque de luxe, des tableaux, des voitures, des chevaux, une maison ouverte à des amis et à des collaborateurs sans nombre ; enfin ses dettes largement acquittées, provoquaient l'étonnement et faisaient rechercher la source d'un faste en telle contradiction avec l'existence étroite et obérée qu'on lui connaissait

la veille. Il ne s'inquiétait pas lui-même de ces murmures ; peut-être même, par une vanité supérieure à sa probité, ne s'affligeait-il pas d'être soupçonné d'avoir vendu cher son secours à un parti quelconque : l'impudeur glorieuse du prix de la corruption, dédaigneuse du scrupule, était un des éléments de son caractère méridional, fanfaron de vénalité, même s'il n'avait pas été vendu.

Ses amis lui remontrèrent en vain le danger d'étaler ainsi le luxe d'une situation qui ne pouvait être utile au roi et à la monarchie qu'en restant cachée. Il s'excusa, il atténua la réalité de ses dépenses, il promit de jouir avec plus de modestie des dons de la cour. Mais, le lendemain, il prêta de nouveaux prétextes aux soupçons : impuissance d'un parvenu à la fortune qui ne pouvait garder l'or de la corruption dans sa main, et qui ne se croyait riche qu'à la condition d'éblouir les autres et de s'éblouir lui-même.

XIII

Il s'efforça dès le premier jour de faire sentir au roi et à la reine la valeur du secours qu'il apportait à la monarchie par des travaux surhumains.

« Mirabeau à cette époque, » dit le témoin de sa vie, « ne s'accordait pas un instant de repos. Tantôt à la tribune, tantôt aux Jacobins, tantôt dans son cabinet, « attentif à tout ce qui se faisait, à tout ce qui se disait, à tout ce qui s'écrivait, dictant à ses secrétaires, écrivant « lui-même, revisant les écrits qu'il inspirait à d'autres,

« provoquant dans l'intimité de ses collaborateurs les
« discussions sur tous les sujets, pour en faire jaillir les
« idées nouvelles, s'emparant lui-même de ces idées pour
« les rédiger, et par-dessus tout n'oubliant pas ses
« plaisirs.

« Telle est l'idée qu'il faut se faire de cet homme extra-
« ordinaire, que la nature semblait avoir créé pour étonner
« ses contemporains par la réunion de tant de qualités et
« de forces qui paraissent incompatibles dans le même
« homme. »

Presque chaque jour il faisait parvenir par le comte de la Marck et par M. de Fontange une note à la reine, notes dont la rédaction exigeait le plus grand mystère et la plus mûre réflexion.

Ces notes de la main de Mirabeau, depositaires de ses pensées, restituées à Mirabeau par M. de Fontange après que le roi et la reine les avaient lues, remises par Mirabeau mourant au comte de la Marck, léguées par le comte de la Marck à sa mort à M. de Bacourt, diplomate digne de commenter un tel texte, sont enfin sous les yeux de l'histoire. Elles contiennent tous les mystères, toutes les passions, tout le génie, toute la force, toute l'impuissance, toute la gloire et toute la honte de leur auteur. Nous les analyserons et nous les reproduirons par extrait ou par citation à leur date, comme le commentaire le plus vivant et le plus vrai des événements auxquels ces notes se rattachent.

XIV

La première de ces notes dévoile, dans un langage digne de la tribune et du conseil d'un roi, les dogmes de Mirabeau sur la Révolution à accomplir et à limiter, et la préoccupation jalouse que lui inspirait en ce moment la dictature de la Fayette. L'homme d'État s'efforce de communiquer au roi et à la reine les ombrages moitié feints, moitié réels qu'il avait conçus contre cet homme dont la situation dominait le monarque et pouvait effacer tout, même le trône.

« J'ai professé, » dit-il en commençant, « les principes
« monarchiques, lorsque je ne voyais dans la cour que sa
« faiblesse, et que, ne connaissant ni l'âme ni la pensée
« de la fille de Marie-Thérèse, je ne pouvais pas compter
« sur cette auguste auxiliaire. J'ai combattu pour les droits
« du trône, lorsque je n'inspirais que la méfiance, et que
« toutes mes démarches, empoisonnées par la malignité,
« paraissaient autant de pièges. J'ai servi le monarque,
« lorsque je savais bien que je ne devais attendre d'un roi
« juste, mais trompé, ni bienfaits ni récompenses. Que
« ferai-je, maintenant que la confiance a relevé mon cou-
« rage, et que la reconnaissance a fait de mes principes
« mes devoirs ?

« Je serai ce que j'ai toujours été : le défenseur du pou-
« voir monarchique réglé par les lois, et l'apôtre de la li-
« berté garantie par le pouvoir monarchique. Mon cœur
« suivra la route que la raison seule m'avait tracée, ou
« plutôt, malgré des grâces inespérées, aucun sentiment

« nouveau n'est entré dans mon âme. Confondue avec le
« respect, la reconnaissance s'y trouvait déjà.

« On a dit de la Divinité que travailler, c'est la prier ;
« on doit dire des rois que les servir, c'est reconnaître
« leurs bienfaits.

« Au lieu de perdre beaucoup de pages et de temps à
« rendre des actions de grâces, je continuerai donc mes
« notes de circonstance avec une grande activité ; mais je
« voudrais esquisser en ce moment un plan de conduite
« générale auquel je mets, je l'avoue, assez d'importance,
« parce qu'il est le fruit d'une très-longue et très-profonde
« méditation. Il s'agit des rapports de la cour avec l'idole
« du jour, le prétendu général de la constitution, le rival
« du monarque, M. de la Fayette.

« Le moment approche où cet examen va devenir indis-
« pensable, et le salut du royaume, le salut du gouverne-
« ment monarchique tient en quelque sorte au parti pour
« lequel on se décidera. Que sera cet homme devenu tout
« à coup, d'intrigant souple, humble courtisan, le gardien
« des rois, si rien ne l'arrête ? J'écarte d'abord toute idée
« personnelle de nuire, soit à M. de la Fayette, soit aux
« hommes dont il voudrait faire ses ministres, et non ceux
« du roi. Qu'il choisisse, dans l'affreuse tempête qui est
« sur le point de nous engloutir, des pilotes habiles capa-
« bles de nous sauver du naufrage, et je me tais, ou plutôt
« je suis prêt à le louer. Je sais que des hommes dignes de
« l'époque à laquelle ils seraient appelés, ayant d'autres
« devoirs à remplir que ceux d'une basse reconnaissance,
« ne seraient pas dangereux au monarque. Mais je suppose
« que, se peignant dans ses choix, M. de la Fayette propose
« des ministres ou faibles, ou inhabiles, ou ignorants, je
« n'ose pas dire pervers, et c'est par rapport à de tels
« hommes que je vais examiner si la nécessité où l'on croit

« être de composer avec M. de la Fayette n'est pas une
« erreur évidente, une idée qui séduit parce qu'on ne se
« donne pas la peine de l'approfondir.

« La force de M. de la Fayette tient à la confiance qu'il
« inspire à son armée. Il n'inspire cette confiance que parce
« qu'il semble partager les opinions de la multitude. Mais
« comme ce n'est pas lui qui dicte ces opinions, comme la
« ville de Paris est celle de tout le royaume où l'opinion
« publique, dirigée par une foule d'écrivains et par une plus
« grande masse de lumières, est le moins au pouvoir d'un
« seul homme, il s'ensuit que M. de la Fayette, n'ayant
« acquis son influence qu'en se mettant au ton de Paris,
« sera toujours forcé, pour la conserver, de suivre le tor-
« rent de la multitude. Quelle barrière pourrait-il lui op-
« poser? Un général des gardes nationales, si ses principes
« n'étaient pas ceux de son armée, ne serait-il pas bientôt
« sans soldats et sans pouvoir? Il est facile par là de pré-
« voir quelle sera toujours sa conduite. Craindre et flatter
« le peuple, partager ses erreurs par hypocrisie et par in-
« térêt, soutenir, soit qu'il ait tort ou raison, le parti le
« plus nombreux; effrayer la cour par des émotions popu-
« laires qu'il aura concertées, ou qu'il fera craindre pour
« se rendre nécessaire; préférer l'opinion publique de
« Paris à celle du reste du royaume, parce que sa force ne
« lui vient pas des provinces: voilà le cercle souvent cou-
« pable et toujours dangereux dont il lui sera impossible
« de sortir, voilà sa destinée tout entière.

« Cet homme, quoique sans démagogie, sera donc re-
« doutable au pouvoir royal aussi longtemps que l'opinion
« publique de Paris, dont il ne peut être que l'instrument,
« lui en imposera la loi. Or, puisque en supposant que le
« royaume revienne à des idées plus saines sur la véri-
« table liberté, la ville de Paris, comme la plus exaltée,

« sera la dernière à changer de principes, M. de la Fayette
 « est donc celui de tous les citoyens sur lequel le roi peut
 « le moins compter, celui qui, même en les reconnaissant,
 « sera le dernier à professer les principes du gouverne-
 « ment monarchique.

« Qu'est-ce donc faire que donner des ministres à M. de
 « la Fayette? C'est vouloir que tout le royaume se mette à
 « l'unisson de Paris, au lieu que le seul moyen de salut est
 « de ramener Paris par le royaume. C'est vouloir que M. de
 « la Fayette, joignant à ses propres moyens toute l'in-
 « fluence du pouvoir exécutif, devienne, quand il lui plaira,
 « chef de l'armée, commandant de toutes les gardes nationa-
 « les, lieutenant général du royaume, distributeur de toutes
 « les grâces, et premier ministre avec des ministres pour
 « commis, c'est-à-dire qu'en même temps esclave et despote,
 « sujet et maître, il serait le plus redoutable des tyrans.

« Mais M. de la Fayette, qui se croirait détrôné lorsqu'il
 « ne serait que remis à sa véritable place, ne deviendrait-il
 « pas redoutable aux nouveaux ministres?

« C'est ici l'erreur que je dois démontrer. »

Et après avoir démontré que si le roi retirait la main que
 lui et ses ministres prêtent à la Fayette, pour le grandir
 à leurs dépens, ce général cesserait bientôt d'être redou-
 table :

« Quels sont ses succès, » dit-il, « avec tous ces moyens?
 « Que serait-ce donc si, réduit à ses propres forces, il ne
 « pouvait plus ni séduire par les richesses ni corrompre
 « par le crédit, s'il n'avait, en un mot, que l'inertie de sa
 « pensée et la nullité de son talent? Non, jamais un tel
 « homme, borné au commandement d'un corps de garde
 « nationale subordonné à la municipalité de Paris, sur-
 « veillé par le corps législatif et sans faveur auprès du roi,
 « ne pourrait être redoutable. Alors, s'il n'a que de l'am-

« bition, il quitterait de lui-même sa place ; alors ses auxi-
« liaires d'aujourd'hui, trompés dans leurs espérances,
« seraient les premiers à l'abandonner ; alors le prétendu
« héros s'évanouirait. »

L'écrivain terminait cette première note en conseillant au roi de confier son trône et l'armée au marquis de Bouillé, général d'un caractère sûr, d'une opinion monarchique et constitutionnelle, estimé des troupes, honoré même des factieux, sévère contre l'indiscipline, incapable de trahir ni le roi par cajolerie au peuple, ni le peuple par complaisance à la cour, ni ses devoirs par popularisme, ni l'ordre par impéritie. Bouillé, qui possédait en effet toutes ces qualités, commandait alors à Metz. Il était le seul des généraux qui eût su maintenir intact et incorruptible aux embauchages le corps d'armée considérable dont il avait le commandement sur les frontières du Nord.

XV

Le jour où Mirabeau envoyait cette note éloquente et juste contre la double dictature de la Fayette, il écrivait à la Marck dans un billet du soir :

« J'ai vu hier l'homme aux indécisions (la Fayette) chez
« le duc de la Rochefoucauld. Je démontrai à lui et à ce
« comité, ce qui est très-vrai, qu'ils n'ont ni dans la tête,
« ni dans le cœur, ni dans l'âme aucun élément de socia-
« bilité politique. Je les trouvai tout émus de la motion
« contre les cordons et la noblesse héréditaire et voulant
« arranger un plan de bataille que je tournai en ridicule.

« Il n'y a rien à faire avec ces roquets que de les laisser
 « japper d'une manière si discordante. Quand le roi sera
 « las d'être prisonnier, nous verrons. Mais souvenez-vous,
 « vous dont je sais que le crédit augmente tous les jours
 « aux Tuileries, qu'il ne faut en aucun cas et sous aucun
 « prétexte être le confident ni le complice d'une évasion,
 « et qu'un roi ne s'en va qu'en plein jour quand c'est pour
 « revenir roi. »

La situation de Mirabeau le rejetait de plus en plus dans la dissimulation. La duplicité même des âmes naturellement franches résulte toujours de ces alliances occultes qui commandent le mensonge en imposant le secret. Son ami lui rappelait un jour dans l'intimité le mot de Bacon, dont le génie et la vénalité rappelaient tant Mirabeau lui-même : « *Un peu de philosophie éloigne de la religion. Beaucoup de philosophie y ramène.* » Et il appliquait le mot à la monarchie. Mirabeau battit des mains à l'application, en exagérant encore la pensée de son confident. « Mais ce n'est plus de cela qu'il s'agit maintenant, » dit-il. « Aucun homme seul ne sera capable de ramener les Français au bon sens : le temps seul peut remettre l'ordre dans les esprits. Avec ce peuple, il ne faut jamais ni trop présumer ni trop désespérer. Aujourd'hui les Français sont malades, très-malades ; il faut les traiter avec précaution. »

Sa seconde note au roi et à la reine revient avec plus de force sur la Fayette, et dicte le langage que la reine doit tenir à ce protecteur.

XVI

« Il ne faut pas se déguiser que la crise politique est au
« comble et se complique d'une manière très-effrayante, »
dit-il, en frappant, dès le premier mot, le roi et la reine
d'une salutaire terreur.

« D'abord l'armée donne des instruments de brigandage à quiconque voudrait faire le métier de voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui devenir roi d'une et même de plusieurs provinces. On est averti que plusieurs grandes villes, et Marseille en particulier, tremblent de la multitude d'étrangers qui y affluent de toutes parts.

« Vient ensuite la scène qu'ouvre la démence d'hier au soir, dont la Fayette a été, ou bêtement ou perfidement, mais entièrement complice; démence que je regarde comme le brandon de la guerre civile, par les excès et les violences de tout genre dont un décret, plus insensé encore par la manière dont il a été rendu que par ses dispositions, et qui crée évidemment plusieurs années de troubles, deviendra la cause inévitable.

« En troisième lieu, la guerre, qui va déchaîner toutes les calamités, et qui, faite follement, sans système, sans argent, sans discipline, sans aucune possibilité de succès, établira sur chaque vaisseau et dans chaque régiment une potence, et constituera le roi et la reine dans une responsabilité vraiment individuelle.

« Je ne crois pas que le trône, et surtout la dynastie, aient jamais couru un plus grand danger. Sans doute il est encore des ressources. La correspondance de M. de

« Mirabeau, depuis qu'il la pousse avec une grande activité,
« lui en découvre tous les jours. Il ne faut pas croire que
« les provinces soient, je ne dis pas à la température de
« Paris (peut-être sont-elles encore plus exaltées), mais à
« son immoralité profonde, à son mépris pour la propriété,
« à son insatiable désir de tout bouleverser, de tout pren-
« dre, de tout ravir; enfin, l'excès ne peut pas aller plus
« loin, et, par conséquent, il y aura bientôt rémittence à
« cette fièvre chaude, ou, ce qui revient à peu près au
« même, complication de maladie, d'où résultera la guéri-
« son ou la mort.

« Il n'est plus temps, » ajouta-t-il, « de se confier à
« demi ni de servir à demi. On a assez de preuves que la
« Fayette est également ambitieux et incapable. Il va se
« faire faire généralissime, c'est-à-dire se faire proposer le
« généralat, c'est-à-dire encore recevoir la dictature de
« fait, de ce qui est la nation ou ce qui a l'air de la nation.
« Tout son projet, quant à présent, est là. Un plan, il n'en
« a pas; des moyens, il les reçoit de la main de chaque
« journée. Sa politique est tout entière à susciter une telle
« fermentation chez les voisins, qu'on lui laisse la faculté
« d'étendre sur tout le royaume l'influence de la populace
« de Paris. Il n'y a de ressources à cet ordre de choses que
« l'imbécillité de son caractère, la timidité de son âme et
« les courtes dimensions de sa tête. Le roi n'a qu'un
« homme, c'est sa femme. Il n'y a de sûreté pour elle que
« dans le rétablissement de l'autorité royale. J'aime à
« croire qu'elle ne voudrait pas de la vie sans sa couronne;
« mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conservera
« pas sa vie si elle ne conserve pas sa couronne.

« Le moment viendra, et bientôt, où il lui faudra essayer
« ce que peuvent une femme et un enfant à cheval : c'est
« pour elle un malheur de famille; mais, en attendant, il

« faut se mettre en mesure ; il ne faut pas croire pouvoir,
« soit à l'aide du hasard, soit à l'aide de combinaisons,
« sortir d'une crise extraordinaire par des hommes et des
« moyens ordinaires : il faut que la reine parle à la
« Fayette, en tiers avec le roi, préparé et résolu, et lui
« dise :

« Vos fonctions absorbent entièrement vos facultés indi-
« viduelles, parce que les forces physiques d'un homme ne
« sont celles que d'un homme, et que le danger de tous
« les moments nécessite l'emploi de tous vos moyens per-
« sonnels et de tout votre temps. Vous êtes obligé de vous
« en rapporter, pour les affaires politiques, et en général
« pour le gouvernement proprement dit, à vos entours, et
« vos entours sont faibles, et vous attendez pour vous ren-
« forcer un nouveau ministère, et notre perte, à nous, est
« évidemment dans l'attente. Il faut donc vous renforcer.
« Vous avez et nous avons la conviction qu'outre le talent,
« M. de Mirabeau est le seul homme d'État de ce pays-ci,
« que nul n'a son ensemble, son courage et son caractère.
« Il est évident qu'il ne veut pas aider à nous achever ; il
« ne faut pas s'exposer à ce que les circonstances le con-
« traignent à le vouloir ; il faut qu'il soit à nous. Pour qu'il
« soit à nous, il faut que nous soyons à lui. Il lui faut un
« grand but, un grand danger, de grands moyens, une
« grande gloire. Nous voici résignés ou résolus à lui don-
« ner la confiance du désespoir. Je vous demande, j'exige,
« que vous vous accoupliez de M. de Mirabeau, mais en
« entier, mais journallement, mais ostensiblement, mais
« dans toutes les affaires. Il faut que nous ayons son avis
« avec le vôtre. Il faut que nous puissions nous dire : « Ces
« deux hommes-là ne sont qu'un. Ce qui est délibéré et
« convenu entre eux deux est notre volonté, et cette volonté,
« nous périrons ou elle sera exécutée. »

« Que fera la Fayette? Un rapprochement politique,
 « mais pourtant un rapprochement qui aura l'apparence
 « de l'intimité, et qui donnant à M. de Mirabeau, à un cer-
 « tain degré, le secret des affaires, lui fournira les moyens
 « de circonvenir pendant la fédération l'influence de la
 « Fayette.

« A la vérité, répond-il, les amis de la Fayette travail-
 « leront sourdement Mirabeau dans l'opinion, mais d'abord
 « beaucoup moins une fois la coalition avouée; ensuite
 « Mirabeau prendra immédiatement la direction des bro-
 « chures, des feuilles, des journaux, direction beaucoup
 « plus capitale qu'on ne saurait le croire. Il accaparera de
 « fait la correspondance, ce qui est beaucoup; il aura la
 « grande main sur les choix, ce qui est plus encore; mais,
 « ce qui est tout pour arriver à l'exécution d'un plan, c'est
 « que la participation de M. de Mirabeau une fois avouée
 « des deux partis, il peut, à tous les moments, consulter,
 « s'enquérir, conseiller, dicter, ce qui n'empêche pas qu'il
 « faille le plus tôt possible au conseil un homme sûr, dans
 « ce sens de fidèle et intelligent rapporteur de ce qui s'y
 « passe, et un auprès du roi, entièrement obscur, et son
 « bibliothécaire privé, même sans titre, mais capable
 « d'être à tous les moments le truchement et le commen-
 « tateur de M. de Mirabeau.

« Voilà les premiers éléments sans lesquels M. de Mira-
 « beau ne peut rien que gaspiller ou paralyser ses moyens
 « personnels, dans un moment où sa force est son existence.
 « Voilà les premiers éléments sans lesquels il ne peut ser-
 « vir, continuât-il à le vouloir, quand tout est évidemment
 « perdu. En un mot, la crise est au comble; plus de demi-
 « partis : ils ne sont qu'une périlleuse faiblesse. »

XVII

Consulté dans le même temps par le roi sur la conduite à tenir envers le duc d'Orléans, expulsé par la Fayette, et qui sollicitait de la cour l'autorisation de revenir à Paris, il écrit sa septième note, chef-d'œuvre de sagacité politique, où la tactique de Machiavel éclate dans la langue de Mirabeau :

« Est-il probable ou non que le duc d'Orléans reviendra
« à Paris? — C'est ce qu'il est inutile d'approfondir.

« Faut-il l'empêcher d'y venir? Comment doit-on le
« traiter s'il revient? — Voilà seulement ce qu'il faut
« examiner.

« L'empêcher de revenir serait une fausse mesure.
« D'abord ce serait s'y prendre bien tard; en second lieu,
« de tous les obstacles que l'on mettrait à son retour, il
« n'en est aucun capable de l'arrêter, s'il avait un parti
« pris; et c'est toujours une grande faute d'ordonner
« quand on n'est pas sûr de l'obéissance. Enfin les obsta-
« cles, pouvant être regardés par le peuple comme une
« persécution de la cour, changeraient le retour du prince
« en victoire contre les ministres; les obstacles créeraient
« des dangers dans un événement qui par lui-même n'en a
« aucun. Ceci sera plus facile à montrer en examinant
« la conduite qu'il conviendra de tenir dans le cas de son
« retour.

« L'ancien parti du duc d'Orléans n'existe plus, outre
« que les circonstances et les prétextes ne sont plus les
« mêmes; ce parti cherchait un chef, et ce prince n'est
« plus qu'un fantôme.

« Le parti connu sous le nom des Jacobins n'a jamais
« été celui du duc d'Orléans ; c'est cependant le seul qui
« puisse le rechercher, le seul dont il pût s'étayer. Or
« cette probabilité, la seule à laquelle on doive s'arrêter,
« indique parfaitement la conduite qu'il faut tenir.

« Traiter assez bien le duc d'Orléans pour qu'il n'ait
« pas le droit de se plaindre de la cour, ou l'anéantir
« parce que c'est lui ôter tout moyen de se jeter dans un
« parti.

« Si, en continuant d'avoir des liaisons avec la cour, il
« se jetait dans les Jacobins, son influence serait beaucoup
« moindre, parce que son parti s'en défierait.

« Si les Jacobins l'adoptaient malgré de telles liaisons,
« ce parti se perdrait lui-même dans l'opinion des démo-
« crates, outre que le prince n'est pas assez délié pour
« savoir contenter son parti, si on ne lui fournit pas à la
« cour des prétextes de se plaindre.

« Dans tous les cas, si, n'ayant aucun prétexte de se
« passer de la cour, il se jetait en forcené dans le parti
« des démocrates, on lui ôterait, en le ménageant, le seul
« mérite qu'il peut avoir, celui d'un prince persécuté.

« La mesure que l'on indique a encore deux autres
« avantages. Le prince à la cour sera un embarras de plus
« pour la Fayette ; ces deux ennemis, en présence l'un de
« l'autre, se contrediront respectivement.

« D'un autre côté, on ne sait point assez jusqu'à quel
« point, dans les événements que l'anarchie nous prépare,
« il sera nécessaire de présenter pour oriflamme le nom
« d'un prince de la famille royale, et de l'enlever aux fac-
« tieux. Une conduite mesurée est donc nécessaire sous ce
« rapport.

« Elle l'est d'autant plus qu'une persécution apparente
« semblerait aujourd'hui l'ouvrage de la Fayette et donne-

« rait au premier pour amis tous les ennemis du second,
 « et que les esprits s'aigraient de plus en plus; qu'on
 « donnerait un chef au parti qui est sans chef; que la
 « Fayette deviendrait plus que jamais celui de la cour, et
 « par cela même, tout retour à un meilleur ordre de choses
 « serait impossible.

« Les ménagements que l'on indique ne sont d'aucun
 « danger. Le duc d'Orléans est méprisé des provinces : on
 « y connaît son incapacité, sa légèreté. Paris connaît son
 « immoralité. Que craindre d'un tel homme? La seule
 « précaution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner
 « des forces qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; le
 « ménager, c'est le tuer, lui et son parti.

« J'hésite d'autant moins à donner ce conseil qu'il sera
 « toujours tenu de changer de conduite selon les circon-
 « stances. Mais dans ce premier moment je crois que le
 « roi devrait se borner à dire : *Je vous vois, je vous verrai*
 « *avec plaisir ; mais je désire que votre nom ne soit plus*
 « *dans la bouche des factieux.*

« Cette marque de bonté du roi l'enchaînera; sa paix
 « avec la cour ôtera toute apparence aux Jacobins de s'en
 « emparer. La crainte de perdre ses apanages dans un
 « bouleversement total le retiendra, et si la Fayette
 « éprouve un embarras de plus, je ne vois pas grand mal
 « à cela. »

A la suite de cette note, Mirabeau sollicitait une entrevue avec la reine. M. de Fontange la faisait espérer en ces termes au comte de la Marck dans un billet du 1^{er} juillet au soir.

« Je reçois dans le moment, M. le comte, un billet par
 « lequel on me mande qu'il y a quelque embarras pour
 « l'entrevue de demain, à l'heure convenue, et on propose
 « de la renvoyer à samedi matin, huit heures et demie. Je

« n'y vois que l'inconvénient du grand jour. D'ailleurs il
« est certain qu'à cette heure-là il y aura peu de monde,
« et que peut-être elle vaut mieux sous ce rapport que
« l'heure du soir. On me demande aussi une chose que
« j'ai oublié de dire à M. de Mirabeau.

« On est décidé à revenir ici dimanche, mais on voudrait
« revenir passer à Saint-Cloud les trois premiers jours de
« la semaine prochaine, d'abord parce qu'on aime Saint-
« Cloud, 2^o parce que, pendant lesdits jours, les élections
« de Paris auront lieu et qu'on croit plus convenable de
« n'être pas ici. Cependant on veut faire pour le mieux et
« on veut savoir... »

La conclusion de chacune de ces notes était toujours de l'or et de l'or!... Mirabeau en voulait à pleines mains pour contre-balancer, par les largesses de la cour confiées à ses propres mains, l'or de la cour qui passait par les mains de la Fayette pour solder les défenseurs de l'ordre. C'est ce même or qui passa d'urgence alors par les mains de Danton, incertain encore s'il accomplirait mieux la Révolution en la contenant qu'en la faisant éclater en convulsions populaires. Les cinquante mille francs par mois pour lui-même et les trois cents francs par mois pour son copiste (M. Comps, dont il fallait payer la discrétion) étaient loin de suffire à ses services d'homme d'État et à ses prodigalités d'homme de plaisir.

XVIII

Mais le roi et la reine ne se fiaient pas tellement à la discrétion de Mirabeau qu'ils ne recourussent secrètement à

des directions contraires. Ces conseils, plus intimes, neutralisaient souvent ceux de Mirabeau. Bergasse, orateur médiocre, publiciste obscur, plus sectaire que politique, ami de Mounier et du comte de Virieu, était une sorte d'oracle énigmatique, associant dans ses pensées quelques doctrines de libertés provinciales avec l'autorité d'un droit divin et préexistant dans les trônes, et surtout avec un mysticisme religieux qui cherchait le salut dans le miracle, au lieu de le chercher dans la raison. Bergasse professait alors les théories que le philosophe de Maistre et son école professèrent de nos jours, le mépris du raisonnement, l'horreur du progrès, la politique inspirée par révélation surnaturelle aux princes et imposée par la force aux nations, quiétisme de la servitude, complaisants pour les rois, insolents pour les peuples.

Dans le désespoir, on étend la main au hasard sur toutes les théories et sur tous les hommes, pour saisir une espérance, une consolation, un salut. Le désespoir des courtisans avait donné au roi Bergasse pour oracle secret de sa politique. La foi pieuse de Louis XVI, quoique douce et éclairée, s'était exaltée en lui par le malheur. Elle le prédisposait à trouver quelque sagesse dans un parti qui parlait au nom de Dieu, et qui lui offrait, pour hommes d'État, de prétendus prophètes. Le surnaturel est le refuge des imaginations qui n'ont plus rien à attendre des réalités. La reine elle-même, bien que peu accessible au mysticisme, se complaisait dans les nuages de cette politique d'illuminés. Mirabeau découvrit le mystère et s'indigna.

« Je viens de découvrir, » écrivit-il à l'instant à son confident, « le secret infiniment important que vous me
« garderez, mais qui est mal couvert, puisque je l'ai dé-
« voilé. C'est Bergasse qui conseille en ce moment et qui
« pousse la cour. J'ai même (et ceci est capital au plus

« haut degré) la copie de la lettre que le roi doit écrire à
« l'Assemblée. Cette lettre, vraiment extravagante, politi-
« quement parlant, est tellement téméraire que le plus
« audacieux des hommes, à la place du roi, ne l'écrirait
« pas, s'il était dans son bon sens. Cette pièce ne m'était
« pas connue lorsque j'ai fait la note, et je n'y ai raisonné
« qu'en thèse générale et non dans la connaissance et le
« développement de cette proposition particulière. Pour-
« tant, en la recevant, j'y ai adapté quelques mots, mais
« vagues, parce que je n'ai pas voulu avoir l'air, avec la
« cour, de connaître l'anecdote de Bergasse, avant d'en
« avoir causé avec vous ; car je ne ferai pas la sottise que
« fait le royal bétail, et quand je reconnais la lumière, la
« droiture et le dévouement d'un homme, je ne me déci-
« derai à rien de grave sans le consulter, et je ne le con-
« sulterai pas toujours pour ne jamais rien faire de ce
« qu'il dit. C'est donc au baquet mesmérique, c'est donc
« sur le trépied de l'illumination qu'ils vont chercher un
« remède à leurs maux ! Mon Dieu, quelles têtes ! qui ne
« peuvent pas se dire : Le secours et les conseils de tous
« ces gens-là, secondés de toute notre puissance encore
« debout, n'a pas pu empêcher nos défaites, et ils nous
« feraient vaincre maintenant que tout est perdu ! O dé-
« mence !... »

Cette découverte découragea momentanément Mirabeau de seconder une cour qui lui préférait un tel homme, et qui faisait servir la force exécutive, qu'il voulait restaurer dans les mains du roi, aux théories d'un despotisme et d'une théocratie dont il avait pitié. Il se plaignit, il gronda ; mais il était lié par sa reconnaissance et par sa simonie. Il continua à conseiller, à éclairer, à avertir.

Cependant, cette conviction du dédain qu'on faisait aux Tuileries de sa puissance et la déférence qu'on y montrait

pour ces médiocrités d'esprit, lui firent reporter sa pensée sur la nécessité d'une alliance avec la Fayette. Il aspirait plus que jamais à être reçu en entrevue secrète par la reine, afin d'éblouir face à face cette princesse de la splendeur de ses idées, de l'enchaîner par la persuasion de son éloquence, de la convaincre par ses larmes de son repentir et de son attachement, afin surtout de prendre par elle sur le roi l'ascendant décisif que la reine seule pouvait donner sur son mari à un conseiller politique.

La reine, instruite par M. de Fontange de ce désir, craignait et désirait à la fois cette entrevue. D'un côté, il fallait la cacher à la Fayette, jaloux de la direction absolue que la reine affectait par force de lui remettre ; d'un autre côté, Marie-Antoinette, si souvent offensée par le grand tribun, accoutumée à voir en lui le poignard du 6 octobre levé sur son nom du haut de la tribune et peut-être sur sa poitrine dans son palais, s'alarmait de se livrer trop complètement à un confident qui deviendrait son maître. Elle faisait cependant espérer cette grâce à Mirabeau ; mais elle en ajournait la possibilité à une autre époque.

XIX

Pendant que cette coalition, d'abord sourde, bientôt perfide, de Mirabeau avec la cour se nouait ainsi, reprenons les discussions de l'Assemblée et le rôle public qu'y ressaisissait le tribun de la nation et l'allié de la cour. Une lettre au roi, dans laquelle M. de Laporte, intendant de son trésor secret et agent des intrigues de la cour, rend compte à

ce prince d'une conversation qu'il a eue avec Mirabeau, montre comment le grand orateur décomposait lui-même l'Assemblée.

« Trois classes d'hommes la composent, » disait-il à M. de Laporte : « la première, qui ne compte guère que
« trente membres, hommes forcenés, qui, sans avoir de but
« fixe, opineront toujours, par nature et par excès, contre
« l'autorité royale et contre le retour à l'ordre ;

« La seconde compte environ quatre-vingts membres :
« ceux-ci ont des principes plus monarchiques, mais sont
« peut-être encore trop imbus du premier système de la
« révolution ;

« La troisième classe, de gens qui n'ont pas d'opinion à
« eux et qui suivent l'impulsion que leur donnent ceux
« qu'ils ont pris pour leurs guides, leurs oracles.

« C'est, » dit-il, « l'Assemblée qu'il faut travailler ; la
« circonstance devient favorable, par les excès auxquels se
« porte la première classe.

« Trois partis divisent aujourd'hui Paris :

« Celui des aristocrates ;

« Celui de cinq à six jacobins, qui paraissent aujour-
« d'hui réunis à la faction d'Orléans ;

« Celui de M. de la Fayette.

« Rien sur le premier.

« Le second n'est qu'atroce, et par son atrocité même,
« moins dangereux : il se perdra lui-même.

« Il n'en est pas de même du troisième : il est marqué
« par une suite de manœuvres qui prouvent un plan dont
« on ne s'écarte pas. Il affiche l'attachement au roi et à la
« royauté ; ses sentiments masquent le républicanisme.
« Enfin, ce parti réunit la fausseté et l'intrigue aux grands
« moyens que les circonstances lui donnent.

« La position du roi est d'autant plus critique, que Sa

« Majesté est trahie par les trois cinquièmes des personnes
« qui l'approchent. Elle exige la dissimulation en grand,
« qui, ôtant toute prise aux malveillants, peut acquérir au
« roi et à la reine une grande popularité.

« Il y aurait, selon lui, le plus grand danger à dissoudre
« aujourd'hui l'Assemblée : elle n'est pas assez usée dans
« l'opinion. »

C'est au sein d'une telle assemblée que Mirabeau avait à la fois à continuer sa renommée de promoteur de la liberté, à restaurer le pouvoir royal par les mains qui venaient de le détruire, à professer les principes que la cour soldait sur ses lèvres, à décréditer machiavéliquement ses décrets par l'excès de leur conséquence, et à ménager sa propre popularité, prérogative de son génie, qui faisait seul toute sa force.

XX

L'Assemblée, après avoir détruit cette inquisition politique et cet arbitraire sur la liberté des citoyens qu'on appelait les lettres de cachet, devait approfondir les questions fondamentales qu'elle avait posées seulement ou résolues provisoirement dans les mois précédents. Le calme momentanément de Paris, pendant les mois de mars et d'avril, laissa le sang-froid nécessaire à ces grands débats.

Elle acheva d'organiser, sur les bases d'élections que nous avons tracées dans le livre précédent, le système judiciaire et le système de l'organisation militaire de l'armée. Elle reprit, sur la proposition de M. de la Fare, évêque de

Nancy, la plus délicate et la plus irritante des délibérations : la délibération sur la conscience de l'État. Effrayé de l'abolition des ordres religieux, milice de l'Église dominante, et de la vente de ses biens territoriaux, solde immense et gage de perpétuité, le haut clergé voulait au moins arracher à la révolution qui s'accomplissait le titre d'*Église nationale*, afin de revendiquer un jour légalement, en vertu de ce titre, le droit ou de tolérer ou de proscrire les autres croyances, et de conserver la domination sur les âmes par l'autorité des lois.

Le comité ecclésiastique, qui avait touché trois fois à la religion dans ses institutions temporelles, avait timidement abordé cette question, la plus vitale de toutes pour la philosophie de la Révolution, dont la liberté de conscience était le but le plus haut et le plus saint.

Un ancien chartreux, dom Gerle, révolutionnaire d'idées, chrétien et catholique de dogmes, faisait partie de ce comité. Il le justifia de son hésitation en disant que, pour confondre les ennemis de la Révolution, calomnieurs de l'Assemblée, qui prétendaient la couvrir d'impiétés, il fallait décréter que la religion catholique, apostolique et romaine était et demeurerait à perpétuité la religion de la nation, et que son culte serait le seul public autorisé en France.

Le parti philosophique demanda l'ajournement sous de vains et hypocrites prétextes. L'évêque de Clermont s'indigna d'un ajournement qui semblait présager un doute. Le parti monarchique, qui cherchait maintenant ses alliés dans l'Église, couvrit l'orateur d'applaudissements. Charles de Lameth n'osa cette fois le réfuter qu'en alléguant le danger d'une telle discussion pour la paix publique, pendant que tant de passions cherchant des brandons partout s'agitaient dans l'empire. L'Assemblée, cédant au désir de se popula-

riser par un sacrifice de la conscience à la politique, écarta les objections du parti philosophique, et ouvrit le lendemain la discussion. Le baron de Menou, qui devait plus tard adopter la religion du prophète arabe Mahomet, ou par conviction ou par dédain de ses dogmes, commença comme tous les orateurs par une profession de foi personnelle aux dogmes seuls véritables, dit-il, de la religion de ses pères; mais après avoir mis de côté sa propre conviction, il plaida avec force pour la libre conviction des autres.

« Ma conviction, » dit-il, « en faveur de cette religion
 « est la forme du culte que je rends à l'Être suprême. Est-
 « elle, peut-elle être l'effet ou le résultat d'un décret ou
 « d'une loi quelconque? Non, sans doute. Ma conscience et
 « mon opinion n'appartiennent qu'à moi seul, et je n'ai de
 « compte à en rendre qu'au Dieu que j'adore. Ni les lois,
 « ni les gouvernements, ni les hommes n'ont, sur cet objet,
 « aucun empire sur moi. Je ne dois troubler les opinions
 « religieuses de personne, personne ne doit troubler les
 « miennes; et ces principes sont solennellement consacrés
 « dans votre déclaration des droits, qui établit entre tous
 « les hommes l'égalité civile, politique et religieuse. Et
 « pourquoi voudrais-je donc faire, de cette religion que je
 « respecte, la religion dominante de mon pays? Si les opi-
 « nions et les consciences ne peuvent être soumises à aucune
 « loi, si tous les hommes sont égaux en droits, puis-je
 « m'arroger celui de faire prévaloir ou mes usages, ou mes
 « opinions, ou mes pratiques religieuses? Un autre homme
 « ne pourrait-il pas me dire : Ce sont les miennes qui doi-
 « vent avoir la préférence, c'est ma religion qui doit être
 « la dominante, parce que je la crois meilleure?... Et si
 « tous les deux nous mettions la même opiniâtreté à faire
 « prévaloir nos opinions, ne s'ensuivrait-il pas nécessaire-

« ment une querelle qui ne finirait que par la mort d'un
« de nous deux, peut-être par celle de tous deux? Et ce qui
« n'est qu'une querelle entre deux individus devient une
« guerre sanglante entre les différentes portions d'un
« peuple.

« Le mot dominante n'entraîne-t-il pas l'idée d'une su-
« périeurité contraire aux principes de l'égalité, qui fait la
« base de notre constitution? Sans doute, en France, la
« religion catholique est celle de la majorité de la nation;
« mais n'y eût-il qu'un seul individu qui en professât une
« différente, il a le même droit à l'exercer, pourvu qu'il ne
« nuise ni à la religion de la majorité, ni à l'ordre public,
« ni au maintien de la société; de tout le reste il n'en doit
« compte qu'à Dieu. Dans tout État où l'on suit les vrais
« principes de la morale et de la raison, il ne peut donc y
« avoir de religion dominante.

« Qu'on daigne ouvrir les annales de l'histoire et sur-
« tout celles de la France. De quels malheurs les guerres
« de religion n'ont-elles pas accablé ce beau royaume! De
« quelles atrocités n'ont-elles pas souillé les règnes de
« plusieurs de nos rois, depuis François I^{er} jusqu'à
« Louis XIV! Je suis loin de les attribuer exclusivement à
« la religion catholique : toutes ces horreurs sont le résul-
« tat inévitable des querelles entre toutes les espèces de
« religions. Mais détournons les yeux de dessus ces horri-
« bles monuments du fanatisme religieux, et couvrons d'un
« voile cette partie déshonorante de notre histoire.

« Ministres d'un Dieu de paix, qui ne veut établir son
« empire que par la douceur et la persuasion, qui vous a
« donné de si grands exemples de tolérance et de charité,
« voudriez-vous, pourriez-vous vouloir allumer le flam-
« beau de la discorde? Voudriez-vous que l'Assemblée na-
« tionale devint l'instrument du malheur et peut-être de la

« destruction des peuples? Oh ! non ; un zèle mal entendu
 « a pu vous égarer un instant : rendus à vous-mêmes, rendus
 « à votre saint ministère, vous chercherez par vos exemples,
 « par vos vertus, à étendre la religion que vous professez ;
 « ce ne sera pas par une loi que vous fixerez sa supériorité.
 « Dieu, oui, Dieu lui-même n'a-t-il pas dit que, malgré
 « tous les efforts des hommes, sa sainte religion s'éten-
 « drait, prendrait des accroissements et finirait par em-
 « brasser l'univers entier? N'a-t-il pas dit que *les portes*
 « *de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle*? Et vous
 « voudriez, par un décret, confirmer ces paroles sublimes
 « du Créateur du monde !

« Si, comme je n'en doute pas, vous êtes persuadés de
 « la vérité de cette religion dont vous êtes les ministres,
 « pouvez-vous craindre qu'elle s'anéantisse? Pouvez-vous
 « croire que les volontés et les lois de la Providence aient
 « besoin du secours de nos décrets? Ne serait-ce pas au
 « contraire porter atteinte au respect que nous lui devons?
 « Ne serait-ce pas vouloir nous assimiler à Dieu même, et
 « la religion n'est-elle pas indépendante de tous les efforts
 « de l'esprit humain ?

« D'ailleurs, dans tout ce qui est du ressort de notre
 « pouvoir, n'avons-nous pas fait, ne faisons-nous pas tous
 « les jours ce qui dépend de nous pour le maintien du culte
 « de la religion catholique? Ne nous occupons-nous pas
 « d'établir et de fixer le nombre des ministres nécessaires
 « au service des autels? Ne travaillons-nous pas à régler
 « les dépenses qu'exigent l'entretien des églises et toute
 « la hiérarchie ecclésiastique? Voudrait-on, pour jeter la
 « défaveur sur l'Assemblée nationale, persuader au peu-
 « ple que nous n'avons pas voulu nous occuper de la reli-
 « gion? Loin de moi cette idée! Tout ce qu'il est possible
 « de faire sans inconvénient, nous le ferons. Mais, irons-

« nous, par des décrets inutiles, je dis même nuisibles à
« la majesté de la religion, mettre les armes à la main du
« peuple, favoriser les intrigues, les haines, les vengeances,
« les crimes enfin de toute espèce qui s'enveloppent du
« manteau du fanatisme? Savons-nous quand et où s'ar-
« rêteraient le carnage et la destruction? Non, ces idées
« ne sont entrées dans l'esprit d'aucun de ceux qui com-
« posent cette assemblée; mais s'il était possible qu'elles
« y entrassent, si l'Assemblée nationale rendait le décret
« qui a été proposé hier et auquel je serais forcé d'adhé-
« rer parce que la majorité fait loi, je ne crains pas de
« dire qu'en ma qualité de représentant de la nation en-
« tière, je rends ceux qui auraient voté pour l'admission
« du décret responsables de tous les malheurs que je pré-
« vois, et du sang qui pourrait être versé. »

XXI

Dom Gerle, ébranlé par les applaudissements de la majorité à ce discours et désarmé par la profession de foi personnelle qu'il renfermait, retira sa proposition. Le comte d'Estourmel voulut la renouveler indirectement en rappelant le serment que Louis XIV avait prêté aux provinces conquises de maintenir la religion catholique exclusive, abaissant ainsi la raison et la foi humaines jusqu'à la portée d'une autorité municipale. Mirabeau, qu'une tyrannie si subalterne sur l'esprit humain souleva et qui ne voulait que faire pressentir en ce moment sa philosophie sur

cette matière, n'éclaira la discussion que d'un coup de tonnerre et d'un éclair.

« Il n'y a aucun doute, » s'écria-t-il en montant à la tribune et en jetant un regard de mépris superbe sur le préopinant, « il n'y a aucun doute que sous un règne signalé, « comme celui de Louis XIV, par la proscription de tous « les dissidents et par la révocation de l'édit de Nantes, on « ait consacré, par des serments et par des supplices, toute « espèce d'intolérance. Le souvenir de ce que les despotes « ont fait ne peut servir de modèle à ce que doivent faire « les représentants d'un peuple qui veut être libre. Mais « puisqu'on se permet des citations historiques dans la « matière qui nous occupe, je n'en ferai qu'une... » Et suspendant l'attention de l'Assemblée par un silence, par un geste et par un regard qui semblait percer les murailles de l'enceinte et voir dehors l'image sinistre qu'il voulait évoquer dedans : « Rappelez-vous, » dit-il d'une voix tragique, « que d'ici, de cette tribune même où je parle, je « vois la fenêtre de ce palais (du Louvre) dans lequel des « factieux, unissant des intérêts temporels aux intérêts les « plus sacrés de la religion, firent partir de la main d'un « roi des Français l'arquebuse fatale qui donna le signal « du massacre de la Saint-Barthélemy ! »

Cette apostrophe atterra le parti de l'intolérance sous cet odieux souvenir et releva le courage du parti de la liberté de conscience. Tout fut une quatrième fois ajourné. La fibre tendue et émue du peuple par cette lutte était de nouveau prête à éclater en violence si la Fayette n'avait protégé l'Assemblée par des troupes. Nul doute que la proclamation d'une Église dominante n'eût fait expier leur triomphe aux députés intolérants par un 14 juillet des consciences. Leur défaite les sauva. Ils murmurèrent cependant dans l'Assemblée contre ce déploiement de force

qui les protégeait contre les représailles des persécutions antiques. Maury, Cazalès, le vicomte de Mirabeau, désignés au peuple à l'issue de la séance comme les adversaires obstinés de l'émancipation religieuse de la nation, furent assaillis d'outrages et de menaces. Ils bravèrent avec une stoïque intrépidité la lanterne et les poignards, aussi imperturbables dans les rues qu'à la tribune. La philosophie de la multitude, comme tous les dogmes longtemps opprimés, demandait à son tour plus que la liberté, elle demandait des victimes. La garde nationale soldée les arracha à leurs assassins.

XXII

Des discussions moins importantes et purement législatives semblaient entièrement absorber les pensées de l'Assemblée, quand une question qui les renfermait et les renouvelait toutes vint inopinément rendre aux partis un moment assoupis l'agitation qui ne se calmait qu'à la surface.

L'Angleterre armait contre l'Espagne. Nos traités de famille avec l'Espagne nous faisaient une loi d'armer nous-mêmes nos escadres pour la défendre. Les ressentiments de la guerre pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique couvaient entre l'Angleterre et nous. Tout gouvernement qui aurait laissé notre alliée l'Espagne impunément assaillie sur la mer et sur ses côtes par la marine britannique aurait évidemment forfait à la sécurité, à l'honneur et à la passion de la France.

Le roi, à qui la constitution n'avait encore rien fixé pour des circonstances de cette nature, agit en roi d'après ses anciennes attributions royales. Il ordonna des armements et des mouvements d'escadres. Son ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, esprit juste et fin, qui sentait l'occasion favorable pour consacrer par un précédent la plus haute des attributions du pouvoir exécutif, la saisit avec habileté. Se sentant fort de toutes les traditions du pouvoir royal, de la nécessité, de l'urgence, de l'assentiment de la nation aux mesures belliqueuses, et de l'appui secret de Mirabeau, dont une parole en matière si douteuse pesait d'un poids décisif sur l'Assemblée, M. de Montmorin rédigea un message par lequel il demandait, conformément aux lois de finance, un subside pour armer quatorze bâtiments de guerre.

L'Assemblée, surprise par un tel message, vota sans soupçon le subside. Nul ne s'opposait à l'armement ; mais un principe et une intrigue étaient cachés sous le chiffre. Le parti des Lameth et des Barnave, secrètement informé du message par des indiscretions subalternes, avait prémédité deux plans en un seul. En élevant sur cet incident un conflit entre la nation et le roi, ce parti voulait achever d'arracher au roi les derniers vestiges de la souveraineté pour en faire hommage aux Jacobins. Il voulait de plus placer Mirabeau, qui écrasait les Lameth et les Barnave de sa supériorité, dans ce dilemme où le grand orateur devait également périr, quelque parti qu'il prît dans la discussion : traître à la nation s'il se prononçait pour le roi, traître au roi s'il se prononçait pour le peuple. Tout le machiavélisme des chefs du parti jacobin et tout le génie que la Révolution inspirait à ces envieux se révélaient dans cette tactique du parti des Lameth et des Barnave.

Alexandre de Lameth la fit éclater avec une apparence

de spontanéité en demandant si la constitution avait statué sur le droit de paix et de guerre, dévolu au roi ou réservé à la nation.

XXIII

Cette seule question soulevait en réalité, avec celle de la prérogative royale, la question de la révolution, celle de la république et de la monarchie, celle de la délégation ou de l'exercice par soi-même du pouvoir le plus haut et le plus périlleux pour la nation. Les deux mots de Lameth déchirèrent le voile qui cachait jusque-là tant de mystères à l'Assemblée, et jetèrent les esprits dans un abîme de réflexions et de doutes.

Au fond, pour une monarchie, la question était insoluble : le droit de paix et de guerre était la limite où le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, que la constitution prétendait diviser, se rencontraient ; et ils s'y confondaient dans une telle indivisible métaphysique d'attributions, que les diviser était rationnellement impossible , et que ne pas les diviser, c'était ou livrer le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou livrer le pouvoir législatif au pouvoir exécutif et la nation à la merci d'un roi. L'Assemblée, si elle voulait rester monarchique, aurait dû écarter cette définition indéfinissable qu'on lui demandait, et si elle voulait être républicaine, elle devait décréter d'un mot le droit de paix et de guerre à la nation. Mais elle ne voulait être ni monarchique ni républicaine : elle voulait être constitutionnelle. Les constitutions ambiguës, comme tous les dogmes

qui ne se justifient pas devant le seul raisonnement, ne peuvent vivre que de réticences sur les articles les plus métaphysiques de leurs codes. Elle ont leurs mystères qui s'évanouissent si on les dévoile, et qui ne peuvent se maintenir que par le respect.

Comment déclarer en effet que le pouvoir législatif lirait, écrirait les dépêches du ministre des affaires étrangères, apprécierait celles des cabinets étrangers, négocierait, consentirait les alliances, discuterait les griefs, rédigerait les traités, les dénoncerait pour les rompre, combinerait les systèmes politiques relatifs au dehors, ferait en secret les préparatifs de défense ou d'hostilité des ministres de la guerre et de la marine, indiquerait le but aux flottes, le plan de campagne aux armées, accepterait ou rejetterait les trêves, les capitulations, les armistices, sans déclarer par cela même que le pouvoir législatif possédait et exerçait à lui seul toutes les souverainetés en action ?

Et d'un autre côté, comment déclarer dans l'état actuel des esprits que le roi négocierait, traiterait, romprait arbitrairement et seul avec le monde, engagerait la nation, les frontières, les flottes, les colonies, la fortune, le sol, le sang de ses millions de sujets ou de citoyens dans des alliances ou dans des hostilités également meurtrières, ferait les préparatifs, commencerait les luttes, lèverait des armées, conquerrait ou céderait des villes, des places, des provinces, sans déclarer du même mot que le roi était tout, et que la nation, à la merci de ses caprices, de ses trahisons ou de ses erreurs, n'était que le jouet de sa propre constitution ?

Voilà cependant ce que l'Assemblée, sous l'impulsion du parti des Barnave et des Lameth, prenait l'engagement de décider en acceptant l'impossible discussion du droit de paix et de guerre. Les Lameth s'y jetaient avec la conscience

de ses périls, mais avec la résolution d'entraîner la vaine ombre de monarchie jusqu'à la réalité de la république. Barnave s'y préparait en sophiste éloquent, aveugle sur les conséquences de son triomphe, mais heureux d'écraser à force de popularité et de vigueur de raisonnement le grand athlète que l'on montrait à la jeunesse comme la victime certaine de ce combat. Il avait préparé d'irréfutables discours. On a vu par ce que nous venons d'indiquer que les arguments ne manquaient pas plus aux logiciens que le talent à l'orateur. Mirabeau seul ne pouvait pas se servir de tous les siens. Sa perplexité était cruelle : s'il prouvait trop en faveur de la royauté, il dévoilait son intelligence avec la cour, et il poignardait la constitution, son propre ouvrage ; s'il ne prouvait pas assez, il abandonnait le roi à son malheureux sort, et son ambition périssait avec lui ; de plus il courait à la république, et il ne pouvait plus être républicain depuis qu'il était le stipendié d'une monarchie ; enfin, au bord de la république, il voyait le fantôme de la Fayette, et ce fantôme le faisait reculer. Son agitation, ses veilles, ses travaux, ses insomnies, ses discours, ses ratures, ses billets, ses angoisses pendant les jours qui précéderent pour lui la tribune dans cette discussion, attestent à la fois le désespoir de son âme et l'énergie de son intelligence. Ses ennemis avaient visé juste : il mourait d'avance sous le coup.

XXIV

La tribune s'ouvrit par un discours de Charles de Lameth, qui vint soutenir la proposition de son frère. Il énu-

méra les calamités sans nombre que l'ambition arbitraire des rois avait déchainées sur leurs peuples. Il osa même citer Henri IV, le roi des préjugés populaires, qui allait, lorsqu'il mourut, incendier l'Europe pour ravir la jeune princesse de Condé à son mari. « C'est une calomnie ! » s'écria l'abbé Maury. « Je le prouve par tous les témoignages historiques et par celui même de son ami Sully, » répliqua Lameth. « Si vous déclarez que le roi peut faire la guerre, » continua-t-il, « la constitution sera attaquée, et peut-être détruite ; le royaume sera ensanglanté dans toutes ses parties. Si une armée se rassemble, les mécontents qu'a faits notre justice iront s'y réfugier ; les gens riches, car ce sont les riches qui composent le nombre des mécontents : ils s'étaient enrichis des abus, et vous avez tari la source odieuse de leur opulence ; les gens riches emploieront tous leurs moyens pour répandre et pour alimenter le trouble et le désordre ; mais ils ne seront pas vainqueurs, car s'ils ont de l'or, nous avons du fer, et nous savons nous en servir !... » (On applaudit avec transport dans toutes les parties de la salle.)

Malouet répondit en homme d'État libre de tout lien avec les deux partis qui cherchaient non la vérité, mais la faveur publique. Il démontra froidement que, dans un gouvernement libre et représentatif, le roi, quoique justement investi de cette attribution, était dans l'impuissance de continuer une guerre commencée contre le vœu et l'intérêt de son peuple. Il invoqua toutes les forces modernes de l'opinion pour attester l'impossibilité de la tyrannie et des conquêtes. Il conclut faiblement par exiger le consentement du pouvoir législatif aux déclarations de guerre et aux traités. Consentir, c'est vouloir. Il livrait, en réalité, l'attribution royale après l'avoir défendue.

Pétion feuilleta l'histoire d'une main républicaine, et

convainquit tous les rois de l'Europe et Louis XVI lui-même, qu'il appela le roi citoyen, de forfaiture aux intérêts et à la vie de leurs peuples par des guerres iniques. Il osa flétrir la guerre d'Amérique elle-même, entreprise, dit-il, par une jalouse rivalité avec l'Angleterre, et non pour le triomphe de la liberté sur un nouveau monde. « Et « où sera le prix proportionné, » s'écria-t-il, « aux crimes « et aux calamités d'une guerre ruineuse et meurtrière? La « tête d'un roi répondra-t-elle des millions de vies perdues « par son crime? » Ce discours de Pétion, qui remplit toute une séance, était le fondement de sa renommée future. L'orateur capable d'avoir pensé le discours de Pétion pouvait devenir un caractère équivoque, mais il ne pouvait être un esprit médiocre.

XXV

L'abbé Maury lui succéda. Son argumentation fut intarissable, irréfutable, amère d'évidence, sarcastique contre un droit indivisible divisé entre un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif qui ne peut attendre devant une guerre imminente ou intentée. Il démontra, jusqu'à la satiété de conviction, que les guerres étaient toujours ou des questions de politique préméditée qui demandaient le secret dont un corps législatif était incapable, ou des questions de péril public et d'urgence qui demandaient la promptitude et qui ne souffraient pas la délibération, pendant laquelle la nation aurait péri avant d'être défendue. Tout fut vain dans sa bouche. L'orateur rendait la raison suspecte : il parais-

sait trop royaliste pour que la vérité, même en lui, ne parût pas une attaque ou un piège à la nation.

La fin de son discours fut l'oraison funèbre de la monarchie. Les larmes oratoires qu'il répandit arrachèrent des larmes sincères aux royalistes et même aux patriotes.

Après avoir opposé les souvenirs idéalisés de la paix, de la force et de la grandeur de la patrie sous les rois à la perturbation présente :

« Qu'est aujourd'hui la France? » s'écria l'abbé Maury.
 « Les anciennes discordes civiles, la France les avait oubliées depuis deux siècles; le trésor public était obéré, mais les Français étaient riches; les économies, la réforme des abus, et surtout les vertus de notre roi, nous offraient des ressources immenses pour acquitter la dette de l'État; tous les genres de biens étaient, je ne dis pas possibles, mais faciles; et les représentants de la nation, armés d'une toute-puissance d'opinion à laquelle rien ne résistait, s'avançaient au milieu des bénédictions universelles, pour régénérer ce beau royaume, dont l'Europe entière semblait devoir envier bientôt la prospérité!...

« Qu'est-ce aujourd'hui que la France? Un triste objet de pitié pour toutes les nations. Le palais solitaire de nos rois!... Le peuple le plus doux de l'univers!... Je m'arrête. Je vois de loin le génie de la France, déchirant de nos annales ces pages ensanglantées qu'il faudrait dérober à nos descendants. Toutes les propriétés sont aujourd'hui menacées ou méconnues; le brigandage est universel et impuni; une émigration générale a dispersé nos concitoyens et nos trésors; des signaux alarmants de détresse s'élèvent à la fois de toutes nos provinces; les peuples ne veulent obéir qu'aux décrets qui flattent leurs passions; que dis-je! on ose fabriquer au loin des

« décrets pour commander des crimes au nom des repré-
« sentants de la France ! Un peuple qui veut être libre
« oublie qu'il n'y aura jamais de liberté sans la soumission
« aux lois. Plus de subordination, plus de tribunaux, plus
« d'armée. Je me trompe : douze cent mille hommes ont
« les armes à la main, sans connaître, sans avoir un seul
« ennemi. Tous ceux qui doivent payer l'impôt sont
« armés ; tous ceux qui doivent le faire payer sont désar-
« més. Les insurrections ont tari la source des tributs ; la
« fortune publique est en danger ; toutes les classes des
« citoyens s'observent avec inquiétude et jalousie ; les
« classes inférieures de la société ne veulent plus admettre
« à l'égalité, dans les assemblées primaires, les citoyens
« dont la prééminence n'avait jamais été contestée. La
« religion, qui pouvait seule ramener les hommes à cette
« unité de principes et d'intérêts sans laquelle il ne peut
« exister aucun esprit public, voit tous ses ressorts brisés
« ou détendus. Tous les anciens rapports qui liaient le
« puissant au faible, le riche au pauvre, sont anéantis.

« Enfin, que deviendra la France ainsi divisée, ainsi
« couverte de ruines et de débris ? C'est la grande et triste
« question que s'adressent mutuellement tous les citoyens
« dès que leurs pensées peuvent s'épancher en liberté dans
« les inquiètes prévoyances des entretiens les plus in-
« times. Consternés du présent, épouvantés de l'avenir,
« ils cherchent avec effroi une issue à tant de calamités,
« et ils n'en découvrent aucune ; ils ne connaissent plus
« d'état solide, plus de fortune assurée, plus d'asile invio-
« lable, et, quand ils lèvent les yeux vers le trône, du
« milieu de cette révolution qui n'a fait encore que des
« victimes, ils se voient placés entre trois nouveaux désas-
« tres dont la France est aujourd'hui menacée : je veux
« dire entre le despotisme du gouvernement, l'invasion

« des étrangers et le démembrement des provinces du
« royaume. »

XXVI

Enfin, Mirabeau, qui avait vainement attendu Barnave, et que tout le monde, amis et ennemis, attendait, parut à la tribune. Il s'était habilement étudié depuis huit jours à déplacer tellement la question, que son discours ne pût être ni accusé par le parti populaire ni accueilli par le parti monarchique, mais que, tombant d'en haut comme l'éclair du génie d'un législateur, il eût, aux yeux du peuple comme aux yeux de la cour, l'impartialité d'un dogme utile à tous. Mais dans un temps de partis et dans une bouche suspecte, cet effort dépassait les forces humaines. Il y égala néanmoins son éloquence. Jamais argumentation plus compacte ne revêtit de plus de splendeur le raisonnement, le tissu d'idées dont chaque fil, rattaché à l'autre par la logique, forme l'inextricable câble dont un orateur enchaîne les esprits, et où chaque chaînon a la solidité et l'éblouissement de l'or. Cette lutte de parole entre les grands esprits de l'Assemblée et le plus grand esprit des temps modernes fait trop de gloire à l'esprit humain tout entier pour ne pas faire partie de l'histoire. Il faut, malgré son étendue, la reproduire vivante à la mémoire des hommes. Le récit, quelque détaillé qu'il fût, serait ici moins historique que les monuments,

XXVII

« Si je prends la parole sur une matière soumise depuis
« cinq jours à de longs débats, c'est seulement pour éta-
« blir l'état de la question, laquelle, à mon avis, n'a pas
« été posée ainsi qu'elle devait l'être. Un pressant péril
« dans le moment actuel, de grands dangers dans l'avenir,
« ont dû exciter toute l'attention du patriotisme ; mais l'im-
« portance de la question a aussi son propre danger. Les
« mots de guerre et de paix sonnent fortement à l'oreille,
« réveillent et trompent l'imagination, excitent les pas-
« sions les plus impérieuses, la fierté, le courage, se lient
« aux plus grands objets, aux victoires, aux conquêtes, au
« sort des empires, surtout à la liberté, surtout à la durée
« de cette constitution naissante que tous les Français ont
« juré de maintenir, et lorsqu'une question de droit public
« se présente dans un si imposant appareil, quelle atten-
« tion ne faut-il pas avoir sur soi-même pour concilier
« dans une discussion aussi grave la raison froide, la pro-
« fonde méditation de l'homme d'État avec l'émotion bien
« excusable que doivent inspirer les craintes qui nous
« environnent ! »

Après ce début rendu plus émouvant et plus dramatique par l'incertitude de son auditoire qui attendait de lui le secours ou la défaite, les yeux de ses adversaires, qui épiaient les mots sur ses lèvres, et le sourd murmure de l'attroupement innombrable autour de l'enceinte qui se préparait à le porter en triomphe ou à le vouer aux gémonies, il posa lentement sur un terrain nouveau la question :

« Ne peut-on pas, pour une des fonctions du gouvernement
 « qui participe à la fois à l'action et à la volonté de l'exé-
 « cution et de la délibération, faire concourir au même
 « acte et au même but les deux pouvoirs, dont l'un consti-
 « tue la France, l'autre la sagesse de la nation ? Ne peut-on
 « pas attribuer concurremment le droit de faire la paix et
 « la guerre aux deux pouvoirs à la fois ? »

Toute la situation personnelle de l'orateur se trahissait dans ce vain effort de conciliation de deux fonctions inconciliables, dans la paix ou dans la guerre, qui sont à la fois et indissolublement délibération et action tout ensemble. Mirabeau ouvertement monarchique aurait prodigué le droit de paix et de guerre au prince ; Mirabeau franchement républicain l'aurait incontestablement revendiqué pour le peuple par son représentant responsable. Mirabeau, lié à la cour par sa corruption, au peuple par sa popularité, à la logique par son esprit, au sophisme par sa tactique, ne voulait évidemment faire ni pleine justice ni pleine injustice à personne : il voulait partager la vérité et le mensonge avec un tel artifice, qu'il parût avoir bien mérité à la fois de la monarchie et de la république. Mais, dans le courant de son discours, la force de la vérité éclatait à chaque argument, et après avoir jeté des hommages et des attributions sans mesure à la cause populaire, il prodiguait les arguments à la royauté. Son discours fut donc le chef-d'œuvre de la dialectique et de la diplomatie oratoire plus que du véritable raisonnement. L'éloquence du moment, celle qui correspond aux passions, aux dangers, aux embûches de la circonstance, y abondait ; l'éloquence des siècles, la vérité absolue, y manquait. L'orateur s'y jouait sans sombrer sur les vagues de son auditoire. L'homme d'État y cachait son dernier mot. Qu'y manquait-il ? La probité de l'esprit ; elle est inséparable de celle du

cœur. Il prêtait également à la réfutation des deux côtés. Barnave pouvait le convaincre de déception envers le peuple, Cazalès de déception envers la monarchie. Cependant, les monarchistes l'applaudissaient avec plus d'entraînement que les démocrates, car, en leur refusant en apparence le droit, il leur prodiguait l'évidence.

« Vous convenez tous qu'il faut que le gouvernement
« puisse repousser une première hostilité. Or qu'est-ce que
« repousser une première hostilité, si ce n'est commencer
« la guerre?

« Je m'arrête à cette première hypothèse pour vous en
« faire sentir la vérité et les conséquences. Des vaisseaux
« sont envoyés pour garantir nos colonies; des soldats
« sont placés sur nos frontières. Vous convenez que ces
« préparatifs, que ces moyens de défense appartiennent
« au roi. Or, si ces vaisseaux sont attaqués, si ces soldats
« sont menacés, attendront-ils pour se défendre que le
« corps législatif ait approuvé ou improuvé la guerre?
« Non, sans doute. Eh bien! par cela seul, la guerre
« existe, et la nécessité en a donné le signal. De là je con-
« clus que dans presque tous les cas il ne peut y avoir de
« délibération à prendre que pour savoir si la guerre doit
« être continuée.

« Mais quoi! direz-vous, le corps législatif n'aura-t-il
« pas toujours le pouvoir d'empêcher le commencement
« de la guerre? Non, car c'est comme si vous demandiez
« s'il est un moyen d'empêcher qu'une nation voisine ne
« nous attaque, et quel moyen prendriez-vous?

« Ne ferez-vous aucuns préparatifs? Vous ne repous-
« serez point les hostilités, mais vous les souffrirez. L'état
« de guerre sera le même.

« Chargerez-vous le corps législatif des préparatifs de
« défense? Vous n'empêcherez pas pour cela l'agression;

« et comment concilierez-vous cette action du pouvoir
« législatif avec celle du pouvoir exécutif?

« Forcerez-vous le pouvoir exécutif de vous notifier ses
« moindres préparatifs, ses moindres démarches? Vous
« violerez par cela seul toutes les règles de la prudence.
« L'ennemi, connaissant toutes vos précautions, toutes vos
« mesures, les déjouera; vous rendrez les préparatifs inu-
« tiles : autant vaudrait-il n'en point ordonner.

« Bornerez-vous l'étendue des préparatifs? Mais le pou-
« vez-vous avec tous les points de contact qui vous lient
« à l'Europe, à l'Inde, à l'Amérique, à tout le globe? Mais
« ne faut-il pas que vos préparatifs soient dans la propor-
« tion de ceux des États voisins? Mais les hostilités com-
« mencent-elles moins entre deux vaisseaux qu'entre deux
« escadres? L'état permanent de la marine et de l'armée
« ne suffirait-il pas au besoin pour commencer la guerre?
« Mais ne serez-vous pas forcés d'accorder chaque année
« une certaine somme pour les armements imprévus?...

« Lorsque la guerre est commencée, il n'est plus au
« pouvoir d'une nation de faire la paix. L'ordre même du
« corps législatif de faire retirer les troupes arrêterait-il
« l'ennemi?... »

Après avoir convaincu pendant une inépuisable série
d'hypothèses la nation d'impuissance dans les fonctions
qu'elle prétendait s'attribuer il démontrait que le droit
suprême de faire verser ou d'étancher le sang des peuples
n'était pas plus garanti dans une assemblée populaire que
dans le conseil d'un roi.

« Je vous le demande à vous-même, » dit-il, « sera-t-on
« mieux assuré de n'avoir que des guerres justes, équita-
« bles, si l'on délègue à une assemblée de sept cents per-
« sonnes l'exercice du droit de faire la guerre? Avez-vous
« prévu jusqu'où l'exaltation du courage et d'une fausse

« dignité pourrait porter et justifier l'imprudence? Nous
 « avons entendu un de nos orateurs vous proposer, si
 « l'Angleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de
 « franchir sur-le-champ les mers, de renverser une nation
 « sur l'autre, de jouer dans Londres même, avec ces fiers
 « Anglais, au dernier écu, au dernier homme, et nous
 « avons tous applaudi!...

« Voyez les assemblées politiques, c'est toujours sous
 « l'empire de la passion qu'elles ont décrété la guerre.

« Vous le connaissez tous, ce trait d'un matelot anglais
 « qui fit décider la guerre en 1740. *Quand les Espagnols,*
 « *dit-il, m'ayant mutilé, me présentèrent la mort, je re-*
 « *commandai mon âme à Dieu et ma vengeance à ma*
 « *patrie.* C'était un homme bien éloquent que ce matelot;
 « mais la guerre qu'il alluma n'était ni juste ni politique :
 « ni le roi d'Angleterre ni les ministres ne la voulaient ;
 « l'émotion d'une Assemblée, quoique moins nombreuse
 « et plus assouplie que la nôtre aux combinaisons de l'in-
 « sidieuse politique, en décida.

« Il est un autre genre de danger qui n'est propre qu'au
 « corps législatif dans l'exercice du droit de la paix et de
 « la guerre : c'est qu'un tel corps ne peut être soumis à
 « aucune espèce de responsabilité. Je sais bien qu'une vic-
 « time est un faible dédommagement d'une guerre injuste ;
 « mais quand je parle de responsabilité, je ne parle pas
 « de vengeance. Ce ministre que vous supposez ne devoir
 « se conduire que d'après son caprice, un jugement l'at-
 « tend, sa tête sera le prix de son imprudence. Vous avez
 « eu des Louvois sous le despotisme ; en aurez-vous encore
 « sous le régime de la liberté?

« On parle du frein de l'opinion publique pour les re-
 « présentants de la nation ; mais l'opinion publique, sou-
 « vent égarée, même par des sentiments dignes d'éloges,

« ne servira qu'à les séduire; mais l'opinion publique ne
« va pas atteindre séparément chaque membre d'une
« grande assemblée.

« Ce Romain qui, portant la guerre dans le pli de sa
« toge, menaçait de secouer en la déroulant tous les fléaux
« de la guerre, celui-là devait sentir toute l'importance de
« sa mission; il était seul, il tenait dans ses mains une
« grande destinée, il portait la terreur; mais le sénat
« nombreux qui l'envoyait au milieu d'une discussion ora-
« geuse et passionnée avait-il éprouvé ce salubre effroi
« que la guerre doit inspirer? On vous l'a déjà dit, voyez
« les peuples libres, c'est par les guerres les plus ambi-
« tieuses, les plus iniques et les plus barbares qu'ils se
« sont toujours signalés. »

XXVIII

Averti par les murmures du parti populaire, il prend un élan d'inspiration dans la vérité.

« Notre constitution n'est point encore affermie; on peut
« nous susciter une guerre pour avoir le prétexte de dé-
« ployer une grande force, et de la tourner bientôt contre
« nous... Eh bien, ne négligeons pas ces craintes, mais dis-
« tinguons le moment présent des effets durables d'une
« constitution, et ne rendez pas éternelles les dispositions
« provisoires que la circonstance extraordinaire d'une
« grande convention nationale pourra vous suggérer. Mais
« si vous portez les défiances du présent dans l'avenir,
« prenez garde qu'à force d'exagérer les craintes nous ne

« rendions les préservatifs pires que les maux, et qu'au lieu
 « d'unir les citoyens par la liberté nous ne les divisions en
 « deux partis toujours prêts à conspirer l'un contre l'au-
 « tre. Si à chaque pas on nous menace de la résurrection
 « du despotisme écrasé, si l'on nous oppose sans cesse les
 « dangers d'une très-petite partie de la force publique,
 « malgré plusieurs millions d'hommes armés pour la con-
 « stitution, quel autre moyen nous reste-t-il? Périssons
 « dans ce moment qu'on ébranle les voûtes de ce temple!
 « et mourons aujourd'hui libres, si nous devons être
 « esclaves demain! »

Il réfute ensuite, en quelques rapides illuminations, les objections prévues par lui contre son système du concours des deux pouvoirs à un même acte qu'il a lui-même montré indivisible. « On objecte enfin, » dit-il, « une si grande
 « autorité donnée à un citoyen. Je vous demande encore, » répond-il aux pensées adversaires à l'autorité monarchique, « ne transportez-vous pas précisément là, aux mo-
 « narchies, l'inconvénient des républiques? Car c'est sur-
 « tout dans les États populaires que de tels succès sont à
 « craindre. C'est parmi les nations qui n'avaient point de
 « rois que ces succès ont fait des rois. C'est pour Carthage,
 « c'est pour Rome, que des citoyens tels qu'Annibal et
 « César étaient dangereux. Tarissez l'ambition; faites qu'un
 « roi n'ait à regretter que ce que la loi ne peut accorder;
 « faites de la magistrature du monarque ce qu'elle doit
 « être, et ne craignez plus qu'un roi rebelle, abdiquant
 « lui-même sa couronne, s'expose à courir de la victoire à
 « l'échafaud! »

A ces mots, ce même d'Espréménil, qui rachetait sa violence factieuse contre le roi quand il était l'insolent tribun du vieux parlement, par une violence égale contre les partisans d'une liberté plébéienne, s'insurge contre l'orateur

et demande qu'il soit rappelé au respect des trônes. Les fanatiques de la droite s'associent, par leurs battements de mains, à l'indignation de d'Espréménil ; la gauche soutient l'orateur que l'ingratitude des monarchistes lui rejette.

Mirabeau regarde d'un air menaçant la droite, et reconquiert d'un mot hardi la faveur qu'il a perdue dans le parti populaire.

« Je me garderai bien de répondre à l'inculpation de
 « mauvaise foi qui m'est faite ; vous avez tous entendu ma
 « supposition d'un roi despote et révolté, qui vient avec
 « une armée de Français conquérir la place des tyrans.
 « Or, un roi dans ce cas, n'est plus un roi...

« Il serait difficile et inutile de continuer une discussion
 « déjà bien longue au milieu d'applaudissements et d'im-
 « probations également exagérés, également injustes. J'ai
 « parlé, parce que j'ai cru le devoir dans une occasion
 « aussi importante.

« Je ne dois à cette assemblée que ce que je crois la vé-
 « rité, et je l'ai dite. Je l'ai dite assez fortement peut-être
 « quand je parlais contre les puissants : je serais indigne
 « des fonctions qui me sont imposées, je serais indigne
 « d'être compté parmi les amis de la liberté si je dissimu-
 « lais ma pensée quand je penche pour un parti mitoyen
 « entre l'opinion de ceux que j'aime et que j'honore, et l'avis
 « des hommes qui ont montré le plus de dissentiment avec
 « moi depuis le commencement de cette assemblée. »

Il termine enfin avec une modestie feinte qui semble implorer l'indulgence de la nation, et s'excuse de son génie insuffisant à une telle tâche.

« Je vais vous lire mon projet de décret, » dit-il. « Il
 « n'est pas bon ; un décret sur le droit de la paix et de la
 « guerre ne sera jamais complet, ne sera jamais vérita-
 « blement le code moral du droit des gens, qu'alors que

« vous aurez constitutionnellement organisé l'armée, la
« flotte, les finances, vos gardes nationales et vos colonies.
« Il est donc bien médiocre, mon projet de décret; je dé-
« sire vivement qu'on le perfectionne, je désire qu'on en
« propose un meilleur. Je ne chercherai pas à dissimuler
« le sentiment de défiance avec lequel je vous l'apporte; je
« ne cacherai pas même mon profond regret que l'homme
« qui a posé les bases de la constitution et qui a le plus
« contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a ré-
« vélé au monde les véritables principes du gouvernement
« représentatif, se condamnant lui-même à un silence que
« je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que
« ses immenses services aient été méconnus; que l'abbé
« Sieyès!... je lui demande pardon, je le nomme... ne
« vienne pas poser lui-même dans sa constitution un des
« plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant
« plus de douleur, qu'écrasé d'un travail trop au-dessus
« de mes forces intellectuelles, sans cesse ravi au recueille-
« ment et à la méditation, qui sont les premières puissan-
« ces de l'homme, je n'avais pas porté mon esprit sur cette
« question, accoutumé que j'étais à me reposer sur ce
« grand penseur de l'achèvement de son ouvrage. Je l'ai
« pressé, conjuré, supplié au nom de l'amitié dont il
« m'honore, au nom de l'amour de la patrie, ce sentiment
« bien autrement énergique et sacré, de nous doter de ses
« idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution.
« Il m'a refusé; je vous le dénonce. Je vous conjure à mon
« tour d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret;
« d'arracher enfin au découragement un homme dont je
« regarde le silence et l'inaction comme une calamité pu-
« blique.

« Après ces aveux, de la candeur desquels vous me
« saurez gré du moins, voulez-vous me dispenser de lire

« mon projet de décret ? J'en serai reconnaissant. » (On dit de toutes parts : Lisez ! lisez !) « Vous voulez que je le lise ?
 « Souvenez-vous que je n'ai fait que vous obéir, et que j'ai
 « eu le courage de vous déplaire pour vous servir. »

Le projet de décret mixte et spécieux, mais en réalité impraticable, masquait la question sans la résoudre ; mais le discours, qui avait merveilleusement répondu à l'embarras de la nation, déchirée entre deux vérités : l'une monarchique, l'autre républicaine, et qui ne voulait se décider ni pour l'une ni pour l'autre, retentit dans la France et dans l'Europe comme l'oracle de l'État. Quant à l'éloquence, elle élève Mirabeau au-dessus du regard de l'enthousiasme. Nul, excepté Barnave, ne semblait capable d'aller le combattre si haut ; mais l'envie qui rampe chez les hommes médiocres a aussi des ailes chez les hommes supérieurs. Barnave le lendemain, encouragé par les Lameth et par le parti populaire, et fort du terrain solide de la démocratie qu'on lui avait laissé, osa corps à corps s'attaquer à Mirabeau. Barnave avait pour lui la raison s'il avait été républicain, mais comme sophiste constitutionnel il avait encore la faveur populaire. Il s'éleva dans ce discours à la hauteur de la vérité et de la popularité réunies pour lui faire un triomphe. Ce jour seul lui valut la renommée d'un siècle parmi les orateurs. C'est une gloire de rivaliser seulement une heure les hommes immortels.

XXIX

Sans perdre ses forces et sa taille dans une lutte d'idées, de considérations et de passions avec un homme qui rape-

tissait tout ce qui se mesurait à lui, Barnave prit un à un les articles du projet de décret de son adversaire, et les convainquit aisément d'impraticabilité et d'impuissance. A l'exemple des polémistes et des juristes, il répondit à la création par la critique, ce triomphe des esprits de second ordre sur les esprits généralisateurs, mais cette critique impitoyable fut partout vivifiée par le bon sens et par l'élocution. Après cette critique victorieuse dans la bouche d'un républicain, Barnave soutint qu'un cabinet de ministres était aussi susceptible d'entraînement qu'une assemblée.

« Enfin, » dit-il, « tout sollicite le corps législatif de con-
« server la paix, tandis que les intérêts les plus puissants
« des ministres engagent à entreprendre la guerre. Vaine-
« ment on oppose la responsabilité et le refus des impôts,
« et dans le cas où le roi lui-même irait à la tête de ses
« troupes, on propose d'autoriser le corps législatif à ras-
« sembler les milices nationales : la responsabilité ne s'ap-
« plique qu'à des crimes ; la responsabilité est absolument
« impossible autant que dure la guerre au succès de la-
« quelle est nécessairement lié le ministre qui l'a com-
« mencée. Ce n'est pas alors qu'on cherche à exercer contre
« lui la responsabilité. Est-elle nécessaire quand la guerre
« est terminée, lorsque la fortune publique est diminuée ?
« Lorsque vos concitoyens et vos frères auront péri, à quoi
« servira la mort d'un ministre ?

« Sans doute elle présentera aux nations un grand exem-
« ple de justice ; mais vous rendra-t-elle ce que vous aurez
« perdu ? Non-seulement la responsabilité est impossible
« en cas de guerre, mais chacun sait qu'une entreprise de
« guerre est une entreprise banale pour échapper à une
« responsabilité déjà encourue lorsqu'un déficit est encore
« ignoré. Le ministre déclare la guerre pour couvrir, par
« des dépenses simulées, le fruit de ses déprédations.

« L'expérience du peuple a prouvé que le meilleur moyen
 « que puisse prendre un ministre habile pour ensevelir ses
 « crimes est de les faire pardonner par des triomphes. On
 « en trouverait des exemples ailleurs que chez nous; il n'y
 « avait point de responsabilité quand nous étions esclaves.
 « J'en cite un seul; je le prends chez le peuple le plus
 « libre qui ait existé.

« Périclès entreprit la guerre du Péloponèse quand il
 « se vit dans l'impossibilité de rendre ses comptes. Voilà
 « la responsabilité. Le moyen du refus des subsides est
 « tellement jugé et décrié dans cette assemblée, que je
 « crois inutile de m'en occuper; je dirai seulement que
 « l'expérience l'a démontré inutile en Angleterre. Mais il
 « n'y a pas de comparaison à cet égard entre l'Angleterre
 « et nous; l'indépendance nationale est mise à couvert et
 « protégée par la nature, il ne faut à l'Angleterre qu'une
 « flotte. Vous avez des voisins puissants, il vous faut une
 « armée. Refuser des subsides, ce ne serait pas cesser
 « la guerre, ce serait cesser de se défendre, ce serait
 « mettre les frontières à la merci de l'ennemi. »

Enfin, prenant sa péroraison dans sa haine et dans la haine de ses amis contre celui qui les effaçait depuis trop longtemps devant la nation pour qu'on pût les voir, et dirigeant contre Mirabeau les allusions les plus transparentes, cette arme des contre-coups qui ne frappe qu'en ricochant ceux qu'elle n'ose frapper en face :

« Consultez, » s'écria Barnave, « consultez aujourd'hui
 « l'opinion publique; vous verrez d'un côté des hommes
 « qui espèrent s'avancer dans les armées, parvenir à gérer
 « les affaires étrangères, les hommes qui sont liés avec les
 « ministres et leurs agents : voilà les partisans du système
 « qui consiste à donner au roi, c'est-à-dire aux ministres,
 « ce droit terrible; mais vous n'y verrez pas le peuple, le

« citoyen paisible, vertueux, ignoré, sans ambition, qui
« trouve son bonheur et son existence dans l'existence
« commune, dans le bonheur commun. Les vrais citoyens,
« les vrais amis de la liberté n'ont donc aucune incerti-
« tude; consultez-les, ils vous diront : Donnez au roi tout
« ce qui peut faire sa gloire et sa grandeur; qu'il com-
« mande seul, qu'il dispose de nos armées, qu'il nous
« défende quand la nation l'aura voulu; mais n'affligez
« pas son cœur en lui confiant le droit terrible de nous
« entraîner dans une guerre, de faire couler le sang avec
« abondance, de perpétuer ce système de rivalité, d'ini-
« mitié réciproque. Ce système, faux et perfide, offre-t-il
« moins de danger dans les ministres? Combien plus aisé-
« ment ils se laisseraient entraîner par l'enthousiasme des
« passions, et même par la corruption! Est-il un seul de
« ces dangers qui ne soit plus grand dans la personne des
« ministres que dans l'Assemblée nationale? Contestera-
« t-on qu'il soit plus facile de corrompre le conseil du roi
« que sept cent vingt personnes élues par le peuple? Je
« pourrais continuer cette comparaison entre les législa-
« tures et le ministre unique qui guide les délibérations du
« conseil, soit dans le danger des passions, des senti-
« ments, soit par des motifs d'intérêt personnel.

« Il arrivera peut-être que la législature pourra s'égarer;
« mais elle reviendra, parce que son opinion sera celle de
« la nation. Au lieu que le ministre s'égarera presque tou-
« jours, parce que ses intérêts ne sont pas les mêmes que
« ceux de la nation. Le gouvernement dont il est agent est
« pour la guerre, et par conséquent opposé aux intérêts
« de la nation. Il est de l'intérêt d'un ministre qu'on dé-
« clare la guerre, parce qu'alors on est forcé de lui attribuer
« le maniement des subsides immenses dont on a besoin,
« parce qu'alors son autorité est augmentée sans mesure,

« parce qu'il crée des commissions et nomme à une multitude d'emplois ; il conduit la nation à préférer la gloire des conquêtes à la liberté ; il change le caractère des peuples et les dispose à l'esclavage ; c'est par la guerre surtout qu'il change le caractère et les principes des soldats. Les braves militaires qui disputent aujourd'hui de patriotisme avec les citoyens rapporteraient un esprit bien différent s'ils avaient suivi un roi conquérant , un de ces héros de l'histoire, qui sont presque toujours des fléaux pour les nations.

« Les vrais amis de la liberté refuseront de conférer au gouvernement ce droit funeste, non-seulement pour les Français, mais encore pour les autres nations, qui doivent tôt ou tard imiter notre exemple. »

Après ces paroles, qui dénonçaient Mirabeau et ses amis, Barnave lut son projet de décret, qui, en réservant le droit de paix et de guerre au peuple, exposait la nation devant une conquête autant que celui de Mirabeau l'exposait devant une tyrannie. Mais toutes les mésestimes, tous les soupçons, toutes les envies, toutes les rancunes, toutes les impopularités, toutes les joies malignes de la médiocrité, heureuses de faire écrouler le génie, accumulées ce jour-là contre Mirabeau, semblèrent s'entendre pour faire à Barnave le triomphe de toutes les infériorités, de toutes les jalousies et de tous les vices que les différents partis d'une assemblée couvent avant de les laisser éclater dans leur sein.

Le jeune orateur fut porté des bras de ses amis dans les bras du peuple ; les couronnes de chêne pleuvaient sur sa tête, pendant que Mirabeau, échappant à peine aux huées de la multitude, qui n'accusait pas son génie, mais sa perfidie, entendait retentir autour de lui les voix des crieurs publics qui hurlaient le titre d'un pamphlet publié le

matin contre lui, et intitulé : *La grande trahison du comte de Mirabeau !*

Ainsi sont les peuples, qui ne pardonnent pas la vérité à leur tribun. Mirabeau était anéanti dès ce jour-là, s'il n'eût pas été Mirabeau.

XXX

Mais la nuit et le jour suivant recueillirent ses forces, et l'extrémité du péril évoqua dans cette indomptable nature l'extrémité du génie. Il obtint du temps, ce que Cazalès et les Lameth voulaient lui ravir ; il s'enferma avec ses rédacteurs, ses pensées, ses passions, ses terreurs, son courage ; il se fit apporter le discours, encore palpitant de l'accent de Barnave dans ses oreilles, et le reprenant aussi article par article, il composa d'un seul accès de fièvre et d'une seule insomnie la plus sereine et en même temps la plus foudroyante réplique que la tribune moderne entendit jamais. Le début seul lui manquait ; il le trouva au pied de la tribune. Pendant qu'il s'y promenait en feignant d'écouter Chapelier, mais en roulant dans sa tête ses périodes, un de ses collègues l'aborda, et lui dit à l'oreille : « Montez, et « souvenez-vous cette fois, quand vous serez là-haut, qu'il « n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne ! « — Merci, » répondit Mirabeau ; « je cherchais un mot, « vous me l'avez donné ! » et il monta. Écoutons.

« Messieurs, » dit-il, avec un front cicatrisé par sa défaite de l'avant-veille et avec cet accent désespéré qui veut

le triomphe ou la mort, « c'est quelque chose sans doute,
« pour rapprocher les oppositions, que d'avancer nette-
« ment sur quoi on est d'accord et sur quoi l'on diffère.

« Les discussions amiables valent mieux pour s'entendre
« que les insinuations calomnieuses, les inculpations for-
« cenées, les haines de la rivalité, les machinations de
« l'intrigue et de la malveillance. On répand, depuis huit
« jours, que la section de l'Assemblée nationale qui veut
« le concours de la volonté royale dans l'exercice du droit
« de la paix et de la guerre, est parricide de la liberté
« publique; on répand les bruits de perfidie, de corrup-
« tion; on invoque les vengeances populaires pour soutenir
« la tyrannie des opinions. On dirait qu'on ne peut sans
« crime avoir deux avis dans une des questions les plus
« délicates et les plus difficiles de l'organisation sociale.
« C'est une étrange manie, c'est un déplorable aveugle-
« ment que celui qui anime ainsi les uns contre les autres
« des hommes qu'un même but, un sentiment indestruc-
« tible devrait, au milieu des débats les plus acharnés,
« toujours rapprocher, toujours réunir; des hommes qui
« substituent ainsi l'irascibilité de l'amour-propre au culte
« de la patrie, et se livrent les uns les autres aux préven-
« tions populaires! Et moi aussi on voulait, il y a peu de
« jours, me porter en triomphe, et maintenant on crie
« dans les rues : LA GRANDE TRAHISON DU COMTE DE MIRA-
« BEAU...

« Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il
« est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne,
« mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie,
« ne se tient pas si aisément pour vaincu. Celui qui a la
« conscience d'avoir bien mérité de son pays, et surtout de
« lui être encore utile; celui que ne rassasie pas une vaine
« célébrité, et qui dédaigne les succès d'un jour pour la

« véritable gloire ; celui qui veut dire la vérité, qui veut
« faire le bien public, indépendamment des mobiles mou-
« vements de l'opinion populaire, cet homme porte avec lui
« la récompense de ses services, le charme de ses peines
« et le prix de ses dangers ; il ne doit attendre sa moisson,
« sa destinée, la seule qui l'intéresse, la destinée de son
« nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait jus-
« tice à tous. Que ceux qui prophétisaient depuis huit
« jours mon opinion sans la connaître, qui calomnient en
« ce moment mon discours sans l'avoir compris, m'accu-
« sent d'encenser des idoles impuissantes au moment où
« elles sont renversées, ou d'être le vil stipendié des hom-
« mes que je n'ai cessé de combattre ; qu'ils dénoncent
« comme un ennemi de la révolution celui qui peut-être
« n'y a pas été inutile, et qui, cette révolution fût-elle
« étrangère à sa gloire, pourrait là seulement trouver sa
« sûreté ; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui
« qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions, et
« qui parlait aux Français de liberté, de constitution, de
« résistance, lorsque ses vils calomniateurs suçaient le lait
« des cours et vivaient de tous les préjugés dominants.

« Que m'importe ! ces coups de bas en haut ne m'arrête-
« ront pas dans ma carrière. Je leur dirai : Répondez si
« vous pouvez ; calomniez ensuite tant que vous voudrez.
« Je rentre donc dans la lice armé de mes seuls principes
« et de la fermeté de ma conscience. Je vais poser à mon
« tour le véritable point de la difficulté avec toute la net-
« teté dont je suis capable, et je prie tous ceux de mes
« adversaires qui ne m'entendront pas de m'arrêter afin
« que je m'exprime plus clairement, car je suis décidé à
« déjouer les reproches tant répétés d'évasion, de subtilité,
« d'entortillage, et s'il ne tient qu'à moi, cette journée
« dévoilera le secret de nos loyautés respectives.

« M. Barnave m'a fait l'honneur de ne répondre qu'à
« moi ; j'aurai pour son talent le même égard qu'il mérite
« à plus juste titre, et je vais à mon tour essayer de le ré-
« futer. »

Après ce splendide éblouissement, que l'âme comprimée de Mirabeau répandait en éclatant de douleur, de force et d'ironie sur son piédestal, il pulvérise article par article le projet de Barnave, faisant rejaillir, en les foulant aux pieds, tour à tour avec évidence ou avec dédain, les conséquences, les arguties, les néants dont le projet était plein ; et l'examinant du point de vue d'une constitution monarchique, il n'en subsistait pas un vestige après un quart d'heure de cette analyse. Puis, laissant là cette poussière d'arguments et prenant l'homme dans ses bras pour l'arracher de terre et le livrer de plus haut encore à la vue et à la compassion des véritables hommes d'État :

« Il me semble, » dit-il, « messieurs, que le point de la
« difficulté est enfin complètement connu, et que M. Bar-
« nave n'a point du tout abordé la question. Ce serait un
« triomphe trop facile maintenant que de le poursuivre
« dans les détails, où, s'il a fait voir du talent, il n'a
« jamais montré la moindre connaissance d'homme d'État
« ni des affaires humaines. Il a déclamé contre les maux
« que peuvent faire et qu'ont faits les rois, et il s'est
« bien gardé de remarquer que dans notre constitution le
« monarque ne peut plus désormais être despote ni rien
« faire arbitrairement, et il s'est bien gardé surtout de
« parler des mouvements populaires... »

« Il a cité Périclès faisant la guerre pour ne pas rendre
« ses comptes. Ne semblerait-il pas, à l'entendre, que
« Périclès ait été un roi ou un ministre despotique ? Péri-
« clès était un homme qui, sachant flatter les passions
« populaires et se faire applaudir à propos en sortant de

« la tribune par ses largesses ou celles de ses amis, a
 « entraîné à la guerre du Péloponèse... Qui? L'Assemblée
 « nationale d'Athènes. »

Il abandonne Barnave ; il le ressaisit encore ; il l'abandonne de nouveau, et ne s'adressant plus qu'à l'assemblée de la nation et au temps, seul tribunal digne de lui, il termine par cette compassion, dédaigneuse sublimité du mépris, qui s'apitoie sur ce qu'il a vaincu :

« Il est plus que temps, » dit-il d'une voix fatiguée de triomphe, « de terminer ces longs débats. Désormais j'espère qu'on ne dissimulera plus le vrai point de la difficulté. Je veux le concours du pouvoir exécutif à l'expression de la volonté générale en fait de paix et de guerre, comme la constitution le lui a attribué dans toutes les parties déjà fixées de notre système social. Mes adversaires ne le veulent pas. Je veux que la surveillance de l'un des délégués du peuple ne l'abandonne pas dans les opérations les plus importantes de la politique, et mes adversaires veulent que l'un des délégués possède exclusivement la faculté du droit terrible de la guerre, comme si, lors même que le pouvoir exécutif serait étranger à la confection de la volonté générale, nous avions à délibérer sur le seul fait de la déclaration de la guerre, et que l'exercice de ce droit n'entraînât pas une série d'opérations mixtes où l'action et la volonté se pressent et se confondent!

« Voilà la ligne qui nous sépare. Si je me trompe, encore une fois, que mon adversaire m'arrête, ou plutôt qu'il substitue dans son décret, à ces mots : *Le corps législatif*, ceux-ci : *Le pouvoir législatif*, c'est-à-dire un acte émané des représentants de la nation et sanctionné par le roi, et nous sommes parfaitement d'accord, sinon dans la pratique, du moins dans la théorie ; et nous

« verrons alors si mon décret ne réalise pas mieux que
« tout autre cette théorie.

« On vous a proposé de juger la question par le paral-
« lèle de ceux qui soutiennent l'affirmative et la négative ;
« on vous a dit que vous verriez d'un côté des hommes qui
« espèrent s'avancer dans les armées ou parvenir à gérer
« les affaires étrangères, des hommes qui sont liés avec
« les ministres et leurs agents ; de l'autre le citoyen pai-
« sible, vertueux, ignoré, sans ambition, qui trouve son
« bonheur et son existence dans l'existence, dans le bon-
« heur commun.

« Je ne suivrai pas cet exemple. Je ne crois pas qu'il soit
« plus conforme aux convenances de la politique qu'aux
« principes de la morale d'affiler le poignard dont on ne
« saurait blesser ses rivaux sans en ressentir bientôt sur
« son propre sein les atteintes. Je ne crois pas que les
« hommes qui doivent servir la cause publique en vérita-
« bles frères d'armes aient bonne grâce à se combattre en
« vils gladiateurs, à lutter d'imputations et d'intrigues, et
« non de lumières et de talents, à chercher dans la ruine
« et la dépression les uns des autres de coupables succès,
« des trophées d'un jour, nuisibles à tous et même à la
« gloire. Mais je vous dirai : Parmi ceux qui soutiennent
« ma doctrine, vous compterez tous les hommes modérés
« qui ne croient pas que la sagesse soit dans les extrêmes,
« ni que le courage de démolir ne doive jamais faire place
« à celui de reconstruire ; vous compterez la plupart de ces
« énergiques citoyens qui, au commencement des états
« généraux (c'est ainsi que s'appelait alors cette Convention
« nationale, encore garrottée dans les langes de la liberté),
« foulèrent aux pieds tant de préjugés, bravèrent tant de
« périls, déjouèrent tant de résistances pour passer au
« sein des communes, à qui ce dévouement donna les en-

« couragements et la force qui ont vraiment opéré votre
« révolution glorieuse ; vous y verrez ces tribuns du peuple
« que la nation comptera longtemps encore, malgré les
« glapissements de l'envieuse médiocrité, au nombre des
« libérateurs de la patrie ; vous y verrez des hommes dont
« le nom désarme la calomnie, et dont les libellistes les
« plus effrénés n'ont pas essayé de ternir la réputation, ni
« d'hommes privés ni d'hommes publics, des hommes
« enfin qui, sans tache, sans intérêt, sans crainte, s'hono-
« reront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs
« ennemis ! »

Mirabeau était monté homme à la tribune, il en redescendit demi-dieu ; il avait vaincu plus que le talent, il avait vaincu les préventions, la haine, l'envie, la médiocrité. Barnave et les Lameth se turent : la France n'avait plus d'oreilles pour rien écouter, plus d'admiration à prêter à personne. Mirabeau s'était sacré de ses propres mains du droit de la nature. L'antiquité elle-même n'avait pas parlé de plus haut aux siècles. On passa à la discussion du projet de Mirabeau. Elle fut confuse, obscure, souvent contradictoire, pleine de subterfuges, demandant des concessions des deux côtés qui en atténuèrent le sens ; ce fut un traité de paix, une négociation à la tribune plus qu'une loi, où chacun affecta de se dire et de se croire vainqueur. Il n'en sortit rien de praticable qu'une misérable transaction entre deux principes qui ne pouvaient se partager sans se détruire.

La Fayette profita d'un article en discussion pour appuyer, avec une insistance qui n'était pas sans vertu, l'opinion de son rival. La popularité, ce jour-là, n'était pas du côté de Mirabeau, la Fayette en avait conquis beaucoup en servant l'envie des Lameth et de Barnave. Il convenait à son honnêteté de ne pas jeter un germe d'anarchie de

plus dans la contestation ; il pouvait convenir aussi à sa situation dominante entre le roi et le peuple, de maintenir dans les mains du roi cette prérogative armée dont il était bien sûr que le roi ne pouvait disposer sans lui.

« Dans un moment, » dit-il, « où l'on tâche de persuader au peuple que ceux-là seuls sont ses vrais amis qui adoptent tel décret, j'ai cru qu'il convenait que l'opinion différente fût nettement prononcée par un homme à qui quelque expérience et quelques travaux dans la carrière de la liberté ont donné le droit d'avoir un avis. J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette que j'ai contractée envers le peuple qu'en ne sacrifiant pas à la popularité d'un jour l'avis que je crois lui être le plus utile.

« J'ai voulu, » ajouta-t-il, « en déposant cette courte allocution sur la tribune, que ce peu de mots fût écrit pour ne pas livrer aux insinuations de la calomnie le grand devoir que je remplis envers le peuple, à qui ma vie entière est consacrée ! »

L'immense majorité de l'Assemblée applaudit à cet acte de patriotisme qui préférait l'intérêt du peuple à sa passion.

XXXI

Mais l'envie, que Mirabeau avait écrasée pour un jour, ne dédaigna pas les plus puériles vengeances d'amour-propre pour faire expier à l'orateur son triomphe.

Les Lameth et Barnave publièrent, quelques jours après la séance, un pamphlet dans lequel la réplique de Mira-

beau était insérée sur deux colonnes, face à face, l'une des colonnes contenant le texte du discours tel que Mirabeau l'avait écrit et déposé sur la tribune en redescendant, l'autre colonne contenant la même réplique telle qu'il l'avait fait imprimer le lendemain dans ses journaux, avec les changements, les corrections, les polissures que la réflexion ajoute toujours à la parole. Ils voulaient prouver ainsi deux choses, l'une que Mirabeau n'avait pas improvisé son éloquence, l'autre qu'il avait modifié sciemment les termes de son décret, en le rapprochant de leur propre décret à eux, pour paraître avoir vaincu là où il n'avait que transigé. Ces deux accusations étaient vraies, mais elles étaient mesquines. Mirabeau lui-même se glorifiait de ne jamais porter à la tribune que des discours respectueusement prémédités pour le public et pour lui-même. Et quant aux légers changements de rédaction dans les articles de son décret, pour les rapprocher du sens de ses adversaires, ce n'était pas une vaine victoire d'amour-propre, c'était le salut du pays que devaient se disputer les orateurs. Cette chicane des Lameth et des Jacobins envenima de plus en plus la haine entre ses rivaux et lui.

Le caractère de Mirabeau ne se prêtait cependant pas à la haine : nul ne rendait plus de justice et souvent plus d'hommage à ses rivaux. « Ce jeune homme, » disait-il en parlant de Barnave, « est un jeune arbre qui grandit pour devenir un mât de vaisseau ! » Mais Barnave n'avait pas reçu de la nature une âme plus grande que son talent. Il y avait en lui trop d'efforts pour qu'il eût la grâce et la force.

« Barnave, » dit un des témoins de ce temps, le plus impartial entre ces deux hommes, Dumont (de Genève), « Barnave logeait dans la même maison que nous à Versailles. Je n'aurais pu me lier avec lui, même quand il

« n'aurait pas été dans la faction Lameth, ennemie de Mi-
« rabeau ; il avait un amour-propre irritable, un air jaloux
« et colère, une présomption révoltante, mais beaucoup
« de talent pour la discussion quand il se fut un peu
« exercé, car dans les commencements il était prolix jus-
« qu'à l'ennui. C'est un des hommes qui se mûrissaient et
« dont le développement fut rapide. Sa jalousie contre
« Mounier, son codéputé, l'avait séparé de lui autant que
« ses principes révolutionnaires, » ajoute-t-il.

« Je voyais assez souvent Pétion sans deviner le rôle
« qu'il ferait un jour. Il avait l'embonpoint d'un homme
« indolent et l'allure d'un assez bon homme ; mais il était
« vain et se regardait comme le premier orateur, parce
« qu'il improvisait toujours comme Barnave. Peu d'esprit,
« rien de saillant, aucune force d'expression ni de pensée.

« J'avais connu Target l'année précédente, mais il était
« devenu si important depuis qu'il était membre de la
« grande Assemblée, que je me perdis à ses yeux dans la
« nullité la plus complète, et après avoir essuyé une ou
« deux fois ses grands airs boursoufflés, je ne fus pas
« tenté d'y revenir. C'était de lui dont on disait qu'il s'é-
« tait noyé dans son talent ; les grands mots l'étouffaient.
« Mon amour-propre s'est un peu vengé de ses dédains
« dans le journal de Mirabeau par quelques plaisanteries,
« mais il en aurait fallu bien d'autres pour faire la ponc-
« tion à son éloquence hydropique.

« J'ai causé deux fois avec Robespierre : il avait un
« aspect sinistre, il ne regardait point en face, il avait
« dans les yeux un clignotement continuel et pénible. Une
« fois qu'il était question d'une affaire relative à Genève,
« il me demanda quelques éclaircissements, et je le pres-
« sais de prendre la parole ; il me dit qu'il avait une timi-
« dité d'enfant, qu'il tremblait toujours en s'approchant

« de la tribune, et qu'il ne se sentait plus au moment où
« il commençait à parler. »

Ces traits de pinceau donnés par une main étrangère sont la ressemblance vraie des portraits que la postérité cherche dans l'histoire. Celui de la grande figure de ce temps, Mirabeau, acquiert des traits et des couleurs de plus sous la main de ce témoin et de ce confident de sa domesticité.

« Mirabeau, » dit-il, « avait quitté alors son hôtel garni,
« et s'était logé à la Chaussée-d'Antin, dans une maison
« qu'il décora comme un boudoir. Son goût pour le luxe n'a-
« vait jamais pu se satisfaire dans les circonstances étroites
« où il avait vécu. Mais il aimait le plaisir et le faste, les
« meubles élégants, une table somptueuse, une compagnie
« assidue et nombreuse. Il ne faut pas s'imaginer cepen-
« dant que notre société intime, composée de Chamfort,
« conseiller, de Nume de Pellenc, son secrétaire, de Pen-
« chaud, de Clavières, de Duroveray, de Reybaz, tous, à
« l'exception de Pellenc, Genevois comme moi, fût toujours
« tranquille. J'avais souvent à réconcilier Mirabeau et ses
« collaborateurs dans des querelles de vivacité où ils se
« reprochaient mutuellement leur négligence dans le tra-
« vail ou les défauts de leur caractère. Une maîtresse
« jeune, belle, impérieuse et avide, madame Lejay, femme
« d'un libraire du Palais-Royal, avait succédé dans le cœur
« de Mirabeau à cette charmante Hollandaise, madame de
« Néhéra, qu'il avait délaissée, et dont il élevait dans la
« maison un fils âgé de six ans. Madame Lejay publiait le
« *Courrier de Provence*, journal dirigé par Mirabeau, par
« Duroveray et par Dumont. Mirabeau lui avait remis sa
« part de bénéfice dans cette entreprise à la fois politique
« et lucrative. Des différends s'élevèrent sur les parts
« d'émoluments entre madame Lejay et les collaborateurs

« de Mirabeau. Dominé souverainement par cette femme,
 « Mirabeau tremblait devant l'énergie de son caractère
 « plus qu'il n'était asservi par sa beauté. Il subissait à re-
 « gret le joug de cette maîtresse impérieuse ; souvent
 « révolté, toujours reconquis, les colères et les exigences
 « de cette liaison agitaient et égaraient sa vie.

« Après l'abolition des titres de noblesse, il avait con-
 « tinué à porter le sien. Le peuple même, fier de l'aristo-
 « cratie de son idole, lui donnait le titre de comte et lui
 « pardonnait son faste. « — Mirabeau est bien mal con-
 « seillé, » disait Dumont à Clavières, « en étalant ainsi
 « son opulence récente et suspecte : on dirait qu'il a peur
 « de passer pour un honnête homme ! » Il souffrait souvent
 « de ses excès de travail et de plaisir ; il s'en plaignait à
 « ses amis. « — Si je croyais au poison, » leur disait-il,
 « je ne douterais pas que je suis empoisonné. Je me sens
 « dépérir ; je me consume à petit feu. » — Je lui fis ob-
 « server, » ajoute Dumont, « que son genre de vie aurait
 « tué depuis longtemps tout homme moins robuste que
 « lui. Pas un moment de repos depuis sept heures du ma-
 « tin jusqu'à dix ou onze heures du soir : conversations
 « continuelles, agitations d'esprit et de toutes les passions,
 « régime imprudent, excès de table (c'est-à-dire d'aliments
 « succulents, car il était modéré dans l'usage des liqueurs).
 « — Il faudrait que vous fussiez une salamandre, » lui disais-
 « je, pour vivre dans ce feu dévorant sans vous consumer. »
 « Il faisait alors des projets de retraite, comme en font
 « tous les hommes d'État, tous les ambitieux dans leurs
 « moments de fatigue et d'ennui. L'échauffement de son
 « sang se manifestait à cette époque par des ophthal-
 « mies. Je l'ai vu, depuis qu'il était président, se faire
 « appliquer des sangsues dans l'intervalle de la séance du
 « matin à celle du soir, et se rendre à l'Assemblée le cou

« enveloppé de linges pour éteindre les restes de son
« sang.

« Quand nous nous quittâmes, il m'embrassa avec une
« émotion que je ne lui avais jamais vue. « — Je mourrai à
« la peine, mon bon ami, » me dit-il, « nous ne nous rever-
« rons peut-être pas. Quand je ne serai plus, on saura ce
« que je valais. Les malheurs que j'ai arrêtés fondront de
« toutes parts sur la France : cette faction criminelle, qui
« tremble devant moi, n'aura plus de frein. Je n'ai devant
« les yeux que des prophéties de malheurs. Ah ! mon ami,
« que nous avons raison quand nous avons voulu, dès le
« commencement, empêcher les communes de se déclarer
« Assemblée nationale ! C'est là l'origine du mal. Depuis
« qu'ils ont remporté cette victoire, ils n'ont cessé de s'en
« montrer indignes... Ils ont voulu gouverner le roi au
« lieu de gouverner par lui ; mais bientôt ce ne sera ni eux
« ni lui qui gouverneront : une vile faction de démagogues
« (les Jacobins) les dominera tous et couvrira la France
« d'horreurs !... »

« A la tribune, il était impassible. Ceux qui l'ont vu
« savent que les flots roulaient autour de lui sans l'émou-
« voir, et que même il restait maître de ses passions au
« milieu de toutes les injures. Je me souviens de l'avoir
« entendu prononcer un rapport sur la ville de Marseille :
« chaque mot était interrompu de la part du côté droit par
« des injures ; il entendait autour de lui retentir les mots
« de calomniateur, de menteur, d'assassin, de scélérat, de
« toute l'éloquence des halles. Il s'arrêta un moment, et
« s'adressant aux plus furieux, d'une voix mielleuse :
« — J'attends, messieurs, que ces aménités soient épuisées. »
« Et il continua tranquillement comme si on lui eût fait
« l'accueil le plus favorable. Il ne se crut jamais provoqué
« au point d'oublier les bienséances oratoires. Mais ce qui

« lui manquait comme orateur politique, c'était l'art de la
 « discussion dans les matières qui l'exigeaient ; il ne savait
 « pas embrasser une suite de raisonnements et de preuves ;
 « il ne savait pas réfuter avec méthode : aussi était-il ré-
 « duit à abandonner des motions importantes lorsqu'il
 « avait lu son discours, et, après une entrée brillante, il
 « disparaissait et laissait le champ à ses adversaires. Bar-
 « nave était plus armé de dialectique et suivait pied à pied
 « les raisonnements de ses antagonistes, mais il n'avait
 « point d'imagination, de coloris, de traits, ni par consé-
 « quent de véritable éloquence. Comme on faisait un jour
 « le parallèle de ses talents didactiques et des talents ora-
 « toires de Mirabeau, quelqu'un dit : « — Comment pouvez-
 « vous comparer cet espalier artificiel à un arbre en plein
 « vent qui se déploie dans toute sa beauté naturelle ? » Il
 « est sûr que ces deux hommes n'étaient pas de la même
 « trempe ; mais Mirabeau sentait bien son côté faible, et
 « un jour qu'il avait parlé dans ce genre de réfutation avec
 « peu de succès, il nous disait : « — Je vois bien que, pour
 « improviser sur une question, il faut commencer par la
 « bien savoir. »

« La voix de Mirabeau était pleine, mâle et sonore ; elle
 « remplissait l'oreille et la flattait. Toujours soutenue,
 « mais flexible, il se faisait aussi bien entendre en la bais-
 « sant qu'en l'élevant ; il pouvait parcourir toutes les
 « notes, et prononçait les finales avec tant de soin, qu'on
 « ne perdait jamais les derniers mots. Sa manière ordi-
 « naire était un peu traînante ; il commençait avec quelque
 « embarras, hésitait souvent, de manière à exciter l'inté-
 « rêt ; on le voyait, pour ainsi dire, chercher l'expression
 « la plus convenable, écarter, choisir, peser les termes,
 « jusqu'à ce qu'il se fût animé et que les soufflets de la
 « forge fussent en fonction. Dans les moments les plus

« impétueux, le sentiment qui lui faisait appuyer sur les
« mots pour en exprimer la force l'empêchait d'être rapide.
« Il avait un grand mépris pour la volubilité française et
« la fausse chaleur, qu'il appelait les tonnerres et les
« tempêtes de l'Opéra. Il n'a jamais perdu la gravité d'un
« sénateur, et son défaut était peut-être, à son début, un
« peu d'apprêt et de prétention ; il relevait la tête avec
« trop d'orgueil et marquait quelquefois son dédain jus-
« qu'à l'insolence. Ce qui est incroyable, c'est qu'on lui
« faisait parvenir au pied de la tribune, ou à la tribune
« même, de petits billets au crayon (comme il s'en écrivait
« un nombre infini dans l'Assemblée), et qu'il avait l'art
« de lire ces mots tout en parlant et de les introduire dans
« son discours.

« Il se sentait beau dans sa laideur ; il étalait avec or-
« gueil, il contemplait dans sa glace, en préparant ses
« harangues, son buste, sa grosseur, ses traits fortement
« marqués et criblés de petite vérole. « — On ne connaît
« pas, » disait-il, « toute la puissance de ma laideur ; »
« et cette laideur, il la croyait très-belle. Sa toilette était
« fort soignée ; il portait une énorme chevelure, artiste-
« ment arrangée, et qui augmentait le volume de sa tête.
« — Quand je secoue, » disait-il, « ma terrible hure, il n'y
« a personne qui osât m'interrompre... » Il se plaçait
« très-volontiers devant une large glace et se regardait
« parler avec beaucoup de plaisir, parlant la tête en
« arrière et équarrissant ses épaules. Il avait ce tic des
« hommes vains que le son de leur nom frappe avec plaisir
« et qui aiment à le répéter eux-mêmes.

« Mais en cherchant le trait caractéristique de son gé-
« nie, je le trouve, après une longue réflexion, dans
« la sagacité politique, dans la prévoyance des événe-
« ments, dans la connaissance des hommes qu'il m'a paru

« posséder à un degré plus rare et plus éminent que
 « toutes les autres qualités de l'esprit. Il laissait loin der-
 « rière lui à cet égard les plus distingués de ses collègues.
 « Il y a des moments où il disait qu'il se sentait prophète,
 « et il semblait en effet qu'il avait des inspirations de l'a-
 « venir. On ne le croyait pas parce qu'on ne voyait pas
 « aussi loin que lui, et parce qu'on attribuait souvent son
 « chagrin à son amour-propre ; mais je sais que dans le
 « temps même où il augurait le plus mal de la monarchie,
 « il avait la plus haute idée des destinées de la nation dans
 « l'avenir.

« Il disait de Necker que c'était le pygmée de la révolu-
 « tion. Mallebranche, ajoutait-il, voyait tout en Dieu,
 « Necker voit tout en Necker ! Il appelait d'Espréménil
 « *Crispin-Catilina* ; la Fayette, *Cromwell-Grandison*, ou
 « *Gilles-César*. Comme Voltaire, il donnait par le rappro-
 « chement de deux noms qui contrastent, la double signi-
 « fication de la prétention et de l'impuissance d'un homme
 « vivant ; il frappait des médailles de ridicule pour les
 « mettre en circulation contre ceux qu'il n'estimait pas ou
 « qu'il estimait assez pour les craindre. Il ne pouvait souf-
 « frir les éloges décernés aux hommes médiocres. Ces éloges
 « lui paraissaient des larcins aux hommes à qui appartenait
 « légitimement la vraie gloire. On a élevé des doutes sur sa
 « bravoure personnelle, » dit encore Dumont. « Sa jeunesse
 « prouvait que ces doutes étaient des calomnies. Mais il
 « avait pris très-sagement la résolution de refuser tout
 « combat singulier pendant le cours de l'Assemblée natio-
 « nale. « — Nos ennemis, disait-il, trouveront autant de spa-
 « dassins qu'ils voudront, et pourront se débarrasser par
 « des duels de tout ce qui leur fait ombrage, car enfin,
 « quand j'en tuerais dix, je succomberais au onzième. » Il
 « était toujours armé de pistolets, et ses domestiques l'é-

« taient comme lui. Il craignait souvent d'être assassiné.
« Il était adoré de ses serviteurs. Très-recherché dans sa
« toilette, il la prolongeait par mille badinages avec ses
« valets de chambre. Il lisait peu et très-rapidement ; il
« discernait d'un coup d'œil ce qu'il y avait de neuf ou
« d'intéressant dans des milliers de pages ; il écrivait beau-
« coup d'une main rapide et d'un trait serré ; les écrits de
« sa main ressemblent à des signes hiéroglyphiques.

« Les copies de ses manuscrits et de ses discours se fai-
« saient dans sa maison avec une promptitude qui ne sa-
« tisfaisait pas encore son impatience : on les recopiait dix
« ou douze fois de suite pour arriver à la beauté du style
« qu'il cherchait à donner à ses harangues. Ses heures
« étaient dévorées par le public, qui obsédait sa porte. Ses
« levers étaient ceux d'un prince ; ils commençaient à sept
« heures du matin et continuaient jusqu'à l'heure où il se
« rendait à l'Assemblée ; même alors, ses escaliers, sa
« cour, le seuil de sa maison, la rue, étaient remplis de
« groupes rassemblés par l'admiration et par la curiosité.
« Pour le peuple, il sentait en lui d'instinct la royauté de
« l'intelligence humaine et le seul vrai génie de la révo-
« lution et de la patrie. »

LIVRE QUATORZIÈME.

I

La victoire que l'éloquence de Mirabeau venait de faire remporter au roi par la prérogative, au moins partagée, du droit de paix et de guerre, et les insinuations de la cour, qui voulait grandir son allié en lui, décidèrent enfin le côté droit de l'Assemblée à s'unir au centre pour décerner au grand orateur les fonctions de président, que l'envie et la haine lui avaient jusque-là disputées.

Mirabeau (on l'entrevoit dans sa correspondance secrète) attachait à cette dignité plus de prix qu'un tel homme n'en doit attacher aux vaines rémunérations de son temps ; il y voyait on ne sait quelle candidature plus éclatante que sa gloire même à l'attention du pays, à la considération de l'Europe, et peut-être aux faveurs pécuniaires de la cour, qui sentirait plus le prix de son nouvel auxiliaire en le voyant apprécié si haut dans l'Assemblée. Il sentait aussi

en lui-même un débordement d'aptitudes et de talents qui éclaterait d'autant plus aux yeux de la nation, que la présidence lui fournirait plus d'occasions d'éloquence. Il aurait désiré surtout que cette présidence de l'Assemblée, si ardemment convoitée par lui depuis quelques mois, coïncidât avec l'époque du 14 juillet, jour où la garde nationale de tous les départements devait placer, au Champ-de-Mars, le roi et le peuple face à face, pour s'y prêter mutuellement le serment de fidélité à la constitution.

C'était le moment le plus opportun pour lui de représenter à la fois, à la tête de la nation législative, la révolution accomplie par sa parole, la constitution achevée par ses travaux, l'hommage du pouvoir absolu répudié fait par le roi à son peuple, et l'hommage de sa fidélité respectueuse et libre fait par le peuple à son roi. Lui seul pouvait ce jour-là égaler ou éclipser la Fayette, dont on redoutait pour le roi l'envahissante et humiliante popularité; mais la Fayette, qui consentait à la présidence de Mirabeau, en vertu des nouvelles intrigues entre Mirabeau et lui que nous allons raconter, ne consentait à aucun prix à ce que Mirabeau fût président pendant la fédération. La liberté, disait-il, lui paraîtrait souillée le jour de son plus beau triomphe, si le pouvoir législatif qui venait de la conquérir et de la fonder se faisait représenter devant le monde et devant l'histoire par un homme chez qui la vertu n'était pas aussi irréprochable que le génie. D'ailleurs, la Fayette pouvait redouter en effet que Mirabeau ne parût trop grand aux yeux de la fédération entre le roi et lui; son ambition de pouvoir était bornée et probe, son ambition de gloire était jalouse et sans limites; celle de personnifier un tel jour la révolution et la constitution était trop suprême pour souffrir le partage.

« J'ai rencontré Cazalès chez mon frère, » écrit Mira-

beau à la Marck. « Il m'a parlé de la présidence, et voici
 « ce qu'il m'a proposé : que les aristocrates fissent un pré-
 « sident; 89 un président (c'est-à-dire lui et moi); qu'ils
 « tirassent ensemble à pair ou non, et que les deux partis
 « s'engageassent d'avance à se réunir pour celui que le sort
 « aurait favorisé... Vous voyez bien que cela est d'abord
 « mauvais, et ensuite impraticable. Vous voyez aussi que
 « Cazalès n'a point renoncé à la présidence autant que le
 « croit l'archevêque, et que celui-ci a une conversion à
 « faire. Deux cent cinquante voix au seul d'entre les hom-
 « mes que puisse avouer le parti populaire, qui convienne
 « pour présider la fédération, voilà ce qu'il faut et ce qui
 « est à chaque instant plus capital. »

« Je ferai auprès du roi et de la reine l'usage que vous
 « désirez de la proposition absurde et impraticable de Ca-
 « zalès relativement à la présidence, » lui répond la Marck,
 « ne vous impatientez pas ! »

« Gilles César, » réplique Mirabeau, « sera pris dans
 « ses propres filets ! »

La Fayette, au contraire, triompha, et Mirabeau ne fut élevé à la présidence qu'au mois de juin 1790, c'est-à-dire à une époque où ses fonctions temporaires devaient cesser avant le mois de la fédération. La Fayette préféra faire nommer pour président de la fédération un royaliste, le marquis de Bonnay, homme incapable d'offusquer sa popularité. La présidence de Mirabeau, même flatteuse pour son importance politique, n'en eut pas moins d'éclat pour sa gloire : il y éclipsa tous ses prédécesseurs et tous ses successeurs par ses qualités d'ordre, d'impartialité de caractère et d'exactitude que ses ennemis soupçonnaient le moins en lui ; il se proportionna comme partout à son rôle.

La mort de Franklin, le patriote américain, survenue pendant sa présidence, lui prétextait l'occasion d'un discours

funèbre dont l'accent s'élevait au-dessus du tombeau pour prophétiser la liberté des deux mondes.

« Franklin est mort ! Il est retourné au sein de la Divinité, le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe un torrent de lumières !

« Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.

« Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre ! Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites ! Les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs ; les représentants des nations ne doivent recommander à leur hommage que les héros de l'humanité.

« Le congrès a ordonné dans les quatorze États confédérés un deuil de deux mois pour la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en ce moment ce tribut de vénération et de reconnaissance pour l'un des pères de sa constitution.

« Ne serait-il pas digne de vous, messieurs, de vous unir à cet acte vraiment religieux, de participer à cet hommage rendu à la face de l'univers, et aux droits de l'homme, et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre ? L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans ; l'Europe, éclairée et libre, doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.

« Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée natio-

« nale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin
« Franklin. »

Cette courte présidence montra sous de nouveaux rayons
la stature de l'orateur de la France.

II

Pendant les semaines qui précédèrent la fédération du 14 juillet, les discussions sur la révolution semblèrent précipiter leur cours. Les vainqueurs de la Bastille reçurent des titres et des places d'honneur dans les cérémonies civiques, faveurs et privilèges qui mécontentèrent les citoyens de Paris en ayant l'apparence de donner à quelques-uns la victoire de la liberté qui était revendiquée par tous.

Un baron allemand, naturalisé en France, Anacharsis Clootz, fanatique apôtre de l'émancipation philosophique du genre humain, dont il devait même être plus tard le généreux martyr, apporta à l'Assemblée l'hommage du monde affranchi par elle de ses aristocraties, de ses théocraties antiques. L'idée était juste, l'acte était théâtral et mesquin, presque grotesque. Pour faire comparaître en personne tous les peuples de l'univers dans la députation qui représentait le globe, le baron de Clootz avait enrôlé et revêtu de tous leurs costumes nationaux quelques étrangers et quelques comparses des scènes publiques, mascarade indigne du lieu, de la pensée et du but. Les parades étaient aussi solennelles que le cortège était trivial. Ce contraste

changea en sarcasmes la majesté parodiée de la scène, subie plutôt que provoquée par l'Assemblée nationale.

Le sublime et le ridicule se confondent toutes les fois qu'on veut personnifier l'humanité dans des hommes de chair. Cloutz devint, aux yeux des ennemis de l'émancipation, un puéril comédien.

III

L'Assemblée, pressée par la nécessité et par la voix de Mirabeau, reprit en ce temps-là la question des finances, menaçant tous les trois mois de paralyser la vie du gouvernement et de la nation. M. de Talleyrand avait indiqué le remède unique dans la vente des sept milliards des biens, sans possesseurs réels, du clergé. Penchaud et Clavière, deux Genevois consommés dans la science de la multiplication des richesses et de leur circulation par le crédit, avaient conçu les premiers et donné à Mirabeau les plans et les procédés d'une grande création de papier-monnaie sous le nom d'assignats. Mirabeau avait vu de loin et du premier coup d'œil que toute révolution profonde occasionnerait dans le corps social une perturbation aggravée par la panique du peuple et par la terreur des classes qui possèdent en masse le numéraire et qui le répandent ou le tarissent à volonté; que cette disposition naturelle ou artificielle du numéraire tarirait du même coup le travail et le salaire, seule vie du peuple et seul moyen de toutes les transactions; que cet évanouissement du salaire et cette paralysie des transactions amèneraient le marasme du

corps social ; que le marasme amènerait promptement le murmure et le mécontentement unanime ou contre les riches détenteurs du numéraire, ou contre la révolution elle-même, qu'on accuserait d'être la cause d'une misère publique dont elle n'était que l'occasion. Avec l'intelligence d'un esprit supérieur et avec la prévoyance d'un cœur honnête, en grand homme d'État de l'Assemblée, il n'avait vu que deux moyens de prévenir cette rétractation, par la faim, des principes révolutionnaires qu'il voulait faire triompher même du découragement public : ou livrer les riches aux pauvres et proclamer, comme dans une société prise d'assaut, une ère de confiscation et de pillage ; ou créer un numéraire nouveau en assez grande masse pour suppléer, dans les transactions, dans les acquisitions, dans le luxe, dans les besoins réciproques, dans le travail, dans le salaire, le numéraire enfoui par la peur ou émigré par la malveillance. Le premier moyen était un crime au lieu d'un salut, un acte de barbarie en pleine civilisation, qui aurait changé des législateurs en *Attilas* de la propriété. Le second moyen était le papier-monnaie hypothéqué sur les biens appropriés à l'État par la réforme de l'Église propriétaire.

Le papier-monnaie, tant discrédité en France depuis par la dépréciation tout accidentelle des assignats, était en soi, comme il est encore aujourd'hui, une monnaie égale et supérieure à quelques égards à la monnaie métallique. Toute monnaie est, quoi qu'on en dise, une valeur de pure convention : la monnaie est un signe frappé ou écrit au coin de la société ou de l'État pour représenter comme moyen d'échange telle ou telle valeur conventionnelle aussi des choses de nécessité ou de luxe que les hommes ont besoin d'échanger entre eux sans les échanger en nature ; les pièces de monnaie sont les mots de la langue univer-

selle des valeurs, mots à l'aide desquels tous les intérêts de vendeurs et d'acquéreurs s'entendent et transigent dans la nation et quelquefois dans l'univers; que ces mots soient frappés en or ou gravés en caractères d'imprimerie, l'effet est le même, du moment où la convention s'applique à l'un comme à l'autre et que la confiance s'y attache avec la même certitude. L'or lui-même, que nous regardons par préjugé comme le type de la richesse, n'a en soi presque aucune valeur directe et substantielle : c'est le plus inutile des métaux pour les besoins réels de l'homme, le fer et le cuivre ont mille fois plus d'emplois et de service dans l'habitation des peuples. Une nation mourrait de faim devant des Alpes d'or. La convention seule en a fait un signe de richesse. Mais ce n'est qu'un signe, ce n'est pas la richesse; il n'y a de richesse que ce qui nourrit, abrite, vêt, chauffe, abreuve directement l'humanité. Cela est si vrai, que si l'or venait à se découvrir dans une telle abondance sur quelque coin du globe qu'on pût en frapper indéfiniment en monnaie, il perdrait sa valeur, et que des nations entières, annulant la convention qui le constitue valeur, en arriveraient, comme nous le voyons déjà, à le démonétiser. Le Français qui se croit riche présenterait en Hollande, en Belgique, en Chine ses monceaux d'or, qu'on lui donnerait contre son or démonétisé à peine du pain. La monnaie métallique ou de papier n'est donc en réalité que convention, convention sociale, nationale, et quand elle est plus accréditée, internationale.

Le papier-monnaie, ou assignats, inventé et obstinément défendu par Mirabeau et ses amis, reposait sur cette simple base : l'État frappe la monnaie avec ce qui lui convient et la fait circuler sous la garantie de la loi suprême, pourvu que cette monnaie, signe de richesse et moyen d'échange,

représente non fictivement, mais réellement, une valeur. Or, quelle est la valeur suprême, type et source de toute autre valeur? C'est la terre. Toute pièce de monnaie, frappée au coin de l'État et garantie par l'État, qui représente un morceau de terre, cette valeur fondamentale de toutes les autres valeurs, sera donc la plus parfaite des monnaies, bien qu'elle ne soit qu'un morceau de papier.

Mais Mirabeau ne se dissimulait rien de ce que la pensée d'un homme d'État doit apprécier dans les circonstances, dans les passions, dans les préjugés mêmes du moment où il avait à opérer en grand une transformation si inusitée en France du signe monétaire.

Il se disait : Le système de Law et les déceptions de la Régence sur les chimères du Mississippi ont décrédité les actions, sorte de papier-monnaie en France. Il faut donc rendre visible l'hypothèque de l'assignat. Il se disait : Les biens du clergé ne trouveront qu'un petit nombre d'acquéreurs à vil prix au moment de leur vente, parce qu'il y aura cinq à six millions de terre en vente à la fois, et à peine un ou deux millions circulants pour les acquérir; il faut donc ajourner et distribuer les ventes par époques successives et par portions de sol achetable au fur et à mesure des besoins urgents de l'État.

Enfin, il se disait : Le clergé a répandu à tort dans les masses le préjugé de l'inviolabilité et de la consécration divine de ses propriétés territoriales. Le champ a été élevé à la sainteté de l'autel : le dépouiller paraît dépouiller Dieu. Bien que les classes supérieures en instruction et en intelligence sachent parfaitement que la dotation territoriale de tel ou tel culte n'est point le culte lui-même, et que le sol national tout entier sous les pieds du peuple ne soit que l'héritage de Dieu tour à tour donné, usurpé,

conquis depuis Charlemagne et reconquis par la famille sur la mainmorte, le clergé, dépossédé du sol, criera à la profanation et au sacrilège. Ce cri troublera beaucoup de consciences ; les fidèles se refuseront à acquérir une parcelle des biens réputés biens de l'autel, les timides craindront la vengeance divine, les scrupuleux le scandale, les incrédules mêmes le respect humain, le mauvais renom de ces biens. Le clergé, quoique indemnisé par quatre-vingts millions de rentes payées par la nation, passera pour proscrit et spolié, les biens des proscrits ont une odeur de ruine, de sang, de larmes lente à s'évaporer du sillon. On évitera de les acquérir directement. On ne voudra pas avoir sur le sol sa parcelle visible, reconnaissable et revendicable peut-être un jour par les successeurs de ce clergé proscrit ; il faut donc confondre ces titres dans une masse inextricable de titres telle, que la monnaie des assignats qui les représente, forcément placée comme monnaie dans la main de tous, ne soit néanmoins pour personne un scrupule, une irrégion, un crime, une accusation. Donnons ces biens aux municipalités et aux villes, êtres collectifs sans nom, sans scrupule et sans responsabilité, et jetons ensuite l'assignat, qui est hypothéqué sur ces biens, dans la circulation générale et forcée, afin que nul ne soit en réalité coupable de la mesure universelle. Le clergé lui-même vendra, achètera, trafiquera, vivra avec ce signe monétaire hypothéqué sur sa propre dépouille. Après quelque temps, tout sera confondu, réabsorbé dans la masse du numéraire et des propriétés ; la circulation du numéraire qui manque aura été suppléée, l'expropriation territoriale du clergé sera consommée, et la Révolution aura vaincu.

Voilà le système que Mirabeau fit valoir. L'assignat sauva deux ans la France de l'évanouissement des transactions par l'absence du numéraire métallique.

On a reproché depuis à Mirabeau et aux créateurs des assignats le discrédit dans lequel ce papier-monnaie tomba sous ce nom et la ruine des fortunes, quand la démente et la violence des démagogues le multiplièrent jusqu'à la représentation du néant et l'hypothéquèrent sur l'échafaud. C'est comme si on reprochait au législateur qui frappe une pièce d'or de bon aloi la honteuse monnaie que des faussaires et des sicaires frapperont un jour sous le même titre et sous le même exergue que lui.

IV

Cette émission nouvelle d'assignats amena, comme conséquence, la constitution civile du clergé, question que la législation révolutionnaire ne devait jamais toucher que pour l'écarter d'elle, qui fut la faute capitale et bientôt l'expiation terrible de l'Assemblée constituante. Le titre seul de cet article de la constitution jurait avec la nature des deux principes qui allaient s'y entre-déchirer en s'y confondant. Constitution civile du clergé signifiait nécessairement contrat d'union entre l'État et l'Église, entre la politique et la conscience, entre le prêtre et le citoyen. Le seul contrat philosophique était la liberté des deux; enchaîner l'un à l'autre, c'était les contraindre et les vicier. L'un par l'autre, c'était faire, au nom de la philosophie hypocrite et de la religion asservie, un de ces concordats à la fois religieux et politiques qui sont la simonie des pontifes et le machiavélisme des rois : les uns trafiquant des intérêts de

leur foi avec les maîtres des empires, les autres trafiquant de la foi de leurs peuples avec les maîtres des dogmes.

Le temps de ces transactions entre la conscience et la politique était passé. L'Assemblée faisait rétrograder les principes de la Révolution en faisant ces faveurs ou ces violences au sacerdoce : l'État, pouvoir terrestre, ne devait pas prendre la responsabilité du ciel.

V

La situation faite au clergé catholique dans cette constitution était du reste ample et prodigue de dignités, d'opulence et de respect.

Un évêque par département.

L'élection de l'évêque et des curés par le peuple, comme dans l'Église primitive.

Les prêtres, reconnus fonctionnaires publics, salariés comme prêtres par l'État.

Cinquante mille francs de traitement aux évêques des villes principales.

Vingt mille francs à ceux de second ordre.

Dix mille francs à ceux du dernier ordre.

Six mille francs aux curés de Paris.

Quatre mille francs et deux mille quatre cents francs aux curés des localités secondaires.

Des pensions suffisantes aux religieux et religieuses sécularisés.

En tout quatre-vingts millions de revenu net payés par l'État aux membres du sacerdoce.

Tels étaient les traitements que la constitution civile allouait au clergé. Si le clergé national n'avait dépendu que de lui-même, il les aurait acceptés. Il ne s'éleva pas une voix pour accuser l'Assemblée de malveillance ou de parcimonie. La condition des évêques était réduite, pour quelques-uns d'entre eux qui possédaient jusqu'à trois cent et cinq cent mille livres de revenu ecclésiastique, mais elle était améliorée pour beaucoup d'entre eux, et le nombre des évêchés était augmenté. La condition du clergé inférieur, des curés, des religieux et des religieuses, à l'exception des abbés et des abbesses, était considérablement améliorée, car les curés recevaient un traitement supérieur à celui que leur attribuait le haut clergé sur ses biens avant la Révolution. Les religieux et les religieuses recevaient, dans leur famille, une pension presque égale à leur part d'existence commune dans leur monastère, plus la liberté pour les jeunes de se livrer à des professions.

L'Assemblée ne touchait en rien au dogme, mais elle touchait témérairement à la discipline de cette monarchie romaine absolue qui ne pouvait laisser mettre la main du siècle entre elle et ses ministres sacerdotaux en France, sans dénoncer le schisme et sans établir le conflit des deux pouvoirs. L'Assemblée y touchait dans l'élection des évêques pris dans le sacerdoce, mais dont le choix était attribué par élection au peuple. Elle y touchait également dans l'élection des curés enlevée aux évêques. Elle y touchait dans la sécularisation, sans négociation avec le pontife suprême de Rome, des ordres monastiques. Enfin elle était accusée d'y toucher, sans son consentement, en revendiquant pour la nation les propriétés territoriales que la papauté confondait avec la discipline et avec le dogme comme partie intégrante et inaliénable de l'existence et de la majesté du culte lui-même. Elle y touchait plus profon-

dément encore en professant en principe la tolérance et l'égalité des cultes, en ne prononçant pas le mot d'Église exclusive, nationale, en privant l'Église, accoutumée à ce privilège, du droit d'être le premier corps de l'État.

Il y avait là assez de raisons et assez de prétextes pour que la constitution civile du clergé, promulguée sans l'aveu du pape, devint le germe d'un schisme qui joindrait les passions religieuses, les plus indomptables de toutes, aux passions politiques, dans les éléments de guerre civile qui s'accumulaient à chaque pas de la révolution. Une franche déclaration de liberté et de neutralité aurait eu moins de périls que cette déplorable immixtion de l'Assemblée constituante dans l'organisation de l'Église.

Louis XVI, conseillé dans cette circonstance par sa foi religieuse timorée, refusa sa sanction au décret sur la constitution civile du clergé avant d'avoir consulté la cour de Rome, régulatrice de sa conscience dans les affaires de l'Église. Il pressentit le schisme. Tout fait présumer dans les correspondances secrètes du temps et dans la correspondance de Mirabeau lui-même, divisé alors par tactique entre la monarchie et la révolution, que Louis XVI et la reine ne virent pas sans espérance ce germe de division entre l'Assemblée et la conscience du peuple des campagnes. Le refus de sanction avait l'avantage pour eux d'innocenter complètement le roi aux yeux des populations ferventes de tout attentat contre l'Église, et de ranger la foi derrière la royauté.

Néanmoins, si l'Assemblée constituante avait institué son Église révolutionnée face à face avec l'ancienne Église, sans contraindre ni les ecclésiastiques à leur serment ni les populations à leur orthodoxie nationale, la guerre civile pouvait être évitée, ou du moins ajournée faute de prétextes, et les deux autels subsister concurremment

jusqu'à ce que l'autel salarié et l'autel libre se fussent acclimatés, comme en Angleterre, dans les institutions. Mais le serment exigé, que nous raconterons bientôt, donna motif à la persécution, des persécutions au martyre, du martyre à la révolte. Tout s'alluma du feu de la foi et du fanatisme de l'impiété nourris l'un et l'autre de brandons politiques. L'Assemblée constituante alluma ainsi l'incendie qu'elle voulait éteindre.

La liberté religieuse, premier but de la Révolution, fut ajournée d'un siècle.

VI

Ce fut à quelques jours de distance que l'Assemblée abolit la noblesse et les titres qui constataient ces distinctions désormais puériles si elles n'étaient pas offensantes entre les citoyens, de prince, duc, comte, marquis, baron. La pensée des législateurs, à l'exception du petit nombre d'entre eux qui prenaient, comme dans beaucoup de démocraties, la jalousie pour de la lumière, ne fut nullement d'abolir par un décret ce qu'un décret n'a pu fonder, c'est-à-dire la noblesse naturelle, mais d'abolir la noblesse politique. La noblesse naturelle, filiation authentique et honorable du sang, du temps, des mœurs, de la pureté et de l'antiquité des familles, filiations instinctives et séculaires respectées sur toute la terre, s'allie parfaitement avec la liberté et ne contredit point l'égalité, puisqu'elle ne donne à aucun citoyen de supériorité de droit sur aucun autre, et qu'elle appartient librement à tous. Cette noblesse n'est

que de la considération publique, elle n'est point du privilège. C'est la bonne renommée d'une maison, la vertu du même sang présumée dans une même race, le rejaillissement des qualités du père sur le nom des fils, la récompense des ancêtres dans les descendants. Cette présomption d'honneur et de vertu continuée ou transmise de veine en veine avec le sang, l'éducation, les exemples dans une même famille, est presque toujours conforme à l'expérience historique, qui atteste depuis sa première page jusqu'à la dernière l'influence des races et leurs prédispositions indélébiles à tel ou tel caractère social. La nature en cela n'est ni aristocratique ni démocratique, car ces vertus héréditaires de la race se transmettent aussi bien dans les plus humbles familles des classes inférieures de la nation que dans les classes supérieures de situation. La nature peut se perfectionner et se maintenir dans le foyer domestique le plus modeste comme elle peut se détériorer et déroger dans les plus hauts rangs. Il y a des noblesses dans la chaumière et dans l'atelier comme il y a des ilotes dans les palais et dans les cours. C'est l'estime publique qui décerne seule cette noblesse et qui l'enregistre avec ou malgré la loi dans ses souvenirs. Une législation stupidement démocratique qui voudrait abolir cette noblesse des familles honorées séculairement de la notoriété de son honneur, de ses services au pays, de ses vertus, devrait, pour être rigoureusement conséquente, abolir aussi les noms de famille et interdire aux fils de porter le nom du père, car ce nom est une distinction, et ce nom est un titre supérieur à tous les titres, puisqu'il rappelle des vertus et qu'il présume la bonne renommée. Si la pensée de l'Assemblée constituante alla jusqu'à ce nivellement des bonnes et des mauvaises renommées, elle dépassa l'égalité civique pour proclamer une égalité naturelle qui n'exista jamais, qui

contredit la nature elle-même, qui détruit l'émulation du patriotisme et qui enlève au citoyen illustre et bon la rémunération d'estime que la brièveté de la vie humaine ne permet à la société de récompenser que dans ses fils. Nous croyons que les sages de l'Assemblée constituante ne tombèrent pas dans cette inconséquence et dans cette ingratitude, sollicitées par d'aveugles démagogues, et qu'ils ne prétendirent détruire que les titres qui rappelaient des privilèges, des conquêtes, des inégalités de droit d'impôts, des humiliations de castes, vestiges d'une invasion, d'une féodalité, d'une servitude qui n'existaient plus.

VII

La discussion fut à la fois philosophique et éloquente, surtout par la généreuse abnégation des orateurs les plus nobles de noms et de races, faisant spontanément au peuple le sacrifice de ces supériorités devenues des hochets. Les Montmorency, les Noailles, les Lameth, les la Fayette, les Saint-Fargeau, la plupart des gentilshommes de l'Assemblée, se signalèrent par leur empressement à rejeter ces vaines dépouilles des privilèges ou des vanités d'une autre époque, qui pouvaient porter ombrage à l'égalité.

« C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité et de tous les monuments de l'orgueil de caste! » s'écria Lambel. « Abolissons la noblesse héréditaire! » Un applaudissement général prouva que ce cri sortait du cœur du pays tout entier. Charles Lameth en développa rapidement les

motifs. On se précipita, comme au 4 août, au pied de la tribune, pour y rivaliser d'abnégation. On y laissa monter la Fayette, qui portait l'égalité américaine dans son nom aristocratique et dont on attendait l'oracle de la démocratie sur un tel sujet.

« Je ne disputerai jamais sur la parole, » dit la Fayette. « J'espère n'avoir jamais à disputer sur la constitution. « La motion que M. de Lameth appuie est une conséquence « si nécessaire de la constitution, qu'il est impossible « qu'elle fasse la moindre difficulté. Je me contente de m'y « joindre de tout mon cœur. »

De nouveaux battements de mains applaudirent la Fayette. Le marquis de Foucauld, un des nobles les plus obstinés aux vétustés, sacrées à ses yeux, de l'ancien régime, demande comment on récompenserait les grandes actions, s'il était interdit d'écrire sur les titres de famille : « *Un tel, fait duc ou comte, tel jour, pour avoir sauvé l'État.* » — « On écrira, » répondit avec une mâle simplicité la Fayette : « *Un tel a sauvé l'État, tel jour.* »

La Fayette, outre-passant ensuite le but et confondant les dénominations respectueuses attribuées aux héritiers éventuels du trône avec les inégalités civiques, soutint que les princes du sang ne devaient être que des citoyens actifs.

« Anéantissons ces vains titres, enfants frivoles de l'orgueil de la vanité, » reprit M. de Noailles. « Plus de distinctions que celles des vertus ! Dit-on le marquis de Franklin, le comte Washington, le baron Fox ? On dit Benjamin Franklin, Fox, Washington. Ces noms n'ont pas besoin de qualification pour qu'on les retienne : on ne les prononce jamais sans admiration !... »

Le vicomte de Noailles oubliait que ni Franklin ni Washington n'avaient été des aristocrates titrés avant d'être des citoyens d'une république. L'égalité des Américains n'é-

tait qu'une habitude; celle de la noblesse française était une abdication généreuse dans les mains du peuple. La France, ce jour-là, était plus noble que l'Amérique; M. de Noailles la rabaisait en la comparant.

L'abbé Maury, fils d'un artisan, fut le seul qui soutint la nécessité d'une noblesse héréditaire dans une monarchie, vieille théorie démentie par toutes les nations de l'Orient, qui ont la plus forte monarchie sans noblesse. « Quant à la question du retour au nom propre, » ajoutait-il ironiquement en faisant allusion à tous ces grands noms usurpés par les nobles de cour, « *elle est juste.* »

Mathieu de Montmorency, élève de Sieyès, et qui dépassait alors son maître par l'ardeur de la jeunesse et par la générosité de l'âme, en appela contre Maury de la déclaration des droits de l'homme, qui anéantissait toute inégalité, et par conséquent toute noblesse. Les Montmorency, les Montesquiou, les Noailles, les la Fayette savaient bien que leurs noms ne seraient pas anéantis avec leur titre. Mathieu de Montmorency, se plaignant seulement que *le champ des privilèges fût déjà trop moissonné*, demanda la suppression des *livrées*, sorte d'uniforme servile sur lequel les domestiques portaient les couleurs des maîtres, et *l'effacement des armoiries*.

Le roi sanctionna spontanément ce décret, malgré l'opposition des ministres, mieux inspiré en cela que ses conseillers. Il sentait assez, depuis les états généraux, que cette noblesse, placée entre le peuple et le trône, en lui conservant l'apparence du roi d'une caste au lieu du roi d'une nation, lui donnait plus d'antipathie que de force dans la masse... M. Necker ne le comprit pas; il publia une lettre et des observations puérides pour le maintien des titres, des armoiries et des livrées. Sa voix, qu'on n'écoutait déjà

plus, se perdit dans le bruit des applaudissements et des murmures soulevés par cette grande déclaration de l'égalité.

VIII

Le maire de Paris, Bailly, vint, d'après le vœu de la commune et de la municipalité du royaume, demander à l'Assemblée constituante la fixation du jour, du lieu et des formes de la fédération de tous les corps civils et de toutes les gardes nationales de l'empire pour prêter le serment irrévocable et unanime à la liberté le 14 juillet, anniversaire de la conquête de la Bastille.

L'Assemblée se hâta de porter ce décret. Une discussion s'éleva sur le plan et sur le rôle qui serait assigné au roi dans cette solennité nationale, ainsi que le serment qu'il aurait à prêter à la nation. Target, rédacteur du décret, proposa que le roi fût assis à la droite du président de l'Assemblée, infériorité de rang qui détronait le souverain devant le peuple représenté dans le cérémonial. Target disait que le roi *serait prié* de prendre ce jour-là le commandement des gardes nationales de la nation armée, comme s'il n'eût pas été tous les jours, par la constitution, le chef de la force armée.

Maury protesta avec raison contre cette dégradation constitutionnelle cachée sous la forme d'un hommage. Il fut applaudi du côté monarchique.

« Généreux représentants d'un peuple libre, » s'écria Maury en finissant, « n'imites pas ces peuples de l'Orient

« qui renferment toute la famille royale dans une prison,
 « qui conduisent l'héritier du trône à l'esclavage, et qui ne
 « l'arrachent à son cachot que pour en faire le lendemain
 « le plus absolu des despotes. Puisque votre trône est hé-
 « réditaire, puisque c'est là une maxime fondamentale de
 « l'État, la nation ne peut trop décerner d'honneur à ceux
 « qui y ont des droits. C'est par cette affluence d'hom-
 « mages que vous pourrez récompenser votre roi d'avoir
 « réhabilité la nation dans tous ses droits; vous ne voulez
 « pas que la famille de votre monarque soit la seule à qui
 « il reste des désirs à former dans ce jour à jamais so-
 « lennel. »

Barnave contesta par des arguties de légiste au roi, chef constitutionnel de l'armée, le droit de commander aussi de droit les gardes nationales, créant ainsi deux armées et deux rois face à face, gage certain de guerre civile, comme des législateurs insensés proposèrent de nos jours de diviser l'armée entre l'Assemblée législative et le président d'une république. Il revendiqua la place d'honneur pour le président de l'Assemblée au-dessus du roi, représentant héréditaire.

Cazalès parla en royaliste indigné, pour qui les souvenirs précédaient et dominaient les lois. Il prouva que toute institution où le roi ne serait pas le chef de la force armée serait un contre-sens de la nature. Il sentait que le roi était roi par son occupation héréditaire du trône, et non par la constitution, puisque son autorité avait préexisté à celle de l'Assemblée, convoquée par lui-même.

« A l'ordre! » s'écria-t-on.

« N'est-ce pas du 14 juillet que doit commencer sa légitime autorité? » reprit Cazalès. « Laissez à sa volonté le serment qu'il voudra prêter; que ses engagements soient libres. Son civisme et ses vertus vous sont connus; voilà

« les véritables garants du bonheur du peuple français.
 « Rapportez-vous-en à son patriotisme ; il en a donné
 « tant de preuves éclatantes, qu'il serait criminel à nous
 « d'en douter. C'est par ses vertus qu'il sera lié ; voilà le
 « seul lien digne de Sa Majesté. Tout autre avilirait la di-
 « gnité du chef suprême de la nation ; tout autre serait
 « indigne de lui ; tout autre prêterait au roi la couleur d'un
 « chef de parti... »

(Les murmures redoublent. On demande, avec plus de force, que l'orateur soit rappelé à l'ordre. Plusieurs membres veulent que M. de Cazalès s'explique sur cette dernière phrase.)

« Je dis ce qui me plaît ; je n'en dois compte à personne.
 « Tout autre serment, dis-je, prêterait au roi la couleur
 « d'un chef de parti... »

(Une voix : « Monsieur le président, faites votre devoir ;
 « rappelez à l'ordre ceux qui s'en écartent. »)

« Je sais me soumettre aux décrets quand ils sont ren-
 « dus ; mais avant, je dis ce que j'en pense. Un serment
 « qu'on ferait prêter au roi dans une autre circonstance
 « que son couronnement imprimerait le caractère de la
 « faction à toute assemblée qui oserait l'exiger. Que le roi
 « soit libre de prendre avec sa nation tel engagement qu'il
 « lui plaira. Je ne sais quelle prédilection l'Assemblée a
 « pour les serments : les serments ont de tous les temps
 « servi à rallier les partis ; c'est par des serments qu'on a
 « vu les factieux se soustraire à une autorité légitime. Je
 « conclus donc, car je n'aime pas les serments, à ce que
 « le premier et le dernier article soient écartés par la
 « question préalable, et qu'on accorde à la fédération
 « une place distinguée aux princes du sang français. »

Le décret passa malgré l'opposition de Cazalès. Le roi n'eut que la place à la droite du président. La France en-

tière se souleva pour envoyer à cette majestueuse cérémonie ses magistrats, ses citoyens notables, ses députations de districts, de municipalités, de gardes nationales. Elle accourait pour ratifier de sa personne, de ses armes, de ses serments, le 14 juillet de Paris. Les esprits prévoyants et alarmés redoutaient dans ce prodigieux rassemblement et dans cette explosion d'enthousiasme la main cachée des factions, les intrigues du parti d'Orléans, l'ascendant de la Fayette, l'apparition d'un Cromwell, le 14 juillet de la France.

IX

Mirabeau, plus plongé que jamais dans ses intrigues secrètes avec la reine, n'avait point paru dans ces dernières discussions, de peur de s'y caractériser trop témérairement ou pour le parti populaire ou pour le roi. Élevé par ses derniers triomphes de tribune au-dessus de l'enthousiasme de la nation, sa voix pouvait contre-balancer un peuple ou un roi ; il pesait à lui seul autant que l'Assemblée ; il faisait attendre ses paroles, et savourait enfin sa gloire. Jamais un homme placé si haut par le génie ne descendit cependant plus bas par le caractère que le puissant orateur pendant les semaines qui précédèrent la fédération. Reprenons un moment le récit de ses agitations et de ses menées, de ses ambitions, de ses alliances, de ses antipathies, qui agitaient et troublaient l'empire et lui-même.

Nous avons vu qu'après avoir sondé Necker, le comte

de Provence, la Fayette, les Lameth eux-mêmes, et après avoir à demi noué, à demi rompu avec tous, il avait enfin renoué définitivement avec le roi et avec la reine, par l'intermédiaire de son ami, une alliance presque semblable à une désertion de l'Assemblée. Nous verrons bientôt des actes qui justifient trop ce mot. Mais, après avoir essayé quelque temps d'imprimer par ses conseils et par sa seule force occulte une impulsion politique à la cour, à l'Assemblée, à l'opinion publique, dans le sens d'une restauration du pouvoir exécutif par la constitution, il s'aperçut qu'un homme avait pris à la fois, et devant la cour et devant le peuple, une situation dictatoriale qui neutralisait entièrement ses plans, à moins que cet homme ne se prêtât à une alliance avec lui qui doublerait, en la concentrant, leur force. Cet homme était la Fayette. Mais la Fayette, on l'a vu aussi, avait refusé toute alliance qui aurait été un partage de l'empire. L'entraîner à soi était impossible, le renverser était difficile. Il ne restait qu'à se subordonner à lui pour le conquérir à ses vues et pour se faire l'instrument de celui dont il n'avait pu devenir l'égal. Flatter ce qu'on méprise, se subalterniser avec l'homme qu'on déclare inférieur à son rôle, se lier, se donner, se vendre à celui qu'on brûle de trahir, c'est le dernier degré de la décadence de l'âme et de l'avilissement de soi-même à ses propres yeux. L'orgueil ne proteste pas moins que la vertu contre cette prostration de la dignité et de la sincérité humaines. C'est pourtant à cette profonde abjection que nous sommes forcés de contempler Mirabeau dans les correspondances de sa main que nous avons sous les yeux, et où il est lui-même devant la postérité son propre délateur. Il faut lire presque en entier les lettres secrètes de Mirabeau à la Fayette, pour croire non-seulement à l'existence, mais à l'accent de servilité qu'elles respirent. Les voici :

« Lorsque la chose publique est en péril, M. le mar-
« quis; lorsqu'elle ne peut être sauvée qu'en lui redonnant,
« par des efforts communs, le mouvement qu'elle a perdu,
« et que nul poste pour y concourir n'est parfaitement as-
« signé, s'isoler, même avec des intentions pures, de ce-
« lui qui doit en donner le signal, de celui qui peut seul
« utilement en régler le but, ne serait qu'un acte de mau-
« vais citoyen, et consulter, dans ce rapprochement que
« commande le devoir, les légères convenances qui lient ou
« séparent les hommes serait une bien vulgaire faiblesse.

« C'est ce que je me suis dit à moi-même, lorsque j'ai
« réfléchi sur nos premières liaisons, sur les causes qui
« m'ont tenu éloigné de vous, sur l'état présent des affaires
« et sur vous, M. le marquis. J'entend par *vous*, tout ce
« qui est, tout ce qui est devenu inséparable de vous-
« même : votre renommée, sous tous ses rapports, et
« votre pouvoir.

« Je me suis éloigné de vous, parce que vos liaisons po-
« litiques de ce temps n'étaient dignes ni de vous ni de
« moi, parce que vous placiez mal, je ne dis pas votre
« confiance personnelle (pourquoi scruter les cœurs?),
« mais, si je puis m'exprimer ainsi, votre confiance pu-
« blique, vos moyens, vos espérances et celles de l'État;
« que vous cherchiez en vain, en les élevant jusqu'à vous,
« à agrandir des pygmées, et qu'au lieu de ces grands
« hommes d'hier, il vous fallait des compagnons d'armes
« distingués, du moins par la vétéranee.

« Ces motifs d'éloignement n'existent plus. Les Bar-
« nave, les Dupont, les Lameth, ne vous fatiguent plus de
« leur active inaction. On singe longtemps l'adresse, mais
« non pas la force; on fait d'assez bons tours avec des
« machines; on imite même le bruit du tonnerre, mais on
« ne le remplace pas.

« Vous voilà donc, M. le marquis, je ne dis pas isolé,
« mais uniquement entouré de vous-même, de quelques
« amis d'un caractère décidé, et, par-dessus tout, de la
« chose publique. Qu'allez-vous faire et que ferai-je moi-
« même? — Je n'établis ces questions que pour vous ren-
« dre compte de mes propres sentiments.

« Les vrais périls qui menacent l'État sont la longue
« lutte de l'anarchie, l'inhabitude du respect pour la loi,
« toute secousse qui pourrait démembler l'empire, toute
« scission de l'opinion publique, les combats des nouveaux
« corps administratifs, et, surtout, le jugement que le
« royaume et l'Europe vont porter sur l'édifice de cette
« constitution, dont bientôt l'échafaudage, qui ne permet-
« tait pas d'en saisir l'ensemble, disparaîtra. Ce jugement,
« M. le marquis, sera la véritable loi; cet oracle est plus
« sûr que celui de nos décrets.

« Au milieu de tant de dangers, j'oublie le plus grand :
« l'inaction du seul homme qui puisse les prévenir. Mais,
« sans doute, ce n'est pas à ne rien faire qu'est destinée
« cette dictature déferée au seul citoyen entre les mains
« de qui ce pouvoir ne fût pas une nouveauté, qui ne pa-
« rût que rester à sa place, qui trouvât dans son âme les
« seules limites qu'une telle autorité, pour être utile, puisse
« comporter.

« Vous agirez donc, M. le marquis; mais, dès lors, que
« ferai-je moi-même? — Rester dans l'inaction, même afin
« de ne pas contrarier des vues que j'ignorerais, de ne pas
« marcher sans le savoir, sans le vouloir, dans un sens
« inverse, quoique au même but, serait un parti trop diffi-
« cile pour un homme assez connu par l'impatience du
« talent, de la force et du courage; pour un homme qui a
« aussi sa portion de gloire à recueillir, qui s'est trop en-
« gagé dans le combat pour rester neutre, que trop de re-

« gards empêchent de se cacher, et dont le silence même,
« chose si indifférente s'il s'agissait de tant d'autres Fran-
« çais, serait regardé comme un crime. Agir sans vous,
« que ferais-je, qui ne fût peut-être un effort inutile
« pour la chose publique, un essai dangereux pour moi-
« même ?

« C'est de cette double conviction, M. le marquis, qu'est
« né en moi l'impérieux désir de me rapprocher de vous,
« pour ne m'en séparer jamais ; et vos amis et les miens,
« et ceux qui lisent dans mes plus arrièrè-pensées, peu-
« vent me rendre le témoignage que nulle réserve n'entrera
« dans cette union, pour laquelle l'estime que je porte à
« vos vertus privées est heureusement d'accord avec cette
« fatalité inouïe qui vous a irrévocablement lié, dans une
« époque si mémorable, aux destinées de la France. Per-
« sonne ne connaît plus que moi les éléments de crainte et
« d'espérance qui attirent vers vous la plus saine partie de
« la nation ; personne ne sent mieux l'importance de vous
« y attacher plus que jamais pour former du moins un seul
« point de ralliement au milieu des divisions qui nous
« décomposent, pour réunir les opinions par les hommes,
« puisqu'on ne peut réunir les hommes par les opi-
« nions.

« Sans doute, ce ne serait pas vous combattre que de
« poursuivre, avec encore plus de courage, une carrière où
« j'ai recueilli aussi quelques lauriers. Mais ce ne serait
« pas vous seconder, et, préférant par-dessus tout le salut
« de l'État, c'est systématiquement, et par d'assez longues
« réflexions, que j'ai repoussé toute espérance d'un succès
« qui ne serait pas le vôtre. Si cette réunion est refusée,
« je n'aurai parlé qu'à un homme d'honneur qui saura se
« taire et qui me rendra ma lettre. Si elle est acceptée,
« nous mettrons en commun tous les moyens de réussir,

« tout ce qui, dans une liaison politique indissoluble, peut
« être solidaire entre l'un et l'autre (1).

« Je regarde, parmi les moyens de réussir, le soulève-
« ment de ces obstacles que mes ennemis m'opposent sans
« cesse, soit en mettant d'assez longues erreurs de ma vie
« privée en opposition avec ma conduite publique, soit en
« tourmentant mon existence domestique pour me détour-
« ner de mes travaux, soit en détachant de moi la con-
« fiance de ces hommes qui ne connaissent d'autres vertus
« que l'ordre et l'économie. Peu importe, sans doute, si
« l'on ne me croit d'aucune influence ou si l'on ne met
« aucun prix à la seconder, que je sois sans cesse dévoré
« par ces vers rongeurs qui répandent un si cruel poison
« sur ma vie, qui me rendent le moindre succès, la moin-
« dre faveur populaire une fois plus difficile à obtenir qu'à
« tout autre. Mais si l'on pense qu'il n'est point indiffé-
« rent d'attacher l'opinion à de certains chefs, pourquoi
« ne chercherait-on pas à ravir des prétextes à mes enne-
« mis, et à me rendre, non pour moi-même, mais pour la
« patrie en danger, toutes mes forces ? C'est sous ce rap-
« port seulement que je désire que mes dettes soient
« payées, et qu'un ami, indiqué par moi, soit chargé des
« fonds et des opérations nécessaires pour me liquider.

« Je ne regarde pas comme un nouvel objet de demande
« la rénovation du bon que le roi m'a accordé pour la
« première grande ambassade. Si des places qui imposent
« de grands devoirs sont encore des grâces, la responsabi-
« lité ennoblit du moins la demande de cette sorte de
« faveurs. Tel objet qu'en d'autres temps j'ai dédaigné,

(1) Dans le manuscrit de Mirabeau, les mots suivants sont rayés : « Et la
« confiance peu commune de vous laisser un écrit si exempt de toute équi-
« voque, de toute ambiguïté, vous sera le premier gage d'un dévouement
« illimité. »

« me trouverait moins indifférent aujourd'hui ; non que
 « mes idées soient rapetissées ou mes sentiments moins
 « énergiques, mais parce que l'horizon politique de l'Eu-
 « rope est entièrement changé. Si les antiques souvenirs
 « de la Grèce, de l'Asie et du Bosphore n'ont pas suffi au-
 « trefois pour me séduire, je découvre à cet instant à
 « Constantinople le levier d'une influence entièrement
 « inconnue. Là aboutissent et les barrières qui doivent
 « contenir le Nord et les principaux liens de tout le com-
 « merce de l'univers ; là se trouvent peut-être les seuls
 « moyens de hâter pour la France le retour de sa considé-
 « ration politique, sans presque aucun emploi de ses
 « forces. Et quand on pense à ce qu'il en coûte, indépen-
 « damment des dons de la nature, d'études et de travaux,
 « pour se rendre utile dans une aussi difficile carrière, on
 « doit pardonner de se mettre sur les rangs à ceux qui ont
 « fait quelques preuves de talent.

« M. le marquis, il est rare que de pareilles confidences
 « se fassent par écrit ; mais je suis bien aise de vous don-
 « ner cette marque de confiance, et cette lettre a même un
 « autre but. Si jamais je viens à violer les lois de l'union
 « politique que je vous offre, servez-vous de cet écrit pour
 « montrer que j'étais un homme faux et perfide en vous
 « l'écrivant. C'est vous dire assez si mon intention n'est
 « pas de vous être fidèle. Hors ce seul cas, cette lettre ne
 « sera qu'un dépôt inviolable entre vos mains.

« Le comte DE MIRABEAU. »

Le 1^{er} juin, Mirabeau reprend :

« Vous m'aviez donné rendez-vous hier, M. le marquis ;
 « vos affaires ne vous ont pas permis d'y être fidèle ; rien
 « de plus simple, et je n'en parlerais même pas si la diffi-

« culté de vous rencontrer ne devenait pas très-nuisible.

« Que faisons-nous, M. le marquis? Rien, nous laissons
« faire. Et dans quelle époque? avec quels adversaires?

« Lorsque chaque tourbillon particulier, appelé *département*,
« *district*, *municipalité*, s'élançait dans notre sys-
« tème, et que la rapidité de chacun d'eux est accélérée
« chaque jour par des événements fortuits, par la conta-
« gion de l'exemple, par la canicule, par les hommes les
« plus actifs, les plus pervers et les plus tenaces que recèle
« ce pays.

« Parmi beaucoup de frères d'armes, vous avez quelques
« amis (moins que vous ne croyez); parmi beaucoup de
« salariés, vous avez peu de serviteurs; mais je ne vous
« connais ni un conseil sévère ni un agent distingué. Pas
« un de vos aides de camp de confiance n'est sans mérite
« militaire; vous recommenceriez une fort belle guerre
« d'Amérique avec eux. Pas un de vos amis n'est sans
« valeur et sans vertus: ils honoreront tous votre répu-
« tation de citoyen privé; mais pas un de ceux-là ne con-
« naît les hommes et le pays, pas un de ceux-ci ne connaît
« les affaires et les choses. M. le marquis, notre temps,
« notre révolution, nos circonstances ne ressemblent à rien
« de ce qui a été; ce n'est ni par l'esprit, ni par la mé-
« moire, ni par les qualités sociales que l'on peut se con-
« duire aujourd'hui: c'est par les combinaisons de la
« méditation, l'inspiration du génie, la toute-puissance du
« caractère. Connaissez-vous un de vos comités, concevez-
« vous un comité possible qui soit à ce régime?

« Ici ce qui me reste à vous dire deviendrait embarrassant,
« si j'étais comme tant d'autres gonflé de respect
« humain, cette ivraie de toutes les vertus, car ce que je
« pense et veux vous déclarer, c'est que je vaudrais mieux que
« tout cela, et que borgne peut-être, mais borgne dans le

« pays des aveugles, je vous suis plus nécessaire que tous
« vos comités réunis. Non qu'il ne faille des comités, mais
« à diriger, et non à consulter; mais à répandre, propa-
« ger, disperser, et non à transformer en conseil privé;
« comme si l'indécision n'était pas toujours le résultat de
« la délibération de plusieurs, lorsque ce résultat n'était
« pas la précipitation, et que la décision ne fût pas notre
« premier besoin et notre unique moyen de salut! Je vous
« suis plus nécessaire que tous ces gens-là, et toutefois, si
« vous ne vous défiez pas de moi, au moins ne vous y con-
« fiez pas du tout. Cependant, à quoi pensez-vous que je
« puisse vous être bon, tant que vous réserverez mon
« talent et mon action pour les cas particuliers où vous
« vous trouverez embarrassé, et qu'aussitôt sauvé ou non
« sauvé de cet embarras, perdant de vue ses conséquences,
« la nécessité d'une marche systématique, dont tous les
« détails soient en rapport avec un but déterminé auquel
« tout tende, et non qui se prête à tout, vous me laissez
« sous la remise pour ne me provoquer de nouveau
« que dans une crise dont le calmant sera peut-être contra-
« dictoire à l'ensemble de la conduite que je vous eusse
« fait tenir si j'avais été votre conseil habituel, votre ami
« abandonné, le dictateur enfin, permettez-moi l'expres-
« sion, du dictateur? Car je devrais l'être, avec cette diffé-
« rence que celui-là doit toujours être tenu de développer
« et de démontrer, tandis que celui-ci n'est plus rien s'il
« permet au gouvernement la discussion, l'examen. Ah!
« M. de la Fayette, Richelieu fut Richelieu contre la nation
« pour la cour, et, quoique Richelieu ait fait beaucoup de
« mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse
« de bien à la monarchie. Soyez Richelieu sur la cour
« pour la nation, et vous referez la monarchie en agran-
« dissant et consolidant la liberté publique; mais Riche-

« lieu avait son capucin Joseph. Ayez donc aussi votre
 « *Eminence grise*, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant
 « pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion,
 « mon impulsion a besoin de vos grandes qualités; et vous
 « en croyez de petits hommes qui, pour de petites considé-
 « rations, par de petites manœuvres et dans de petites
 « vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre, et vous
 « ne voyez pas qu'il faut que vous m'épousiez et me
 « croyiez, en raison de ce que vos stupides partisans m'ont
 « plus décrié, m'ont plus écarté! — Ah! vous forfaites à
 « votre destinée!

« Résultat et refrain : rendez-vous très-prochain où
 « vous soyez exact, et vous seul et vous-même, c'est-à-dire
 « mesuré mais loyal, sage et circonspect, mais décidé à
 « vouloir, puisqu'il faut vouloir ou périr. »

Cette nouvelle démarche de Mirabeau auprès de M. de la Fayette eut lieu après que les relations du premier avec la cour avaient été régulièrement établies. Elle fut faite pour ainsi dire à la demande de Louis XVI, qui comprit de quelle utilité il était que MM. de la Fayette et de Mirabeau s'entendissent pour servir sa cause. Cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes.

X

M. de Fontanges sollicitait en même temps l'intervention de la reine auprès de la Fayette pour former entre les deux rivaux une alliance qui pût sauver le roi et la monarchie

des dangers tous les jours plus imminents. « L'archevêque, » écrit la Marck le 27 juin, « sort de chez la reine; il lui a « préparé par écrit ce qui doit être dit demain au Balafre, « d'après le mémoire que vous aurez fait passer à cette « princesse; si cet impuissant capitaine tergiverse, la reine « dira franchement : « Je l'exige ! » La reine a été très- « contente de l'écrit de vous qu'elle a reçu hier matin. »

L'impuissant capitaine et le Balafre étaient deux allusions habituelles par lesquelles Mirabeau désignait son ennemi, l'une pour le peindre en ridicule, l'autre pour le faire redouter de la reine comme un rival au trône en le comparant au grand factieux historique, le duc de Guise, dit le Balafre. « Si la reine, » ajoute la Marck dans ce billet à Mirabeau, « veut faire croire à la Fayette que c'est par « M. de Ségur qu'elle est décidée à recourir à vous, de « cette manière elle peut en effet détourner les soupçons « d'autres relations. Cela est habilement combiné de sa « part. »

XI

Les périls s'accumulaient sur la tête de cette princesse. La fédération, si redoutée par elle, approchait, et le cri populaire contre elle menaçait d'une explosion terrible. De sourdes menées dans Paris semblaient préparer un accès de fureur du peuple. Le duc d'Orléans écrivait de Londres qu'il était résolu à revenir pour prendre ce jour-là son poste à l'Assemblée. Le 1^{er} juillet, Mirabeau faisait parvenir la note suivante à la reine :

« Il est parfaitement certain que la dernière semaine,
 « et encore les jours précédents, de petites charrettes ont
 « distribué dans les faubourgs, sur les quatre ou cinq
 « heures du matin, du pain à huit sous, tandis que,
 « d'après la dernière jonglerie de M. Necker, il en coûte
 « encore onze, et que pour être d'accord avec ses comptes,
 « il devrait être à seize. Quand on combine ce que les
 « moyens d'insurrection, l'argent versé dans les troupes
 « (soixante-sept mille francs ont été répandus en huit
 « jours dans le régiment de Touraine, mon frère en a la
 « preuve), les émissaires parsemés dans les provinces, les
 « boute-feux, folliculaires soudoyés à Paris, tout ce que
 « cela réuni doit coûter d'argent, on sent la nécessité de
 « contre-miner en ce genre, et surtout de découvrir les
 « banquiers de l'anarchie et leur marche.

« Lundi au soir, les deux Lameth ont eu une longue
 « conférence avec une vingtaine d'officiers de la garde
 « soldée.

« Comme Desmoulin paraît être du directoire secret
 « des Jacobins pour la fédération, et que cet homme est
 « très-accessible à l'argent, il sera possible d'en savoir da-
 « vantage, et cela est d'autant plus important que madame
 « Lamotte est à Paris et que c'est sûrement là encore une
 « machine. Au reste, je déclarerai verbalement sans cela
 « les contre-moyens qui sont à ma disposition.

« M. le duc d'Orléans a emprunté cinq millions en Hol-
 « lande, dont une partie est déjà à Paris. On aura sur ce
 « prince, la probabilité ou l'improbabilité de son retour,
 « et sur la conduite à tenir dans les deux cas, une note
 « raisonnée.

Madame de Lamotte était cette femme perverse qui
 avait joué un rôle si funeste à la renommée de Marie-
 Antoinette dans l'affaire du collier. Évadée de Paris par on

ne sait quelle connivence de la cour, elle vivait à Londres, elle y écrivait des pamphlets obscènes contre la reine, qu'elle présentait comme sa complice à un peuple capable de tout croire de ce qui pouvait déshonorer l'épouse du roi. Elle menaçait de venir à Paris demander à l'Assemblée la révision de son jugement; elle promettait « de révéler sur « la reine des scandales ou des crimes qui ne flétriraient « pas moins sa politique que sa pudeur. » Cette menace, dans un tel moment, faisait frémir Marie-Antoinette, pour qui la calomnie était plus redoutable que la mort. On parlait tout haut d'un comité autrichien, découvert par Brissot, qui se rassemblait chez la reine, et qui était le conseil permanent de la contre-révolution et de la trahison dans le cœur même du roi et dans le palais de la révolution. Des motions mortelles contre la reine et son comité retentissaient dans les journaux et dans les clubs. On la dépeignait comme une nouvelle Catherine de Médicis, conspirant avec l'étranger, fanatisant ses partisans par ses séductions et préparant impunément dans l'ombre les pièges et les poignards d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Les plus modérés parlaient d'un divorce qui serait imposé au roi par le peuple pour l'arracher à ses influences. Des fanatiques poussaient à la sédition et à l'assassinat. La Fayette seul contenait par la garde nationale ces tragiques extrémités de la fureur populaire. Le danger le rendait plus nécessaire que jamais à la reine et au roi ; on ne lui contestait rien du pouvoir suprême, pas même l'apparence.

« Voyez, » écrivait Mirabeau à la reine pendant qu'il caressait la Fayette; « voyez à quel point on sert l'homme « redoutable ! combien il est servi malgré lui-même par « les événements ! combien on a réparé ses propres fautes ! « comme on en a fait l'homme de la fédération, l'homme « unique, l'homme de Paris et des provinces ! comme il

« amoindrit tout ce qu'il touche, bien que les provinces,
 « en général, ne soient pas portées à donner un rival au
 « monarque ! J'ai prédit, j'ai deviné. Mes prophéties, mes
 « conseils ont été inutiles. Cette terrible situation, où l'on
 « n'ose pas consulter ni employer un homme de sens ni
 « même se désentourer des traîtres, il faut la changer ! »

Nous dirons plus tard quels conseils il donnait pour la changer. L'instinct du peuple ne le trompait que sur le nombre et les trames du comité autrichien qui soufflait ses projets à la reine. Ce comité existait en effet ; mais il ne se composait que du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche ; du comte de la Marck (prince Auguste d'Aremberg), son ami ; de Mirabeau, leur oracle caché dans leur ombre ; de M. de Fontanges, l'émissaire de confiance de Marie-Antoinette, et peut-être du comte de Fersen, seigneur suédois qui lui avait voué un culte chevaleresque plus personnel que politique. Aucun de ces hommes ne conspirait contre la nation, tous conspiraient d'esprit ou de cœur pour le raffermissement d'un pouvoir royal qui manquait en ce moment à la révolution elle-même, et pour le salut d'une princesse que les uns servaient comme reine et que les autres admiraient comme femme.

XII

Le roi fit demander à Mirabeau, par un membre de ce comité, un plan de conduite et un plan de discours à la nation pour le grand jour de la fédération qui lui inspirait à la fois tant d'anxiétés et tant d'espérances.

« Il faut, » répondit Mirabeau, « faire remplir au roi les
« deux fonctions de général de la fédération et de monar-
« que ; il faut qu'il arrive à cheval en qualité de général
« de la nation armée et des troupes, et qu'il parle à titre
« de général à chaque département sous les armes, en at-
« tendant l'arrivée de l'Assemblée nationale ; il faut qu'a-
« près l'arrivée de l'Assemblée, il change de rôle, descende
« de cheval, monte au trône et en parte pour monter sur
« les marches de l'autel de la patrie, où il prêtera son ser-
« ment. Il y sera porté et il en sera reporté surtout par les
« bras de ces milliers d'hommes dont on veut le menacer,
« tandis qu'ils ne respirent que monarchisme. En résumé,
« si le roi veut gouverner par lui-même et se convaincre
« que les formules et les étiquettes n'ont été inventées que
« pour hébéter les princes et pour mettre leurs sujets dans
« la dépendance de leurs vizirs, le roi des Français sera
« bientôt le premier et le plus puissant monarque de la
« terre. »

Dans ces conseils, Mirabeau supposait au roi l'héroïsme du génie qu'il sentait en lui-même. Mais la nature, qui se joue des rangs, avait mis l'héroïsme et le génie dans le sujet, et la timidité dans le prince. Le discours, dont nous avons la copie dans les papiers de l'orateur, n'avait de mérite que la brièveté. L'éloquence du cœur, la seule éloquence de Louis XVI, y manquait. Le roi, dans ses harangues publiques, fut mieux conseillé par Beaumetz, membre de l'Assemblée, qui rédigeait ses discours.

« J'ai eu hier, » ajoutait plus loin Mirabeau, « pour la
« reine une conférence de trois heures avec Gilles César
« (la Fayette). Il a été sur la piste de Cromwell plus que
« ne le comporte sa pudibondité naturelle. »

« Cessera-t-il, » dit-il plus tard à la reine, « d'être le plus
« dangereux ennemi du pouvoir royal, lui qui, non content

« de l'éclipser, de l'isoler, de l'exercer lui-même, s'en at-
« tire tous les hommages et les respects? Il affiche haute-
« ment d'être l'idole de l'armée la plus factieuse du
« royaume. J'avais toujours cru qu'il fallait une autre
« armée à ce chef et un autre chef à cette armée. »

XIII

On voit par l'amertume des termes que la honteuse prostration de Mirabeau avait échoué devant l'inflexibilité de la Fayette, et que les instances de la reine auprès de ce général avaient échoué dans la tentative d'alliance qu'elle rêvait entre ces deux rivaux. Il ne restait à Mirabeau, pour dernière ressource d'ambition, que de servir la reine elle-même, s'il pouvait parvenir à la voir librement, à lui inspirer, par l'éblouissement de ses paroles et par la chaleur chevaleresque de son dévouement, la conviction d'esprit et la confiance de cœur dont il avait besoin pour dominer arbitrairement par ses conseils; il ne doutait pas que cette coalition entre la majesté séduisante d'une reine jetée par l'infortune sous la direction et la toute-puissance de son propre génie, ne dominât le roi par la reine et la révolution par le roi. Dans tous les cas, il eût été le *Strafford* sublime de la France, et il était assez fort de cœur et assez ambitieux pour ne pas redouter l'échafaud de *Strafford*.

Dans cette pensée, il désespéra un moment de tout s'il n'obtenait pas des entretiens secrets avec la reine, et il espéra au delà de toute espérance s'il pouvait obtenir d'elle

les entretiens qu'il désirait. Toute sa correspondance avec la Marck, M. de Fontanges et avec la reine elle-même pendant les six semaines qui précédèrent la fédération, n'était qu'une insinuation passionnée directe ou indirecte à la mystérieuse faveur qu'il sollicitait de Marie-Antoinette. Ce n'était pas seulement la politique et l'ambition, c'était l'homme dans Mirabeau qui aspirait à cette auguste intimité avec sa souveraine. Le tribun dans son cœur n'avait jamais complètement effacé le gentilhomme ; la révolution n'était que dans son esprit, le royalisme était dans son sang. Il n'avait tant menacé ses maîtres que pour les dompter et les servir après les avoir domptés. Il avait des remords d'avoir porté ses coups trop loin et trop haut sur des têtes royales. Il regrettait amèrement ses apostrophes menaçantes à la tribune et ses outrages jusqu'au sang à la personne de Marie-Antoinette dans ses entretiens avec la Fayette et les Lameth et avec Barnave. Il voulait du moins en obtenir le pardon de la bouche d'une femme qu'il avait désignée aux poignards de ses ennemis. Plus il avait été outrageant et funeste, plus il voulait être repentant et dévoué à cette souveraine détrônée déjà du cœur de ses sujets, et qui n'avait plus d'appui contre eux que son premier persécuteur. Cette situation, neuve dans l'histoire, d'un factieux qui abat et qui relève une reine, flattait son orgueil, enivrait son ambition, passionnait son cœur ; car il faut le redire pour bien faire comprendre les obscurités de ce grand homme, il avait un cœur ; ce cœur, aussi puissant que son génie, faisait invisiblement pencher, à son insu, sa raison du côté où se portaient ses sentiments, et dans le retour de Mirabeau vers la reine à cette crise de sa vie publique, il y avait plus de cœur que de politique.

XIV

Nous avons vu que la reine désirait et redoutait également cette entrevue, qui pouvait l'engager plus avant qu'il ne convenait à sa sûreté et à sa dignité comme reine. Elle l'avait toujours fait espérer et toujours ajournée sous des prétextes qui n'étaient pas seulement des excuses. Il ne fallut rien moins que l'insistance un peu amère de Mirabeau, la crainte de le mécontenter trop profondément et l'imminence des périls dont la menaçait la prochaine réunion de la France confédérée dans Paris, pour la décider à cette faveur décisive. Mais le secret qui devait couvrir les entretiens de la reine et de son allié était difficile à assurer. Les Tuileries, gardées par la garde nationale seule, étaient moins un palais qu'une prison. Tous les yeux connaissaient le visage du grand orateur. La Fayette avait peuplé les abords et l'intérieur même du château de surveillants affidés qui l'auraient informé de la présence d'un tel visiteur dans les appartements secrets de la reine. Un de ses officiers supérieurs entretenait des liaisons intimes avec une des femmes du service intérieur de la princesse : tout était regard et tout serait révélation dans ce palais. Il fallut, pour faciliter l'entrevue et le mystère, que la famille royale affectât le besoin d'aller respirer quelques jours l'air plus pur du printemps au château de Saint-Cloud, résidence favorite et personnelle de Marie-Antoinette. Ce château, enveloppé de forêts, accessible, par les avenues et les portes du parc public et du parc réservé, jusque sous les fenêtres de la reine, permettait de dérober à l'inquisition la plus jalouse, surtout dans les ombres de la soirée, les rappro-

chements de la reine et de ses conseillers. La confiance d'une seule femme de la princesse et d'un seul valet de chambre de service, pour introduire et pour congédier le visiteur, était suffisante. Ces deux affidés étaient assurés à la reine pendant la semaine de son séjour à Saint-Cloud.

La Fayette d'un côté, les Lameth et leurs amis de l'autre, l'un à demi informé, les autres seulement avertis par les apparences des pas de Mirabeau, cherchaient à tout prix à acquérir la preuve des intimités dont ils avaient la conviction ; ils faisaient attentivement épier les abords de Saint-Cloud. Mirabeau épiait, de son côté, les espions. Prévenu enfin par l'aumônier de la reine, M. de Fontanges, du jour et de l'heure où Marie-Antoinette l'attendrait dans le parc réservé de sa résidence, Mirabeau s'appliqua quelques jours avant à dérouter les idées et à tromper la surveillance dont il était l'objet par des courses à cheval sans but hors de Paris. Il affecta d'avoir besoin pour sa santé de cet exercice à cheval dans le bois de Boulogne et dans les bois de Meudon. Un de ses neveux, le jeune comte du Sallant, l'accompagnait. Leur retour à Paris sans s'être arrêtés à aucune porte accréditait le bruit des promenades équestres de Mirabeau sans autre but que le mouvement et le plaisir. Le rendez-vous de la reine était fixé au 3 juillet, à la nuit tombante.

Mirabeau s'ouvrit à sa nièce de prédilection, la marquise d'Aragon, qui habitait une maison de campagne sur la colline de Passy ; il alla coucher plusieurs fois chez sa nièce, afin qu'on s'accoutumât à ses absences de Paris sans en rechercher les motifs. Plusieurs avenues rurales à travers les champs labourés conduisaient de Passy à Saint-Cloud, en évitant les routes fréquentées. Quelques jours avant le 3 juillet, Mirabeau, ne voulant se fier du secret à aucun mercenaire, s'adressa à son neveu, le jeune comte

du Saillant, dont le dévouement inné avec le sang à la monarchie de ses ancêtres avait souvent contredit les opinions révolutionnaires de son oncle. « Es-tu toujours aussi ardent royaliste ? » dit l'orateur au jeune homme, avec un sourire d'intelligence qui présuait et appelait la réponse. Le comte du Saillant lui dit franchement que l'infortune de ses souverains, bien loin de le détacher de la cause royale, avait ajouté encore la pitié au devoir de son cœur. « Eh bien ! » reprit, avec l'accent d'un gentilhomme converti, Mirabeau, « puisque tu es toujours si dévoué au roi, je vais t'offrir une occasion de le servir, et peut-être de le sauver. » Il confia alors à son neveu son alliance cachée avec la cour, l'entrevue qui devait cimenter indissolublement cette coalition du trône et du talent entre la reine et lui. Il fit sentir l'importance d'un secret d'où dépendait sa tête, et peut-être la tête même de sa souveraine. L'oncle et le neveu cherchèrent ensemble le moyen de l'assurer. Dans l'état de fermentation où étaient les esprits à Paris, la découverte authentique d'une entente entre la princesse et le tribun pouvait faire éclater le cri d'une double trahison, et du cri de trahison à la mort de Foulon ou de Flesselles, il n'y avait que les bras levés d'un groupe d'assassins.

Il fut convenu que le comte du Saillant se déguiserait en postillon et conduirait, dans un cabriolet à deux chevaux, son oncle jusqu'à une porte dérobée du parc de Saint-Cloud.

XV

Mirabeau, parti à cheval de Paris, passa en effet la journée du 2 juillet dans la maison de sa nièce, à Passy; à la chute du jour, comme s'il eût voulu revenir inopinément à Paris, le comte du Saillant, qui avait éloigné les serviteurs sous divers prétextes, attela lui-même ses chevaux au cabriolet, et, conduisant son oncle par des sentiers de charrues qu'il avait étudiés la veille, il franchit le pont, tourna la ville de Saint-Cloud et déposa Mirabeau au sommet de la colline, non loin d'une entrée inobservée du parc. Un serviteur sûr de Marie-Antoinette l'attendait; la porte s'ouvrit d'elle-même au premier bruit de pas au dehors; elle se referma sans bruit sur le visiteur. On le guida en silence à travers un reste de crépuscule vers le pavillon le plus élevé des jardins réservés du palais, où la reine l'attendait. Le lieu de la conférence n'aurait pas été plus dramatiquement choisi par l'histoire pour impressionner l'âme d'un homme sensible et superbe qu'il n'avait été choisi par la nécessité. Ce sujet devenu en quelques mois de vicissitudes plus roi que son roi lui-même, cette reine du plus puissant empire de l'Europe s'échappant furtivement de ses appartements comme pour un crime pour rencontrer un factieux repentant, obligée de se confier à l'obscurité, tant le moindre rapport avec elle aurait porté ombrage, malheur et peut-être mort à ceux qui se dévouaient à son sort; les hautes ombres du parc de Saint-Cloud répandant leurs ténèbres sur les mystères d'une politique désespérée; à ses pieds cette route blanchissante de Versailles et de Sèvres où l'on croyait voir passer encore, avec le cortège de cette cour re-

conquise et humiliée, les têtes coupées de ses gardes sur les piques de leurs assassins ; à quelques pas de ce tertre, les lucres des fenêtres des appartements de ce château royal où dormaient dans l'ignorance de leur destinée les enfants de cette dynastie au bord des détronements, des proscriptions et des échafauds, pendant que leur mère veillait, s'humiliait et pleurait dans ces jardins pour les racheter de la mort ; enfin par-dessus les vastes toits du château et le cours resplendissant de la Seine, les reflets sur le ciel des milliers de lumières et de réverbères de cette capitale d'où sortait, comme d'un volcan humain sans pitié et sans repos, les clameurs, les incendies, les écroulements de ce trône ! Jamais le grand orateur n'avait parlé aux hommes assemblés un langage si émouvant et si tragique que celui que les lieux, les sentiers, la nuit, la reine qu'il allait voir, lui parlaient à lui-même au bout des allées qu'on faisait traverser. L'homme, par la hauteur de ses pensées et par la vibration sympathique de sa grande âme, était digne d'entendre et de répercuter jusqu'aux larmes cette éloquence de l'heure et des lieux.

XVI

On connaît par les confidences de l'âge avancé de M. de Fontanges, devenu après l'exil évêque d'Autun, ce qui fut entendu ou répété de cet entretien dont cet aumônier de la princesse était le seul confident dans le palais et le témoin à distance dans le jardin.

Elle attendait Mirabeau, selon ses propres paroles à elle-

même, avec un frisson d'effroi et d'espérance que lui donnait depuis longtemps le nom de cet homme dans lequel la Révolution s'était personnifiée pour elle et qui personnifiait aujourd'hui le seul espoir qui lui restât de dompter ou de séduire la Révolution. Les cours, comme les peuples, qui ne comprennent pas la puissance abstraite et anonyme des idées, donnent un nom d'homme à toute chose, afin de pouvoir la comprendre, la voir, l'adorer ou la haïr. Le nom de Mirabeau était pour la reine et pour le roi le nom de la révolte des états généraux, de l'insolence de l'Assemblée nationale, se faisant place d'un mot en face et bientôt au-dessus du trône, du soulèvement de Paris le 14 juillet, des violences, des trames et des crimes nocturnes des factieux. Le 6 octobre, il avait été à leurs yeux coupable, complice ou accusé de tous leurs désastres, le géant du peuple, le Samson de la monarchie ; lui seul avait pu ébranler, lui seul encore à leurs yeux pouvait soutenir ou relever l'édifice sous les ruines duquel ils étaient à demi ensevelis.

XVII

En apercevant la reine à quelques pas devant lui sur l'esplanade en dehors du pavillon, Mirabeau resta un moment immobile et suspendu comme s'il avait reçu un coup au cœur. Il inclina très-bas la tête dans une attitude de respect et de douleur qui demandait plus de pardon de son nom, de sa présence, de ses fautes, qu'aucun langage n'aurait pu en implorer. C'était dans un seul geste l'émotion

devant la femme, le culte devant la reine, la confusion de l'abaissement de sa souveraine, le repentir de ses torts, la reconnaissance de la faveur, le serment de la réparation.

XVIII

La reine comprit tout dans ce discours muet, et se rassura elle-même devant un homme qui savait séduire autant qu'il savait intimider. Elle lui pardonna tout avant qu'il eût parlé. On pardonne tout quand on espère beaucoup. Sa physionomie s'éclaira, dans l'ombre de ses peines, de ce regard, de ce sourire, de cette rougeur de timidité vaincue qui font le charme de tant d'autres charmes. Sa figure, entrevue dans ces demi-ténèbres qui effacent les premières pâleurs et les premières maculations de la douleur pour ne laisser éclater que la majesté et la pureté des grandes lignes du visage, éblouit et toucha fortement Mirabeau, si sensible à toutes les diversités de la nature dans les femmes. La maturité encore svelte de la fille de Marie-Thérèse, la langueur posée de la mère, la dignité de la princesse, la douleur de la femme, n'avaient rien enlevé encore à la beauté de la reine. Ses cheveux, qui blanchirent deux ans après en une seule nuit de captivité, prélude de mort, avaient encore l'abondance, la souplesse, la teinte blonde de son Danube natal. La maternité n'avait ni grossi ni affaissé sa taille. La gravité donne les tristesses cachées, l'orgueil vaincu les insomnies, les déchirements d'affection. Les larmes habituelles avaient au contraire concentré dans ses regards, sur ses lèvres,

dans tous ses traits, plus de cet épanouissement d'expression qui s'évapore dans la jeunesse, qui se prodigue dans le bonheur, mais qui se recueille dans la maturité, et auquel le malheur ajoute ce que la nature peut ajouter de plus pénétrant à la beauté, le pathétique des yeux, si voisin du pathétique du cœur.

Elle s'avança avec une gracieuse précipitation de pas vers Mirabeau. Celui-ci, déférant d'autant plus à l'étiquette du trône devant une femme qu'il avait eu plus d'irrespectuosité envers l'étiquette du trône devant le roi, attendait, selon l'usage, que la reine lui adressât la première la parole.

« M. le comte, » lui dit-elle d'une voix émue et qui attestait l'effort de témérité qu'elle avait à surmonter pour parler à un tel interlocuteur, « auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie sans avoir le génie de comprendre que la monarchie est la nécessité d'un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus téméraire et la tentative la plus déplacée ; mais quand on parle à un Mirabeau, on s'élève au-dessus de ces craintes et de ces considérations ordinaires, et on n'est pas moins certaine d'être comprise par son génie que sentie par sa loyauté. »

XIX

Soit qu'elle eût trouvé d'elle-même, avec la sublime habileté d'un instinct de femme et de mère, la note la plus vibrante en ce moment dans le cœur de Mirabeau, en se

servant de cette expression : *Un Mirabeau!* qui distançait l'homme d'État de tous les autres hommes, et qui le plaçait d'avance hors de l'étiquette et du temps dans la postérité des hommes historiques ; soit que la Marck et M. de Fontanges, connaissant l'orgueil et ses forces dans leur ami, eussent insinué ces paroles à la reine, ces paroles, autant que le son de voix qui les enfonça dans son cœur, firent frémir de satisfaction la vanité et le cœur de Mirabeau. On n'a jamais su ce qu'il y répondit, si ce n'est par des lambeaux décousus de confidences faites par les amis de Mirabeau, à qui il n'épargnait pas celles qui flattaient sa gloire, et par les conseils écrits dans les notes subséquentes de la reine, vraisemblablement écho réfléchi et communication développée de cet entretien. L'histoire, dans un pareil drame, n'invente pas, elle raconte. Ce serait profaner à la fois le génie, la majesté et le malheur que de supposer des paroles dans la bouche de Mirabeau et des larmes dans les yeux de la reine. Tout ce qu'on sait de cet entretien, qui se prolongea pendant trois heures dans la nuit, sans paraître jamais tarir à ceux qui en attendaient à distance la fin, c'est que Marie-Antoinette se vanta souvent après, au roi et à ses confidents les plus intimes, des paroles qu'elle avait trouvées abondantes et pénétrantes dans son cœur, pour soutenir la conversation avec Mirabeau ; de l'impression que le génie et l'âme de l'homme redouté avaient faite sur elle, et de l'impression décisive et irrévocable qu'elle se flattait d'avoir faite sur lui.

En effet, au moment de prendre congé de la reine, Mirabeau, toujours un peu théâtral dans ses plus sincères émotions, et croyant toujours avoir la postérité pour témoin, se précipita à genoux, sur le sable, aux pieds de la reine, et, prenant dans ses mains la main qu'elle lui tendait en

s'inclinant avec grâce pour le relever : « Madame ! » s'écriait-il avec un accent qui s'éleva au-dessus du murmure d'un entretien à voix basse, « quand votre héroïque mère Marie-
« Thérèse faisait à un de ses sujets la grâce de le recevoir,
« elle ne le congédiait jamais sans lui donner sa main à
« baiser ! » Puis, collant ses lèvres sur les doigts de la reine arrosés de ses larmes, et se relevant comme d'un élan qui l'aurait élevé désormais au-dessus de la terre :
« Madame, » reprit-il avec un lyrique enthousiasme, « ce
« baiser sauve la monarchie ! »

La reine, transportée elle-même d'une émotion qui était devenue une confiance dans cet entretien, accepta l'augure, rentra en larmes dans ses appartements et s'évanouit auprès du berceau de ses enfants. « Cet homme m'a boule-
« versée, » dit-elle le lendemain à la femme de service du palais, qui s'étonnait de sa pâleur ; « il m'en a tant coûté
« de me rencontrer seule avec le destructeur de la monar-
« chie ! Mais tout est oublié ; il rachète ses fautes par son
« dévouement. Avec un tel homme pour lui, le roi est
« sauvé ! » M. de Fontanges écrivit le surlendemain au comte de la Marck que la reine avait reçu une telle commotion de la conférence avec son ami, qu'elle n'avait pu sortir, depuis deux jours, de ses appartements, et même de son lit. Mirabeau jouit de l'impression qu'il avait produite autant que de l'impression qu'il avait reçue. Il rentra à Paris, décidé à faire triompher le roi ou à mourir.

XX

Mais déjà les surveillants de la Fayette ou les espions des Lameth avaient eu vent de ce rapprochement entre la reine et leur ennemi dans le parc de Saint-Cloud, et faisaient circuler une prétendue lettre d'une femme de la cour tombée et ramassée par un passant dans une allée du parc, et racontant l'entrevue présumée, sans néanmoins en reproduire les vrais détails.

« Il se répand quelque bruit sur la course de samedi, » écrivait le 5 M. de Fontanges au prince d'Artemberg. « Il « me paraît que ce n'est qu'un chuchotement ; mais aver-
« tissez Mirabeau pour qu'il fasse attention à ce qui pour-
« rait se dire et pour qu'il s'étudie à donner le change aux
« soupçons. »

Mirabeau, de son côté, écrivait le 6 à la reine : « On a
« remis au comité des recherches une lettre dénonciatrice
« de mon entrevue à Saint-Cloud ; cette lettre est d'une
« mauvaise écriture et remplie de tant de fautes d'ortho-
« graphe, que cela me paraît à moi une affectation. On
« prétend qu'elle a été trouvée le lundi ou le mardi dans
« le parc de Saint-Cloud. Il est clair que l'on cherche à
« faire de tout cela une intrigue ; *l'Orateur du Peuple*,
« qui l'a déjà dénoncée, n'a pas paru une base suffisante.
« Je sais, à n'en pouvoir douter, que les Lameth, Duport,
« Menou, d'Aiguillon, et même Pétion, mettent une
« grande activité à acquérir la preuve que j'ai eu une con-
« férence à Saint-Cloud. Toutes les machinations accumu-
« lées ne feront pas, je crois, qu'ils puissent m'entamer

« sérieusement dans l'Assemblée nationale , mais elles
« peuvent me compromettre et me dépopulariser. »

Telle fut cette entrevue, dernière illusion d'espoir au cœur de la reine, et apogée de la puissance de Mirabeau, qui touchait à son déclin, en abandonnant la route où il avait le premier entraîné la nation.

Les révolutions rétablissent souvent pour un jour ce qu'elles ont détruit, mais elles n'ébranlent jamais à demi ce qu'elles ont mission de détruire. On peut les conduire quelquefois avec du génie et du courage, on ne peut jamais les faire rétrograder avant qu'elles aient touché et dépassé leur but. Leur force d'impulsion est d'autant plus irrésistible qu'elle est plus combattue. Quand on les sert, elles soulèvent ; quand on les dirige, elles obéissent ; quand on les endigue, elles submergent ; quand on les trahit, elles se vengent.

Mirabeau, qui savait tant de choses par théorie et par inspiration, allait bientôt l'apprendre par expérience aux dépens de sa renommée, et, s'il avait vécu, aux dépens de son sang.

541607

